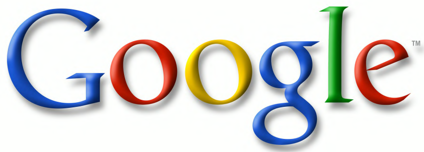
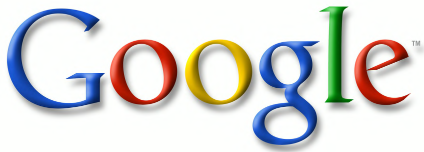
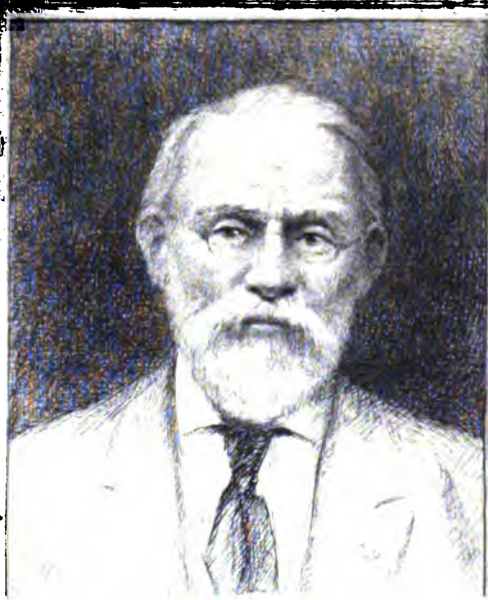






MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 16 Août 1824, sous la Présidence de M. l'Abbé S E R V O I S, *Vicaire-général du Diocèse de Cambrai.*



A CAMBRAI,

CHEZ S. BERTHOUD, IMPRIMEUR DU ROI, PLACE AU BOIS.

JANVIER 1825.

DISCOURS

DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

En vous réunissant dans ce sanctuaire des sciences (1) pour entendre le rapport de nos modestes travaux, avons-nous bien consulté nos propres intérêts? N'avons-nous pas dû craindre une comparaison qui nous accablerait de tout son poids, si nous avions conçu l'orgueilleuse pensée d'entrer, pour ainsi dire, en lice avec les écrivains célèbres dont les ouvrages sont déposés dans cette enceinte, avec tant de grands hommes dont la gloire va toujours croissant, et que les siècles saluent comme la lumière et l'ornement du genre humain?

Non, Messieurs, une pareille crainte n'est point entrée dans nos cœurs, parce qu'ils n'ont d'autre

(1) La Séance publique a eu lieu, pour la première fois, dans la Bibliothèque de la Ville.

ambition que celle d'étudier de si beaux modèles et de chercher à les bien connaître pour les vénérer davantage. Nous savons que se plaire à l'école de tels maîtres, c'est déjà avoir retiré quelque fruit de leurs doctes leçons; et nous nous estimerions trop heureux, si nous pouvions suivre, même de loin, les traces de ces brillants génies.

C'est un nouvel hommage que nous avons voulu leur rendre publiquement dans le temple qu'ils habitent. Nous aimons à reconnaître que les heures qu'il nous a été possible de consacrer à l'étude de leurs admirables productions, sont les plus douces de notre vie, et qu'après l'acquit des devoirs de son état, il n'est point d'occupation plus louable et plus noble que de cultiver son esprit et son cœur.

Jeunes élèves qui assistez à cette Séance solennelle (1), vos maîtres déjà n'ont pas manqué de vous faire sentir l'importance d'une telle vérité.

---

(2) La Société d'Émulation avait offert à MM. les Administrateurs du Collége, de l'Ecole de Dessin et de l'École de Musique, trois places d'honneur pour les élèves de ces trois établissemens qu'ils en croiraient les plus dignes. MM. *Charles Clochez*, élève de Rhétorique, au Collége de Cambrai, *Amédée Descamps*, élève de l'Ecole de Dessin, et *Arthur Klin*, élève de l'Ecole de Musique, ont été désignés cette année.

Vous devez à votre application et à votre bonne conduite d'avoir été choisis pour représenter ici la génération sur laquelle cette ville, ce département, que dis-je? la France entière fondent leurs plus chères espérances. Nous avons voulu par là vous associer, en quelque sorte, à nos travaux, et vous rendre témoins de l'empressement que nous mettrons toujours à provoquer le développement des connaissances utiles, et à décerner des récompenses à tous les genres de mérite. Les palmes et les distinctions que vous venez d'obtenir dans vos cours, vous permettent d'espérer d'en recevoir un jour dans ce lieu même, si vous ne laissez point éteindre la généreuse ardeur qui vous a fait triompher de vos rivaux. C'est cette ardeur active et persévérante qui nous a donné tous les hommes qui se sont illustrés dans les carrières diverses que vous êtes appellés à parcourir; et sans elle, l'Éloquence, la Poésie, comme la Peinture et la Musique n'auraient pas produit tant de chefs-d'œuvre admirables.

Je ne crois pas, Messieurs, m'être écarté de mon sujet en adressant ces paroles à l'élite de notre jeunesse. Qui, plus que vous, désire ardemment ses succès? Nous formons ici une réunion de famille où tout ce qui peut contribuer au bien est sûr d'être favorablement accueilli. A ce titre,

nous sommes autorisés à compter pour nous mêmes sur votre indulgence. En prenant, pour but constant de nos efforts; l'utilité publique, et plus particulièrement celle de cette ville et de l'arrondissement, nos intérêts ne sont-ils pas communs, et s'il devait résulter quelque avantage, quelque gloire de nos veilles, n'en deviendraient-ils pas plus précieux pour nous, en rejaillissant sur vous mêmes?

Le rapport de M. le Secrétaire perpétuel vous fera connaître, Messieurs, que la Société, malgré les occupations particulières de chacun de ses membres, ne néglige aucun moyen de s'acquitter des devoirs qu'elle s'est imposés. Si l'objet principal vers lequel elle se plait surtout à diriger ses vues, l'amélioration de l'Agriculture, semble éprouver encore des lenteurs, elle a fait du moins tout ce qui dépendait d'elle pour lui donner plus d'activité, et elle est fondée, d'après les mesures qu'elle a prises, à mieux espérer de l'avenir.

Nous avons le bonheur de posséder dans notre voisinage des cultivateurs éclairés et jaloux de faire faire au premier des arts les progrès dont il est encore susceptible. Le Cambrésis doit aller de pair avec cette belle Flandre, renommée, à si juste titre, pour l'état prospère de son agriculture. Nos estimables compatriotes n'ignorent pas combien

il est dangereux d'adopter de confiance toutes les innovations ; ils procèdent avec circonspection, et ne se laissent point éblouir par les promesses trop magnifiques de certains systêmes, auxquels il ne manque absolument rien que d'être praticables.

Mais gardons-nous cependant, Messieurs, de nous plaindre de cette tendance à proposer de nouvelles méthodes ; il n'est pas de projets, si malheureusement conçus, qui ne puissent renfermer quelques vues utiles. Imitons l'abeille qui ne dédaigne point les plantes les plus communes et sait en extraire le suc délicieux dont elle nous enrichit. Cette multiplicité de plans prouve, d'ailleurs, que partout on reconnait l'importance de l'agriculture, et ce serait encore assez pour elle si chaque année la voyait faire un pas de plus, du côté de l'amélioration. Loin donc de les décourager, nous devons des remercimens aux hommes studieux qui consacrent leurs méditations à l'économie rurale, et pensent qu'en fait de procédés agronomiques, tout n'est pas encore découvert.

Les Arts Mécaniques, dont l'application s'étend à tous les besoins de la vie, ne devaient point échapper à l'intérêt qu'ils méritent d'inspirer, et la Société se fera toujours un devoir d'accueillir et de propager les perfectionnemens qu'ils pourront recevoir parmi nos concitoyens.

notre amour et notre vénération le placent comme un des plus dignes pontifes de l'Eglise, Fénelon a toujours les yeux fixés sur une ville qu'il a tant affectionnée ; qu'il aime à présider, si j'ose le dire, à nos travaux, et que cette Académie a hérité de son ardent désir du bien public, idée glorieuse, chère à nos cœurs, qu'il nous importe à tous de ne point détruire, d'accréditer même et surtout de justifier.

Non contents de continuer à donner nous-mêmes en tout l'exemple de ces égards réciproques, de cette aimable et sainte concorde que la Religion commande et qui fait le charme et le lien de la société, comme Fénelon, nous ne ne cesserons point de former des vœux qui auront pour objet les prospérités de notre Roi, celles des membres de son auguste et bienfaisante famille, la félicité et l'union de tous les Français au pied de ce trône si miraculeusement relevé pour notre bonheur encore plus que pour celui des fils de St Louis.

EXPOSÉ ANALYTIQUE

Des Travaux de la Société, depuis sa dernière Séance publique,

Par M. LE GLAY, *D. M., Secrétaire perpétuel.*

MESSIEURS,

Vos travaux se partagent naturellement en trois grandes catégories : *Sciences physiques, Sciences historiques et Littérature.* C'est à l'aide de cette division, que je vais essayer de remettre sous vos yeux le tableau abrégé de l'année académique qui vient de s'écouler.

SCIENCES PHYSIQUES.

AGRICULTURE.

A la tête des sciences qui ont pour objet la nature physique ou matérielle, il convient de placer l'Agriculture, car l'état agricole qui fut,

dès l'origine des temps, la première vocation de l'homme, est encore aujourd'hui le premier de tous les états qui intéressent la société domestique; et l'observateur attentif aperçoit même chez un peuple agriculteur autre chose que des travaux et des produits; il y remarque un ordre, un bon sens et des habitudes qui élèvent l'homme au-dessus de la sphère des idées purement mercantiles. Les agriculteurs, toujours placés en face du magnifique tableau de la nature, témoins continuels des merveilles d'une création sans cesse renouvellée, reçoivent, à leur insu, par le fait même de cette heureuse situation, une direction insensible vers les choses supérieures. Réunis sans être trop rapprochés, concurrens sans être rivaux, ils forment une sorte de communauté pacifique où l'on ne connait point ces conflits d'intérêts, cette guerre pécuniaire dont un peuple commerçant est nécessairement agité (1). L'homme des champs, qui voit la terre fécondée par l'influence des météores bienfaiteurs ou frappée de stérilité par des fléaux imprévus, qui laisse ses propriétés, sa charrue, son mobilier, ses récoltes sous la garde de la bonne foi publique et sous

(1) Voyez M. de Bonald, Pensées. T. 1er.

la protection du ciel, se livre naturellement aux pensées morales et religieuses, et entretient ainsi avec l'auteur de tout bien un commerce que n'interrompt ni le bruit des cités, ni le tumulte des passions, ni l'amour effréné des richesses.

Ainsi, Messieurs, dans l'intérêt des mœurs publiques, non moins que pour assurer l'accroissement de nos produits territoriaux, vous ne cessez d'accorder à l'Agriculture votre sollicitude et vos encouragemens.

Depuis long-temps vous appelliez de vos vœux la publication d'un ouvrage périodique consacré à la science agricole dans ses rapports avec la prospérité du département du Nord. Ce désir, tant de fois exprimé par vous, Messieurs, a été enfin entendu. Un de nos correspondans a accepté la tâche pénible de fonder et de diriger un journal d'agriculture destiné à répandre parmi les cultivateurs cette instruction sans laquelle ils ne peuvent que tourner sans cesse dans le cercle étroit de l'usage et de la routine. Journal d'Agriculture du Nord.

Le *Journal d'Agriculture*, honoré à l'avance de vos suffrages, les a mérités dès sa publication ; et cette entreprise continue de répondre aux espérances qu'elle a fait concevoir. La Société ne saurait trop recommander un tel ouvrage à

l'attention de tous les hommes qui, par inclination ou par état, s'occupent d'économie rurale (1).

Manière de faire les expériences et les observations d'agriculture.

Puisse la lecture de cet excellent recueil inspirer à nos agriculteurs un peu plus d'amour pour la partie théorique de leur art, et les déterminer à tenter quelquefois des expériences, ou du moins à recueillir des notes et des observations sur la marche et les résultats de leurs travaux! On est assez généralement convaincu aujourd'hui de l'utilité des expériences agricoles, mais la plupart des cultivateurs sont rebutés par les difficultés que présente, suivant eux, ce genre de travail. En effet, les écrivains qui ont voulu tracer des règles à cet égard les ont hérissées de conditions et de formes gênantes très propres à décourager les esprits. M. *J. Ch. Herpin* a publié récemment et vous a adressé, Messieurs, une brochure dans laquelle il propose des moyens beaucoup plus simples et plus faciles pour faire des expériences à peu de frais. Ces moyens consistent dans la rédaction de notes fort courtes, à la portée de tous les propriétaires, faites sur les terres

---

(1) On s'abonne, à Douai, chez Wagrez aîné, imprimeur; à Cambrai, chez Samuel Berthoud, imprimeur du Roi, et chez tous les libraires du département. Prix 12 francs pour l'année.

mêmes destinées à la culture ordinaire. M. Herpin donne le modèle d'un tableau qui nous semble parfaitement adapté à la tenue de ces notes. Il est divisé en dix colonnes. En marge se trouve le numéro d'ordre. Les colonnes indiquent : 1° la nature du sol; 2° son exposition; 3° l'espèce de plantes semées ou cultivées; 4° l'époque du semis ou de la plantation; 5° la quantité semée ou plantée; 6° l'espèce et la quantité d'engrais, ainsi que l'époque où l'on en a fait usage; 7° l'époque de la récolte; 8° la quantité et la qualité des produits; 9° les causes qui ont pu influer sur la quantité et la qualité de ces produits, comme la différence de culture, l'état atmosphérique; 10° enfin les observations diverses.

La brochure contient aussi des développemens relatifs aux réponses à faire aux questions inscrites dans le tableau.

La Société, qui a trouvé ce tableau conforme à l'idée qu'elle s'est faite de la manière d'observer en agriculture, a distribué aux cultivateurs de l'Arrondissement un grand nombre de formules imprimées, avec invitation d'en remplir soigneusement le cadre et de lui transmettre ensuite leurs notes ainsi recueillies.

Conservation des grains et farines.

Tout n'est pas fini en agriculture quand les labours, les semailles et les récoltes ont été couronnés de succès. Obligé de tenir souvent les grains

en réserve et d'attendre le moment opportun pour les mettre en circulation, le fermier éprouve un embarras réel en voulant assurer la conservation de ces denrées si sujettes à se détériorer par les alternatives du chaud, du froid, de la sécheresse et de l'humidité. M. le *Comte Déjean* convaincu que le meilleur moyen de soustraire les grains à ces pernicieuses influences, était de les prémunir contre le contact de l'air atmophérique, et persuadé par l'expérience que jusqu'ici tous les moyens employés pour atteindre ce but avaient été insuffisants, imagina les procédés que nous allons décrire brièvement :

On choisira au rez-de-chaussée un emplacement à peu près aussi long que haut et large; on en revêtira les parois d'une couche de plomb coulé (sur pierre) de l'épaisseur de deux millimètres; les soudures seront faites avec soin, et quelques crampons scellés dans les murs serviront à assujettir les parois. Le plancher supérieur sera percé d'autant d'ouvertures ou trémies que la capacité du local l'exigera. Des expériences sagement suivies et répétées ont constaté la bonté de ce procédé, et les résultats détaillés en sont consignés dans une brochure rédigée sous les yeux de M. le Comte Déjean par

son aide-de-camp, M. le *Chevalier Ste Fare-Bontemps* (1).

Plus d'une fois des esprits sages et des amis de l'humanité se sont demandé s'il ne serait pas possible, lorsque nos armées sont rendues au repos par la paix, d'employer aux travaux agricoles cette multitude d'hommes que l'Etat est obligé d'entretenir sous les armes. L'Académie de Châlons-sur-Marne a même fait de cette question le sujet d'un prix, et l'auteur du Mémoire couronné vous a adressé, Messieurs, son ouvrage dans lequel, loin d'admettre qu'on puisse appliquer les bras du soldat au défrichement, à la construction des routes et des canaux, il déduit les moyens de l'occuper beaucoup plus utilement pour lui-même, pour l'armée et pour l'Etat. L'indication de ces moyens n'étant pas de notre objet, nous nous contentons de renvoyer à l'ouvrage de M. *Pagezy de Bourdeliac* (2), devenu depuis notre correspondant.

De l'emploi des loisirs du soldat en tems de paix.

(1) *Résumé de toutes les expériences faites pour constater la bonté du procédé proposé par M. le Comte Déjean, pour la conservation illimitée des grains et farines.* In 8° de 40 pages. Paris, chez Bachelier, Quai des Augustins, n° 55.

(2) *De l'emploi des loisirs du soldat français en temps de paix*, ouvrage couronné en 1822, par l'Académie

Machine à battre le blé.

Diverses circonstances et surtout les besoins de la guerre ainsi que le trop fameux blocus continental ont procuré, depuis vingt ans, à l'agriculture anglaise un immense développement. Parmi les inventions que le génie industrieux de ce peuple a fait récemment éclore, les agronomes distinguent la Machine écossaise à battre les grains. Sans entrer ici dans le détail des motifs qui devraient faire adopter en France l'usage de cette machine, nous nous contenterons de dire, d'après le *Mémoire* (1) de M. M*******, qu'inventée en 1785, par André Meikte, architecte écossais, elle a reçu ensuite les plus heureux perfectionnemens; que les moteurs ordinaires à l'aide desquels on la fait agir sont l'eau, le vent, un manége de chevaux ou de bœufs, et la vapeur, et qu'enfin, déduction faite des premiers frais d'établissement, la machine à

---

de Châlons-sur-Marne; par M. Pagezy de Bourdeliac, capitaine au corps royal d'état-major, etc. In 8°, 80 pages. Paris. Anselin et Pochard, 1823.

(1) *Mémoire sur la machine écossaise à battre les grains*, par M. M********, et description d'une machine inventée en Russie, en 1823, pour le même objet, par MM. le Prince Gagarin et Molard aîné. In 8° 36 pages 2 pl. Paris, 1824.

battre, comparée au fléau, procure une économie considérable (1).

Parmi les utiles communications que vous avez reçues, Messieurs, de la Société centrale d'Agriculture du Nord, vous avez distingué un rapport de M. *Tressigny*, sur le procédé de M. *de Nairac*, pour préserver les bêtes à laine du tournis et de toute affection cérébrale, au moyen de la cautérisation. On sait que cette maladie est due à la présence dans le cerveau d'une espèce particulière d'hydatide, nommée *tœnia globuleux* par quelques auteurs. Nous ne décrirons point le procédé opératoire imaginé par M. de Nairac. M. Tressigny offre de le pratiquer gratuitement sur les agneaux ou antenois affectés du tournis qui lui seront présentés.

Tournis des bêtes à laine.

L'art de cultiver les fleurs forme une branche trop intéressante de l'Agriculture pour que vous négligiez, Messieurs, d'accueillir tous les documens et les expériences qui peuvent enrichir le domaine de Flore, déjà si riche et si brillant. Vous avez appris avec un vif plaisir que, dans cette ville, des amateurs non moins éclairés que

Société de Flore.

(1) Déjà plusieurs exploitations rurales des environs de Paris font usage de ces machines qui se confectionnent dans les ateliers de M. Molard, membre de l'Académie des Sciences, au prix d'environ 1200 francs.

zélés forment à l'envie des collections qui peuvent rivaliser avec celles dont s'énorgueillissent plusieurs cités environnantes. En voyant renaître parmi nous cette aimable et douce passion des fleurs, qui fut l'un des caractères distinctifs de nos ancêtres (1), on ne peut s'empêcher d'en rendre graces à cet état de calme et de quiétude dont la France jouit enfin après tant d'orages. Il est juste pourtant de convenir que l'exemple de l'amour des fleurs nous est donné d'une manière bien noble par nos voisins les Belges. Les Sociétés de Flore établies à Gand et à Bruxelles sont, comme l'a dit, un de vous, Messieurs, de véritables temples élevés à la riante Déesse. Vous avez reçu les procès-verbaux de la quatrième et de la cinquième exposition publique de la Société de Bruxelles, et vous y avez surtout remarqué les discours prononcés par M. Drapiez, notre correspondant. Ces discours qui, dans leur briéveté, contiennent des faits

---

(1) Pour ne citer qu'un exemple de la *Botanomanie* des Cambrésiens, nous extrairons d'un manuscrit la note suivante : « En cette année 1614, un *Tulupan* (Tulipe) » fut vendu 260 florins par un nommé Patin Bourgeois » et pour lors échevin de cette ville, à un marchand » de Cambrai, sans y comprendre aucuns dépens de bouche ».

nombreux et très bons à recueillir, sont suivis de l'énumération des plantes qui ont remporté les prix, et du tableau général de celles qui ont concouru à l'exposition. Pour satisfaire la louable curiosité de nos concitoyens fleuristes, nommons ici les plantes couronnées dans chaque exposition :

Séance du 14 février 1824. 1° *Plante la plus rare ou dont l'introduction en Europe est très récente*, ENKIANTHUS QUINQUEFLORA, M. Ducorron, de Bruxelles; 2° *plante dont la floraison a offert le plus de difficultés ou qui a paru le plus éloignée de l'époque naturelle*, HYDRANGEA HORTENSIS, M. Lanckman, pépiniériste, à Gand; 3° *plante la plus remarquable par sa force, son éclat et sa beauté*, CAMELLIA JAPONICA, M. Lanckman (1).

Séance du 17 juillet 1824. Même division que plus haut. 1° PRIMULA SINENSIS, M. Ducorron de Maignies; 2° GLOBBA NUTANS, M. Drapiez; 3° IXORA COCCINEA, M. de Smeht, d'Anvers.

Considérations sur ce qui reste à faire en agriculture.

Nonobstant le peu d'importance que nos agriculteurs paraissent attacher aux études théoriques, malgré l'aveugle dédain que quelques-uns d'entr'eux professent pour les livres, on ne peut s'empêcher

(1) La Société d'Emulation doit des remercîmens au même M. *Lanckman*, pour l'obligeance avec laquelle il nous a adressé des échantillons de la pomme de terre qui porte son nom : *Solanum Lanckman.*

d'admettre que, graces à cette même théorie, l'art de cultiver la terre acquiert, d'une manière insensible, d'heureux perfectionnemens. Les vérités utiles ressemblent à la lumière du soleil; on a beau vouloir s'y soustraire; elles pénètrent partout; elles se font jour à travers tous les obstacles et vont exercer une douce et salutaire influence sur ceux là même qui affectent de les méconnaître. Ainsi les prairies artificielles sont devenues l'objet d'une attention spéciale, et personne ne s'attache plus à en nier l'utilité. Les jachères, ce systême d'ignorance et de paresse, ne s'aperçoivent plus que de loin à loin. Les divers modes d'assolemens sont appropriés, avec intelligence, aux diverses localités. Les engrais ne sont plus bornés à une seule substance. Quelques uns de nos fermiers cherchent à tirer parti de leurs produits, à l'aide de l'industrie manufacturière. Des distilleries, des fabriques de café indigène et de sucre de betterave ont été adaptées récemment à plusieurs exploitations rurales. Leur prospérité ne tardera pas à éveiller une émulation générale. Néanmoins, Messieurs, ne nous laissons pas éblouir par l'énumération de nos conquêtes, et n'imitons pas ces calculateurs maladroits qui se complaisent à examiner les détails et le montant de leurs recettes, mais qui

se gardent bien de jeter jamais un coup d'œil sur la masse de leurs dépenses. S'il a été fait beaucoup en agriculture, convenons qu'il reste aussi beaucoup à faire. Il y a des préjugés à vaincre, des préventions à détruire, des pratiques déraisonnables à faire cesser. Or, on n'atteindra ce but qu'en répandant parmi la jeunesse villageoise les bienfaits d'une instruction agricole. Je ne répéterai pas ici, Messieurs, les réflexions que je vous ai soumises à ce sujet, en 1822 (1). Vous avez tellement senti l'importance de cette instruction que vous vous êtes déterminés à mettre au concours la rédaction d'un Manuel élémentaire d'agriculture appliqué surtout au Cambrésis. M. le Rapporteur de la Commission nommée *ad hoc* vous entretiendra du résultat de ce concours.

Combien de causes majeures viennent s'opposer encore à ce perfectionnement de l'Agriculture, si désirable dans un état où la population s'accroît tous les jours d'une manière effrayante! Parmi ces causes, je signalerai le défaut d'esprit d'association. En supprimant la bannalité, en autorisant le défrichement des bois communaux et le partage des marais, on a trop isolé les intérêts

---

(1) Voyez *Mémoires de la Société d'Emulation*, page 26 et suiv.

des cultivateurs; on a introduit chez eux cet égoïsme funeste qui ne voit rien au delà de son bien-être particulier. Aussi ce n'est qu'à l'aide des moyens coërcitifs, toujours fâcheux à employer, qu'on parvient à obtenir la réunion des efforts communs pour les travaux d'intérêt général. Personne ne se persuade qu'il lui importe spécialement de coopérer à la réparation des chemins vicinaux, au curement des cours d'eau, à l'entretien des plantations, à la destruction des animaux nuisibles. C'est pour avoir méconnu les avantages de l'esprit d'association, en refusant de participer aux assurances mutuelles que plusieurs communes des environs de Douai ont été, il y a peu de mois encore, les tristes victimes des ravages causés par la grêle.

Il est une autre cause qui porte à l'Agriculture une atteinte mortelle. Je veux parler du prêt à usure (1). Ici je ne puis faire mieux que de rapporter les propres expressions d'un écrivain célèbre que je me plais souvent à citer parce que ses ouvrages sont, à mes yeux, des trésors

---

(1) Déjà, au sein de cette Société, M. *Pascal-Lacroix* a signalé l'usure comme l'un des principaux fléaux de l'Agriculture. Voyez son excellent *Compte rendu* des travaux de la Société pour 1823, page 9.

inépuisables de philosophie, de morale et de saine littérature.

« .... Ainsi celui qui prête à dix, vingt, trente
» pour cent sur des fonds de terre qui en produi-
» sent cinq; celui qui prête à un intérêt quelconque
» des denrées uniquement destinées à la consom-
» mation de celui qui les emprunte, et qui dépéris-
» sent loin de produire aucun revenu, ou qui prête
» de l'argent pour en acheter; celui qui retire
» un bénéfice d'un argent prêté pour un com-
» merce dont les profits ont été moindres que
» l'intérêt exigé : tous ceux-là, dis-je, sont des
» hommes injustes qui, sans courir aucun risque,
» ni se livrer à aucun travail, veulent que la
» terre produise, pour eux seuls, deux, trois et
» quatre fois plus qu'elle ne produit pour celui
» qui la cultive à la sueur de son front et court
» toutes les chances de perte; qui veulent que
» des produits improductifs de leur nature et
» pour celui qui les consomme, soient fructueux
» pour eux seuls; qui veulent enfin retirer un
» bénéfice de la ruine de leur débiteur et pro-
» fiter même sur l'infortune. C'est là le crime
» religieux et politique de l'usure, considérée
» comme un crime par les *Domat* et les *Pothier*,
» comme par Bossuet, et punie comme un crime
» par nos anciennes cours de justice, c'est-à-dire

» par les tribunaux où il y a eu le plus de lu-
» mières, de probité et de dignité. C'est là le
» *quæstuosa segnities*, une oisiveté lucrative,
» comme l'appelle Pline l'ancien; un assassinat
» pour parler avec Caton (1): et l'usurier, consi-
» déré sous ce point de vue, est un tyran qui
» tourmente la nature et l'humanité.

» Ainsi le propriétaire, qui retire cinq pour
» payer vingt, le consommateur, qui ne retire
» rien pour payer beaucoup; le commerçant,
» seul à supporter des pertes là où le prêteur
» ne trouve que des profits, emploient annuel-
» lement leur capital à couvrir l'excédent des in-
» térêts; et la ruine entière des agriculteurs et
» de l'agriculture, des commerçans et du com-
» merce, est la suite prochaine et infaillible de
» pareilles opérations.

» Le propriétaire forcé d'emprunter est ruiné
» beaucoup plutôt, si l'intérêt, au lieu d'être
» stipulé en argent, est convenu en denrées,
» toujours livrées au plus bas prix pour être
» comptées au plus haut; sorte de prêt extrê-
» mement commun aujourd'hui, et l'une des
» plus cruelles vexations que les villes puissent

(1) *Quid est fœnerare?* demandait-on à Caton. *Quid est occidere?* répondit-il.

» exercer sur les campagnes qui les nourrissent.

» La ruine de l'emprunteur est encore plus » prompte, si l'intérêt, au lieu d'être payé à » terme, et au bout de la jouissance convenuè » du capital, est payé d'avance et retenu sur le » capital prêté, parce qu'alors l'emprunteur sup- » porte l'intérêt de l'intérêt. Cette manière de » prêter est un subterfuge dont les prêteurs usent » pour déguiser leurs exactions : subterfuge d'au- » tant plus coupable qu'il donne l'apparence » d'un prêt gratuit quelquefois à l'usure la plus » révoltante. » *Considérations sur l'argent et le prêt à intérêt*, par M. de Bonald, insérées dans les *Mélanges Littéraires*, *Politiques et Philosophiques*, tome 1er, page 435 et suiv.

Oh que n'ai-je l'éloquence de cet illustre auteur pour vous dépeindre les déplorables effets de l'usure sur l'habitant des campagnes! Je vous le montrerais, aux prises avec celui qui le dépouille, lui délaissant, en secret et pièce à pièce, l'héritage de ses pères, exproprié enfin *légalement* à la requête du cupide agioteur qui a bravé à son égard les lois divines et humaines; je vous le montrerais sous un aspect plus triste encore; perdant ses vertus après avoir perdu son aisance; de dupe qu'il était, devenu à son tour dur, égoïste et intrigant; je vous le ferais voir enfin,

désertant les champs qui l'ont vu naître, accourir, suivi de sa famille en pleurs, au sein de nos cités pour y cacher sa honte, et y trouver, n'importe à quel prix et par quels moyens, de quoi soutenir une existence désormais flétrie.

Espérons qu'un gouvernement paternel et réparateur saura porter remède à ce déplorable état de choses; faisons des vœux pour que le mode simple et salutaire des constitutions de rente reprenne faveur et arrache ainsi des milliers de familles honnêtes à la voracité de l'agiotage.

Le gouvernement, qui trouve parmi les agriculteurs les sujets les plus paisibles et les soldats les plus robustes, ne cessera point d'accorder à l'Agriculture le secours de sa puissante protection. Par ses soins, un code rural se prépare, qui mettra fin aux difficultés sans nombre et aux procès que l'homme des champs devrait ignorer. Par ses soins, les cultures les plus convenables seront les plus encouragées; l'écoulement des denrées sera rendu plus facile; l'instruction agricole sera favorisée; et le bonheur, réconcilié avec la vie pastorale, empêchera ces funestes migrations qui, en appauvrissant les campagnes, surchargent péniblement les villes.

HISTOIRE NATURELLE.

Heureux celui qui, vivant par état et par goût loin du bruit des cités, voit la terre se couvrir pour lui de ses riches productions; plus heureux encore si la science lui a révélé quelques uns de ses admirables secrets, et s'il peut observer avec d'autres yeux que le vulgaire cette multitude d'êtres que la main du Créateur a semés autour de nous! Il existe en effet entre l'Agriculture et l'Histoire naturelle une liaison si étroite qu'on est tenté de considérer la première comme n'étant qu'une branche de celle-ci. C'est donc encore dans l'intérêt de l'Agriculture que nous allons énumérer les travaux que nous a communiqués M. *Thém. Lestiboudois*, jeune naturaliste qui porte un nom cher à la science, et qui promet de le porter dignement.

Dans une *Notice sur la plus interne des enveloppes florales des Graminées*, M. Lestiboudois, après avoir démontré l'analogie qui existe entre les tegumens floraux de cette famille et ceux des Cypéracées (1), s'attache à établir que

Sur la plus interne des enveloppes florales des graminées.

(1) L'auteur avait constaté précédemment que les parties de formes diverses qui, dans les Cypéracées, entourent immédiatement l'appareil sexuel, constituent un seul et même organe, analogue au calice des autres plantes et auquel il a donné le nom de *périanthe*.

pistillaires, soudés sous les stigmates et sur le sommet du pédoncule, quelquefois réunis dans toute leur longueur par du tissu cellulaire, (particulièrement lorsqu'il n'y en a que deux), disposés régulièrement autour de l'axe, et portant les graines sur leurs deux bords. Celles-ci, placées dans la cavité que forment les trophospermes par leur écartement, sont recouvertes par des valves qui viennent s'appliquer sur les bords respectifs des trophospermes, lesquels sont par conséquent *intervalvaires.* »

Structure des monocotylédonés.

Nous avons à rendre compte d'un dernier Mémoire de M. Lestiboudois. Ce travail, le plus étendu de ceux qu'il nous a offerts, a pour objet la structure des végétaux *monocotylédonés.* Jusqu'à présent les caractères qui distinguent les deux grandes classes de végétaux, monocotylédonés et dicotylédonés, avaient été tirés de l'embryon qui est en effet l'organe le plus intéressant à examiner; mais on avait trop négligé de confirmer cette distinction par l'examen de la structure anatomique des tiges. Selon le naturaliste dont nous analysons ici les recherches, la tige des monocotylédonés ne doit sa formation qu'au système cortical, attendu que le système central manque absolument dans cette classe, tandis qu'il coexiste avec le système cortical dans les dicotylédonés : d'où il résulte que les

premiers s'accroissent seulement à l'intérieur. Une telle théorie est en opposition avec l'opinion commune; elle contredit même un axiome posé récemment par M. Dutrochet; « que la coexistence des deux systêmes, cortical et central, est générale chez les végétaux phanérogames. » Sans admettre ni rejeter les explications de M. Lestiboudois, on ne peut s'empêcher de reconnaître que sa théorie rend un compte satisfaisant de quelques phénomènes restés inexplicables jusqu'à ce jour. Ainsi le *stipes* des monocotylédonés est ordinairement simple et sans ramifications, parce que la tendance du systême cortical est de s'accroître à l'intérieur seulement, sans former des expansions latérales, au lieu que dans l'autre classe, le systême central, dont la propriété est de croître à l'extérieur, doit tendre par cette force excentrique à pousser des ramifications au dehors. La même cause, c'est-à-dire, la croissance intérieure, explique pourquoi tous les végétaux de cette classe ont des racines fibreuses et non pivotantes. De même que toutes les fibres caulinaires se dirigent vers le sommet de la plante pour s'y grouper en couronne de feuilles, de même toutes les fibres radicellaires, au lieu de se superposer extérieurement l'une à l'autre, pour former un corps unique, vont s'épanouir à l'extrémité en fascicules. On comprendra encore, à l'aide de ce principe

fondamental, comment les monocotylédonés n'ont ni rayons médullaires ni couches concentriques. Ces rayons et ces couches étant des émanations du systême central, si ce dernier manque, ils doivent manquer aussi.

Les divers Mémoires de physiologie végétale dont nous venons de donner une idée peut-être trop imparfaite, ont été insérés dans le *Recueil des travaux* de la Société académique de Lille (1), et ils n'en font pas le moindre ornement (2).

Fossile humain.

Depuis plusieurs mois, on expose à la curiosité publique un prétendu *Fossile humain*, découvert dans les rochers de Moret, près de Fontainebleau. L'examen d'un monument si singulier appartenait aux naturalistes et aux géologues. Aussi plusieurs savans se sont-ils empressés d'étudier et de faire connaître le résultat de leurs méditations sur cet objet. M. *J.-J.-N. Huot*, votre correspondant, vous a adressé, Messieurs une notice (3) dans laquelle il conteste au fragment

(1) Un vol. in 8° de 436 pages 1823. Lille, chez Leleux.

(2) Nous publierons dans ce volume un travail de M. *H. Lecoq*, sur la germination du blé.

(3) *Notice géologique sur le prétendu fossile humain trouvé près de Moret, au lieu dit le long rocher (Seine et Marne)* in 8° de 19 pages. Paris 1824.

de grès dont il s'agit la qualité de *fossile*. Après avoir indiqué ce qu'on doit entendre par *fossile, pétrification* et *incrustation*, il démontre que ce ne peut être un fossile, puisque, dans l'opération de la nature qui constitue ce phénomène, les parties dures, c'est-à-dire, le squelette seul, doivent conserver leurs formes, et qu'ici les enthousiastes déclarent tous que le corps humain du *long-rocher* offre dans son ensemble des proportions parfaitement belles. La pétrification ne peut s'exercer non plus que sur les parties solides, et l'on concoit que, pendant un travail si lent, la partie musculaire a le temps de disparaître avant que le tissu osseux ait pu se laisser pénétrer par les élémens calcaires ou siliceux qui doivent remplacer en lui la substance organisée. Des difficultés non moins grandes se présentent lorsqu'on veut qualifier d'incrustation cette pierre, objet d'un intérêt si vif. Pour que l'incrustation s'opère, il faut qu'une eau chargée de molécules terreuses rencontre un corps quelconque et accumule, à la longue, autour de lui, un dépôt plus ou moins épais qui, sans en altérer les formes, y occasionne pourtant une diminution de volume. Or ce n'est point dans le courant d'un ruisseau ou d'une fontaine qu'on a trouvé le prétendu corps humain; c'est au sein d'un roc dont les molécules sont trop cohérentes

pour que leur désagrégation ait pu former une incrustation telle que nous la concevons. D'une autre part, l'homme du long rocher, si c'en était un, présenterait dans toutes ses parties plus de volume que dans l'état naturel; ce qui est contraire à l'expérience, au raisonnement et aux lois de l'incrustation. M. Huot, examinant ensuite ce fragment de grès, est loin d'y reconnaître la tête, les membres et le tronc d'un homme accompagné de son cheval. Il aborde, en dernier lieu, les motifs tirés de l'analyse chimique, d'après laquelle on aurait trouvé, dans une portion de ce grès, quelques uns des principes constitutifs d'une substance animale. Les résultats d'une telle analyse, en la supposant exacte, ne sont pas concluants pour M. Huot. Il était important, selon lui, de constater, d'une manière précise, la quantité relative des principes reconnus; attendu que des substances animales ont pu se trouver accidentellement déposées dans la cavité où l'on a rencontré le prétendu fossile. D'ailleurs ne sait-on pas que les sels à base de chaux ont été souvent reconnus dans plusieurs roches et même dans celles qu'on est convenu d'appeler primitives? « Enfin, ajoute l'auteur de la Notice, » quand » cette matière animale serait assez considérable » pour exciter l'étonnement du chimiste, serait-ce

» une raison d'en conclure qu'un morceau de » grès informe est un corps humain, lorsqu'on » n'y trouve aucune trace d'ossemens, et qu'il » faudrait en venir, de fausse conséquence en » fausse conséquence, à la plus absurde de » toutes; à celle qui supposerait que des parties » musculaires puissent être entièrement méta- » morphosées en grès? »

M. *Quetelet*, notre correspondant, désigné avec M. Kickx par l'Académie de Bruxelles, pour visiter la célèbre grotte de Han, a rédigé sur ce voyage scientifique un rapport circonstancié qu'il vous a adressé (1). Le village et la grotte de Han sont situés au milieu des rochers calcaires et schisteux qui bordent la rivière de la Lesse, dans la province de Luxembourg. La grotte elle-même est traversée dans toute sa longueur par cette rivière. Les auteurs tracent d'abord une esquisse de la géographie physique de la contrée; puis ils décrivent, de la manière la plus détaillée, cette grotte immense, ténébreuse, effrayante, que l'imagination Grotte de Han.

(1) *Relation d'un voyage fait à la grotte de Han au mois d'Août 1822, avec des notices sur plusieurs autres grottes du pays.* In 8° de 96 pages, orné d'un plan lithographié de la grotte et de quatre planches. Bruxelles, 1823.

4° Toutes les tentatives faites pour le découvrir dans le sang des animaux, qui ont succombé à l'effet de ce sel, ont été infructueuses.

Moyens de reconnaître la présence de l'acide hydrocyanique.

S'il était vrai que les poisons végétaux ne laissassent, chez les animaux dont ils ont procuré l'empoisonnement, aucune trace de leur présence, il faudrait déplorer plutôt qu'admirer plusieurs découvertes de la Chimie moderne; mais il n'en est pas ainsi : cette même science, qui a révélé le poison, révèle aussi les moyens de le suivre dans les tissus auxquels il a été appliqué et d'en reproduire des vestiges. Cette vérité, constatée par l'ouvrage dont nous venons de parler, le sera encore par les recherches de M. Lassaigne sur les moyens de reconnaître la présence de l'*acide hydrocyanique* (1). Notre correspondant s'est convaincu, après une série d'expériences, 1° que, par les moyens chimiques énoncés dans son travail, il est permis d'apprécier, dans un liquide aqueux distillé, l'acide hydrocyanique dans la proportion d'un dix-millième à un vingtmillième du poids de l'eau; 2° que dans

(1) *Recherches chimiques sur les moyens de reconnaître la présence de* l'acide hydrocyanique *chez les animaux empoisonnés par cette substance.* In 8° de 17 pages. Ce Mémoire et le précédent ont été insérés dans la *Revue médicale.*

l'empoisonnement des animaux par cet acide, il est possible, au bout de dix-huit, quarante-huit heures, et même plus long-temps encore, de constater, par les procédés indiqués, la présence de ce terrible poison; 3° que c'est toujours dans les viscères où cette substance a été primitivement ingérée, qu'on a pu en découvrir les vestiges; 4° qu'enfin, dans les organes encéphaliques, la moelle épinière et le cœur, on n'a pu en reconnaître les plus petites quantités, bien qu'ils présentassent une odeur qui en fit soupçonner l'existence.

Notre confrère, M. *H. Feneulle*, qui a fait, il y a quelques années, conjointement avec M. Lassaigne, l'analyse des feuilles de sené (1), a voulu depuis porter ses recherches sur les fruits de ce végétal, en examiner les divers produits, et s'assurer si la cathartine ou principe purgatif du sené se retrouvait identique dans ses follicules. M. Feneulle a choisi pour son travail les follicules d'Alexandrie, dites de *la Palthe* (1), comme étant les plus actives et les plus recherchées dans le commerce. Le résultat des expériences a donné

Analyse des follicules de sené.

(1) Voyez *Annales de Chimie et de Physique*, tome XVI, et *Mémoire de la Société d'Emulation*, année 1821, page 51.

1° un corps purgatif jouissant de toutes les propriétés de la cathartine ; 2° une matière colorante ; 3° de l'albumine (en petite proportion) ; 4° du muqueux (abondamment) ; 5° une huile grasse ; 6° une huile volatile ; 7° de l'acide malique ; 8° des malates de potasse et de chaux ; 9° des sels minéraux à base de potasse et de chaux ; 10° de la silice ; 11° du ligneux. La cathartine, un peu moins abondante dans les follicules que dans le sené, parait incristallisable. La matière colorante des follicules est encore identique avec celle du sené. M. Feneulle, ayant voulu essayer de nouveau sur lui-même l'énergie de la cathartine, en prit une dose de 2 gr. 85. Il ressentit presqu'aussitôt de fortes nausées, et une heure après, des coliques suivies de plusieurs évacuations, effets semblables en tout à ceux qu'avait produits la partie active du sené (1).

Gélatine extraite des os.

De nombreuses tentatives avaient été faites pour extraire des os leur partie gélatineuse et obtenir ainsi une substance alimentaire, économique, abondante et salubre. Les divers procédés employés ne produisaient que des résultats incomplets, puisque, sur 40 centièmes de

(1) D'autres travaux inédits de M. Feneulle et de M. Lassaigne trouveront leur place dans ce volume de nos Mémoires.

gélatine contenus dans les os, ils ne réussissaient à en retirer que 15 centièmes au plus. M. d'Arcet, après avoir reconnu l'imperfection de ces moyens, se convainquit que toute la question se réduisait à trouver un dissolvant de la partie calcaire, et que les acides seuls avaient assez d'action sur le phosphate de chaux des os pour le séparer de la gélatine avec laquelle il est étroitement uni. Les essais de ce chimiste furent commencés en 1810. Bientôt la découverte importante de M. d'Arcet reçut d'heureuses applications aux arts et à l'économie domestique. La Marine surtout s'empressa d'envoyer de la gélatine ainsi préparée dans nos colonies, et d'y faire constater par des expériences l'utilité de cette substance alimentaire. Un savant Espagnol, M. de Gimbernat, ayant réclamé dans quelques journaux la priorité de la découverte attribuée à M. d'Arcet, ce dernier démontra sans peine qu'il s'était occupé de l'extraction de la gélatine par les acides, plusieurs années avant que M. de Gimbernat fît la même découverte.

Pour fabriquer la gélatine, on fait subir aux os une ébullition de quelques heures; on les traite convenablement par l'acide hydrochlorique faible (acide muriatique) qui dissout en totalité le phosphate et le carbonate de chaux

ainsi que le phosphate de magnésie, et laisse à nu la gélatine pure, conservant la forme des os, et aussi flexible que du jonc. On enlève à cette substance ainsi obtenue les petites portions de graisse et d'acide qu'elle peut retenir, en l'exposant à un courant d'eau froide qui lui donne de la blancheur et une demi transparence. Après qu'on l'a bien essuyée avec des linges, on la met dans des paniers, on la plonge pendant quelques instans dans l'eau bouillante, et ensuite de nouveau dans l'eau froide. A la suite de ces lotions, on la fait sécher sur des claies ou sur des filets, dans un local bien aéré; puis on la place dans des sacs ou des tonneaux, en un lieu sec et éloigné de l'atteinte des animaux domestiques. La gélatine est une substance éminemment nutritive. Elle s'emploie avec beaucoup d'avantage dans la préparation des bouillons, des biscuits de mer; elle peut, dans la fabrication du pain, ôter le danger que présente l'usage des farines devenues mauvaises par la diminution du *gluten*. Si la gélatine présente de grandes ressources comme aliment, elle n'est pas moins précieuse dans les arts. Elle remplace très bien les blancs d'œufs et la colle de poisson pour coller les vins, le rhum, les eaux-de-vie, et clarifier le café. Elle fournit la meilleure colle forte, de la

colle tremblante pour les fabricants de papiers peints et autres peintres à la détrempe, de la colle à bouche de première qualité, des feuilles de corne et d'écaille factices, propres à faire des tabatières, des dés, des étuis, etc.

Cet aperçu rapide sur la gélatine est extrait d'un Mémoire (1) que vous a adressé M. *A. Michelot*, membre correspondant de la Société.

MÉDECINE.

Entéro-mésentérite chronique.

Dans une dissertation intitulée : *Quelques idées sur l'entéro-mésentérite chronique des enfans, vulgairement appelée Carreau* (2), M. *Dupont*, Officier de santé à Lille, correspondant de la Société Médicale d'Emulation de Paris, après avoir exposé et réfuté les théories de MM. Baumes, Pinel, Lullier-Wiuslow, Capuron et Hufeland, sur la nature et les causes de cette maladie, fait connaître la manière dont il l'envisage lui-même. « Le Carreau, dit-il, est la suite de l'inflammation de la membrane muqueuse intestinale, qui se communique au systême lymphatique abdominal, et le désorganise. » La ville de Lille, où M. Dupont

---

(1) *Mémoire sur la gélatine extraite des os par le procédé de M. d'Arcet.* In-8° de 30 pages. Paris 1822.

(2) In-8° de 23 pages. Lille. 1824.

exerce la Médecine, présente une foule de conditions propres au développement de cette maladie, et l'on peut dire qu'en général les causes prédisposantes qu'il énumère agissent avec la même intensité dans les deux départemens qui forment le Nord de la France. Presque toujours le Carreau précède les scrofules et le rachitis; et quand on fait l'ouverture des cadavres, il ne faut qu'une attention ordinaire pour reconnaître dans les ganglions mésentériques tous les désordres causés par une affection inflammatoire. Loin de considérer la maladie en question comme une affection organique, un vice radical, un état d'atrophie et de faiblesse essentielle, M. Dupont déclare que, depuis six ans, éclairé par la lecture du *Traité des Phlegmasies chroniques*, il a renoncé à ces idées surannées pour ne voir dans le Carreau, qu'une phlegmasie gastro-intestinale devenue chronique sous l'influence d'un régime stimulant ou d'une médication irrationnelle. Le traitement que propose ce praticien et, avec lui, tous ceux que la doctrine physiologique a convaincus, consiste dans une diète douce et mucilagineuse, et dans l'emploi des moyens antiphlogistiques connus. Au reste, ce Mémoire est résumé clairement dans les propositions suivantes:

1° L'entéro-mésentérite chronique n'est pas

une maladie spéciale, mais bien une suite de l'irritation des organes gastriques.

2° Le Carreau n'est point une maladie scrofuleuse.

3° Les médecins prennent souvent pour le scrofule un état pathologique occasionné par le carreau.

4° C'est à calmer les irritations gastriques qu'il faut s'attacher, pour ne pas voir se développer ensuite les symptômes qui simulent la maladie scrofuleuse et le rachitis.

M. *Mouronval*, Docteur en Médecine, à Bapaume, (Pas-de-Calais), vous a offert, Messieurs, un exemplaire de ses *Recherches et Observations sur le Prurigo* (1). Cet ouvrage est divisé en deux parties; la première se compose de dix observations de Prurigo produit par diverses causes, telles que la malpropreté, l'usage d'une mauvaise nourriture, un séjour dans des lieux bas et humides, l'abus des liqueurs fortes, le défaut de menstruation, la suppression d'une sécrétion quelconque, l'application des corps irritants sur la peau, les chagrins, une affection organique du foie, etc. La seconde partie est consacrée à établir le traitement qui convient à cette maladie. Recherches sur le Prurigo.

(1) In-4° de 50 pages. Paris. 1823.

L'auteur y discute les précautions à prendre avant, pendant et après le traitement. Il conseille à l'intérieur les boissons et les sucs amers auxquels il ajoute souvent un mélange de soufre et de calomélas. Il recommande aussi d'administrer des minoratifs de temps à autre. Quant au traitement externe, M. Mouronval le fait consister dans l'usage bien coordonné des bains simples, des bains sulfureux et alcalins, des bains de vapeurs aqueux, des linimens, des pommades, des lotions et fumigations sulfureuses. Du reste, l'auteur indique les diverses modifications que le traitement du Prurigo doit subir selon l'âge, les constitutions individuelles, certaines circonstances particulières. L'ouvrage est terminé par un tableau synoptique des malades entrés pour le Prurigo à l'hôpital St Louis, pendant le cours de l'année 1819. On voit que sur 111 *prurigineux* admis à cet hôpital dans le cours de ladite année, il y avait 74 hommes et 57 femmes. Le mois d'août et celui d'octobre sont ceux qui ont fourni le plus grand nombre de ces sortes de malades.

Electricité appliquée à la guérison des malades.

Lorsque, dans le siècle dernier, les étonnants phénomènes de l'électricité furent révélés au vulgaire, on se hâta de chercher les moyens d'appliquer la matière électrique à la guérison des

maladies. Nous devons à Mauduyt un excellent résumé des tentatives et des expériences faites avant lui sur ce point de thérapeutique. De nos jours, on paraît ne plus attacher la même importance aux prétendus services que la physique peut rendre à la Médecine; néanmoins il se trouve encore de bons esprits pour lesquels l'électricité médicale n'a rien perdu de son antique renommée, et qui, bien qu'étrangers aux doctrines de l'art de guérir, ne négligent aucune occasion d'employer les commotions électriques contre la plupart des maux qui affligent l'espèce humaine. M. *Lambert*, ancien commissaire en chef des poudres et salpêtres à Lille, membre correspondant de la Société, vous a soumis, Messieurs, un rapport sur les effets qu'il a obtenus de l'*électrisation* pour la guérison ou le soulagement d'un certain nombre d'infirmités. Ainsi il est parvenu, à l'aide de ces moyens, à supprimer, ou du moins à mitiger considérablement des affections spasmodiques de tout genre, des rhumatismes, des surdités, des atrophies des membres, etc. Il suffit qu'un homme aussi estimable que M. Lambert affirme l'exactitude de semblables faits pour qu'il ne soit pas possible de les révoquer en doute. Cependant, comme, de son propre aveu, M. Lambert n'est point initié dans les sciences médicales, il nous

permettra de ne pas adopter tous ses succès sans restriction. Le véritable médecin ne saurait considérer comme une guérison réelle la disparition passagère de quelques symptômes. Son regard ne s'arrête point à la superficie des choses; et plus d'une fois il s'est convaincu qu'une maladie grave avait acquis une intensité nouvelle au moment même où, par un traitement intempestif et peu rationel, on était parvenu à pallier ce qu'elle avait de plus alarmant.

Salubrité publique à Cambrai.

Notre confrère, M. le Docteur *Cambray* vous a communiqué les Considérations qu'il a présentées à l'Administration des hospices, concernant la salubrité générale de cette ville et celle de nos divers établissemens de charité. Chargé pendant long-temps du service médico-chirurgical des secours à domicile, et actuellement chirurgien de l'hôpital St Julien, M. Cambray a déposé dans ce travail les résultats de son expérience. Il y propose plusieurs améliorations qui font autant d'honneur à ses lumières qu'au zèle qui l'anime.

Plaies de tête avec fracture du crâne.

Vous avez reçu, Messieurs, de M. le Docteur *Larnaque*, correspondant de la Société, à Paris, un Mémoire manuscrit ayant pour titre : *Quelques réflexions sur les plaies de tête avec fracture du crâne.* L'auteur, après avoir démontré, ou plutôt, reconnu avec un grand nombre de

chirurgiens, que les plaies de tête les plus graves ne sont pas toujours celles qui présentent les lésions les plus considérables des tégumens et des os du crâne, s'efforce ensuite de prouver que, dans ces plaies, plus les parties externes sont offensées, et moins il existe d'altération à l'intérieur. Les propositions émises sur ce point de doctrine par M. Larroque sont étayées de plusieurs observations recueillies, soit dans sa pratique, comme chirurgien militaire, soit dans divers auteurs tant anciens que modernes. La dernière partie du Mémoire est consacrée à la discussion des circonstances qui requièrent ou qui contr'indiquent l'opération du trépan. Enfin M. Larroque termine en exposant comment s'opère, selon lui, la reproduction ossiforme qui ferme à la longue les ouvertures que le trépan a pu faire aux os du crâne.

Notre confrère, M. le Docteur *Peysson*, qui vous a lu un rapport sur ce Mémoire, n'admet pas dans tous ses points, la théorie professée par M. Larroque.

Somnambulisme.

Une observation fort curieuse de somnambulisme, rédigée par M. *Pochon*, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, nous a été lue par M. Peysson. Les livres qui traitent de cette singulière aberration du sommeil contiennent peu

de faits aussi remarquables dans leurs détails que celui dont il s'agit ici; et je regrette que la nature d'un tel récit se refuse à toute espèce d'analyse. Le somnambule qui en fait le sujet exécutait pendant son sommeil toutes les actions qu'il pouvait faire étant éveillé, et il fallait l'œil exercé de ses amis pour discerner chez lui l'état de somnambulisme d'avec l'état de veille. Son caractère seul et l'urbanité de ses manières semblaient avoir subi une certaine altération durant ses accès; cet homme était né d'un père somnambule comme lui.

Hydrophobie.

On trouvera dans le volume de nos Mémoires une observation d'hydrophobie recueillie par M. Peysson au grand hôpital de Madrid.

De l'irritation.

Dans une science aussi importante que la Médecine, il est bien essentiel de ne pas se méprendre sur le véritable sens des expressions qu'elle a consacrées. La définition inexacte d'un terme technique, peut, d'erreur en erreur, précipiter notre jugement dans les erreurs les plus graves. Au nombre de ces expressions dont la valeur doit être bien appréciée, il faut compter le mot *irritation*, si souvent employé aujourd'hui, par tous les médecins physiologistes. M. le Docteur *Charpentier*, notre correspondant, a donc essayé de fixer les idées à cet égard, et le Mémoire manuscrit

qu'il vous a soumis, Messieurs, mérite une analyse succinte.

L'excitation qui n'est, selon ce médecin, que l'état normal des organes, entretenu par les agens extérieurs et intérieurs, devient *irritation*, lorsqu'elle est augmentée suffisamment pour dépasser la mesure seule compatible avec la santé. Peut-on dire, d'après cela, que l'irritation consiste dans l'exaltation des propriétés vitales ? M. Charpentier ne le pense pas, et il considère l'irritation comme un état pathologique causé par l'exaltation d'un ou de plusieurs actes par lesquels la vie se manifeste. Ces actes comprennent non seulement la sensibilité et l'irritabilité, mais encore la nutrition et la caloricité, etc. L'inflammation n'est-elle même qu'un épiphénomène, fort important à la vérité, de l'irritation ou sur-excitation. Du reste, la douleur, la rougeur, la chaleur et la tuméfaction, loin d'être constamment le produit de l'irritation, dépendent par fois d'une disposition contraire du solide organique. Il y a altération de fonctions, chaque fois qu'un organe est irrité, mais, considéré d'une manière générale et indépendamment des autres symptômes, ce phénomène n'indique pas toujours l'irritation d'un organe, puisqu'il a lieu également dans les maladies asthéniques. Il est pourtant des

signes auxquels on peut le distinguer dans ces deux sortes d'affections.

M. Charpentier examine ensuite si les phénomènes sympathiques peuvent être également produits par ces deux modifications de la vitalité, et, ici, il se prononce pour la négative. Quant aux altérations de tissu, elles sont dues, pour la plupart, à l'irritation, surtout lorsqu'elles consistent dans la production, au sein des organes, de productions hétérogènes; mais il convient d'attribuer à la sous-excitation certaines autres altérations, telles que les phlyctènes, l'anasarque, l'œdème, les tâches scorbutiques, etc.

Passant ensuite à l'examen des causes éloignées de l'irritation, M. Charpentier reconnait que l'étiologie ne peut que faiblement faciliter l'étude de cette sur-excitation, parce qu'il nous est impossible d'apprécier *à priori* la manière d'agir d'un grand nombre de modificateurs de la vitalité des organes. En effet ne sait-on pas qu'une multitude de causes peuvent faire varier à l'infini l'action de ces modificateurs? Pour les inductions tirées du traitement, on peut dire que l'existence de l'irritation est mise hors de doute, lorsque les moyens reconnus propres à diminuer la vitalité rétablissent les organes dans leur état naturel.

M. Charpentier consacre la dernière partie de

son Mémoire à l'étude des modifications que l'irritation peut subir. On conçoit qu'elle doit prendre des formes particulières, suivant les organes ou les systêmes d'organes qu'elle affecte, et aussi selon le degré d'intensité auquel elle parvient. Mais le même organe est-il susceptible d'irritations qui diffèrent essentiellement entr'elles, ou, en d'autres termes, existe-t-il des maladies par irritation spéciale ? Telle est la question que l'auteur discute avec soin et à laquelle il finit par répondre négativement, bien qu'il soit loin d'admettre avec *Piquer* que chaque maladie est un être naturel, jouissant d'une existence propre et offrant des caractères particuliers.

L'ouie et la parole rendues à deux sourdes-muettes.

Tandis que l'humanité s'applaudit tous les jours des succès obtenus par la médecine oculaire, on se demande pourquoi l'art a fait si peu de chose jusqu'ici pour la guérison des maladies qui affectent l'organe de l'audition. Ce défaut de progrès tient sans doute à la difficulté avec laquelle nos instrumens parviennent dans l'appareil auditif, appareil plus compliqué peut-être encore que celui de la vue et situé plus profondément. Tant de causes diverses peuvent d'ailleurs concourir à produire la surdité, que l'étiologie seule de cette désolante infirmité embarrasse quelquefois le médecin le plus habile. Si la paralysie du nerf acoustique

rend la surdité incurable, il n'en est pas de même quand la faculté d'entendre a été diminuée ou anéantie par suite de l'obstruction de la trompe d'Eustache. Dans ce cas, deux moyens sont employés, le cathétérisme de la trompe et la perforation du tympan. M. *Deleau jeune*, Docteur en médecine et correspondant de plusieurs Sociétés savantes, a imaginé pour ces deux opérations des procédés qui lui ont valu l'approbation de l'Académie des sciences. Les procédés dont il s'agit sont décrits dans le Mémoire que vous a adressé M. Deleau et qui a pour titre : *Observations de deux sourdes et muettes qui parlent, pour servir de preuve que beaucoup de sourds peuvent jouir du même bienfait.* In-8° de 35 pages. Commercy, 1823.

SCIENCES HISTORIQUES.

Leçons d'Histoire du moyen âge.

L'Histoire du moyen âge est devenue depuis peu d'années l'objet d'une attention spéciale. Ce champ, long-temps abandonné aux seuls érudits, est aujourd'hui envahi par la multitude. Tandis que le littérateur et l'artiste y cherchent des inspirations nouvelles, que le philosophe et l'homme d'état y puisent de hautes leçons, la foule des lecteurs aime à retrouver dans les récits de cette époque des événemens empreints

d'un certain merveilleux, des tableaux de mœurs chevaleresques, des entreprises hardiment conçues et audacieusement exécutées. Mais jusqu'ici nous possédions peu de livres destinés à guider la jeunesse dans ce dédale historique. Parmi ceux qui existent, les uns, convenables aux savans proprement dits, ne sont pas à la portée des enfans; les autres, écrits sous l'influence des passions et de l'esprit de parti, dénaturent les faits et concourent ainsi à propager des idées fausses. L'ouvrage qu'a entrepris M. Mondelot, Principal du Collége d'Hesdin, et qu'il a intitulé : *Leçons d'Histoire du moyen âge, à l'usage des classes d'humanités* (1), paraît devoir remplir la lacune que nous signalons. Ce volume est précédé d'un traité élémentaire de chronologie, dans lequel l'auteur explique avec clarté les diverses sortes d'éres employées par les peuples les plus célèbres, et donne une idée nette de ce qu'on doit entendre par *cycles, concurrents, réguliers, lettres dominicales, épactes*, etc. Après avoir traité succintement des mœurs et coutumes des Français, de l'état des lettres, des sciences et des arts du temps de Charlemagne et avant ce Prince, il

(1) Première Partie, un vol. de 90 pages. Hesdin, 1824.

passe une revue rapide et animée des événemens qui influèrent sur les destinées de l'Europe, pendant le neuvième, le dixième et le onzème siècle. Des tableaux chronologiques répandus dans l'ouvrage forment autant de récapitulations qui aident le lecteur à résumer les faits et à classer les principaux personnages.

Notices sur Louis de Bourbon et Jeanne d'Albret.

A l'époque où le Calvinisme excita en France ces funestes dissensions qui ont laissé de si douloureux souvenirs, il s'éleva dans l'un et l'autre parti des personnages d'un mérite éminent et d'un noble caractère. Les Protestans citent avec raison, parmi leurs chefs les plus honorables, Louis de Bourbon, Prince de Condé, et Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, sa belle-sœur, qui font l'objet des Notices que vous a adressées notre correspondant, M. *J. Huot* (1). Le premier, né en 1530, venait d'épouser, à l'âge de 21 ans, une nièce de l'Amiral de Coligny, lorsque sa valeur trouva l'occasion de se signaler, en contribuant, sous les ordres du Maréchal de Brissac, à la prise de Lantz et de Saint-Balleng. Plus tard, il concourut à la

---

(1) In-8° de 165 pages. Paris, 1824. Ces deux Notices font partie de la 8e livraison du *Musée des Protestans célèbres.*

glorieuse défense de Metz assiégé par Charles-Quint et au succès de la bataille de Renti. Cependant la faction protestante, aigrie contre la Cour, prit le parti de se soulever, et voulant opposer aux Guises un homme en qui se réunissaient l'illustration de la naissance et celle de la bravoure, choisit Condé pour guider la conjuration. Le complot échoua d'abord, et bientôt on eut recours à la force ouverte. Nous ne rappellerons point les succès et les revers qui signalèrent tour à tour ces guerres malheureuses. Nous ne pouvons retracer non plus les erreurs et les déréglemens qui ont terni la première époque de la vie du Prince de Condé. Tous ces détails que le biographe a fait connaître seraient ici des hors-d'œuvre. Qu'il nous suffise de dire que Louis de Bourbon, après s'être emparé de toutes les places du Poitou et de la Saintonge, trouva la mort dans les champs de Jarnac, sur les bords de la Charente, le 13 mars 1569. Ce Prince avait-il conçu le projet d'usurper la couronne de France, comme on l'a prétendu, et comme sembleraient l'indiquer quelques monnaies frappées à son coin? C'est là une de ces questions que l'histoire n'a pas suffisamment éclaircies.

Les titres de Jeanne d'Albret à l'admiration de la postérité seront moins contestés que ceux

de Louis de Bourbon. Fille unique de Jean II d'Albret, Roi de Navarre et de Marguerite de France, elle naquit à Pau en 1528. Mariée avant d'être nubile au duc de Clèves, elle protesta contre cette union et épousa Antoine de Bourbon en 1548. Elle avait à peine vingt-cinq ans lorsqu'elle donna le jour à notre Henri IV. Deux ans après, elle fut proclamée Reine de Navarre, par la mort de son père. La force de caractère qu'elle déploya, dès le commencement de son règne, obligea Henri II à renoncer au projet qu'il avait formé de réunir le Béarn à la France. Elle devint veuve en 1562, et sut gouverner d'une main ferme ses États menacés par des calamités de plus d'un genre. Unie de croyance et de principes avec Condé, elle crut devoir soutenir ce Prince dans la guerre qu'il faisait au parti de la Cour.

La bataille de Jarnac était bien propre à décourager les Protestans, si la Reine de Navarre n'eût ranimé l'espoir des principaux guerriers, en leur présentant son fils, et en déclarant qu'elle était disposée à tous les sacrifices pour le triomphe de leur cause. Cependant le Béarn envahi ne tarda pas à être le théâtre de cruautés réciproques. M. Huot disculpe Jeanne d'Albret du massacre général de la garnison d'Orthez

qui, au mépris d'une capitulation solennelle, fut égorgée par les ordres de Montgommery. Jeanne d'Albret continuait la guerre avec gloire lorsque le traité de 1570 vint suspendre l'effusion du sang. Cette paix fut de courte durée, et il paraît que la violation du traité doit être imputée à Charles IX. Sur ces entrefaites, Henri de Navarre épousa Marguerite de France; et Jeanne d'Albret se retira dans le Béarn pour y fonder le bonheur de ses sujets sur de sages institutions et sur une religion qu'elle croyait la meilleure. En 1572, elle était venue à Paris pour le mariage de son fils, lorsqu'une courte maladie, sur la cause de laquelle il s'éleva d'étranges soupçons, l'enleva à l'âge de quarante-quatre ans.

M. *A. Michelot* vous a fait parvenir, Messieurs, une *Notice* (1) *sur René Descartes*, ce philosophe qu'on peut regarder, selon l'expression de l'abbé de St Pierre, « non pas seulement » comme le plus grand géomètre et le plus grand » physicien qui ait paru, mais encore comme » un grand homme dans toute la force du terme » et un des plus grands hommes qui aient jamais Notice sur Descartes.

(1) Insérée en tête d'une nouvelle édition du *Discours sur la Méthode*. In-18, Paris. A.-A. Renouard, 1824.

» été. » Descartes, né à La Haye, en Touraine, le 31 mars 1595 et mort à Stockholm le 11 février 1650, se livra, au sortir de ses études, à la profession des armes. Ce fut dans un quartier d'hiver qu'il créa cette fameuse *Méthode*, l'un de ses plus beaux titres à la célébrité. Mais la philosophie spéculative ne suffisait pas à l'étendue de son génie; il voulut appliquer à toutes les sciences les principes qu'il venait d'établir. Par lui, le langage algébrique fut porté au plus haut degré de simplicité et de généralité, et l'application de l'Algèbre à la Géométrie fut enrichie de découvertes admirables; c'est par lui qu'on a connu la véritable loi de réfraction, vainement revendiquée par les Hollandais. C'est aussi à lui qu'on doit la meilleure explication du phénomène de l'arc-en-ciel. Ses travaux en métaphysique et en morale ne sont pas moins précieux, et pour s'en convaincre, il suffit de lire ces *Méditations* et ces *Lettres* où il se montre si philosophiquement religieux. Par son système des idées innées, système souvent attaqué, parce que souvent on en a méconnu le vrai sens, il contribua à faire admettre généralement l'immatérialité de la pensée, et prépara ainsi une arme puissante contre le plus dangereux des sophismes. Ses erreurs même, car il en a commis, attestent

l'immensité et la hardiesse de son génie; elles ont été, suivant plusieurs philosophes, d'une haute utilité, par les discussions qu'elles ont fait naître et par l'activité et l'indépendance qu'elles ont données à l'esprit de recherche. Descartes enfin était, avec Balzac, l'un des plus grands écrivains de son temps, et ses ouvrages n'ont pas été sans influence sur l'heureuse direction que notre langue a prise depuis. Sa vie privée fut celle d'un sage et d'un chrétien. Retiré en Hollande pour s'y livrer plus librement à l'étude, il trouva dans ce pays des persécuteurs ardents, à la tête desquels se plaça Gisbert Voët, ministre calviniste et professeur à Utrecht. Vers la fin de sa vie, Descartes accepta l'hospitalité que la Reine Christine lui avait noblement offerte. Dix-sept ans après sa mort, son corps fut rapporté à Paris et inhumé solennellement dans l'Eglise Ste Géneviève du Mont, mais ce fut un siècle plus tard qu'on lui décerna les honneurs d'un éloge public.

Notice sur Samuel Johnson.

Que nous sommes encore loin de connaître les grands écrivains qui sont, chez les Anglais ou chez les Allemands, ce que sont chez nous les Corneille, les Bossuet, les Buffon! Il est assurément beaucoup de Français très-éclairés qui n'ont aucune idée ni des ouvrages ni de la vie

privée de Samuel Johnson. La *Notice* (1) consacrée par notre confrère, M. *Servois*, Président actuel de la Société, à cet Anglais vraiment célèbre, est faite pour intéresser tous ceux qui se plaisent à voir la culture des lettres constamment unie à l'amour de la vertu. Doué d'un beau génie et de l'esprit le plus actif, Johnson employa toujours ces dons si précieux à la défense de la Religion et des principes conservateurs de la société politique. Sa longue carrière fut dignement remplie par d'utiles travaux et de bonnes actions, dont il faut lire le détail dans l'ouvrage même de M. Servois.

Notice sur Ambroise Paré.

La *Notice* que M. G.-T. *Doin*, membre correspondant de la Société, vous a adressée sur Ambroise Paré, est de nature à plaire à toutes les classes de lecteurs. Ambroise Paré, savant plein de modestie et de candeur, écrivain comparable à Amyot et à Montaigne par les charmes naïfs de son style, se montra, dans tout le cours de sa vie, animé du plus beau zèle pour le soulagement des maux de l'humanité. La chirurgie française dont

(1) In-8° de 126 pages, Cambrai et Paris, 1823. Il a été rendu compte de cette Notice dans plusieurs ouvrages périodiques, et entr'autres dans le *Journal de l'Arrondissement de Cambrai*, n° 122, (1re année), et n° 49 (2me année).

il fut proclamé le père lui dut un grand nombre d'améliorations dans ses procédés opératoires. Il fut chirurgien de Henri II, de François II et de Charles IX. Ce dernier lui avait voué une telle reconnaissance qu'il l'excepta seul, parmi les Protestans, de l'horrible massacre de la Saint-Barthélemi. « Et n'en voulut jamais sauver aucun, » dit Brantôme, si non maistre Ambroise Paré, » son premier chirurgien et le premier de la » chrétienté, et l'envoya quérir et venir le soir » dans sa chambre et garde-robe, lui comman- » dant de n'en bouger, et disoit qu'il n'estoit » raisonnable qu'un qui pouvoit servir à tout » un petit monde, fust ainsi massacré. » Ambroise Paré mourut le 22 décembre 1590, tandis que Paris, assiégé par Henri IV, était en proie à une épouvantable famine. Il fut enterré dans l'église Saint-André des Arcs; ce qui a fait penser qu'il avait abjuré le calvinisme sur la fin de sa vie. M. Doin trouve cette opinion peu vraisemblable. Cependant ne voit-on pas tous les jours les meilleurs esprits embrasser le catholicisme par conviction et sans aucune vue humaine?

Chronologie à l'usage des gens du monde.

Mme *Clément - Hémery*, dont les travaux ont déjà plusieurs fois, Messieurs, obtenu vos suffrages, a soumis, cette année, à votre examen un manuscrit intitulé : *Chronologie à l'usage des*

gens du monde (1). Cet ouvrage, fruit de longues et pénibles recherches, indique, depuis la création jusqu'en 1824, la date des principaux phénomènes météorologiques et terrestres dont l'histoire a conservé le souvenir, les découvertes dans les sciences et les arts, l'origine des institutions de diverse nature, les inventions, etc. L'auteur a évité de rappeler les événemens politiques qui, d'époque en époque, ont influé d'une manière si puissante sur les destinées des peuples. Doit-on louer ou blâmer cette réticence ? C'est ce que nous ne nous permettrons pas de décider, résolu que nous sommes de nous borner toujours, dans ces sortes d'exposés, au rôle de simple historien. La *Chronologie à l'usage des gens du monde* a été, d'ailleurs, l'objet d'un rapport que vous a lu notre érudit confrère M. *Pascal-Lacroix*.

Biographie Valencienoise.

Lorsqu'on jette un coup-d'œil sur les volumineux ouvrages d'Aubert Le Mire, de Sanderus, de Swertius, de Ferri de Locres, de Valère André, de Foppens, de Paquot, etc., on a de la peine à se persuader qu'il reste encore quelque chose à dire sur l'histoire littéraire des

---

(1) Avec cette épigraphe : INEST SUA GRATIA PARVIS. *Les petites choses ont leur mérite.*

Pays-Bas. En considérant même avec quel soin minutieux ils nous ont fait connaître tant d'écrivains obscurs et d'artistes ignorés, on leur reprocherait volontiers d'avoir poussé trop loin leurs laborieuses recherches. Et cependant que de lacunes n'ont-ils pas laissées à remplir ! Combien de découvertes sont promises encore à ceux qui voudront exploiter cette mine féconde !

M. *Arthur Dinaux* est appelé à agrandir le domaine déjà si vaste de notre histoire locale. Aux travaux qui, depuis plusieurs années, lui ont valu vos suffrages, Messieurs, et ceux d'un public éclairé, il en a ajouté d'autres qui, pour être moins éclatants, n'en sont pas moins dignes de votre estime. Je veux parler de la série d'articles insérés dans les *Petites Affiches de Valenciennes*, sous le titre de *Biographie Valenciennoise.* Forcé d'être concis, je ne ferai qu'indiquer les principaux personnages qui font le sujet de ces articles que M. A. Dinaux jugera sans doute à propos de réunir plus tard en un volume.

Dufresnoy, (*André-Ignace-Joseph*), médecin, né à Valenciennes en 1733, est le premier qui acclimata en France le *Rhus radicans.* Son enthousiasme pour cette plante faillit lui couter

cher (1). Dufresnoy mourut en 1800. Il avait écrit diverses brochures sur les propriétés médicales de certains végétaux.

Dugua (*Ch.-Fr.-J.*), né à Valenciennes en 1744, successivement lieutenant de Gendarmerie, général de brigade, général de division, commandant du Caire, Préfet du Calvados où il rétablit l'Académie des Sciences de Caen, et enfin chef d'Etat-Major de St Dominique, mourut au Cap en 1802. Il est auteur de quelques dissertations.

Eisen (*Charles*), Peintre dessinateur du Roi, connu par une foule de dessins pleins de goût et d'élégance, mort à Bruxelles en 1778.

Bracq (*Martin-Joseph*), né en 1713, Curé de Ribécourt près de Cambrai, Député du Clergé du Cambrésis à l'Assemblée constituante. Quand il ne lui fut possible d'exercer les fonctions

---

(1) Il en avait donné plusieurs plants à M. Raparlier, Pharmacien et Botaniste à Cambrai. Dans une lettre qu'il écrivait, à ce dernier, pendant le règne de la terreur, il s'exprimait ainsi : « *Comment vont mes chers Rhus? Qu'il me tarde de les voir!* » Le comité révolutionnaire, qui avait intercepté la lettre, crut y voir un appel aux Russes. Dufresnoy et Raparlier, déjà *suspects*, furent arrêtés et ne durent leur salut qu'au 9 thermidor.

pastorales qu'il était venu reprendre à Ribécourt, il fut chargé par l'Administration municipale de Cambrai de diriger en cette ville le dépôt des monumens des arts. Il était Juge de paix du canton de Ribécourt, lorsqu'il mourut en 1801.

Barbière (*Et.-B.-J.*), auteur de plusieurs œuvres musicales d'un style très-agréable et d'une mélodie piquante, mort en 1818.

Caillot (*Marie-Clotilde-Josephe*), Supérieure des Ursulines de Valenciennes, célèbre par le saint héroïsme qu'elle montra et qu'elle communiqua à ses compagnes, en marchant à l'échafaud le 23 octobre 1794, après avoir été condamnée à mort par une commission *militaire*.

Baudouin, Comte de Flandre, né à Valencien-en 1171, élu et couronné Empereur de Constantinople le 9 mai 1204. Prisonnier du Roi des Bulgares, dès l'année suivante, il paya par sa mort l'honneur d'être monté sur le trône de Byzance.

Carthigny (*Jean*), Prieur des Carmes de Bruxelles et Docteur en Théologie, est auteur de plusieurs poëmes et romans mystiques. Ayant été accusé d'hérésie, il fut condamné à tenir prison perpétuelle à Cambrai où il mourut, dans l'abbaye de S[t] Aubert, le 6 octobre 1578.

Caffiaux (*Dom Philippe-Joseph*), Bénédictin

de St Maur, né en 1712, mort à Paris en 1777, auteur du premier volume d'un livre intitulé : *Trésor généalogique*, etc. et de quelques autres ouvrages pleins de recherches curieuses.

Jehan de Tournay fit en 1484 le voyage de la Terre Sainte et en écrivit une relation qui repose manuscrite à la Bibliothèque de Valenciennes.

Dore (*Fr.-Jean*), Prieur du couvent de St Paul, de l'ordre des Frères Prêcheurs de Valenciennes, mort en 1643, a traduit de l'italien et de l'espagnol plusieurs ouvrages imprimés à Valenciennes et à Tournai.

Lejeune (*Claudin*), célèbre Musicien compositeur du 16e siècle, fit par ses talens les délices de la Cour de France. Outre ses œuvres musicales, Lejeune a publié aussi un recueil de *vers mesurez sans rime*, *à la grecque et à la romaine*.

Lebougq (*Jacques*), Peintre fameux, savant généalogiste, héraut de la toison d'or sous Charles-Quint, passe pour avoir introduit en Belgique la science héraldique. Il mourut en 1573.

Brès (*Gui de*), Ministre Luthérien qui, par ses prédications, excita le peuple de Valenciennes à la révolte et fit commettre en cette ville les désordres et les sacrilèges du 24 août 1566.

Gui de Brès fut pendu l'année suivante. Il est auteur de deux ouvrages offrant l'apologie de la religion nouvelle.

L'Anglois (*Jean*), auteur d'une foule de quatrains, sonnets, madrigaux à la louange des auteurs du temps, écrivait au commencement du 16e siècle.

Brisselot (*Jean*), Prieur des Carmes de Valenciennes, Docteur de Sorbonne, Evêque de Béryte, Coadjuteur de l'Evêque de Cambrai, puis Archevêque d'Oristagni, a laissé une foule de pieux écrits.

Bérot (*Jean*), auteur d'une histoire latine de l'expédition de Charles-Quint en Afrique. Bérot se désigne dans le titre de cet ouvrage sous le nom anagrammatique d'*Etrobius*.

Haren (*Jean*), né vers 1540, fut élevé dans les principes du calvinisme et fut même très lié avec Calvin. Après la mort de cet hérésiarque, Haren rentra dans le sein de l'église romaine. Sur la fin de sa vie, il embrassa une seconde fois le calvinisme. Il a écrit plusieurs ouvrages de controverse.

Blond (*Laurent le*), Généalogiste qu'on pourrait surnommer le *d'Hozier* des Pays-Bas. Ses manuscrits ont fourni, après sa mort, le fond principal de deux ouvrages héraldiques imprimés

l'un à Bruxelles, en 1721 et en 1775, l'autre à Amsterdam, en 1774. C'est à M. Dumont, official au Greffe des États de Brabant qu'on doit la publication de ce dernier.

Bertoul (*Georges de*), Guerrier renommé par une foule d'actions d'éclat; mort en 1638, étant gouverneur des forts de Ste Marie et autres à l'embouchure de l'Escaut.

Morocourt (*Jean*), Chartreux, auteur de plusieurs poëmes latins, dont les plus remarquables sont une élégie contre les Luthériens, un poëme sur la vie de St Bruno, fondateur des Chartreux et un autre sur St Hugues, évêque de Grenoble. Jean Morocourt mourut dans le couvent de son ordre, à Marly, près de Valenciennes, le 12 octobre 1548.

Vicq (*Henri de*), né en 1536, Seigneur d'Oosthove et de Warnau, près d'Armentières, auteur de plusieurs écrits dirigés contre la doctrine des Calvinistes qui s'en vengèrent en brûlant le château d'Oosthove. De Vicq, surnommé *le noble Théologien* est mort vers 1596.

Bouille (*Pierre*), Recteur du collége des Jésuites de Valenciennes, a laissé divers ouvrages, entr'autres une ode pindarique à la louange de Léonard Lessius, une histoire de l'image de Notre-Dame de Foy, trouvée près de Dinant, et une

autre de la dévotion à Nôtre-Dame de Bonne Espérance, près de Valenciennes. Pierre Bouille termina sa laborieuse carrière en 1641.

Gazet (*Angelin*), Recteur des colléges de la Compagnie de Jésus, à Arras, à Cambrai, puis à Valenciennes où il mourut en 1653. Auteur de poésies mystiques assez estimées et imprimées sous le titre de *Pia Hilaria.*

M. Arthur Dinaux, qui complétera avec le temps cette liste de Valenciennois célèbres, s'occupe aussi de la description des monumens antiques du département du Nord.

Enfin c'est à cet érudit investigateur de nos richesses historiques que vous allez décerner, Messieurs, une nouvelle palme pour un éloge du Cardinal Pierre d'Ailly, l'un des plus illustres évêques de Cambrai.

Pavé en mosaïque découvert à Audun-le-Tiche.

M. *Teissier*, de la Société royale des antiquaires, Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville, et membre correspondant de la Société, vous a fait connaître, par une note imprimée (1), l'existence d'un pavé en mosaïque

(1) *Note sur un pavé en mosaïque découvert à Audun-le-Tiche, avec une digression sur l'ancienneté probable de ce village et de celui d'Audun le Roman.* In-8° de 7 pages. Metz 1824.

découvert à Audun-le-Tiche, arrondissement de Briey. L'auteur, qui ne veut pas émettre d'assertion hasardée, ne décide point si cette mosaïque doit être attribuée aux Romains, ou si elle formait le pavé du chœur de quelque chapelle moins antique. M. Teissier présente ensuite des observations philologiques sur le nom du village d'Audun-le-Tiche et sur celui d'Audun-le-Roman. Audun, *Aldunum* est un nom d'origine celtique qui veut dire hauteur. L'addition de *Roman*, celle de *Tiche*, altération de *Teutch*, Allemand, sont remarquables; elles justifient l'existence des deux villages au moyen âge et indiquent même leur séparation politique. Enfin la note est terminée par des considérations sur l'établissement d'un atelier monétaire dans l'un de ces deux villages.

Inscription de la Pen d'Escot.

A l'entrée d'un passage des Pyrénées qui porte le nom de Vallée d'Aspe, sur un pic appellé *la Pen d'Escot*, on remarque une inscription latine qui a exercé plusieurs fois la sagacité des archéologues. M. le capitaine Le Noble, notre correspondant, qui a fait beaucoup d'observations sur le Béarn, vous a communiqué, Messieurs, ses conjectures concernant cette inscription ainsi conçue dans l'état de défectuosité où elle se trouve maintenant:

L. VAL. ÆR. NUS. GER. H. VIR. BIS HANC VIAM RESTITUIT. L. AMI . . . IM. S. C. C. AMICUS.

M. Le Noble suppose que Crassus, lors de la guerre qu'il fit aux Soutiates (1), laissa dans ces vallées un lieutenant, son ami particulier, nommé *Lucius Valerius ou Valerianus*, et que celui-ci, ayant fait rétablir la route à ses frais, dédia ce travail à Crassus et en consacra le souvenir par l'inscription de la Pen d'Escot. M. Le Noble a joint à sa dissertation une vue de la vallée d'Aspe et un *fac simile* de l'inscription.

LITTÉRATURE.

D'où vient que l'homme, cet être si faible, si sujet aux infirmités, cette créature dont la vie est si courte, ose nous parler de sa dignité et nous vanter ses glorieuses destinées? Comment concilier tant d'orgueil avec tant de misère? Ah si l'homme était réduit à ses organes corporels, si ce roi de la terre n'était fait que de chair et d'os, il ne tiendrait pas un tel langage, et sa *dignité* devrait céder le pas à celle du lion et

Discours sur la dignité de l'homme.

(1) Les *Soutiates*, qu'il vaut mieux appeller *Sotiates* avec Fulvius-Ursinus, Adrien de Valois et d'Anville; étaient un peuple d'Aquitaine qui habitait le pays formant aujourd'hui les environs de la ville de Sos.

de tant d'autres animaux, mieux partagés que lui sous le rapport matériel. Mais il y a dans l'homme quelque chose de plus relevé que les sensations, et c'est là le principe immortel qui lui donne ces facultés intellectuelles dont il peut faire un si noble usage, et cette moralité qui développe en lui tant de vertus et de sentimens généreux. M. *H. Torombert*, avocat et membre correspondant de la Société, en traitant de la *dignité de l'homme* (1), l'a envisagée sous ce double rapport. Il démontre qu'avec les doctrines de Hobbes, d'Helvétius, on réduit l'homme au dernier degré d'avilissement, qu'on le soumet à la fatalité, au despotisme, et au dogme de l'intérêt personnel. Il s'attache ensuite à faire voir tout ce qu'il y a de grand et de sublime dans l'amour de la vérité, dans la vertu et la Religion. « Abaissez l'homme devant Dieu, » dit l'auteur, vers la fin de son discours, « mais

---

(1) *Discours sur la dignité de l'homme*, prononcé à l'Académie de Lyon, le 27 août 1823. In-8° 32 pages. Lyon 1823. Les développemens qui forment la matière de ce discours sont extraits en grande partie d'un ouvrage que M. Torombert se propose de publier, contenant la réfutation des principes du *Contrat social* de J.-J. Rousseau.

» relevez-le devant ses semblables, et que son » humilité même fasse sa grandeur. Procurez le » triomphe de la force morale sur la force phy- » sique; frappez d'une flétrissure indélébile ces » doctrines avilissantes où l'intérêt et l'utile sont » la règle du juste et de l'honnête. »

Des peines à infliger aux négriers.

Jamais cette dignité de l'espèce humaine n'a été plus méconnue que par ceux qui, au mépris des lois sacrées de la Religion, se livrent à l'horrible trafic des Nègres. M. l'abbé Grégoire qui, depuis long-temps, plaide avec tant de zèle la cause des infortunés qu'une barbare cupidité réduit à l'esclavage, vous a adressé, Messieurs, une brochure intitulée : *Des peines infamantes à infliger aux négriers.* (1) L'auteur appelle *négrier*, « non seulement le capitaine de navire » qui vole, achète, enchaine, encaque et vend » des hommes noirs ou sang-mêlés, qui même » les jette à la mer pour faire disparaître le » corps du délit, mais encore tout individu qui, » par une coopération directe ou indirecte, est » complice de ces crimes. »

M. Grégoire établit ensuite que, malgré l'abolition légale de la traite qui a eu lieu au

(1) In-8° de 59 pages. Paris 1822.

Congrès de Vienne (1), cet odieux trafic se fait encore. Il examine ensuite si la traite doit être punie de la peine de mort, et se décide pour la négative. Il discute les peines fondées sur l'opinion; développe les moyens d'assurer l'efficacité des peines infamantes; consacre un chapitre aux moyens religieux qui peuvent seconder l'autorité publique pour l'abolition de la traite; puis il indique quelques autres mesures à prendre pour parvenir à l'extinction totale du trafic des noirs. Enfin M. Grégoire traite de la manière dont la peine doit être appliquée aux négriers et de la durée de cette peine qu'il voudrait rendre limitée, afin de ne pas fermer la porte à tout repentir.

Manuel de piété pour les Noirs. Vous avez reçu du même écrivain un exemplaire de son *Manuel de Piété à l'usage des hommes de couleur et des noirs* (2). Ce livre

---

(1) M. Grégoire, qui ne veut plus encourir le reproche de *trop blanchir les noirs et de trop noircir les blancs*, prétend que, dans ce Congrès, on a fait par compensation, la *traite des blancs.* C'est pousser un peu trop loin, ce nous semble, l'amour des antithèses que de qualifier ainsi le rétablissement d'un juste équilibre entre les puissances européennes.

(2) In-16 de 104 pages, avec une gravure. Paris 1818.

qui est destiné, comme son titre l'indique, à répandre et à entretenir des sentimens de Religion parmi les nègres, contient une introduction adressée aux hommes de couleur, puis un recueil de pensées extraites de l'Ecriture-Sainte et adaptées à la position de cette classe de Chrétiens. Viennent ensuite des considérations sur l'état ancien et moderne de la Religion en Afrique, sur le culte des Saints en général, et sur ceux d'Afrique en particulier. L'ouvrage est terminé par la vie abrégée de quelques personnages appartenant à la race noire, et que l'Église a mis au nombre des Saints.

Abolition de la traite des Noirs.

Quand le Congrès de Vienne eut aboli le commerce homicide appelé *traite de noirs*, les Muses s'empressèrent à l'envi de célébrer cet heureux triomphe de l'humanité et de la Religion. L'Académie Française l'a même proposé, il y a deux ans, pour sujet d'un prix de poésie, et M. A. Bignan, auteur du poëme qui obtint dans ce concours, la *première mention honorable* vous a offert son ouvrage intitulé : *Epître aux Souverains de l'Europe rassemblés au Congrès de Vienne* (1). On voit que cette épître est censée avoir été composée en 1814, pour inviter

(1) In-8° de 26 pages, avec des notes. Paris 1823.

les Monarques à mettre fin à l'odieux brigandage des négriers. Pour donner une idée de la poésie de M. Bignan, il nous suffira de citer les vers suivants où il décrit l'horrible situation des malheureux arrachés au sol natal, et soumis à des traitemens que l'on n'impose point parmi nous aux animaux domestiques :

« Leur maître, à la faveur des ondes et des vents,
» En d'étroites prisons les expose vivants;
» Tantôt, d'un mal hideux s'ils vont périr victimes,
» Son bras les précipite au fond des noirs abîmes,
» Ou, ranimant l'ardeur de leurs corps *languissants*,
» Les contraint d'agiter leurs fers retentissants;
» Et le fouet inhumain, docile à la cadence,
» Presse à coups redoublés cette exécrable danse.

. . . .

» Ce nègre se consume en serviles travaux
» Pour creuser le sillon qui nourrit ses bourreaux.
» D'un moment de repos implore-t-il la grace?
» Le fouet du commandeur, châtiant son audace,
» Le frappe, le déchire, et fait voler dans l'air
» Les lambeaux dispersés de sa mourante chair.
» Faut-il vous retracer les infames supplices
» Qui sillonnent son corps de mille cicatrices,
» Ces lourds colliers de fer, et ce poteau sanglant
» Où son cadavre nu, sous un soleil brûlant,

» Du Condor affamé dégoutante pâture,
» Charme l'Européen de sa lente torture?
» Ose-t-il, révolté contre tant de forfaits,
» D'un code tutélaire (1) invoquer les bienfaits?
» Sa plainte est une offense..... où trouver un refuge,
» Quand son premier tyran devient son premier juge ?
» Il se tait.... seulement, en regardant les mers,
» Une larme muette a tombé sur ses fers.

Autres poëmes de M. Bignan.

M. Bignan vous a fait hommage de deux autres poëmes couronnés successivement par l'Académie des Jeux Floraux. Le premier a pour titre *Isaure et Olivier*. Olivier, chevalier provençal, venait d'obtenir la main d'Isaure, quand, à la voix de l'honneur, il fallut se séparer d'elle pour aller combattre l'infidèle aux champs de Palestine. Bientôt des bruits sinistres et confus viennent redoubler les angoisses de la jeune épouse; rien ne peut la retenir aux bords qui l'ont vue naître; elle n'écoute plus les ordres paternels, et, montée sur le navire qui porte aux Français de nouveaux secours, elle ne tarde pas à toucher aux rives du Jourdain où

(1) Le *Code noir* publié par Louis XIV en 1685, respire des sentimens d'humanité et de justice qui honorent la mémoire de ce monarque.

la peste, la famine et la mort ont conspiré la ruine des Chrétiens. Elle erre au loin sur ces plages inconnues pour y trouver l'époux, objet de tant d'alarmes. Parvenue au pied de la tour hospitalière qui recèle les malheureux que la lèpre a flétris, elle entend une voix, des chants empreints de la plus sombre mélancolie. C'est Olivier lui-même en proie à cette affreuse maladie. Il a paru au sommet de la tour,

.... « Le front voilé de deuil,
» Tel qu'un fantôme pâle échappé du cercueil. »

Olivier, consumé par la douleur et défiguré par d'horribles ulcères, repousse les approches d'une épouse trop chérie. Isaure veut tout braver pour lui prodiguer ses soins ou mourir avec lui. « C'en est fait, s'écrie Olivier expirant,

.... « L'Eternel marque ma dernière heure....
» Déjà s'ouvre pour moi la céleste demeure ;
» Viens recueillir mon âme.... insensé ! qu'ai-je dit ?
» Fuis l'aspect d'un Chrétien comme on fuit un maudit.
» Tremble que mes tourmens, devenus ton partage,
» Ne te lèguent ma mort pour unique héritage....
» Du lépreux expirant redoute les adieux ;
» Laisse-moi ; que ta main ne touche pas mes yeux...»

» Je meurs.... à peine au jour sa paupière est fermée,
» Sur son corps palpitant Isaure inanimée
» Tombe; on vient, on s'empresse; ô secours superflus!
» Isaure et son époux ne se quitteront plus. »

Judith est le second poëme de M. Bignan couronné à Toulouse. A la voix d'un despote impie, le Parthe, le Mède et les peuples de la Chaldée sont venus fondre sur les Hébreux. Déjà la cité de Béthulie expie, dans les horreurs d'un long siége, les iniquités dont elle s'est rendue coupable. Déjà ses lâches habitans consentent à subir le joug honteux d'un vainqueur insolent. Une femme, une jeune veuve a conçu le projet de délivrer sa patrie du tyran qui l'assiége. Tandis que ses concitoyens vont porter leur encens transfuge au temple de Baal,

» Pensive, elle confie à sa jeune mémoire
» De l'Hébreu des vieux jours la merveilleuse histoire,
» Ou médite en secret le livre solennel
» Sur les tables de feu tracé par l'Eternel. »

Judith, après avoir invoqué l'appui du Dieu de Moïse, dépouille ses vêtemens de deuil, et rehausse l'éclat de sa beauté par tout l'appareil des filles de Sion.

» A l'heure où, désertant son humide prison,
» Le soleil de sa pourpre embrase l'horizon,
» Judith fuit Béthulie..... Anges, veillez sur elle,
» Et ceignez sa vertu d'une vertu nouvelle. »

Dans le saint zèle qui l'anime, elle oublie les dangers dont elle est entourée, et parvient à ce pavillon d'or où Holopherne, au milieu de ses guerriers, les excite au combat,

« Et, vainqueur en espoir, à leur brûlant courage
» Promet six jours de meurtre et six jours de pillage.
» Le belliqueux conseil, à l'aspect de Judith,
» Long-temps sur elle attache un regard interdit,
» Se lève; et tous, vaincus par l'éclat de ses charmes,
» Déposent à ses pieds leurs triomphantes armes. »

La veuve de Béthulie, ouvrant pour la première fois sa bouche à l'imposture, séduit Holopherne en se disant l'envoyée du Ciel pour lui ouvrir les portes de la ville criminelle. Ses accens ont charmé le chef des Chaldéens. Il veut par un festin où se déploie toute la somptuosité de l'Orient, célébrer sa victoire prochaine et l'arrivée de la belle Israélite. Mais Holopherne, ébranlé par les vapeurs de l'ivresse, succombe au sommeil. Judith, armée du glaive vengeur,

frappe le tyran, et, à la faveur de l'ombre, rentre dans Béthulie dont le salut est désormais assuré, et qui célèbre sa délivrance par un hymne solennel.

Le défrichement d'un cimetière, rendu à l'agriculture par décision de l'autorité, a fourni à M. *H. Bis* l'occasion de composer ce poëme (1) où il déplore la violation des tombeaux au sein desquels reposaient des restes chers à sa piété filiale. L'auteur, qui a adopté la forme dithyrambique, nous montre d'abord l'habitant du désert, qui vit de carnage et porte l'instinct de la férocité jusques dans ses plaisirs, abjurant tout à coup ses goûts barbares pour rendre à son fils expiré les devoirs de la sépulture. Nul téméraire n'oserait troubler la paix du sauvage mausolée. Les lois du Dieu qui lui même a voulu reposer trois jours dans le cercueil, ces lois saintes veillent à la garde des morts. A l'aspect des tombeaux, les passions humaines se taisent; ce sont les ossemens des aïeux qui retiennent tant de peuples en d'affreux déserts; Le Cimetière, poëme lyrique.

» Retracez-leur en de brillants discours
» Nos doux climats, nos richesses, nos fêtes,

---

(1) *Le Cimetière, poëme lyrique*, deuxième édition, in-8° de 36 pages. Paris 1822.

» L'éclat de nos cités, la splendeur de nos cours ;
» Offrez-leur des palais pour abriter leurs têtes ;
» Vous les verrez, dédaignant vos secours,
» Rester au séjour des tempêtes.
» Je les entends ; il vous répondent tous :
» Irons-nous réveiller nos pères,
» Leur dire : levez vous !
» L'or nous appelle aux rives étrangères ;
» Ossemens, suivez nous ! »

Le peuple qui honore la cendre de ses pères trouvera, tôt ou tard, auprès de leurs sépultures, d'utiles conseils et de salutaires inspirations. Après trois siècles de servitude, c'est la tombe de Léonidas qui va rendre la liberté aux Grecs modernes.

Essai sur la Romance.

M. *Quetelet*, en vous adressant quelques unes de ses romances, vous a fait remettre un Essai sur ce genre de poésie (1) dont l'origine remonte au règne de Charlemagne. La plus ancienne romance citée par les chroniques, est celle de Roland, que les compagnons de ce héros avaient coutume de chanter en allant au combat. Le temps ne l'a point fait parvenir jusqu'à nous, mais un

(1) In-8° de 29 pages, sans date, sans nom de lieu et d'imprimeur.

poëte de nos jours, Millevoic a cherché à nous en donner une idée dans son poëme d'*Emma et Æginhard.* Plus tard, vers le commencement du douzième siècle, les troubadours et les trouvères, ces Tyrtées de la chevalerie, donnèrent à la romance une vogue et un éclat qu'elle n'avait pas encore connus. On nomme parmi les plus célèbres d'entr'eux, Guillaume IX, comte de Poitiers, troubadour valeureux et courtois, mais grand trompeur de dames; Thibaut, comte de Champagne, qui chanta en vers si doux et si tristes son amour pour la reine Blanche. Les Espagnols, chez qui l'ancienne chevalerie a laissé les traces les plus profondes, ont conservé un grand nombre de romances pleines d'intérêt.

La Belgique, cette contrée que des critiques superficiels affectent de juger avec tant de sévérité, a eu aussi ses trouvères-romanciers, parmi lesquels on remarque avec plaisir des personnages du plus haut rang, tels que Jean Ier, Venceslas et Henri III, duc de Brabant.

Après ces détails historiques, M. Quetelet traite brièvement des richesses fournies à la poésie par les événemens et les mœurs du moyen âge; puis, rentrant dans son sujet, il suit les progrès de la romance chez les différents peuples. Le Tasse et Schiller lui fournissent des modèles de romance

italienne et allemande. Il cite la ballade anglaise : *The Red-Cross Knigth.*

La Hollande met avec raison à la tête des poëtes romanciers qu'elle possède, MM. Feith, Bilderdyck et Tollens. Quant à la France, elle n'a rien à envier sous ce rapport aux autres nations. Qui ne connait, qui n'a souvent répété les délicieuses romances de Moncrif, de Berquin, de Florian, de Millevoye ? Aujourd'hui la faveur publique s'attache à celles de M. Edmond Géraud et de Mme Desbordes, « qui, selon M. Quetelet, » a peut-être le mieux senti quel devait être le » style de la romance. »

Un jour sans doute on ajoutera à ces noms recommandables le nom de M. Quetelet lui même. Tel est du moins le pressentiment que fait naître la lecture des romances qu'il a offertes à la Société (1).

Poésies imitées de l'allemand.

Mme *Caroline de Montigny*, qui a réussi à faire passer dans notre langue quelques poésies allemandes de Klopstock, de Koïner, de Schiller et de

(1) *Le Palmier. Guillaume au Cornet. Les Dames de Crèvecœur.* M. Quetelet nous a fait parvenir aussi une *Elégie sur le dévouement et la mort d'Adolphe Delemer*, secrétaire de la Société de Littérature de Bruxelles, membre correspondant de la *Société* d'Emulation.

Matthison, a bien voulu vous communiquer le recueil manuscrit de ces imitations. C'est par des travaux de cette nature que l'on accoutumera peu à peu les Français à mieux apprécier une littérature dont les défauts sont si souvent compensés par des beautés d'un ordre supérieur.

Mme *Desbordes-Valmore*, dont nous rappellions tout-à-l'heure le gracieux talent, a daigné aussi vous présenter son tribut. En le recevant, nous avons du nous souvenir que Mme Desbordes appartient au département du Nord, et cette pensée a ajouté un nouveau prix à une offrande déjà si flatteuse.

Poésies hébraïques

Si la plupart des livres saints des anciens Hébreux sont regardés à juste titre comme des modèles de la poésie la plus noble et la plus touchante, il y aurait de l'injustice à penser que le peuple juif a perdu de nos jours la tradition de toutes les beautés qui étincellent dans les chants de Moïse et de Salomon.

M. *Michel Berr*, membre de plusieurs académies nationales et étrangères, correspondant de la Société, vous a fait connaître, Messieurs, deux morceaux qu'il a traduits de l'hébreu et qui expriment avec les couleurs les plus animées, ces sentimens et ces principes de charité, de rémunération et d'immortalité dont l'antique

religion d'Abraham a offert les premiers modèles. L'une de ces pièces a été inspirée par la mort du philosophe juif *Moses Mendelsohn*. L'autre est destinée à célébrer la fondation d'un hospice israélite à Berlin.

Fables de M. de Stassart.

» Après avoir appris par cœur des fables pen- » dant les années les plus heureuses de sa vie, » on veut en composer à son tour. C'est de » toutes les branches de la littérature celle qui » présente le plus de charme. » Ainsi s'exprime M. *le Baron de Stassart*, dans la préface du recueil de fables (1) qu'il a mis sous vos yeux. Si nous ne nous étions imposé la loi de ne décerner ni louange ni blâme aux auteurs dont, par devoir, nous analysons les ouvrages, il nous serait facile peut-être de démontrer que M. de Stassart, en cédant au doux besoin d'écrire des fables, a été heureusement inspiré. Nous croyons même que des citations suffiraient pour justifier notre manière de voir; mais nos attributions doivent finir là où commencent celles de la critique.

Fables nouvelles de M. Le Bailly.

M. *Le Bailly* à qui l'opinion publique a assigné l'une des premières places parmi les fabulistes

(1) *Fables par M. le Baron de Stassart, des Académies de Lyon, de Marseille, de Vaucluse*, etc. 5e édition, un vol in-18. avec une gravure. Bruxelles 1823.

français, a aussi enrichi vos archives de son recueil publié en 1814 (1). Une préface où l'auteur a exposé quelques-unes de ses idées sur l'apologue, des notes littéraires, une table raisonnée des moralités de chaque fable, et une action dramatique intitulée *Diane et Endymion* (2) concourent à augmenter l'intérêt de ce volume.

M. *V. Leleux*, imprimeur à Lille, dont je vous ai signalé, en 1817, les premiers travaux poétiques, vous a donné récemment une nouvelle marque de son souvenir, par l'envoi de quelques poésies fugitives, que vous avez accueillies avec d'autant plus de plaisir que vous aviez été privés plus long-temps des productions de notre correspondant. Poésies de M. Leleux.

Notre confrère, M. *F. Delcroix*, dont il me coûte de prononcer le nom sans l'accompagner de quelqu'éloge, a plusieurs fois apporté une agréable diversion à l'aridité des matières scientifiques qui nous occupaient, par la lecture de ses poésies inédites. Vous vous rappellez encore, Poésies de M. Delcroix.

---

(1) *Fables nouvelles de M. Le Bailly, divisées en quatre livres, et faisant suite au volume publié en* 1811. In-18 avec gravure. Paris, 1814.

(2) Ce petit drame lyrique présente la mise en action du charmant tableau de l'Albane *l'Amour désarmé par les Nymphes de Diane* et de celui de Girodet *le Sommeil d'Endymion*.

Messieurs, l'impression qu'a produite sur vous la pièce ayant pour titre *La Branche de sureau.* Nos mémoires de cette année contiendront celle qui est intitulée *Le Gant.*

Vers latins. Ce n'est pas non plus sans un vif intérêt que vous avez entendu une pièce de vers latins, de notre confrère, M. *Gobert*, ouvrage qui présente, sous le voile de l'allégorie, un éloge ingénieux de l'Université de France. Cet hommage rendu, dans la langue de Virgile, à la restauratrice des bonnes études, rappelle l'époque où de savants professeurs dédiaient toujours les fruits de leurs doctes veilles à l'Université qu'ils nommaient respectueusement *Alma Parens.*

Le Panache blanc. De tous les hommages littéraires qui vous ont été adressés, le *Panache blanc* (1) n'est pas celui que vous avez reçu avec le moins d'intérêt. Composé à l'occasion des victoires de nos armées en Espagne, et représenté à Valenciennes pendant la fête donnée par cette ville au régiment des Hussards du Jura, ce vaudeville est, dit-on, l'ouvrage d'une dame spirituelle, moins empressée de faire briller un talent agréable, que d'exprimer, au nom de ses concitoyens, les sentimens d'amour et

---

(1) *Le Panache blanc, ou la Fête de la reconnaissance,* Vaudeville en un acte. Valenciennes, 1824.

d'admiration dont ils sont pénétrés pour le héros et les braves à qui la Péninsule doit son salut.

Le succès du *Panache blanc* n'a pas été borné à la ville pour laquelle il était destiné. M. le Maire de Douai a voulu qu'une représentation de cet ouvrage contribuât à embellir les fêtes que donnait la ville qu'il administre.

Comédies de M. Gensoul.

M. *Justin Gensoul*, qui a obtenu récemment une des couronnes poétiques décernées par vous, Messieurs, a voulu vous faire hommage de diverses pièces de théâtre dont il est l'auteur. *Le Projet singulier* (1), *Le Coureur d'Héritages* (2), *Le Valet intrigué* (3), *Nadir et Sélim* (4), sont des ouvrages connus et qui ont été accueillis par la faveur publique; vous me dispenserez de vous en tracer l'analyse.

---

(1) Comédie en un acte et en vers, représentée pour la première fois le 23 mars 1805.

(2) Comédie en trois actes et en vers, représentée pour la première fois le 23 mai 1807.

(3) Comédie en trois actes et en prose, représentée pour la première fois le 10 mars 1812.

(4) Opéra comique en trois actes, musique de M. Romagnési, représenté pour la première fois le 23 juillet 1822.

Déménagement de La Fontaine.

Un motif semblable m'empêche de vous parler avec détail d'une comédie (1) dans laquelle M. *Théodore Pein* a su mettre en scène, avec autant de vérité que de bonheur et de convenance, notre immortel fabuliste; néanmoins on me permettra de citer le portrait de la Fontaine tracé par St Evremont, l'un des personnages de la pièce:

« Plein de génie, à peine il se croit du talent.
» Il pense en philosophe, il agit en enfant.
» De la société prisant les avantages,
» Il demeure étranger à ses moindres usages.
» En lui, tout est bonté; mais tout est inactif.
» Innocent et malin, son esprit fugitif
» Ne se peut asservir aux choses de la vie.
» L'affaire qui le touche est celle qu'il oublie.
» Distrait, il compromet tous ses engagemens.
» Comme un autre, enrichi des tendres sentimens
» Que dans les cœurs bien nés la nature dépose,
» Il se trouve inhabile aux devoirs qu'elle impose.
» Fidèle en amitié, mais toujours singulier,
» Négligeant tout le monde et soi tout le premier,
» Unique en son espèce, étrange créature
» Qu'en un moule incomplet façonna la nature.

---

(1) *Le Déménagement de La Fontaine*, comédie en un acte et en vers, représentée pour la première fois le 17 mai 1824.

» C'est l'essai d'un chef-d'œuvre échappé de sa main,
» Où Dieu l'ayant formé pour une seule fin
» En créant La Fontaine a dit : « Te voilà, conte. »

Je ne puis, Messieurs, terminer cet aperçu de vos travaux, sans déplorer avec vous les pertes que nous avons faites depuis notre dernière séance publique.

Parmi les hommes célèbres qui n'ont pas dédaigné le titre de correspondans de la Société d'Emulation, nous avons à regretter M. *Langlès* et M. *le Cardinal de Beausset*. Le premier, l'un des orientalistes les plus distingués dont se glorifie la France; le second, aussi illustre par ses histoires de Fénelon et de Bossuet que par la dignité éminente dont l'Eglise récompensa ses vertus et son savoir.

Deux de nos confrères résidens ont aussi subi la loi commune. L'un, (M. *Bonaventure Ponsard*) aux études exigées par la noble profession des armes avait su joindre celles qui conviennent au citoyen éclairé et ami des lettres. Rentré dans la vie civile après avoir tenu honorablement sa place parmi cette foule de braves officiers qui ont tant illustré nos armées, il avait borné toute son ambition à former une collection de livres rares et de tableaux estimés des connaisseurs.

M. Ponsard n'étant pas décédé à Cambrai, la Société n'a pu, selon l'usage, lui rendre les derniers devoirs.

M. *Michel-Joseph Delbarre* fut un chirurgien distingué qu'une mort précoce a enlevé à cette ville où il était investi d'une confiance universelle et justement acquise. On trouvera dans nos Mémoires de cette année le discours qui fut prononcé sur la tombe de ce confrère si digne de nos regrets.

Il me reste à indiquer, Messieurs, les sujets de prix que vous proposez pour l'année 1825.

Agriculture. Une médaille d'or sera délivrée à l'auteur du Mémoire dans lequel on traitera avec le plus de succès, l'une des questions comprises dans le programme que contiendront nos Mémoires de cette année.

Archéologie et Histoire locale. Vous laissez ouverte la série de questions que vous avez publiée en 1820 et vous décernerez une médaille d'or de deux cents francs à l'auteur du meilleur Mémoire sur un point quelconque de nos antiquités locales.

Poésie. La Société n'indique point de sujet spécial. Elle décernera la *Lyre d'argent* à l'auteur de l'ouvrage qui, sous tous les rapports, sera jugé le plus digne de ce prix.

Éloquence. La Société, adoptant avec plaisir et gratitude la proposition du Conseil Municipal de Cambrai, déclare que le prix sera adjugé à l'auteur du meilleur discours *sur les rapports qui existent entre la constitution politique des différentes nations et leur littérature.*

Et afin qu'on ne puisse se méprendre sur les intentions qui nous ont déterminés à proposer un tel sujet, nous nous permettrons de tracer ici quelques considérations sommaires qui feront connaître d'une manière positive quelles sont les vues de l'Académie.

Un illustre écrivain de ce siècle, un philosophe que l'équitable postérité placera entre Bossuet et Leibnitz, a défini la littérature *l'expression de la société*, et, pour démontrer la justesse de cette proposition, il a passé une revue rapide des productions de l'esprit humain en les considérant sous le rapport des progrès de la civilisation (1). Les anciens, plus près que nous de l'état domestique ou familier, ont dû cultiver avec

(1) On retrouvera dans les pages qui vont suivre plusieurs idées déjà émises par M. de Bonald. Il fallait bien, en développant la pensée de ce grand écrivain, reproduire quelques-uns des argumens dont il l'a fortifiée.

succès cette littérature qui décrit les mœurs de la famille, les travaux usuels; tandis que, chez les modernes, la société plus constituée, plus rapprochée de l'état de perfection politique, trouve dans la littérature une *expression* plus noble et plus adaptée à cette dignité dont elle revêt tous ses actes. Ainsi dans l'épopée elle-même, qui est le genre de composition le plus relevée, dans l'épopée des Grecs et des Romains, on rencontre fréquemment une naïveté familière et quelquefois une grossièreté choquante à côté d'idées sublimes et de tableaux majestueux. Tout chez Homère a un caractère privé et presque domestique; une femme enlevée à ses foyers, une esclave arrachée à son maître, l'excessif orgueil d'Agamemnon, le dépit d'Achille et les emportemens de son amitié pour Patrocle, voilà sur quoi est construit le plus beau poëme dont se glorifient l'antiquité et peut-être le monde littéraire. A l'époque de Virgile, la société avait fait un grand pas vers la civilisation et essayait même de se constituer en monarchie, état le plus naturel et le plus parfait de l'ordre social; aussi retrouve-t-on dans les ouvrages de ce beau génie, comme dans ceux de ses contemporains, plus de dignité, de décence et de noblesse que dans les poëmes grecs. La même remarque serait facilement applicable aux divers genres de littérature.

Cependant une autre ère commence ; le christianisme change la face de l'univers. A une société nouvelle, il faut une nouvelle expression, une nouvelle littérature. Durant les premiers siècles de la société chrétienne, la littérature se borna à l'enseignement des vérités morales, de la dialectique et de la théologie ; c'était là les besoins les plus urgents. Mais quand cette première et austère éducation de la chrétienté fut achevée, il fut permis aux mœurs de sortir un peu du cercle des devoirs les plus rigoureux, et à l'imagination de prêter ses charmes à l'embellissement de la raison.

La chaire évangélique eut ses Augustin, ses Basile, ses Chrisostôme, orateurs pleins d'onction et de force, d'élévation et de douceur. Alors aussi parurent les Ausone, les Prudence, les Fortunatus qui tous chantèrent les dogmes, la morale et les espérances de la Religion. Mais ces poëtes n'étaient que les faibles précurseurs de celui qui fut par excellence le chantre du christianisme et de la chevalerie. Dans la société, les intérêts privés, les petites passions, les dissentions de famille avaient fait place à des sentimens plus expansifs, plus universels. Le cœur de l'homme se remplissait d'enthousiasme, d'amour et de désintéressement. Or la littérature était

en harmonie avec cet état de la civilisation, et l'on peut regarder la *Jérusalem délivrée* comme l'expression la plus fidèle, comme le type véritable de la situation morale des peuples à l'époque où le Tasse produisit ce poême admirable. Deux siècles plus tard, la France offrit, sous le règne de Louis XIV, le tableau d'une nation parvenue au plus haut degré de décence, d'ordre et de noblesse; et, par une suite nécessaire, ce fut aussi durant ce grand siècle que parurent les productions les plus remarquables par ce ton noble, grave et décent, par cet esprit d'ordre, et ce sentiment du beau moral qui conviennent à une monarchie puissante et bien constituée. Alors, selon l'expression de Fénelon, « On ne donna plus le nom d'es» prit à une imagination éblouissante; on le ré» serva pour un génie réglé et correct, qui suit » pas à pas la nature toujours simple et gracieuse, » qui ramène toutes les pensées aux principes de » la raison, et qui ne trouve beau que ce qui » est véritable (1). » L'esprit humain ne passe jamais d'un état à un autre par des transitions brusques et forcées; aussi, malgré l'impulsion nouvelle imprimée par la Régence, la littérature

(1) Discours de réception à l'Académie française.

ne perdit pas tout-à-coup l'éclat qu'elle avait eu sous le règne précédent; et de même que Villars était demeuré debout pour représenter les grands capitaines du grand siècle, de même la mort semblait avoir épargné J.-B. Rousseau et Massillon pour laisser du moins au siècle naissant la tradition du goût et des bonnes doctrines.

On peut ajouter que Voltaire se trouva l'un des plus légitimes héritiers appellés à partager cette riche succession du génie; mais lui-même, subissant bientôt la loi commune, fut entraîné à *exprimer* la société de cette époque. La licence des mœurs de la cour, suite de l'oubli des anciens principes constitutifs de la monarchie, la cupidité sans frein développée dans toutes les classes par le fameux systême du banquier écossais avaient, pour ainsi dire, matérialisé la France. Il fallut des philosophes pour réduire en principes cette philosophie des sensations, cette morale de l'intérêt personnel, et des littérateurs pour la préconiser: or on vit paraître les uns et les autres. Parmi les premiers brillèrent Condillac, Helvétius et Cabanis. Le nombre des autres fut immense.

La littérature, qui reçoit de la politique sa direction première, réagit souvent à son tour sur la politique, et lui rend avec usure ce que celle-ci lui a prêté. Aussi convient-on généralement

que les livres du dix-huitième siècle ont contribué pour quelque chose à amener la révolution française.

Cette révolution, que la Providence avait d'ailleurs résolue et préparée dans ses impénétrables décrets, fut signalée par d'horribles catastrophes et d'affreux désastres (1).

La tempête qui éclata sur nous bouleversa de fond en comble l'édifice social. Les richesses, la puissance, la gloire même furent déplacées. Le cœur de l'homme fut brisé et déchiré dans ses replis les plus intimes. Que devint alors la littérature? Muette sous la terreur, elle ne reprit ensuite la parole que pour entonner des chants funèbres et égaler, comme dit le prophète, les lamentations aux calamités. Et, comme si le caractère français n'avait pu suffire à l'expression du sentiment douloureux qui régnait en France, on fit venir d'outre-mer et d'outre-Rhin toutes les productions mélancoliques et sombres qui faisaient les délices de nos voisins.

Dans les bibliothèques à la mode, Anne Radcliff

---

(1) Il sera facile à l'orateur, en suivant la marche de la littérature chez les différents peuples, de faire voir qu'elle est toujours en rapport direct avec la constitution écrite ou non écrite qui les régit.

prit la place de Dorat, et Marivaux céda la sienne à Kotzebue.

Depuis, la tendance mélancolique produite par les tragiques événemens de la révolution, s'est combinée avec cette sorte de réveil des idées chevaleresques qu'a fait naître la restauration. De-là l'empressement d'un grand nombre d'écrivains à chercher des sentimens et des tableaux dans l'histoire du moyen âge, mine véritablement féconde en émotions de tout genre.

Il ne nous appartient pas de signaler ici les défauts qu'on reproche à la nouvelle école littéraire qui s'est emparée de ce domaine; mais telle qu'elle est, son existence nous semble fournir une preuve de plus en faveur de l'opinion qui considère la littérature, non pas comme dépendante du climat, du sol et des causes physiques, mais comme l'expression de l'état social.

Au reste, Messieurs, dans l'espèce de schisme, (schisme assez paisible néanmoins) qui divise aujourd'hui l'empire des lettres, celui-là finira toujours par trouver la vérité, qui ne dédaignera point ce sentiment de l'harmonie générale, cet amour du beau, ce dévouement de l'âme qu'on nomme l'enthousiasme. Oui Messieurs, le feu divin que, par vos travaux, vos concours,

vous cherchez à entretenir autour de vous, est le plus sûr, disons même, le seul aliment du génie. Appellés à faire fructifier dans cette intéressante contrée des semences de savoir, de vertu et de bonheur, invoquons le secours de l'enthousiasme. Il nous guidera mieux qu'une raison froide, égoïste et matérielle. L'enthousiasme, d'ailleurs, n'est-il pas la raison elle-même vivifiée par une influence céleste et entourée des rayons de l'immortalité?

Les Académies et Sociétés Savantes qui ont bien voulu nous communiquer les résultats de leurs travaux, et auxquelles nous exprimons ici notre vive gratitude pour cette marque précieuse de leur souvenir, sont :

La Société Royale et Centrale d'Agriculture; la Société Royale des Antiquaires de France; la Société Royale d'Arras; l'Académie de Besançon; l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bordeaux; la Société d'Emulation de Bourg; la Societé des Sciences et Arts de Châlons; l'Académie de Dijon; la Société Centrale d'Agriculture de Douai; l'Académie de Lyon; l'Académie de Macon; la Société des Lettres, Sciences et Arts de Metz; l'Académie de Nanci; la Société Académique de Nantes; l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse; la Sociétéd'Agriculture de Tours, etc., etc.

NOTA. S'il avait été commis quelqu'oubli dans l'énumération des ouvrages adressés à la Société, nous prions les auteurs de vouloir bien n'attribuer ces omissions à aucun motif défavorable. En nous les signalant, on aura la certitude qu'elles seront réparées dans le prochain exposé de nos travaux.

RAPPORT

Sur le Concours d'Agriculture (1),

Par M. DUSSAUSSOY, *Chef de Bataillon, command*[t] *l'Artillerie de la Place de Cambrai.*

MESSIEURS,

Que de valeureux soldats sont venus se reposer de leurs travaux au sein d'un héritage champêtre ! L'art qui nourrit les hommes, celui qui, de nos jours, a surtout encouru le reproche de les détruire, ont-ils donc entr'eux des rapports si intimes ? L'histoire contemporaine, les souvenirs de l'antiquité, tout nous dit qu'en effet le Ciel se plut à réunir le glaive et la charrue. Après le soin de féconder le sol natal, il dut confier aux mêmes bras l'honneur de le défendre.

Un tel rapprochement, Messieurs, frappe

---

(1) La Commission était composée de MM. Béthune-Houriez, Evrard, Feneulle, Le Glay, Tordeux et Dussaussoy, Rapporteur.

naturellement notre esprit, dans ces momens où, fatigués de guerre, et tournant leurs vues vers la prospérité intérieure, les gouvernemens sentent la nécessité de faire fleurir l'agriculture. Les Sociétés savantes ne manquent pas de les seconder dans leurs louables intentions; et c'est ainsi que, prenant plus particulièrement l'utilité locale pour but de vos efforts, vous avez demandé, dans le concours de cette année : *un Manuel élémentaire d'Agriculture, spécialement destiné aux cultivateurs de l'Arrondissement de Cambrai.*

Si vous aviez moins stimulé le zèle des personnes qui sont à même de vous donner un pareil travail, vous pourriez vous reprocher le peu d'empressement qu'elles ont mis à se présenter au concours. Cependant, Messieurs, nous n'avons pas à déplorer un entier abandon. Un seul ouvrage nous est parvenu; nous l'avons examiné avec soin. En voici l'analyse rapide.

Après quelques considérations générales sur son sujet, l'auteur traite successivement des instrumens aratoires, des chevaux propres au labour, des engrais, des semences, de la culture des céréales, des plantes oléagineuses, légumineuses, solanées et cariophyllées, des assolemens, de la prématuration, enfin d'une foule de procédés plus ou moins connus, (dont plusieurs

cependant lui sont propres,) tant pour la préparation des terres que pour la conservation des récoltes, dans ce climat humide. Nous ne donnerons point la description de toutes ces méthodes, d'après la loi que nous nous sommes faite d'être courts. Les connaissances dont fait preuve l'agriculteur à qui nous devons ce mémoire, nous font regretter qu'il ne soit pas entré dans plus de détails :

1° Sur la nature du sol du Cambrésis, le mélange des terres et la manière d'en faire l'analyse, ne fut-ce que par décantation.

2° Sur les instrumens aratoires. On aurait désiré qu'il discutât parfaitement chaque système de charrue, afin de mettre les cultivateurs à même de juger de leurs défauts ou de leurs avantages.

3° Sur la manière d'agir des engrais, eu égard à la nature du sol. Il eut été bon d'expliquer, par exemple, pourquoi les cendres minérales ne conviennent qu'aux terrains calcaires.

4° Sur la propriété qu'ont les plantes pivotantes et herbacées, telles que le treffle, la luzerne, le sainfoin, la minette, etc. (1) de tirer de

(1) C'est ainsi qu'on appelle dans ce pays *la Mignonette*, *Medicago Lupulina*, L.

l'atmosphère une grande partie des élémens nécessaires à leur nutrition. Il aurait du en déduire la conséquence qu'il n'est point profitable de laisser des terres en jachères, lorsqu'on peut les ensemencer en prairies artificielles. L'observation de ce principe est de la plus grande importance pour le cultivateur.

5° Sur la prématuration. L'avantage de récolter plutôt et d'obtenir un blé plus *marchand*, n'est pas le seul qui résulte de cette méthode; car il est prouvé que les plantes détériorent d'autant plus le sol qu'elles approchent plus de l'état de maturité; et comme les céréales contiennent plus de sucs nutritifs au moment de la floraison qu'à toute autre époque de leur croissance, on a donc une double raison de leur appliquer la méthode si judicieusement recommandée par l'auteur, pour beaucoup d'autres productions.

6° Enfin, il aurait pu faire connaître dans ce manuel : l'effet de la marne, du gypse, des tourteaux, de l'écobuage sur diverses natures de terrain, et nous donner le résultat de sa propre expérience sur les plantations, sur l'engraissement des bestiaux, l'éducation des bêtes à laine, et sur d'autres objets non moins importants qui intéressent l'économie rurale. Mais le peu de

temps écoulé depuis l'ouverture du concours ne lui aura pas permis, sans doute, d'entrer dans ces détails. Si, à cause de ces lacunes, son ouvrage ne remplit pas entièrement les vues de la Société, il offre du moins, dans un cadre assez rétréci, un grand nombre de méthodes, dont la connaissance peut être utile aux jeunes cultivateurs du Cambrésis; et, à ce titre, nous pensons, Messieurs, que vous devez récompenser le travail de l'auteur, en lui accordant une médaille d'or, à titre d'encouragement.

Nous terminerons ce rapport en vous soumettant les réflexions suivantes :

Un bon manuel pratique d'Agriculture, pour cet arrondissement, ne saurait être l'ouvrage d'un seul; si nous le demandons à l'expérience de nos agriculteurs, chacun d'eux excellera davantage dans tel ou tel genre de culture, dans telle ou telle branche d'économie rurale; il ne pourra donc nous donner qu'un travail incomplet. Peut-être conviendrait-il de suivre, à l'égard de ce manuel, le parti qu'on a cru devoir adopter pour obtenir, par des mémoires successifs, une topographie médicale des communes de l'arrondissement. Rédigeons pour nos cultivateurs une série de questions ; et le soin de coordonner les matériaux qui nous seront fournis par eux,

appartiendra ensuite à la Société. C'est ainsi seulement qu'on pourra, selon nous, produire un ouvrage vraiment utile, tout-à-fait spécial pour nos localités, et que nous n'avons point encore.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIETÉ D'ÉMULATION.

(*Séance du* 10 *Août* 1824.)

La Société délibérant sur les conclusions de M. *Dussaussoy*, Rapporteur de la Commission d'Agriculture et partageant l'opinion qu'il a émise, arrête que, dans la vue de procurer un bon Manuel pratique aux cultivateurs de l'arrondissement, une série de questions sera rédigée sur tout ce qui intéresse l'économie rurale, et ce relativement à nos localités.

En coordonnant les divers matériaux qui lui seront fournis, la Société obtiendra définitivement un travail complet, fruit de l'expérience de plusieurs et le résumé des idées qui seront jugées les plus saines.

La Commission rendant justice aux parties estimables du seul Mémoire qui lui a été remis sur le sujet demandé d'un *Manuel Élémentaire*

d'Agriculture, pense qu'il est juste d'accorder à l'auteur une médaille d'or, à titre d'encouragement. Cet avis est adopté.

L'auteur est M. *Caudron*, cultivateur à Gonnelieu, dont le nom a déjà figuré honorablement dans les divers concours d'Agriculture, ouverts par la Société.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire perpétuel, *Le Président de la Société,*

LE GLAY. SERVOIS.

RAPPORT

Sur le Concours de Poésie (1),

Par M. F. DELCROIX.

MESSIEURS,

« Qu'est-ce que le génie du poëte, s'il est ignoré? Qu'est-ce qu'un chant mélodieux, s'il n'est point entendu? » et, pour épuiser une suite de questions ingénieuses que nous empruntons à un favori des neuf sœurs, assez ignoré parmi nous, (2) « qu'est-ce qu'une figure charmante, si l'œil ne peut l'admirer? Qu'est-ce que l'incarnat d'une rose, si elle meurt sans être vue? » Il nous semble que les couronnes offertes, chaque

(1) La Commission était composée de MM. *Gobert*, *Le Glay*, *Pascal-Lacroix*, *Peysson*, et *Delcroix*, Rapporteur.

(2) *Guill. Shenstone*, poëte anglais, né en 1714; mort en 1763. Ses ouvrages ont été recueillis et publiés en trois vol. in-8° par *Dodsley*, son ami.

année, au talent par les Académies, que l'éclat des triomphes littéraires et la publicité qui les suit, nous fourniraient une réponse pour consoler le sentiment mêlé d'un peu d'amertume, qui, peut-être, a dicté la première de ces questions. Long-temps bannies de nos cercles par les âpres discussions et les intérêts de l'inévitable politique, c'est au sein des Académies que les Muses délaissées trouvèrent un asile; et c'est là seulement qu'à des occasions solennelles, il leur a encore été permis d'élever leur voix harmonieuse, bientôt perdue dans le bruit des passions de la multitude, comme celle des oiseaux dans l'orage. On ne s'attache plus guère aujourd'hui à nier l'utilité des concours pour entretenir le feu sacré et pour éveiller dans les esprits une noble et salutaire émulation; mais si quelques hommes prévenus conservaient encore des doutes sur l'heureuse influence de ces luttes poétiques, celle dont nous avons à vous rendre compte, Messieurs, suffirait pour les détromper. Aucune autre, dans les annales de la Société, ne peut offrir cette brillante réunion de talens, mais il n'en est point dont le jugement présente aussi plus de difficultés. Privé des points de comparaison qui résultent d'un sujet donné, comment en effet prononcer sur les différents

genres de mérite que *trente-deux* pièces nous ont apportés ? Comment vous exposer leurs titres, et, sans que la vérité y perde rien de son austère prérogative, ne point blesser l'amour-propre de tant de concurrens à qui nous devons savoir gré d'un empressement qui nous est si flatteur ?

Le nombre de ces pièces étant connu, nous prions à l'avance les auteurs dont nous ne rappellerons pas les productions de ne point considérer notre silence comme une marque de défaveur. Cette longue galerie où le hasard a préalablement classé leurs ouvrages, nous l'avons étudiée dans ses détails et parcourue dans toute son étendue. Aujourd'hui l'abondance même de nos richesses nous impose l'obligation de nous borner, pour éviter la monotonie compagne ordinaire d'une pareille revue.

La première pièce qui nous tombe sous les yeux est intitulée : *Début poétique*. L'auteur a voulu courir trois chances diverses pour enlever la palme du concours. Dans un dialogue entre lui et son ami, il offre, en manière de défi, et réunis dans le même cadre, une imitation de l'ode d'Horace *Quis multâ gracilis*... le discours d'Annibal devant Antiochus, et, pour dernier sujet, le dévouement des médecins français et des Sœurs de Ste Camille, pendant la peste de

Barcelonne. Sans donner à l'auteur le même conseil que son ami, nous l'engageons à se défier un peu plus de son extrême facilité, et nous pensons qu'alors il pourra se faire lire, et même avec un plaisir réel, hors du cercle de ses affections particulières. De ces trois morceaux, le meilleur nous a paru le discours d'Annibal. Le style en est généralement plus châtié, plus soutenu, et l'on y remarque avec satisfaction quelques traits d'une énergie tout-à-fait propre au héros carthaginois.

Formose, ou la Fontaine-Notre-Dame, est une pièce que nous devons mentionner par intérêt pour nos localités. Nous citerons encore *le Soldat laboureur*, autre pièce du concours. Tout porte ici l'indice de l'inexpérience ... attendons.

L'auteur de l'*Ode imitée librement des Pseaumes* semble avoir voulu mettre à profit cette vérité poétiquement exprimée par M. de Fontanes :

L'enthousiasme habite aux rives du Jourdain.

Il reproduit quelquefois avec bonheur la pompe, les images et l'élévation du style inspiré des prophètes; mais il n'était guère possible d'espérer qu'il se maintiendrait constamment à la même hauteur, et qu'il nous rendrait les sons de la

harpe israélite que, seuls, nous ont rappellés Racine, dans les beaux chœurs d'Esther et d'Athalie et J.-B. Rousseau, dans plusieurs de ses odes. Une autre pièce intitulée : *L'Esprit des révolutions* annonce encore un talent fait pour réussir dans les sujets graves et sévères, et qui va puiser ses inspirations aux sources fécondes des textes saints. Nous avons trouvé dans ces deux pièces de fort belles strophes, de l'âme, de la chaleur, mais des inégalités et quelques traces de bouffissure, un des écueils à éviter dans ce genre difficile.

Forcés de nous restreindre, nous ne pouvons accorder que peu d'espace à l'ode ayant pour titre : *La Découverte du Nouveau Monde* et au dithyrambe de *Charles Martel, ou la France délivrée.* La nature de ces deux compositions ne nous permettait pas de les passer sous silence. La première, qui est purement écrite, manque d'éclat et de verve. Le poëte ne chante pas, il raconte; et les faits s'enchaînent, se succèdent dans ses récits à peu près dans le même ordre et avec les mêmes circonstances que sous la plume de l'historien. Et pourtant quel sujet plus inspirateur ! Quel plus vaste champ pouvait s'ouvrir devant une imagination brillante et poëtique ! Donnez au lyrique Le Brun, à qui l'on

ne contestera pas au moins cette faculté, s'il n'eut pas toujours le goût le plus sûr, donnez-lui un tel événement à célébrer; comme on sentira de suite la présence de la Muse :

Jadis un vulgaire crédule
Rêva les colonnes d'Hercule,
Ces bornes du monde et des mers.
« Et moi, dit un homme intrépide,
» Au-delà du gouffre liquide
» Je vous jure un autre univers.

» Cet astre est le Dieu que j'atteste.
» Il voit, dans sa route céleste,
» Les climats promis à nos vœux, etc. (1). »

Si l'une de ces pièces laisse beaucoup à désirer, quant à la force du style, l'autre se fait remarquer pour un caractère tout différent. On y trouve l'expression figurée du poëte, ces tours hardis, pittoresques, que revêt sa pensée, et qui appartiennent exclusivement à la langue des Dieux; mais tout ce luxe est pauvre quand les idées ne se lient point entr'elles pour atteindre à un but déterminé. Soit qu'il faille s'en prendre aux lois du

(1) *Les Conquêtes de l'homme sur la nature*, ode.

dithyrambe, ou que ce soit chez nous un défaut de perspicacité, tout en reconnaissant que cette pièce renferme de beaux vers, il nous est réellement difficile d'en bien saisir l'ensemble.

Sans l'ode infiniment simple et touchante de M. de Chênedollé, intitulée : *le Gladiateur mourant*, et, peut-être, quelques passages où l'auteur du Génie du christianisme a le mieux fait admirer l'étonnante magie de son pinceau, je ne sais si l'on eût songé à composer *le Colysée, ou le Gladiateur*, élégie inscrite sous le nº 8. Ce n'est pas assurément que cette pièce ne mérite notre intérêt, et n'offre même tous les signes d'un beau talent, que nous aurons soin d'apprécier tout-à-l'heure ; mais les emprunts y sont sensibles. C'est le privilége du génie d'ouvrir des routes nouvelles et de voir les imitateurs s'y précipiter en foule, comme, sur la trace d'heureux navigateurs, on s'élançait jadis au nouveau monde, pour explorer une terre vierge encore et y chercher d'autres richesses.

Il y a obscurité dans l'exposition du poëme, et ce n'est qu'après une cinquantaine de vers qu'on se rend définitivement compte du sujet. Nous croyons devoir le demander à l'auteur : à qui s'adresse le discours de son Gladiateur et le tableau en quelque sorte méthodique qu'il fait de sa lutte et de ses souffrances? Si cet homme

est dans le cirque, il parle beaucoup trop longuement; il disserte et décrit, lorsqu'un soin plus pressant et plus cruel le réclame. Mais, dans toute la pièce, des beautés remarquables et l'exubérance d'un style fort et vigoureux, qui, pour la gloire des lettres et celle de l'auteur, nous fait désirer sincèrement de le voir apporter un peu plus de sagesse dans la conception de ses plans.

On peut démêler dans celui-ci une intention dramatique. Nous nous souvenons que l'élégie porte un double titre, et elle comprend en effet deux actions bien distinctes. A la fin de l'ouvrage, la scène change tout-à-coup : ce n'est plus l'infortuné Sismar, l'enfant des Daces, captif et voué au trépas, déplorant les maux de la terre et appellant la vengeance sur Rome. La vengeance est venue; partout des ruines dans la ville éternelle; partout les pas du Temps et, plus encore, la fureur des Barbares ont laissé leur empreinte sur ses monumens. Un seul toujours subsiste en entier : l'imposant Colysée. C'est en vain, s'écrie l'auteur, en s'adressant au Temps,

C'est en vain qu'avec lui tu luttas de puissance,
Son ciment lui répond de son éternité :
Sur son front dépouillé que de magnificence !
Quelle jeunesse encor dans son antiquité !

Là, le poëte s'est assis, et ses vers datés de Rome, 1824, empruntent de sa situation personnelle un nouveau degré d'intérêt. L'esprit frappé des grands souvenirs qui m'entouraient, j'allais, dit-il, chanter la gloire des Romains,

Quand, tout-à-coup, du fond de ces poudreux décombres,
Je crus voir, oui je vis sortir de pâles ombres.
Esclaves, prisonniers, gladiateurs, martyrs,
S'élevant jusqu'à moi, jettaient de longs soupirs...

Tous montraient leurs blessures, tous reprochaient aux cruels dominateurs des nations les larmes et le sang qu'ils ont fait répandre:

Si tu crois que la gloire est d'égorger les hommes,
Adieu, tu peux chanter la gloire des Romains.

On ne saurait disconvenir, Messieurs, qu'il n'y ait de la grandeur dans un pareil tableau. Quels que soient ses défauts, la pièce qui vient d'être analysée doit, sans contredit, tenir un rang distingué parmi toutes celles d'un concours dont les résultats ont surpassé nos espérances.

Que dirons-nous de *La Pauvre Mère?* Que cette élégie nous offre avec beaucoup de simplicité le langage le plus pénétrant; que le cœur est ému à ces tableaux d'abandon, à ces plaintes douloureuses. Peut-être aussi la continuité d'un même

sentiment qui déchire encore plus qu'il n'attendrit, finit par donner à l'ensemble de la composition une teinte un peu trop uniforme; mais il faut la distinguer de cette foule d'ouvrages, odes, poëmes, élégies qui, de nos jours, et sous des titres plus ou moins touchants, semblent naître à l'envi pour imposer des larmes à la sensibilité des lecteurs. Nous trouvons dans le concours une seconde élégie aussi intitulée: *la Pauvre Mère*. Celle-ci est bien inférieure à la précédente qui porte le n° 11 et ce vers pour épigraphe:

Que le sort nous sépare ou bien qu'il nous rassemble.

Tous les sentimens généreux du royalisme respirent dans un poëme élégiaque consacré à la gloire de Charette, celui des chefs de la Vendée qui, par son courage inébranlable, son génie fertile en ressources et sa mort malheureuse, a le plus vivement excité l'intérêt public. Les noms des Cathelineau, des d'Elbée, des Lescure, des Bonchamps, des Laroche-Jacquelein vivront dans la postérité; mais l'image imposante de Charette dominera, si j'ose le dire, toute l'époque douloureuse de nos guerres civiles. Pour traiter un sujet si grand, et qui rappelle des souvenirs glorieux mais pénibles, l'auteur a donc fait un choix judicieux en adoptant ce personnage, puisque c'est

autour de lui que viennent se grouper tous les autres. Voici comme il caractérise les différents chefs que nous avons nommés :

Peindrai-je ce Henri (1) dont la mâle éloquence
Offrait aux Vendéens qu'il guidait au danger
Ou son exemple à suivre, ou sa mort à *venger!*
Ce Bonchamps de sa tombe écartant la *vengeance!*
Guerrier terrible et fier, chrétien humble et soumis,
A ses soldats vainqueurs il prêche la clémence,
Et son dernier soupir est pour ses ennemis ! . . .
Peindrai-je, renonçant à ses destins prospères,
Lescure qui s'immole à la foi de ses pères,
Où d'Elbée en martyr mourant au *champ* d'honneur?
Ou ce Cathelineau, naguère
Du *champ* de ses ayeux paisible laboureur,
A qui Dieu révéla le grand art de la guerre? . . .

Un dialogue que l'auteur a su amener sans effort, nous a plu singulièrement par son énergique concision. C'est au moment où, frappés de la plus héroïque résistance, *les rois de la république*, selon sa belle expression, *viennent offrir la paix aux soldats du hameau.*

---

(1) *Henri de Laroche-Jacquelein.*

La paix, quand vos bourreaux dévastent ma patrie!...
— La mort s'arrêtera. — Quant à l'idolâtrie
Vingt temples profanés chaque jour sont ouverts!
— Nous vous rendrons le Dieu de l'univers?
— Lorsque dans une chaîne impie
Languit un jeune Roi! — Nous briserons ses fers,
De son sort vous serez les maîtres!...
— Nous le voulons au trône où régnaient ses ancêtres!

Le héros du poëme qui d'abord nous est représenté dans son cachot, attendant la mort, expire satisfait à la fin de l'ouvrage. Il a vu, dans un songe, l'auguste famille de ses Rois remontée au trône héréditaire.

Cette composition remarquable annonce un talent exercé. Votre Commission, Messieurs, estime, au préalable, qu'il convient de la placer à part, ainsi que l'élégie du *Gladiateur*.

Ce sont aussi des pièces très dignes d'éloges que celles qui ont pour titre : *Virginie, ou le Départ*, *Épître sur l'Allemagne*, *Épître à mon ami sur le pouvoir de la main*. La première, comme une douce et pure émanation du génie de Bernardin de St Pierre, nous rappelle cette délicieuse pastorale que toutes les langues vivantes ont voulu reproduire, afin que les héros intéressants dont le romancier nous décrit l'enfance et les amours

eussent partout des amis qui s'attendrissent à leur sort. Cette pièce, malgré son défaut d'étendue, est une de celles qui nous laisseront le regret d'avoir trop peu de récompenses à donner. Ce serait ôter quelque chose à son touchant intérêt que de la morceler par des citations. Elle vous sera lue tout-à-l'heure.

Il n'est pas rare encore, de nos jours, de voir nombre de personnes partager ce préjugé national qui semble circonscrire aux limites de la France toute idée raisonnable sur les arts et sur les habitudes sociales, et à l'enceinte de la capitale les maniéres élégantes, l'esprit et le bon goût. Il est temps que les peuples cessent enfin de se traiter réciproquement de barbares. Les relations s'étendent; les littératures s'enrichissent par des conquêtes mutuelles; et, pour s'apprécier et perdre une erreur si contraire à leurs vrais intérêts, ce qui manque aux peuples n'est souvent autre chose que ce qui manque aux particuliers, dans le commerce de la vie privée : l'occasion de se voir de plus près et la faculté de s'entendre. On doit de la reconnaissance à ces écrivains qui se plaçant, heureux médiateurs, sur les confins de deux pays, échangent, avec des paroles d'estime et de concorde, les richesses de nations rivales. Mme de Stael a, la première, donné ce bel exemple.

Ce n'est pas avec un médiocre intérêt que nous commençons l'examen d'une *Epître sur l'Allemagne* qui nous est parvenue de cette contrée.

Partages-tu l'erreur d'esprits vains et légers,
Qui, sur d'anciens *dictons*, jugeant les étrangers,
Pensent encor qu'au sein de ces pays antiques
Les peuples sont restés barbares et gothiques,
Qu'on végète, qu'on souffre, et qu'on languit chez eux,
Que leur génie est triste et leur ciel nébuleux,
Qu'enfin jamais un cœur et délicat et tendre
N'y trouvera des cœurs qui sachent le comprendre?
Céline on t'abusa : les sauvages Germains
Qui, seuls, dans leurs forêts, résistaient aux Romains,
Les puissants champions des carrousels de Spire,
Les chevaliers Teutons, fiers soutiens de l'Empire,
Ont maintenant fait place à de savants neveux,
Non moins nobles et francs, mais plus éclairés qu'eux.

On l'a pu remarquer par cet heureux début, c'est bien là le ton de l'épître. Poursuivons :

Sans doute, on voit encor d'antiques douairières,
De leurs seize quartiers orgueilleuses et fières,
Vantant leurs dignités, le tricot à la main . . .

Ce trait est fort joli. L'auteur ne dissimule pas ensuite que les habitans des contrées germaniques

s'offrent, en général, à l'observateur sous un aspect moins animé, sous des dehors plus paisibles que ceux des autres climats :

Ne crois pas cependant cette monotonie
Peu conforme ou nuisible aux élans du génie.
Bien souvent un mortel froid ou silencieux,
Que le monde dédaigne, est occupé des cieux;
Et tandis que l'on plaint sa timide indolence,
Dans les champs infinis il pénètre et s'élance.
Tel le grave Allemand nous paraît concentré;
Mais c'est dans ses écrits qu'il met le feu sacré...

Le mot *concentré* demanderait un régime, et l'auteur devait s'arrêter ici; le développement qu'il donne à sa pensée en diminue la force et la concision. Nous voudrions que les bornes de ce rapport nous permissent d'analyser un gracieux épisode qui tient une place considérable dans l'épître, et qu'on serait fâché toutefois de n'y pas rencontrer. Mais les citations qui précèdent auront suffi, je pense, pour faire apprécier une production attrayante et facile, un talent aimable et naturel. A la manière dont elle écrit notre langue, très assurément cette muse est française.

Pour féconder le sujet le plus frivole, le plus aride en apparence, un heureux génie trouve sans peine des ressources dont l'écrivain vulgaire

ne se fût pas douté. Où ce dernier, après beaucoup d'efforts, eût fini par échouer, l'autre prodigue avec succès toutes les richesses de la poésie. Il nous semble, Messieurs, qu'il ne serait pas trop déraisonnable de faire de ceci une flatteuse application à l'auteur de l'*Epître à mon ami sur le pouvoir de la main*. Sa pièce, qui n'est qu'un badinage de l'esprit, renferme des négligences, mais aussi des détails fort agréables, de beaux vers; elle vous sera lue, et vous même en pourrez juger.

La renaissance des lettres et des arts, au siècle de François Ier, a naguère éveillé une noble émulation parmi nos poëtes; et cet intéressant et magnifique tableau a fait résonner avec harmonie quelques lyres privilégiées. Le n° 32 nous offre un poëme dont le sujet se rapproche beaucoup de celui qu'a proposé, il y a trois ans, l'illustre aréopage de la littérature française. Dans la lettre d'envoi qui accompagnait *La Mort de Léonard de Vinci*, l'auteur affirme qu'il n'a présenté son ouvrage à aucun autre concours, et nous le croirons sans peine : partout on l'aurait distingué. Il a cherché, comme il le dit lui-même, à retracer une époque mémorable, au moyen d'un récit que fait à ses enfans le célèbre peintre florentin, qui fut de plus un écrivain recommandable, un homme habile dans plusieurs arts,

et, à coup-sûr, le plus capable d'en signaler les étonnnants progrès. Léonard de Vinci, chargé d'ans et d'honneurs, raconte, avant d'expirer, les merveilles qui frappèrent ses regards lorsque les persécutions de ses compatriotes le forcèrent à se réfugier en France; il exhorte ses enfans à adopter cette patrie nouvelle où l'ont appellé les bontés du monarque, à chérir cette terre héroïque où luit enfin pour les beaux-arts une aurore éclatante, et, au moment où sa vie va s'éteindre, François Ier, qui l'avait honoré de sa royale amitié, se présente et reçoit son dernier soupir (1).

On voit par cette analyse que le poëte a su disposer un cadre heureux pour donner à son sujet cet intérêt puissant que les généralités inspireront toujours moins que les individus. Sa marche est ferme et rapide; sa manière exempte de mauvais goût; ses portraits piquants et pleins de ressemblance. Il faut avouer toutefois qu'il s'est mis fort à son aise en les traçant; l'anachronisme est évident pour quelques-uns; témoin le bon Montaigne qui était né à peine lorsque François Ier mourut; de plus, Léonard de Vinci n'eut

(1) Ce trait historique a fourni le sujet de l'une des plus belles tapisseries qui ornent en ce moment la galerie des Gobelins.

jamais d'enfans. Mais voit-on beaucoup de poëmes dont le plan ait été fourni tout arrangé par l'histoire? S'il convient de ne pas se montrer sévère sur les dates et même sur les faits particuliers, c'est lorsque le poëte se propose la peinture générale et complette d'une époque, et que des beautés réelles reposent sur la fable qu'il a imaginée. Nous devons nous interdire toute citation et réserver pour la lecture entière de l'ouvrage le plaisir qu'il ne peut manquer de produire. Un très petit nombre d'imperfections semblent annoncer que l'âge de la maturité n'est pas venu pour l'auteur; s'il est encore inconnu, c'est une jeune renommée à faire éclore, et la Société sentira tout le prix d'une satisfaction si pure.

Nous avons été passablement surpris de trouver le nom d'Ossian dans la bouche de Léonard de Vinci, puisque ce n'est guère qu'au milieu du dix-huitième siècle que l'existence, réelle ou supposée, du fameux barde écossais a été révélée au monde littéraire par la publication que fit Macpherson de ses poésies. La prescience qu'obtient Léonard, à ses derniers momens, ne suffit pas pour excuser ici l'inadvertance du poëte; elle est du moins facile à réparer. Si ce conseil aussi ne nous exposait au reproche d'être minutieux, nous l'engagerions à faire plus de cas de la richesse de

la rime. Qu'il soit sûr que sa pensée loin d'y perdre y gagnera toujours. Dans le style élevé surtout, le temps n'est plus où l'on doive se contenter de rimer faiblement. Cette langue poétique si belle, que tant de gens veulent parler aujourd'hui, on ne saurait trop la défendre aux profanes par des difficultés qui n'en sont pas pour le génie.

Voici une autre pièce qui a également fixé notre attention d'une manière spéciale ; celle-ci nous semble à peu près irréprochable, tant sous le rapport du plan que sous celui de l'exécution. Ce qui distingue l'élégie d'*Alcée*, c'est une vérité d'expression tout-à-fait antique, des idées grandes et largement rendues, de beaux mouvemens échappés du fond de l'âme, et partout une extrême pureté de style. *Alcée* nous est parvenu avec le nº 29 dont nous allons nous occuper : il est intéressant pour nous d'avoir à considérer le même talent dans un genre entièrement opposé.

Cette dernière pièce, moins brillante peut-être, nous a plu surtout par sa simplicité, par ces heureux détails habilement fondus, dont bien peu d'écrivains possèdent le secret, et qui nous ont montré comme à l'attendrissement pouvait se mêler parfois un léger sourire. L'*Épître à Suzanne* paraît n'être, à proprement parler, que

le récit des infortunes de l'auteur; ses peines, ses affections, qui souvent aussi sont des peines, ses regrets et ses souvenirs, y sont déposés dans un langage attachant, quelquefois ingénieux, toujours facile. Il y a beaucoup d'art, mais de l'art qu'on n'apperçoit pas et qui semble s'ignorer lui-même, dans cette épître, échappée, nous le croyons, à une muse aimable et célèbre. Si le voile assez transparent qui couvre la personne de l'auteur ne nous l'avait pas laissé deviner, son âme qui se répand dans tous ses écrits, et, si j'ose m'exprimer ainsi, ce cachet d'individualité qu'elle leur imprime, nous l'eussent révélée. On reconnaît de suite un excellent peintre à sa touche originale : qu'est-il besoin de lire son nom au bas du tableau? Ici, Messieurs, une réflexion satisfaisante vient naturellement se présenter à nous: vous ne sauriez plus douter de l'attention qu'excitent vos concours et du prix qu'on met à vos palmes, quand les talens les plus remarquables de notre époque ne dédaignent pas de les disputer.

Que fera votre Commission, après l'examen d'un si grand nombre de pièces, de genres différents, et dont plusieurs, offrant un mérite réel, ont des droits aux distinctions de l'Académie? Sans doute, il est difficile d'assigner à chacune son véritable rang : autant vaudrait prononcer sur cet antique

débat qu'une fiction gracieuse nous dit s'être élevé parmi les fleurs d'un riant parterre. En ouvrant une route plus large aux concurrens, en laissant son libre essor à la muse de la poésie, vous avez rendu, par cela même, notre tâche plus embarassante; mais nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre, aujourd'hui qu'un tel usage établi nous a procuré ces heureux résultats. Appellée à l'honneur de préparer vos décisions, la Commission a porté un jugement unanime, et je m'applaudis, Messieurs, d'être son organe auprès de vous. La pièce que nous venons d'examiner a, dans une lutte de cette nature, l'avantage d'être envisagée seule sous un point de vue tout-à-fait séparé. Si déjà nous n'écoutions la voix de la justice, une considération puissante nous déterminerait, d'ailleurs, à lui donner nos suffrages: placer aux mains de son auteur la première Lyre offerte dans vos concours, c'est décerner un triomphe qui n'humiliera personne.

D'après ces motifs, votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer de couronner la pièce inscrite sous le n° 29, dont il va vous être fait lecture, et de distinguer particulièrement celles qui portent les nos 32, 27 et 8, ayant pour titre: *La Mort de Léonard de Vinci, Charette, poëme élégiaque, et le Colysée, ou le Gladiateur.* La

Commission vous propose en outre de mentionner très honorablement les pièces suivantes : *Virginie, ou le Départ, Épître sur l'Allemagne, Épître à mon ami sur le pouvoir de la main.* Nous ne vous dissimulons pas, Messieurs, que plusieurs de ces différentes pièces mériteraient davantage, et que parmi celles que nous ne citons point ici, il s'en trouve encore de recommandables ; mais, à défaut de récompenses plus brillantes, la Société, heureuse et fière de ce concours, employera du moins tous les moyens qui sont en son pouvoir, pour encourager, pour signaler à l'estime publique des poëtes distingués et d'autres qui peuvent se distinguer un jour. C'est le lieu de rappeller une réflexion déjà émise, que, de tous les devoirs, celui de proclamer des talens serait le plus doux, si, en décernant des couronnes, il ne fallait aussi en refuser.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

(*Séance du 27 Juillet 1824*).

La Société, après avoir entendu le rapport de M. *Delcroix*, au nom de la Commission de Poésie, délibérant sur ses conclusions, arrête que la *Lyre d'argent* sera décernée à l'auteur de la pièce inscrite sous le n° 29, intitulée : *Epître à Suzanne*, le même à qui l'on doit l'élégie d'*Alcée*, portant le n° 30, qui a disputé le prix.

M. le Président proclame, aux applaudissemens de l'assemblée, un nom déjà connu et chéri du public, celui de Mme DUFRÉNOY, née BILLET.

La Société, regrettant que les fonds dont elle peut disposer ne lui permettent pas de récompenser dignement les efforts de quelques autres concurrens, décide cependant, par un mouvement spontané, que des médailles d'or seront décernées aux auteurs des pièces inscrites sous les n°s 32, 27 et 8, que la Commission

a particulièrement distinguées, et qui ont pour titre : *La Mort de Léonard de Vinci, Charette, poëme élégiaque, et le Colysée, ou le Gladiateur.* Elle arrête en outre que les ouvrages portant les n°s 13, 25, et 31, et intitulés : *Virginie, ou le Départ, Epître sur l'Allemagne, Épître à mon ami sur le pouvoir de la main*, seront mentionnés honorablement.

M. le Président proclame les noms des auteurs, ainsi qu'il suit :

La Mort de Léonard de Vinci. — M. ADOLPHE DE PUIBUSQUE, de Paris.

Charette, poëme élégiaque. — M. le CHEV^{r} DE ROUGEMONT, de Paris.

Le Colysée ou le Gladiateur. — M. A. BIGNAN, de Paris.

Virginie, ou le Départ. — M. CYPRIEN ANOT, Professeur de Rhétorique au Collége Royal de Rheims.

Epître sur l'Allemagne. — Mme CAROLINE DE MONTIGNY, à Aix-la-Chapelle.

Epître à mon ami, sur le pouvoir de la main. — M. ADOLPHE DE PUIBUSQUE, de Paris.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire perpétuel, LE GLAY.

Le Président de la Société, SERVOIS.

ÉPITRE A SUZANNE,

Par Madame DUFRÉNOY, *née* BILLET.

La pauvreté n'est pas un déshonneur.
VOLTAIRE. — Poésies légères.

Défunt Boileau, favori de la gloire,
Dans ses écrits, d'immortelle mémoire,
Nous intéresse aux modestes labeurs
Du jardinier qui cultivait ses fleurs.
Poëte et riche, il put de son Antoine,
Grâce à ses vers, élevant l'humble nom,
D'un legs grossir un petit patrimoine.
Moi, je n'ai point de rentes, de maison;
Je n'ai pas même en propre une cabane;
Pour t'illustrer, pour te doter Suzanne,
De gloire et d'or je n'ai pas fait moisson.
De mes travaux récompense honorable,
Ma pension est mon unique bien :
C'est peu, mais peu vaut encor mieux que rien;

Et j'ai béni le moment favorable
Où le destin, lassé de sa rigueur,
De mes côtés éloigna le malheur;
Ce compagnon n'est pas toujours aimable.
Maître absolu de ses mornes sujets,
Son prisme affreux noircit tous les objets
A leurs regards, et d'ennuis les accable.
Toutefois, propre à suivre ses avis,
Je supportais assez bien sa présence,
Quand je pouvais d'un époux et d'un fils
En détourner la fâcheuse influence.
L'un vieux, infirme, et qui dès son enfance
Au joug du faste était accoutumé,
Redemandait, de chagrins consumé,
Aux novateurs sa fortune ravie,
Et l'autre à peine essayait de la vie.
Seule, je dus nous soutenir tous trois.
Mon triste cœur fut souvent aux abois.
Heureusement au moins, de l'opulence
J'avais joui sans m'en faire un besoin,
La pauvreté n'est peut-être pas loin,
Disais-je alors, formons nous y d'avance.
J'armai contre elle, et fort bien m'en a pris;
L'orage gronde; elle frappe à ma porte;
Des hommes noirs composaient son escorte;
Elle entre: adieu mes élégants lambris,

Mon riche écrin et mes livres chéris!
Je ne sauvai des mains de la rapine
Qu'un Bossuet, un Tibulle, un Racine.
Par Bossuet mon mari consolé,
Vers Dieu se vit avec joie appellé.
Mon fils allait approcher de cet âge
Où l'homme instruit se fait un héritage.
Simple de mœurs, sobre, laborieux,
Témoin des pleurs qu'avait versés son père,
Il ne pouvait aider encor sa mère;
Mais mon époux veillait du haut des cieux,
Et l'Eternel exauça tous mes vœux.

La pauvreté de mon logis s'exile :
Mon fils conclut l'hymen le plus heureux.
Faible, souffrante, au ménage inhabile,
J'avais besoin de quelqu'un près de moi :
Tu te montras à me plaire empressée,
Adroite, douce et désintéressée;
Je n'aurais pu rencontrer mieux que toi.
Un foyer pauvre, une pauvre bougie
Nous éclairait, nous chauffait toutes deux :
Lorsque ma voix soupirait l'élégie
De tendres pleurs venaient mouiller tes yeux.
On ne t'avait pas même appris à lire;
Mais par degré ton esprit se forma,

Et quand tu sus passablement écrire,
Ainsi que moi, l'étude te charma.
Tu lus, relus et Racine et Molière;
Esther surtout t'émût profondement;
Sur les Orgons tu te donnas carrière.
De tes devoirs ce pur délassement
Te fit chérir les goûts de ta maîtresse;
Et, familière en notre intimité,
Devant le monde, où tout est vanité,
Tu me prouvas, sans pompe, sans bassesse,
Que tu savais respecter ma bonté.
De mon argent sage dépositaire,
Tu l'enfermas et si fort et si bien
Qu'aux emprunteurs il n'en sonna plus rien.
Tu nous bornas au juste nécessaire,
Non par lésine, ou par goût d'amasser
Et sou sur sou d'entasser, d'entasser,
Mais par désir de nous tirer d'affaire.

J'étais à flot; argent, meubles, bijoux
S'accoutumaient à revenir chez nous.
Ambition, rêve vain et pénible,
Tu m'as ravie à ce destin paisible!
L'or s'offre et brille à mes yeux fascinés:
Je crois servir beaucoup d'infortunés;
Ce but m'enflamme, et soudain ma franchise
Sourit au faix d'une vaste entreprise.

Pendant six mois elle n'alla point mal;
Notre bailleur de fonds, homme loyal,
Me la laissait gouverner à ma guise.
Voilà qu'un jour, près du Palais Royal,
Endroit glissant, au plus ferme fatal,
Au jeu nouveau victime de la baisse,
Il perd son bien; l'argent manque à ma caisse.
L'inquiétude en secret me poursuit;
Matin et soir je travaille; la nuit
Je ne dors plus. Je fais cent et cent courses,
De mon crédit j'épuise les ressources;
Bref, c'en est fait, je tremble chaque jour
Par les suppôts de l'avide chicane
De voir encor mettre à nu mon séjour.
Dans ces momens que disais-tu Suzanne?
« Madame, eh bien! à quoi bon s'affliger?
» Dans vos revers si la foule nous quitte,
» De vrais amis nous rendront leur visite;
» Nous en avons; ils viendront partager
» Votre disgrâce, et d'elle vous venger. »
Ces mots trompaient mes chagrins. Dans mon gîte,
Le front sévère et le souris railleur,
A pas pressés s'avance le Malheur.

« Auprès de toi, me dit-il, j'accours vite;
» Tu vois, j'ai rang parmi tes vrais amis.

» A mes leçons si ton cœur plus soumis
» N'eût de l'orgueil écouté les avances,
» Tu n'aurais pas, obérant tes finances,
» Perdu la paix, ce premier des trésors!
» Mais sous ton toit, dès que je fus dehors,
» Tu souhaitas de loger l'opulence,
» Et, dans ce but, tu fis une imprudence.
» Moi, je suis franc, même envers de grands rois :
» J'en ai contraint à plier sous mes lois.
» Ça, désormais, nous allons vivre ensemble.
» Sache honorer l'instant qui nous rassemble;
» Un sacrifice est ici commandé;
» Secrétement je l'avais demandé :
» J'ordonne. — Quoi? — Tes châteaux en Espagne
» T'ont mise à sec; réforme ta compagne.
» Fidèle, jeune, elle peut d'un emploi
» Pourvue ailleurs se séparer de toi. »

» Qui? moi quitter la maîtresse que j'aime,
» T'écrias-tu, d'un ton plein de courroux!
» Vous la livrer! non, je m'offre à vos coups. »
Et tu fis tant que le malheur lui-même
Touché, te dit d'un accent aigre-doux :
« Reste; j'accorde une faveur insigne;
» Songe bien.... songe à t'en conserver digne. »

Dès-lors ici nous habitons tous trois.
Tu badinas souvent avec notre hôte;
Je t'ai surprise à le rendre courtois.
Mais s'il revint, hélas! c'est de ma faute;
Mon pauvre esprit à son aspect troublé
De repentir se sentait accablé.
Je plaisantais, je dévorais mes larmes,
Et de mes jours pâlissait le flambeau.
Après six mois de constantes alarmes,
Je suis sur pied, j'esquive le tombeau.
Mais le malheur dans notre honnête asile
Semble vouloir fixer son domicile;
A moins que Dieu ne vienne à mon secours,
Je tremble fort qu'il n'y reste toujours.
Mon revenu, fortune viagère,
Que de moitié grève un devoir sévère,
Pare assez mal à nos besoins pressants.
Je ne puis pas te faire de présens!
Bonne Suzanne, allons, point de colère;
Peu te suffit. A merveille, ma chère;
Mais moi je souffre à ne te pas donner,
Moi qui voudrais de biens t'environner!
Tant que je vis, passe encor; mais les Parques
Arriveront me prendre, et m'engloutir
Dans ce lieu sombre, où petits, grands, monarques
Entrent toujours, pour n'en jamais sortir;

Que feras-tu, moins jeune, moins agile?

« — Vous n'êtes pas dans l'hiver de vos ans.
» A votre fils votre amour est utile;
» Vivez pour lui, pour moi, vivez long-temps.
» Quant à mon sort, allez, soyez tranquille,
» Et composez en paix de nouveaux chants.
» Lorsque je crus votre existence éteinte,
» Plus d'un soupir répondait à ma plainte;
» Chacun alors louait vos vers touchants;
» Et je connais plus d'une grande dame
» Que votre nom d'enthousiasme enflamme;
» Je trouverais, grâce à ce nom chéri,
» Des souvenirs, des égards, un abri.

Prompte à juger de tout d'après ton âme,
Ton dévoûment, Suzanne, voit en beau;
Je te l'ai dit, je ne suis point Boileau.

ALCÉE

ÉLÉGIE HISTORIQUE,

Par Madame DUFRÉNOY.

Et te sonantem pleniùs aureo,
Alcæe, plectro, dura navis,
Dura fugæ mala, dura belli.
HORAT. lib. II, ode 13.

Banni par Pittacus des lieux de sa naissance,
Au delà des lointaines mers,
Dans le creux des rochers, dans le fond des déserts,
Ainsi le triste Alcée exprimait sa souffrance :
« Mitylène, séjour favorisé des Dieux,
Que la nature empreint de sa magnificence,
Que charment de Sapho les pleurs mélodieux;
Bords sacrés, champs délicieux
Où le sein maternel a nourri mon enfance,
Où les mânes de mes aïeux
M'armèrent pour l'indépendance,
Ne verrai-je plus tes beaux cieux ?

» Déjà cinq fois au moins la féconde Pomone
Suspendit aux vergers sa brillante couronne,
Depuis qu'errant, proscrit, seul avec mes douleurs,
Vers toi je tourne en vain mes yeux chargés de pleurs.
Vastes et belliqueuses plaines,
Tombeau de nos tyrans vaincus (1),
Champs aimés de Cérès, côteaux chers à Bacchus,
Monts protégés par les Silènes,
Vallons peuplés d'échos, ne vous verrai-je plus !

» Dans vos grottes mystérieuses,
Dans vos sentiers à peine ouverts,
Que visite souvent la muse des beaux vers,
N'irai-je plus rêver, forêts silencieuses !

» Odorants citronniers, myrthes voluptueux,
Qui prêtez aux amours votre discret ombrage,
Gazons, que ceint en voûte un complaisant feuillage,
N'accorderez-vous plus un asile à mes feux ?
Du noir chagrin qui me consume,
Souvenirs enchanteurs, vous doublez l'amertume !

» Tout est changé pour moi, loin du pays natal.
Le temps même, le temps n'a plus un vol égal ;
Les jours froids de l'hiver prolongent leur durée ;
L'été n'a que de longues nuits ;
Ma lyre, chaque soir, vainement implorée,

Absente comme moi d'une rive inspirée,
N'a plus un seul accord pour tromper mes ennuis.

» Dévoré d'une fière lente,
Vous ne me désaltérez plus,
Sources dont l'onde bienfaisante
Sous les murs de Lesbos s'épanche en doux tributs.

» Rendez-moi, Dieux puissants, rendez-moi la patrie!
L'exil est le plus grand des maux;
Ne pourrai-je, du sort désarmant la furie,
D'un pied libre aborder la terre de Lesbos,
Saluer de Sapho l'olympique demeure,
Et, dans le lit accoutumé,
Mollement, une nuit, une heure,
Dormir près d'un objet aimé?

» Mais où s'égare ta pensée?
Tu rêves une amante, ô malheureux Alcée,
Lorsque chassé de tes foyers,
Sous des cieux inhospitaliers,
Poursuivi d'asile en asile,
Tu n'as pas un abri tranquille!
N'invoque plus l'amour, abjure l'amitié;
Oppose à l'abandon un cœur tranquille et ferme;
Les malheurs qui n'ont point de terme
Fatiguent jusqu'à la pitié.

A l'éclat de ton nom crains de porter atteinte,
Et, d'un peuple lâche oublié,
Meurs, sans exhâler une plainte;
Dans les bras de la mort sauve-toi du dédain. »

A ces mots le rival d'Homère (2)
Tire un glaive éprouvé; sa main
Esclave de ses vœux, va finir sa misère.
Il sourit au trépas!..... l'image de sa mère
Accuse, gémissante, un désir inhumain.
Il croit l'entendre encor cette mère adorée,
Lors de l'arrêt fatal, remplir l'air de ses cris;
Il la voit, tremblante, égarée,
Au nom de ses cheveux blanchis,
Conjurer tous les Dieux de veiller sur son fils.
Elle a fui les plaisirs offerts à sa jeunesse
Pour entourer ce fils des soins d'un pur amour;
Ingrat, osera-t-il lui ravir sans retour
L'unique espoir de sa vieillesse!...
« Pourquoi ne suis-je point tombé dans les combats,
Quand de la liberté j'avais vengé l'injure?
Dit-il; aux mâles chants d'héroïques soldats,
Ma mère eut lavé ma blessure
Et préparé ma sépulture.
Mon tombeau couronné de lauriers toujours verts
Eut de Sapho peut-être obtenu quelques vers, (3)

Et Lesbos, dans ma mère honorant ma mémoire,
Eut charmé ses douleurs du récit de ma gloire.
Plus d'un généreux citoyen,
(Lesbos en garde encor de chers à la victoire)
Prêterait à ses jours un fidèle soutien.
Mourir proscrit! briser son âme maternelle!...
Non, je n'en croirai pas un aveugle transport;
Homme, avec dignité je subirai mon sort;
Elle a vécu pour moi, je dois vivre pour elle. »

Tandis que combattu par ces pensers divers,
Il contemple les vastes mers
Qui de ses ennemis favorisent la haîne,
Les rames à grand bruit fendent le sein des flots;
Un navire léger rase l'humide plaine,
Son mât a déployé les couleurs de Lesbos! ...
Alcée a tressailli de crainte et d'espérance.
Est-ce du fier vainqueur ou colère ou clémence?
Lui vient-on annoncer son rappel ou la mort? ...
Bientôt de cris joyeux a retenti le port.
Presse tes pas, illustre Alcée;
Ta mère a fléchi Pittacus;
Ton île, désormais de carnage lassée,
Impose à ses enfans l'immortel caducée. (4)
Tes pénates te sont rendus;
Laisse rentrer la paix dans ton âme offensée.

Souveraine du monde, ô puissante Cypris,
Vous, astres lumineux, divins frères d'Hélène,
Eole, toi dont l'ordre enchaîne
Le plus indompté de tes fils,
Guidez ce cher vaisseau vers les côteaux fleuris
Où le cygne de Mitylène
Chantera dans ses vers, par l'Olympe applaudis,
Bacchus, l'Amour et son pays! (5)

NOTES.

(1) Alcée s'était joint à ses frères avec Pittacus, pour chasser Mélanchrus, tyran de Mitylène; Alcée se déclara ensuite contre Pittacus, chargé de l'administration de la république, et subit la peine de l'exil.

(2) Dion d'Halicarnasse dit que le style d'Alcée réunissait la douceur à la force, la richesse à la précision et à la clarté, et que ce poëte s'élevait presque à la hauteur d'Homère, lorsqu'il voulait décrire les combats ou épouvanter les tyrans.

(3) Alcée avait conçu de l'amour pour Sapho, mais les vœux qu'il lui adressa furent repoussés.

(4) Mitylène resta long-temps livrée à la fureur de partis différents, qui, sous le prétexte spécieux de la rendre à la liberté, aspiraient en effet, pour la plupart, à la gouverner. Pittacus les combattit avec succès, et se démit du pouvoir dès qu'il eût assuré l'indépendance et la paix de son pays. Il dût à sa modération d'être placé au rang des sages de la Grèce.

(5) Alcée parut d'abord se destiner aux armes; la passion qu'il eût ensuite pour la poésie affaiblit son penchant guerrier; mais il aima surtout les vers héroïques; il en composa d'admirables, à son

retour dans sa patrie; il chanta les malheurs de l'exil, ses amours et les plaisirs de Bacchus. C'était toujours dans une sorte d'ivresse qu'il écrivait tous ceux de ses ouvrages qui ont fait l'admiration de la postérité.

LA MORT

DE LÉONARD DE VINCI,

Par M. ADOLPHE DE PUIBUSQUE.

Le Pinde est à qui sait en franchir les sentiers,
Et c'est pour tous les fronts que croissent les lauriers.
(Extrait du Poëme.)

C'était l'heure où des nuits le char silencieux
S'efface lentement dans la pourpre des cieux;
Déjà l'aube naissait, et sa pâle lumière
Ne semblait qu'en tremblant s'étendre sur la terre.
O spectacle lugubre! ô regrets superflus!
Encor quelques instans, et Vinci n'était plus!
Vinci qui, le premier, sur les rives de France,
Descendit couronné des palmes de Florence,
Adopta nos beaux-arts, les guida par la main,
Et du Pinde oublié leur ouvrit le chemin,
Semblable au vieil athlète assis sur la barrière,
Vinci, d'un œil pensif, parcourait sa carrière.

Autour de lui régnait ce calme plein d'horreur,
Du silence éternel funèbre avant coureur :
Ses fils seuls, par instans, mêlaient leurs voix plaintives
Au bruit précipité des heures fugitives;
Tandis que vers le ciel levant ses faibles mains,
Leur sœur semblait prier le Dieu des orphelins.

Tel qu'on vit autrefois, dans les jeux de l'Elide,
Un vainqueur tout poudreux, le front encore humide,
Attendre le laurier mérité par son bras,
Ainsi l'enfant d'Apelle attendait le trépas.
Mais soudain il se trouble, il s'émeut, il s'enflamme!
Le cri de la nature a réveillé son âme.
« Mes fils, que faites vous? dit-il, pourquoi ces pleurs?
» Prenez, prenez pitié de mes longues douleurs;
» Laissez-moi, sans gémir, m'échapper de la terre;
» Je ne vous quitte pas, je rejoins votre mère!
» Je l'entends! O combien mon cœur est agité!
» Oui, sa voix me convie à l'immortalité!
» Sa voix d'un jour sans fin vient m'annoncer l'aurore!
» Ah! retenez vos pleurs; nous nous verrons encore.
» Dieu clément! si bientôt je dois n'être qu'à toi,
» Laisse moi vivre un jour, un seul jour pour mon Roi;
» Permets qu'avant d'entrer en ta maison céleste,
» Je lègue mes enfans au père qui leur reste;

» Heureux si le récit de ses nombreux bienfaits
» Peut imposer silence à d'impuissants regrets,
» Plus heureux si leurs cœurs s'ouvrant à l'espérance ;
» Héritent à jamais de ma reconnaissance! »

A ces mots, il s'arrête, et déjà ses accens,
Ainsi qu'un feu rapide, embrâsent ses enfans.
Ils volent dans ses bras; d'un courage sublime
Leur front, qui pâlissait, resplendit et s'anime,
Et tous, avec respect, murmurent à la fois
Le nom, l'auguste nom du généreux Valois.
« Vous l'aimez, reprend-il, et je pourrais vous taire
» Les bontés dont ce prince a comblé votre père;
» Ah! connaissez-les donc, vous l'aimerez toujours!
» Il nourrit votre enfance, il soutint mes vieux jours :
» Sans lui, loin de ces lieux, trainant mon infortune,
» Je lasserais le ciel d'une plainte importune;
» Lui seul, quand de l'honneur les inflexibles lois
» Ravissaient aux beaux-arts la jeunesse des Rois,
» Lui seul, sous ses drapeaux fixant toutes les gloires,
» Remporta, sans combat, ses plus belles victoires,
» Soit que de Charles-quint épiant les refus,
» Il attirât vers lui des talens méconnus,
» Soit que dans l'Italie, et jusqu'au sein de Rome,
» Sous les yeux de Léon, il conquit un grand homme.

» Au pied du Vatican Raphaël étonné
» Par son Ambassadeur vit son front couronné.
» C'est peu : des bords lointains où triomphaient ses armes,
» Au fond de la Toscane, il aperçut mes larmes
» Que l'heureux Médicis, loin du bruit des combats,
» Ne voyait point couler au sein de ses états!
» Pourquoi faut-il, hélas! qu'une aveugle espérance
» M'ait ravi si long-temps à sa munificence!
» Trois fois, impatient d'adopter ma douleur,
» Il m'offrit dans sa cour un abri protecteur,
» Et, trois fois, la patrie, à mon cœur toujours chère,
» Dans les murs de Florence enchaîna ma misère.
» Insensé! Je croyais par d'utiles travaux
» Désarmer la fureur de mes lâches rivaux,
» Je croyais que l'envie, à l'aspect de ma gloire,
» Craindrait le châtiment de l'équitable histoire;
» Et je ne voyais pas que mes nouveaux efforts
» De sa haine implacable irritaient les transports.
» C'en est fait : j'irai donc, infortuné transfuge,
» Sur des bords étrangers accepter un refuge!
» Oui, j'irai; mais les arts y viendront avec moi;
» Les arts, pour me venger, illustreront un Roi!
» Je pars; un jour s'écoule, et l'aube matinale
» N'éclaire plus les murs de ma cité natale.
» Ils ont fui ces palais dont le marbre argenté
» S'embellit des rayons d'une douce clarté;

» Ils ont fui ces vieux bois et ces ruisseaux limpides
» Que l'albâtre reçoit dans ses bassins humides;
» Florence est à jamais ravie à mes regards,
» Et des Alpes déjà j'ai gravi les remparts.
» Seul entre ma patrie et mon dernier asile,
» Je demeurai long-temps incertain, immobile.
» Tel qu'un navigateur suspendu sur les eaux
» Du rivage qu'il cherche entrevoit les fanaux,
» Ainsi, j'apercevais, du sommet des montagnes,
» Les feux du camp Français brillant dans les campagnes.
» D'un préjugé fatal surmontant la terreur,
» J'approche, et chaque pas dissipe mon erreur.
» Ce n'étaient plus ces preux qu'un farouche courage
» Précipitait sanglants dans l'horreur du carnage;
» Soldats de Marignan, elles dormaient enfin
» Ces lances que rougit si long-temps votre main!
» Du clairon des combats la sauvage harmonie
» Déjà n'attristait plus votre heureuse patrie,
» Et, sous vos doigts vainqueurs, le luth du troubadour
» Soupirait mollement les doux chants du retour.

» O surprise! ô transports! ô terre fortunée!
» Que tu te montras belle à mon âme étonnée!
» Partout les arts naissaient, partout leur jeune ardeur
» D'un glorieux début se disputait l'honneur;

» Et si les sombres murs de l'antique Lutèce
» N'avaient à mes regards proclamé sa vieillesse,
» Il m'eût semblé la voir sortant de son berceau,
» Sourire aux premiers cris d'un peuple encor nouveau.
» Gloire à toi! m'écriai-je, ô France, ô noble France!
» Tu ne vieilliras plus dans une longue enfance!
» Il luit! il luit encor cet éclatant flambeau
» Qui semblait s'être éteint dans la nuit du tombeau;
» Charlemagne renaît, et son noble langage
» Est enfin entendu des Francs d'un meilleur âge.
» Le Pinde est à qui sait en franchir les sentiers,
» Et c'est pour tous les fronts que croissent les lauriers!

» Quels sont tous ces rivaux qui marchent dans la lice?
» A quel vainqueur d'abord faut-il que j'applaudisse?
» O Froissard! O Villon! laissez-là vos pipeaux!
» La lyre a des accords et plus doux et plus beaux!
» Des chantres d'Ausonie harmonieux émule,
» Marot a préludé. Nous avons un Tibulle.
» Oui, voilà cette grâce et ces jeunes accens
» Que regrettaient en vain les Romains vieillissants!
» La voilà cette voix si naïve et si pure
» Qui n'obéit jamais qu'aux lois de la nature!
» Un jour, l'art se fera de plus doctes besoins;
» L'on étonnera plus, mais l'on charmera moins.

» La raison voit aussi ses hardis prosélites
» Ramener à ses pieds les peuples néophytes.
» Erasme appelle à lui l'éloquent Dubellay,
» L'ingénieux Budé, le grave du Harlay.
» Mais Montaigne s'avance, et la philosophie
» Brillante des attraits de son riant génie,
» Sur les Français charmés répand un nouveau jour,
» Et des siècles de gloire annonce le retour.
» Voyez-vous dans Meudon ce joyeux patriarche
» Qui des rhéteurs surpris semble presser la marche?
» C'est Rabelais; lui seul a su, par sa gaité,
» Obtenir le pardon d'un peu de vérité;
» Trop burlesque par fois, jamais il n'est frivole;
» C'est un sage échappé des chaines de l'école,
» Qui pour tromper l'ennui d'un pénible chemin,
» Fait courir la raison les grelots à la main.

» Mais les muses sont sœurs, et la docte Uranie
» N'abandonne jamais Euterpe et Polymnie.
» Tout s'unit : le burin, la lyre, le compas,
» Et des lettres toujours les arts suivent les pas.
» Le bronze transformé devient un Dieu qui tonne,
» Un Charles qui triomphe, un Louis qui pardonne,
» Et les preux au combat moissonnés par le sort,
» Ranimés sur la toile, insultent à la mort.

» Tandis que de Luther l'insolente doctrine
» Renverse les autels de la vierge divine,
» L'architecte indocile élève jusqu'au ciel
» D'un temple auguste et saint l'hommage solennel.
» Où dominait jadis la citadelle altière,
» L'œil ne découvre plus qu'un humble presbytère,
» Et l'homme du Très-haut va semant le bonheur
» Au sein des mêmes champs qu'habitait la terreur.

» Ici, dans l'épaisseur d'une forêt profonde,
» Loin du bruit des cités, loin des pompes du monde,
» Chambord montre à nos yeux ses paisibles créneaux,
» Et ses balcons ceintrés et ses riants vitraux.
» Des beautés du gothique admirable modèle,
» Il consacre les temps que sa grâce rappelle.
» Des Rois qui ne sont plus l'antique souvenir
» Est écrit sur ses murs pour les Rois à venir.
» Plus loin, la main d'un prince aux malheureux propice
» Suspend aux flancs des monts un modeste édifice.
» C'est là que l'orphelin, par une aimable erreur,
» Du baiser maternel croit goûter la douceur;
» L'infirme y peut aussi reposer son vieil âge,
» Et le pauvre exilé, qu'un pénible voyage
» A traîné loin des bords où dorment ses aïeux,
» Y trouve encor des sœurs pour lui fermer les yeux.

» Hélas! ces heureux jours ne brillaient pas encore
» Lorsque Rome habitait aux rives du Bosphore,
» Et que l'aigle oubliant de guider les destins,
» Reposait endormie aux pieds des Constantins.
» Du trône d'Orient les profondes racines
» Se brisent tout-à-coup, et du sein des ruines
» Jaillit ce feu sacré que la main d'Apollon
» Fit sortir autrefois des flancs de l'Hélicon.
» L'Europe avec transport le recueille et l'admire.
» On dirait que Byzance est une autre Palmyre.
» Ses enfans vont porter chez les peuples surpris
» Et de grands souvenirs et d'illustres débris.
» O fils du Pinde, ô vous qu'a dispersés l'orage,
» Si vous errez encor sur un lointain rivage,
» Fuyez, fuyez ces lieux où les arts sans honneur
» Consument dans l'oubli leur impuissante ardeur.
» La France sur ses bords appelle le génie;
» Reposez-vous enfin; voilà votre patrie!

» Elle est aussi la vôtre, ô mes jeunes enfans,
» Oui, vous avez grandi dans ses bras caressants.
» Ah! n'oubliez jamais sa tendre bienfaisance;
» Qu'un éternel amour en soit la récompense.
» Rassemblez ces pinceaux épars et desséchés
» Que de mes froides mains la mort a détachés.

» Hélas! c'était hier : dans un heureux délire,
» Valois m'apparaissait et semblait me sourire.
» J'ai saisi mes crayons, et bientôt de ses yeux
» J'ai cru voir resplendir l'éclat majestueux ;
» Mais je n'ai pu tracer qu'une ébauche imparfaite :
» C'est à vous d'animer ma trop faible palette.
» Puisse de votre Roi la paisible grandeur
» Briller, comme aux combats, des rayons de l'honneur!
» Puisse enfin, ô mes fils, son image fidèle,
» A l'égal de la France, être un jour immortelle! »

En proférant ces mots, Vinci plus languissant
Sur un bras affaibli s'incline lentement,
Et son regard encor tranquille, inaltérable,
Semble dire à la mort : tu n'es pas redoutable.

Soudain, un étranger fait entendre sa voix;
On écoute : il approche, il entre, c'est Valois :
Un voile de douleur obscurcit son visage.
Il s'avance, et s'armant d'un reste de courage,
Commence, mais envain, ses déchirants adieux.
Des larmes malgré lui s'échappent de ses yeux.
A cet aspect touchant le vieillard se ranime.
Lui qui, pâle déjà, se penchait vers l'abîme,
Radieux se relève, et de son noble ami
Pressant l'auguste main sur son cœur attendri :

» Honneurs te soient rendus, ô généreux monarque!
» L'avenir t'appartient : tu peux braver la Parque!
» Ton nom s'est à jamais affranchi de sa loi!
» Tu vécus pour les arts; les arts vivront pour toi,
» Et nos fils les verront, s'étendant d'âge en âge,
» Couronner ton cercueil d'un immortel ombrage!....

» Mais d'où vient que mon cœur a tressailli d'effroi?...
» Un voile ténébreux s'étend autour de moi......
» Où suis-je?...Est-ce la mort qui plane sur ma tête?...
» Quel est ce jeune lis bercé par la tempête?..
» Que sa tige est fragile et chancelante encor!...
» Entourez-le, Français; protégez son essor!.....
» Hélas! doit-il périr sous l'herbe qui l'oppresse?
» Non; c'est un bras puissant qui soutient sa faiblesse;
» Il triomphe, et déjà son front audacieux
» S'élance dans les airs, et monte vers les cieux.
» Quel brillant avenir à mes yeux se découvre!
» Auguste habite-t-il sous les lambris du Louvre?...
» Du chantre d'Ilion j'ai reconnu la voix;
» Flaccus à ses côtés instruit encor les Rois....
» Des sons mélodieux ont frappé mon oreille!
» J'écoute : est-ce Pindare ou Linus qui s'éveille?...
» Salut, fils d'Ossian! salut, Bardes Français!
» Que vos divins concerts ne finissent jamais!....

» Eh! quoi, vous vous taisez... Dieu! quelle nuit profonde!
» Un murmure funèbre a parcouru le monde....
» Quels sont ces luths épars? Où vont ces malheureux?
» Ils cherchent la patrie; elle échappe à leurs yeux!...
» Ivre du sang des Rois, la fougueuse anarchie
» Evoque des enfers l'implacable furie!...
» Quel vertige t'égare, ô peuple infortuné?...
» Le sceptre de tes Rois dans la poudre est traîné?...
» Les arts sont méconnus; leur flambeau tutélaire
» S'est changé dans tes mains en torche incendiaire.
» Arrête.... Mais déjà je vois ton repentir....
» Que de pleurs vont baigner la palme d'un martyr!...
» Un prince qu'a marqué la céleste clémence
» Est parti de l'exil et vers tes bords s'avance;
» Il paraît : le fer tombe, et l'arbre de la paix
» Au laurier des combats s'entrelace à jamais. »

Il disait; mais, hélas! l'éternelle lumière
Abandonna soudain sa mourante paupière,
Et ce chant commencé, qu'écoutaient ses neveux,
S'acheva dans le ciel au sein de ses aïeux.

CHARETTE,

POEME ÉLÉGIAQUE,

Par M. le Chevalier DE ROUGEMONT.

Leur force vient de Dieu.
LA VENDÉE. Poëme.

Quel est cet homme au visage livide,
Sur un lit de paille étendu?
Son sang, à grands flots répandu,
Baigne les murs de son cachot humide.
Sa bouche avec effort murmure un long soupir;
Les ombres du trépas ont voilé sa paupière,
Et ses tremblantes mains ont peine à soutenir
Un front couvert de sang et souillé de poussière!

C'est un héros, un martyr de la foi!
C'est le noble vengeur de son Dieu, de son Roi,
Que la Gloire ombragea d'une palme immortelle!
C'est l'honneur du Bocage et l'effroi du rebelle!

C'est CHARETTE !.... En ces jours d'éternelles douleurs,
Où le Ciel aux Bourbons prodiguant les malheurs
Livrait au crime heureux les destins de la France,
On le vit, animé d'une sainte espérance,
Des tyrans plébéïens bravant les cruautés,
Faire, au plus haut de sa puissance,
Pâlir l'astre sanglant de leurs prospérités!

Ces tyrans dont l'audace insultant à Dieu même
Foulait aux pieds la croix, le diadême,
Triomphait par la mort, régnait par la terreur;
Qui, toujours impunis, contemplaient sans alarmes
Et les Rois soulevés et les peuples en armes....
Au seul nom de Vendée ils ont connu la peur!

Quand d'Israël méditant la ruine,
Et du vrai Dieu désertant les autels,
L'Hébreu, répudiant sa céleste origine,
Au gré de ses désirs se fit des immortels;
Quand du sang le plus pur inondant sa patrie,
Et de Baal naissant encourageant l'espoir,
Saül, dans sa noire furie,
Aux prêtres du Seigneur disputait l'encensoir
Et gagnait à l'idolâtrie
Les cœurs qu'effrayait son pouvoir!...
Pour châtier ce peuple impie,

Dieu n'arma point du fer vengeur
Le redoutable bras d'un superbe vainqueur;
Aux mains de la faiblesse il remit sa puissance;
A la voix du Seigneur, sur le trône élevé,
Un berger fut le Roi choisi par la vengeance;
Du joug des Philistins à jamais préservé,
Par David en sa fleur Israël fut sauvé!.....
Ainsi, quand l'horrible anarchie,
Des débris de la monarchie
Jonchait notre sol glorieux,
Lorsque sa puissance adultère
De victimes couvrait la terre,
Et de martyrs peuplait les cieux;
Lorsque devant la France athée
On vit l'Europe épouvantée
Pâlir sur des trônes tremblants,
Et la révolte, libre et fière,
Au gré de sa fureur guerrière
Promener ses drapeaux sanglants...,
Dieu dit aux enfans du village :
« Levez-vous, et des Rois protégez l'héritage;
» Des trônes en péril soyez les défenseurs!
» Sauvez d'un illustre naufrage
» Et Louis, et la France, et ses lois et ses mœurs! »
Dieu dit... Sans trouble, sans murmure,
Le pâtre, abandonnant ses rustiques travaux,

Du combat revêt la parure :
Et la chaumière a ses héros.

Jamais d'un plus noble courage
Nos anciens preux ne furent animés ;
Jamais à l'horreur du carnage
Nos vieux soldats accoutumés
N'affrontèrent la mort avec plus de vaillance.
Peindrai-je ce Henri (1) dont la mâle éloquence
Offrait aux Vendéens qu'il guidait au danger,
Ou son exemple à suivre ou sa mort à venger ?
Ce Bonchamps, de sa tombe écartant la vengeance ?
Guerrier terrible et fier, chrétien humble et soumis,
A ses soldats vainqueurs il prêche la clémence,
Et son dernier soupir est pour ses ennemis.
Peindrai-je, renonçant à ses destins prospères,
Lescure qui s'immole à la foi de ses pères ?
Ou d'Elbée en martyr mourant au champ d'honneur ?
Ou ce Cathelineau, naguère
Du champ de ses aïeux paisible laboureur,
A qui Dieu révéla le grand art de la guerre ?

A peine échappé du berceau,
L'enfant court implorer des armes ;

(1) Henri de Laroche-Jacquelein.

De son sexe abjurant les charmes,
La jeune fille, au loin rejetant le fuseau,
Vient réclamer sa part des périls du hameau.
Et si le Ciel, à la vertu contraire,
D'un farouche ennemi protège le courroux,
Ses innocentes mains supplîront pour un père,
Ou s'armeroñt pour venger un époux!.....

Des champs de la Neustrie aux rives de la Loire,
Des bords de l'Armorique aux vallons de l'Aunis,
Tout se lève et combat. Sous l'étendard des lis,
Cent miracles nouveaux rappellent la victoire;
Elle a de nos vieux Rois reconnu les drapeaux,
Et lasse d'un honteux repos,
Joyeuse, elle sourit aux guerriers du Bocage,
Couronne de succès leur innocent courage,
Et, parfois d'un revers irritant leur valeur,
Retrempe leur audace aux leçons du malheur.

Tu les guidais alors ces peuplades fidèles,
Intrépide Charette, indomptable soldat,
Qui des fatigues d'un combat
Te délassais par des palmes nouvelles!
Ta jeunesse, féconde en frivoles plaisirs,
Vit s'écouler en paix ses riantes années;
Un facile triomphe accueillait tes soupirs;

L'amour semait de fleurs tes rapides journées,
Et, des jeux de la vie égayant tes loisirs,
Tu recherchais l'oubli des hautes destinées! .....
Mais les plaisirs, les jeux et l'amour passager,
Ont perdu leur puissance au moment du danger.
A l'aspect des malheurs qui menacent la France,
Au bruit des fers qui pèsent sur ton Roi,
Saisi d'un salutaire effroi,
Ton noble cœur a repris sa vaillance;
Le glaive des combats a brillé dans ta main!
Et ce sexe charmant, objet de ton hommage,
Fier du laurier sacré promis à ton courage,
De l'honneur en pleurant te montre le chemin! .....

Hélas! pendant long-temps, sous des formes nouvelles,
Des vainqueurs, des vaincus servant la cruauté,
La mort sur les deux camps a déployé ses ailes,
Et, des champs vendéens couvrant l'immensité,
Moissonné pour la gloire et pour l'éternité!

Oh! qui peindra cette magique audace,
Dont le Ciel anima les défenseurs des lis!
Des postes du danger leur sang marque la place;
De ce sang généreux on peut suivre la trace
Au milieu des rangs ennemis.
Rien n'arrête l'élan de la troupe héroïque;

Chaque combat pour elle est un succès nouveau,
Et les Rois de la république
Viennent offrir la paix aux soldats du hameau.

La paix! quand vos bourreaux dévastent ma patrie!
— La mort s'arrêtera. — Quant à l'idolâtrie
Vingt temples profanés chaque jour sont ouverts?
— Nous vous rendrons le Dieu de l'univers.
— Lorsque dans une chaîne impie
Languit un jeune Roi? — Nous briserons ses fers,
De son sort vous serez les maîtres....
— Nous le voulons au trône où régnaient ses ancêtres!
— Eh! bien, de ses fers dégagé,
L'enfant captif régnera sur la France;
Qu'exigez-vous pour récompense,
Pour prix de vos travaux? — Le Ciel s'en est chargé!

Tandis que rayonnant de bonheur, d'espérance,
Du royal orphelin rêvant la délivrance,
Le Vendéen, soldat religieux,
Agenouillé dans son humble chaumière,
Adressant au Seigneur sa touchante prière,
Recommandait son prince à la faveur des cieux,
Charette, loin des siens, sans suite, sans défense,
Surpris par l'ennemi qui veillait en silence,
Et par la trahison qui marchait sur ses pas,

22

Expie au sein des fers sa noble confiance.
Le voilà ce guerrier vainqueur dans cent combats!
Accusé d'héroïsme et convaincu de gloire,
Ses juges, dont les noms sont flétris par l'histoire,
Aux puissances du crime ont vendu son trépas.
Mais mourir pour son Dieu c'est encor la victoire!

Que vois-je? sur son front et sanglant et meurtri,
Sur son visage éteint court un rayon de joie;
Son cœur tressaille et sa bouche a souri....
A ses regards émus quel tableau se déploie?
D'un avenir lointain dévoilant les secrets,
Le Ciel, pour consoler sa pénible agonie,
Lui montre après trente ans la France réunie
Et les Bourbons régnant encor sur les Français.

Riche de ses exploits, veuve de ses conquêtes,
Au sein des plaisirs et des fêtes,
La France de ses maux perdait le souvenir;
Et lui portant l'espoir d'un heureux avenir,
Les arts ingénieux, la féconde industrie
Des lauriers de la paix couronnaient sa patrie.

Ce Roi que, touché de nos pleurs
Et désarmé par trente ans de souffrance,
Le Ciel, pour consoler la France,
Gardait à ses derniers malheurs;

Ce Prince révéré, dont la haute prudence
Mûrissait dans l'exil le bonheur des Français,
Et d'un suffrage auguste honorant leur vaillance,
Sentait battre son cœur au bruit de leurs succès,
Rappelé par nos vœux au trône héréditaire,
Imposait le repos, le bonheur à la terre,
Et d'une longue erreur absolvant ses sujets,
Gagnait des repentirs à force de bienfaits.
Aux lieux où, de sang inondée,
De gloire et de malheurs se couvrit la Vendée,
Où le nom de Bourbon ne s'oublia jamais,
Où l'horrible fléau des guerres intestines
Se signala par les plus noirs forfaits,
Où tout enfin, jusqu'aux ruines,
Parle d'honneur et de fidélité.....
Une Princesse auguste et chère
Répandait l'allégresse et la félicité.
Les vieillards, dont le sang a coulé pour son père,
Baisaient avec respect la trace de ses pas;
Les enfans de ces vieux soldats,
Partageant leur joyeux délire,
De l'arme paternelle avaient paré leurs bras!

Heureuse des transports que son nom seul inspire,
Les présens de sa main s'échappaient en secret;
Aux enfans du Bocage elle daignait sourire....
Le sourire d'un ange est encore un bienfait!

Et Charette r'ouvrant sa débile paupière,
Et levant vers les cieux son regard attendri :
J'ai combattu, je meurs pour les fils de Henri;
Mais sans regrets j'arrive à mon heure dernière :
Avec orgueil je subirai mon sort !
L'Eternel a comblé ma plus chère espérance!
Du Ciel en ce moment j'en reçois l'assurance :
Les Bourbons régneront.... Qu'on me mène à la mort!

LE COLYSÉE,

OU

LE GLADIATEUR;

ÉLÉGIE,

Par M. A. BIGNAN.

Cæsar, morituri te salutant!

———

(ROME, 1824).

« Prêtres, couronnez-vous de vos riches bandeaux;
Sénateurs, déployez la pourpre et les faisceaux;
Vierges, du rameau d'or parez vos jeunes têtes;
Romains, accourez tous; le cirque va s'ouvrir;
Cette fête sera la plus belle des fêtes;
Vous verrez un homme mourir.

» Cet homme qu'a-t-il fait pour ramper votre esclave?
D'insulte envers vos Dieux l'avez-vous convaincu?
Non, son malheur fut d'être brave,
Et son crime est d'être vaincu,

» Dans l'espoir de mourir où sont morts tous mes pères,
Aux rives du Danube attaché quarante ans,
Pauvre, je demandais aux champs héréditaires
Du pain pour nourrir mes enfans.
Leur tendresse acquittait le prix de ma tendresse;
Près du foyer natal, quand leur fidèle amour
Le soir avait dressé le banquet du retour,
Ils venaient à mon cou suspendre leur caresse;
Un seul de leurs baisers payait tous mes efforts;
Leur bonheur était ma richesse,
Et leurs cœurs étaient mes trésors.

» Soudain, un cri d'effroi, précurseur des ravages,
Annonce à nos tremblants rivages
Des brigands... ce sont les Romains.
Aux armes! ma valeur, par leur nombre écrasée,
Cherche partout la mort; la mort m'est refusée,
Et leur proie est entre leurs mains.

» Rome! c'est peu que tu me traînes,
L'œil baissé, les pieds nus, les bras meurtris de chaînes,
Derrière un char triomphateur.
Loin des bords du Danube où mon front est né libre,
Tu veux donc que j'expire, esclave sur le Tibre,
Comme un obscur Gladiateur!

» J'espérais une mort de longs jours couronnée,

De larmes, de regrets, d'amour environnée;
Mes fils, bénis par moi, m'eussent fermé les yeux,
Et mon âme tranquille eût volé vers les cieux.
Histrion de douleur, sur une indigne arène,
Je verrai mon sang rejaillir,
Et j'entendrai les cris de la fureur romaine
Escorter mon dernier soupir.

» Déjà le peuple, entré par le double passage,
Sur les gradins bruyants se répand à grands flots,
Et de sa voix confuse ébranlant les arceaux,
Appelle, sollicite et presse le carnage.
Comme le soleil brille? on dirait que le ciel
Voit dans un meurtre impie un meurtre solennel.
Le signal a frémi... mon rival va paraître,
Il paraît... ô surprise! ô spectacle cruel!
Peut-être un même sol tous deux nous a vu naître;
C'est mon ami, mon frère, un de mes fils peut-être...
Je cours pour l'embrasser; tout un peuple en courroux
Crie, en nous séparant : tigres, déchirez-vous!

» César! pour mériter la honte d'un éloge,
Il faut, nous imposant un douloureux effort,
Il faut, avec respect, passer devant ta loge,
Et te dire : salut! en marchant à la mort.
Nous luttons; mais je perds la victoire et la vie,
De quel murmure sourd ma défaite est suivie!

Je dois, ainsi l'ordonne une exécrable loi,
Tomber avec noblesse et mourir avec grâce.
Déjà mon œil s'éteint ... déjà mon cœur se glace...
L'arène tourne autour de moi..
Eh bien! lâche et barbare foule,
Triomphe, je succombe; applaudis, mon sang coule;
Je ne vois plus tes ris, je n'entends plus tes chants;
Ma dernière pensée est toute à mes enfans.
Mes enfans! c'est sur vous que mon espoir se fonde;
Armez-vous pour venger l'affront de mon trépas;
Marchez, et que le Nord, rassemblé sur vos pas,
Dans le sang des Romains lave les pleurs du monde.
Esclaves, devenez de nouveaux Spartacus,
Changez en noble guerre une honteuse lutte;
Si vous tombez, la gloire embellira la chûte,
Et les vainqueurs du moins auront peur des vaincus.

». Périssent avec Rome
Tous ces jeux inhumains,
Où dans le sang de l'homme
L'homme plonge ses mains!
Périssent ces combats, périsse ce théâtre,
Où, cherchant dans la mort de féroces plaisirs;
De nos assassinats une foule idolâtre,
Vient par notre agonie amuser ses loisirs!
Du haut d'un triple orgueil que ces portiques roulent!

Que ces voûtes s'écroulent
Sur le coupable front d'un peuple de tyrans !
Et que jusques aux cieux ces arches élancées,
Succombent renversées
Sous le fer de Bellonne et sous la faulx du Temps !
Enfin, de ses grandeurs que Rome détrônée,
Assise en pleurs sur des débris,
Comme une mère abandonnée,
Expire en maudissant ses fils ! »

C'est ainsi qu'un enfant des Daces,
Un prisonnier, Sismar, en déplorant son sort,
Prophétisait dans ses menaces,
La chûte du théâtre où l'attendait la mort.
Il périt... mais le Temps, chargé de sa vengance,
N'en accomplit que la moitié;
Le cadavre debout du Colysée immense,
O Temps! s'énorgueillit de t'avoir défié;
C'est en vain qu'avec lui tu luttas de puissance;
Son ciment lui répond de son éternité.
Sur son front dépouillé que de magnificence !
Quelle jeunesse encor dans son antiquité !
Ses arceaux revêtus d'un long manteau de lierre,
Laissent les fleurs verdir et flotter sur la pierre...
Des fleurs et des débris ! l'œil trouve, à chaque pas,
Les germes de la vie éclos dans le trépas.

Un soir d'automne, à l'heure où l'astre des ruines
Verse les flots d'argent de ses clartés divines,
Où la brise des nuits agite dans les airs
La plante suspendue à ces créneaux déserts,
Où les ombres d'azur, sur leur front balancées,
Semblent voiler l'éclat de leurs grandeurs passées,
Seul, pour jouir en paix de ces effets si beaux,
Sur le sommet rampant de quelque arche brisée
Je m'assis, et soudain le vaste Colysée,
Dans leur cercle allongé, déroula ses tableaux.
Ici, l'arène immense, où s'égarait ma vue;
Là, ces murs dont l'orgueil se perdait dans la nue,
Ces voûtes, ces frontons, ces arcs, ces chapitaux,
Ces portiques dressés aux chants de la victoire,
Ce marbre dont la force a vaincu le néant;
Tout ce chef-d'œuvre, amas de puissance et de gloire,
Me semblait un colosse, ouvrage d'un géant.
Mon âme, qu'enivraient tant d'objets poétiques,
Dans le souffle exhalé de ces débris antiques,
D'un peuple souverain respirait la grandeur;
J'admirais ses exploits, ses vertus héroïques,
Et mon luth entonnait des chants en son honneur...
Quand, tout-à-coup, du fond de ces poudreux décombres,
Je crus voir, oui je vis sortir de pâles ombres;
Esclaves, prisonniers, gladiateurs, martyrs,
S'élevant jusqu'à moi, jetaient de longs soupirs.

L'un, c'était un chrétien, découvrait la blessure
Où la dent des lions imprima sa morsure;
L'autre, c'était Sismar, dans ses flancs tout meurtris
D'un fer ensanglanté me montrait les débris:
Plus loin, Cymodocée et son fidèle Eudore
Sous le tigre africain tombaient unis encore;
Et le couple martyr, fier de mêler son sang,
Pour l'hymen et la foi mourait en s'embrassant.
Tous enfin étalaient leurs chairs demi-vivantes;
Tous semblaient me crier: « ces Romains que tu vantes
» Plongèrent dans nos cœurs leurs glaives inhumains.
» Vois nos lambeaux; leur bras nous fit tels que nous sommes.
» Si tu crois que la gloire est d'égorger des hommes,
» Adieu, tu peux chanter la gloire des Romains. »

Dans la nuit, à ces mots, les ombres s'abaissèrent,
Et leur voix se perdit en murmures confus;
Ma lyre m'échappa, ses cordes se brisèrent;
Je rêvai, je gémis et je ne chantai plus.

VIRGINIE,

OU

LE DÉPART;

Par M. Cyprien ANOT.

« *Je l'aime encore aujourd'hui*
» *davantage ; hier je n'aurais pas*
» *cru que cela fût possible.* »

Vers la haute colline elle marche en silence,
S'assied près de la croix,
Porte au loin ses regards, et découvre à la fois
La case maternelle et l'océan immense.

De l'obscur avenir
Son prophétique effroi perçant le voile sombre,
Sur l'abîme des mers ouvert pour l'engloutir,
Semble entrevoir la mort qui s'avance dans l'ombre;
De son cœur oppressé s'échappe un long soupir;
Elle incline son front voilé par la souffrance,
Et pleure au souvenir des jours de son enfance.

Séjour aimé des cieux,
Dit-elle, prés fleuris, vallon délicieux,

Bosquet riant, cabane solitaire;
Asile de tous ceux que j'aimais sur la terre,
Recevez mes adieux!

Palmiers contemporains, dont l'abri tutélaire
Nous rassemblait jadis pour les récits du soir,
Sous vos dômes de fleurs je n'irai plus m'asseoir
Et présenter mon front aux baisers de ma mère.

Aux jeunes bengalis qui chantent leurs amours
Dans ces bois où leurs nids sont bâtis pour toujours,
Je n'irai plus verser, au bord d'une onde pure,
Sur le gazon fleuri, la douce nourriture.

Dans les bras de ceux que j'aimais,
Là, s'écoulaient mes jours au sein de l'innocence;
Là, du nœud le plus doux en moi-même j'osais
Caresser en secret la timide espérance.
Hélas! tout me livrait à des rêves d'amour!
La case où Paul a pris naissance
Est celle où j'ai reçu le jour;
Les bras qui berçaient son enfance,
Plus tard, m'ont bercée à mon tour.

Je suis sa sœur, il est mon frère:
Le même lait nous a nourris:
Je suis la fille de sa mère,
Et pour ma mère il est un fils.

Le Ciel, dans sa bonté suprême,
Avait mêlé la trame de nos jours,
Tout semblait nous unir ; nos mères elles-mêmes,
Heureuses, souriaient à nos jeunes amours.
Je crus, de l'espérance ineffables délices !
Je crus que de mes vœux leurs vœux étaient complices :
Je ne résistai point, et je laissai mon cœur
Doucement se remplir d'amour et de bonheur.

Hier encore, au foyer de ma mère,
Je pouvais le nommer de ce doux nom de frère ;
Dans mes bras caressants je pouvais le presser ...
Demain, sur la rive étrangère,
Mon regard cherchera le regard de mon frère ;
Mes bras seront en vain tendus pour l'embrasser.

O Paul ! du moins ton image chérie,
Ce rêve d'un bonheur avec toi partagé,
Suivront dans son exil la triste Virginie ;
O Paul ! si jamais je t'oublie
Mon cœur aura beaucoup changé.

Nos mères nous l'ont dit : aux jours de notre enfance,
Je dormais près de toi dans le même berceau :
Mais le destin m'entraine aux rives de la France....
Nous ne dormirons pas sous le même tombeau.

Je pleure . . . envers le Ciel peut-être c'est un crime;
Je crains de l'offenser, et je n'ose souffrir.
Ils m'ont dit : Dieu le veut; c'est à moi d'obéir.
Obéissons, et, docile victime,
Loin de ma mère, allons mourir.

ÉPITRE

SUR L'ALLEMAGNE,

A MADAME C. G.

Par Madame CAROLINE DE MONTIGNY.

Dans le cours de mes voyages ....: j'éprouvais de pareilles émotions, toutes les fois que la nature ou l'industrie m'offraient des objets nouveaux; et lorsqu'ils étaient faits pour élever l'âme, mon imagination avait besoin de se soulager...
BARTHÉLÉMY, Voyage du jeune Anarchasis.
Tom. 2, chap. 1.

Partages-tu l'erreur d'esprits vains et légers
Qui, sur d'anciens dictons, jugeant les étrangers,
Pensent encor qu'au sein de ces pays antiques,
Les peuples sont restés barbares et gothiques,
Qu'on végète, qu'on souffre et qu'on languit chez eux;
Que leur génie est triste et leur ciel nébuleux,
Qu'enfin jamais un cœur et délicat et tendre
N'y trouvera des cœurs qui sachent le comprendre?

Céline on t'abusa : les sauvages Germains
Qui, seuls, dans leurs forêts, résistaient aux Romains,
Les puissants champions des carrousels de Spire,
Les chevaliers Teutons, fiers soutiens de l'Empire,
Ont maintenant fait place à de savants neveux
Non moins nobles et francs, mais plus éclairés qu'eux.

Sans doute, on voit encor d'antiques douairières,
De leurs seize quartiers orgueilleuses et fières,
Vantant leurs dignités, le tricot à la main...
D'autres, se prévalant de leurs titres sans fin,
Qui d'un modeste nom qu'on eut appris sans peine
Font un discours qui met aux vrais discours la chaine:
Mais, graves ou plaisants, surannés ou nouveaux,
On n'aperçoit partout que paisibles tableaux.
Rarement le désordre et sa suite imprévue
Inquiètent les sens et tourmentent la vue.
Les plaisirs sont bornés, mais le calme est parfait;
On n'est pas si joyeux, on est plus satisfait.
Ne crois pas cependant cette monotonie
Peu conforme ou nuisible aux élans du génie.
Bien souvent un mortel froid ou silencieux,
Que le monde dédaigne, est occupé des cieux;
Et tandis que l'on plaint sa timide indolence,
Dans les champs infinis il pénètre et s'élance:

Tel le grave Allemand nous parait concentré,
Mais c'est dans ses écrits qu'il met le feu sacré
Que trop souvent, en vain, l'homme aimable dépense,
Privant le genre humain des fruits de sa science,
Et dissipant sans but, dans la sóciété,
Ce qu'il pourrait léguer à la postérité.

Tout sert, dans ces pays, l'âme contemplative,
Et donne un aliment à la pensée active.
Là, de fertiles champs, espoir de l'avenir;
Ici d'âpres rochers, riches de souvenir.
Viens, parcours avec moi ces superbes contrées
Que l'œil du voyageur a toujours admirées,
Et que l'onde du Rhin réfléchit dans son cours.
Sur ces monts couronnés de crénaux et de tours,
Chargé de fruits, le pampre au soleil se balance
Et d'un vin généreux annonce l'abondance.
Dans de plus beaux climats tout lui sourit en vain :
L'allemand voit, admire...et songe aux bords du Rhin.
Là, tout plait à son cœur, tout parle à sa mémoire,
Tout de son cher pays lui raconte l'histoire.
De nobles sentimens, des souvenirs nombreux
Parent tous les objets d'attraits mystérieux.
Ces îles, ces châteaux, ces anciens monastères
Autrefois si peuplés, maintenant solitaires,

Fournissent maints récits aux vieillards du hameau.
Si ton âme un instant prend part à ce tableau,
De l'un des vieux débris semés sur cette rive
Mes vers te rediront la légende naïve.
Vois-tu ces murs noircis sur le roc escarpé,
Ce reste d'un dônjon que la foudre a frappé (1)?
La vue y plane au loin sur un espace immense.
A l'horison encore on apperçoit la France,
Et l'on est entouré des mémorables lieux
Où Turenne et d'Enghien furent victorieux.
Plus près est le berceau d'une maison auguste
Dont Bade fortuné suit la loi douce et juste (2).
Dans un charmant vallon favorisé des cieux
Notre œil suit de la Murg le cours capricieux,
Et sur mille beautés au hasard se promène.

On m'a conté souvent qu'en cette vaste plaine,
(D'un rival trop puissant peut-être un peu jaloux,
Et faisant à ses preux partager son courroux)
Othon-le-Grand jadis conduisit une armée.
Du comte d'Eberstein la valeur animée

---

(1) Le vieux château d'Ebersteinbourg, dans le duché de Bade.

(2) Le vieux château du Margrave de Bade.

Dans ces murs se plaignait de trop de sûreté,
Et si peu de péril blessait sa vanité.
Le roc inaccessible et les tours formidables
Avaient déjà reçu vingt assauts redoutables,
Et le siège durait depuis plus de trois mois.
L'Empereur dit alors : « Publions un tournois,
« Et que pour seconder la ruse qui m'inspire,
» On invite le Comte à se trouver à Spire. »

Le Comte n'a jamais refusé les plaisirs
Où la gloire et l'honneur prévenaient ses désirs,
Il se rend au tournois en brillant équipage;
Remporte tous les prix par son noble courage,
Et reçoit les présens destinés au vainqueur
Des belles mains d'Emma, fille de l'Empereur.
C'est là que de l'amour le pouvoir invisible
Attendait un héros jusqu'alors invincible.
Envain Emma s'éloigne; il la cherche des yeux;
Mais, tout bas s'affligeant de son air sérieux,
Il craint de soupirer pour une indifférente.
Bientôt le bal commence : une valse enivrante
Prête à l'amant troublé son aimable secours,
Et le couple charmant, dans ses légers détours,
Par un muet accord a déjà su s'entendre.
Emma levant alors un regard doux et tendre :

« Ah! dit-elle, fuyez : peut-être en ce moment
» On prend votre château; volez-y promptement.
» Vous vous perdez ici dans des plaisirs perfides. »
Elle se tait, rougit, baisse ses yeux timides . . .
Le Comte aurait voulu tomber à ses genoux :
Ce conseil de l'amour est un aveu si doux!
« Je suivrai, lui dit-il, vos avis sans réserve;
» Mais, dans ce grand péril, si le ciel me conserve,
» C'est pour vous seule... » Il part; son rapide coursier
Le transporte au château par un secret sentier.
Là, soudain, le héros a revêtu ses armes,
Et quand, prompt à donner le signal des alarmes,
Othon, pour un assaut, s'avance au point du jour,
Il apperçoit le Comte au sommet d'une tour...
Il n'en croit point ses yeux, sa surprise est extrême;
Mais il n'en peut douter, c'est le Comte lui-même.
Othon s'écrie enfin : « Quel est donc ce héros
» Qui suffit à la fois aux plaisirs, aux travaux?
» Quand je crois qu'il s'oublie au milieu d'une fête,
» A me combattre ici sa vaillance s'apprête!
» Qu'il ne se montre point généreux à demi;
» Qu'on lui porte ma paix et qu'il soit mon ami;
» Que les signes de guerre à l'instant disparaissent! »

Le cor sonne aussitôt; les ponts-levis s'abaissent,

Et les portes de fer s'ouvrent avec fracas.
Le Comte vers Othon précipite ses pas;
Pose en terre un genou : « Pour mon seigneur et maître,
» Sire, je suis, dit-il, fier de vous reconnaître.
» A la charmante Emma j'ai consacré mon cœur,
» Et mon bras et ma vie à mon digne Empereur. ».
— « Eh bien! sois donc mon fils, et qu'en ce jour je donne
» Un soutien à ma fille ainsi qu'à ma couronne. ».

Comme du temps d'Emma, chez les femmes encor
Du parfait sentiment on trouve le trésor.
Douce réunion de raison, de tendresse,
Qui satisfait le cœur sans nuire à la sagesse.
Soumis et dévoué, leur amour éternel
Pour tenir du roman, n'en est pas moins réel.
Elles s'en font honneur sans paraître indiscrètes;
En Allemagne enfin il est peu de coquettes.
Elles n'achètent point le triomphe d'un jour
Du bonheur de connaître et d'inspirer l'amour.
Je voudrais te les peindre au sein de leur famille;
Là, d'un solide éclat leur beauté charme et brille.
Leur aspect éblouit de santé, de fraîcheur;
Leurs yeux sont le miroir d'un calme intérieur;
Avec soin, à toute heure, on les trouve parées,
Et des plus beaux enfans elles sont entourées.

Charmants enfans! pour vous, quel Corrège nouveau
D'assez pures couleurs trempera son pinceau,
Pour vous représenter, par leurs heureux mélanges,
Moins vifs que les amours, aussi doux que les anges?

L'Allemand, né sensible et vers le bien porté,
Connait surtout les lois de l'hospitalité.
Français de plus d'un temps, c'est vous que j'en atteste.
Disciples de Calvin, lorsqu'un édit funeste
Vous exila jadis d'un pays enchanteur,
Vous trouvâtes la paix sur ce sol protecteur.
Plus récemment hélas! (la France en pleure encore)
On vit les plus beaux noms dont notre orgueil s'honore,
Proscrits, persécutés, mais toujours grands et fiers,
Porter chez les Germains leur gloire et leurs revers;
Et lorsqu'un conquérant et des Français en armes
Plongeaient les Allemands dans le deuil et les larmes,
D'un cœur aussi fidèle ils prodiguaient toujours
A des Français amis leurs soins et leurs secours.

Pour mieux vous rendre hommage, ô muses germaniques,
Inspirez-moi des chants comme aux bardes antiques.
Qu'un noble et saint délire embellisse ma voix,
Et que la harpe d'or résonne sous mes doigts!

Qui pourrait dignement célébrer les poëtes
Dont le vaste génie osa tant de conquêtes,
Trop fier pour s'asservir à ce joug rigoureux
Qui de l'enthousiasme éteint les plus beaux feux,
Et, d'un essor hardi, s'élançant dans l'espace,
N'a pas craint d'y frayer une nouvelle trace!
Je me souviens encor des divers sentimens
Qui naquirent en moi dans ces premiers momens
Où je compris leur riche et sublime langage.
J'essayai d'en donner une imparfaite image (1);
Mais hélas! comme un peintre, imitant la beauté,
Ne peut lui conserver l'âme et l'activité,
Ainsi de tous les traits que leur esprit rassemble
Mon novice pinceau n'esquissa que l'ensemble.
Mais si dans les tableaux d'un maître digne d'eux
Tu veux étudier leur chefs-d'œuvre nombreux,
Si tu veux en goûter l'expression divine,
Ah! tu dois t'adresser à l'auteur de Corinne;
De génie et d'amour souvenir éternel!
Toi même me l'as dit, cet écrit immortel (2),

---

(1) L'auteur de cette épître a imité en vers français différents morceaux, choisis dans les poëtes Allemands.

(2) *l'Allemagne*, ouvrage infiniment remarquable de Mad[e] de Staël.

Orgueil de notre sexe et de notre patrie,
Céline, est aujourd'hui ta lecture chérie.
Tu verras que la muse en qui tu mis ta foi
Sur le même sujet a pensé comme moi.
Eh! qui sans la choisir pour guide et pour modèle
Oserait s'essayer à parler après elle!

ÉPITRE A MON AMI

SUR

LE POUVOIR DE LA MAIN,

Par M. ADOLPHE DE PUIBUSQUE.

« *Macte animo, vates, Musis nova carmina rident.* »

Le voilà, cher Oscar, cet aimable message
Que ta main m'adressa des bords fleuris du Tage,
Alors que, poursuivi par nos vieux bataillons,
Le Castillan fuyait sur le sommet des monts.
Qu'avec ravissement je me plais à relire
Les hauts faits du guerrier que l'univers admire!
Que j'aime et son audace et sa noble bonté,
Et de son front vainqueur la douce majesté!
Ah! tu le savais bien, la gloire de nos armes
Devait de ton ami faire couler les larmes;
Ta main en m'écrivant tressaillait de plaisir;
Sur le papier discret ta main semblait courir.

Mon cœur avec transport la suit de page en page ;
Je la vois : oui, c'est elle! oh! par un digne hommage,
Muse, si tu pouvais célébrer ses bienfaits,
Que je serais heureux! que je te chérirais!
Ah! seconde mes chants; déjà, déjà la lyre
Vient échauffer l'ardeur de mon brulant délire;
Quitte les cieux; que rien ne retienne tes pas;
Si l'amour est ingrat, l'amitié ne l'est pas.

Du Dieu qui créa tout inimitable ouvrage,
La main distingue l'homme, et marque son partage;
Par elle l'homme est roi, son trône est l'univers,
Les animaux domptés se courbent sous ses fers.
Depuis l'insecte obscur qui soulève la fange
Jusqu'au lion fougueux qui règne aux bords du Gange,
Dans les eaux, dans les airs, dans les champs, dans les bois,
Tout fléchit sous la main, tout respecte ses lois.
La nature osé envain lever un front rebelle;
La main s'arme des arts, il faut plier sous elle.
Montrez-moi ces forêts dont la sombre épaisseur
Faisait trembler d'effroi le pâle voyageur?
Sur leurs débris épars déjà l'herbe naissante
Balance au gré des vents sa verdure ondoyante.

J'ai vu de l'océan les flots ambitieux
Sur les champs du Batave entrer victorieux;

Que n'unit-elle pas? Les amans, les amis,
Et les sœurs d'Apollon, et les jeux, et les ris,
Tout se tient par la main, tout chérit son empire.
Hélas! pour la chanter, que n'ai-je une autre lyre!

Main du plus tendre ami, gage de mon bonheur,
Puisses-tu reposer à jamais sur mon cœur!
Puissé-je, en mes vieux ans, par ta douce magie,
Respirer la fraîcheur du matin de ma vie!
Sous le marbre glacé du sombre monument,
Ah! que ma cendre un jour dormirait mollement,
Si tu pouvais encore, à mon heure dernière,
Venir sécher mes pleurs, et fermer ma paupière!

RAPPORT

Sur le Concours d'Éloquence (1),

Par M. PASCAL-LACROIX,

MESSIEURS,

Parmi les personnages célèbres dont cette ville peut justement s'énorgueillir, on doit compter Pierre d'Ailly, qui occupait le siége épiscopal de Cambrai, au commencement du 15e siècle. La religion et l'humanité le réclament comme un de leurs plus dignes apôtres, et il convient de le placer au premier rang dans la brillante galerie de nos tableaux domestiques.

Combien de titres n'a-t-il pas, d'ailleurs, à la célébrité! Prince de l'Eglise, Chancelier de

---

(1) La Commission était composée de MM. Delcroix, Gobert, Le Glay, Servois et Pascal-Lacroix, Rapporteur.

l'Université de Paris, Aumonier du Roi de France, Ambassadeur auprès des Souverains Pontifes, en des conjonctures infiniment délicates, Théologien profond, Poëte remarquable pour ces temps de barbarie, savant Astronome, ses rares talens comme Orateur, ont surtout brillé dans les conciles dont il fut, en quelque sorte, l'âme et l'oracle. Ajoutons qu'aux facultés éminentes qui en firent l'un des hommes les plus étonnants de son siècle, le *Cardinal de Cambrai* réunissait toutes les vertus du véritable pasteur. Cet accord d'un beau génie et d'un beau caractère a été tel, qu'on a pu, sans trop de désavantage, le comparer avec le plus illustre de ses successeurs au siège de Cambrai.

C'est donc une heureuse idée, Messieurs, que d'avoir proposé l'éloge historique de Pierre d'Ailly pour sujet de l'un de vos prix. Nos magistrats, usant de la prérogative qu'ils se sont réservée, ont désiré par là que le nom de ce Prélat, resté dans la mémoire de tous les hommes instruits, devint populaire dans une ville honorée par son épiscopat, et pour laquelle, au sein des plus hautes dignités et revêtu de la pourpre romaine, il conserva une affection vraie et durable.

L'ouvrage qui nous est parvenu sur un sujet qui intéresse autant l'histoire générale de l'Europe

que nos annales particulières, contient un grand nombre de recherches savantes et utiles; mais l'auteur, ayant jugé à propos de se renfermer dans les bornes d'une exacte biographie, a peut-être trop négligé ces formes animées et ces développemens lumineux que semble exiger le genre de l'éloge. C'est ainsi que l'ouvrage nous laisse désirer un tableau plus complet de l'époque où vivait l'illustre Cardinal, époque sur laquelle son vaste génie exerça une si puissante influence. On doit d'autant plus regretter que le biographe de notre Pierre d'Ailly se soit montré avare de considérations un peu élevées et d'ornemens que n'excluait pas la matière qu'il avait à traiter, que l'on trouve dans sa notice plusieurs passages très remarquables et qui prouvent qu'il n'est point étranger aux beaux mouvemens de l'art oratoire. Nous devons surtout rendre justice à l'exactitude de ses recherches, à l'étendue de ses connaissances, comme à la sûreté et à l'aménité de sa critique. Nous avons distingué dans son travail une analyse raisonnée des nombreux ouvrages de Pierre d'Ailly; cette bibliographie spéciale pourra, dans l'occasion, être consultée avec fruit par les théologiens, les savans et les littérateurs; ils y trouveront des documens inédits et n'apprendront pas sans intérêt que cette ville a le

bonheur de posséder, parmi les manuscrits de sa Bibliothèque, plusieurs traités du Cardinal de Cambrai, qui sont peut-être de véritables autographes.

La Commission dont j'ai l'honneur d'être ici l'organe, estime qu'il est juste de récompenser le Mémoire qui a été soumis à son examen. Elle vous propose en conséquence, Messieurs, de décerner une médaille d'or de la valeur de deux cents francs à l'auteur de la *Notice sur la vie et les ouvrages de Pierre d'Ailly, Évêque de Cambrai,* portant pour épigraphe : *Aquila Franciæ, et à veritate aberrantium indefessus malleus.*

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

(*Séance du* 10 *Août* 1824.)

La Société, adoptant les conclusions de M. *Pascal-Lacroix*, Rapporteur de la Commission nommée pour examiner le seul *Éloge historique du Cardinal Pierre d'Ailly*, parvenu au concours, arrête qu'une médaille d'or, de deux cents francs, somme égale à la valeur du prix, sera décernée à l'auteur de cet excellent travail. La Société partage toutefois le regret qu'éprouve la Commission que la forme de l'éloge historique n'y soit pas plus constamment suivie.

L'auteur est M. ARTHUR DINAUX, de Valenciennes, qui déjà a rendu d'utiles services à notre histoire locale, et qui, en 1822, a remporté une





NOTICE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Sur le Cardinal Pierre d'Ailly, *Évêque de Cambrai au* xve *siècle*,

Par M. Arthur Dinaux, *de Valenciennes* ;

Ouvrage qui a remporté une médaille d'or.

Aquila Franciæ, et malleus à veritate aberrantium indefessus.

PREMIÈRE PARTIE.

NOTICE HISTORIQUE SUR PIERRE D'AILLY.

On a de tout temps remarqué que les panégyristes académiques ont outrepassé les bornes de l'éloge. Souvent, celui dont ils étaient appellés à retracer l'histoire fut élevé par eux au dessus de tous les héros connus, qu'on immolait impitoyablement à sa gloire. Etait-ce un poète qu'il

fallait célébrer ? L'imagination du chantre s'échauffait tout-à-coup, et pouvait difficilement rencontrer des termes assez emphatiques pour exalter et la Poésie et le disciple d'Apollon. Louait-on un orateur ? L'Éloquence devenait la science la plus sublime, et fournissait elle-même à peine de quoi élever un monument à l'homme qu'on voulait préconiser. S'agissait-il enfin de faire passer à la postérité le nom d'un guerrier mort au champ de la victoire ? L'historien embouchait la trompette de Clio pour vanter à la fois, le grand art de la guerre, et le capitaine qu'il rendait toujours supérieur à tous ceux qui l'avaient précédé dans la même carrière. Malheur donc à ces écrivains qui, trop enivrés du mérite de leur héros, lui créent une grandeur factice, et, ne voulant offrir que des qualités éminentes, présentent au lecteur un personnage feint, ou exagéré par les prestiges de l'imagination !

Il sera facile d'éviter cet écueil en retraçant les actions et les travaux du vertueux *Pierre d'Ailly*. Les faits de sa vie laborieuse parlent d'eux-mêmes, et ce n'est qu'en les mettant dans tout leur jour qu'on tentera ici de rappeller vers lui l'attention des habitans d'une ville qu'il illustra jadis par sa présence et ses lumières. La liste de ses nombreux ouvrages viendra prouver ensuite que, s'il

acquit de la célébrité, elle est fondée sur des monumens impérissables. « L'éloge des grands » hommes, dit un auteur, est l'histoire de leur » vie; l'éloge des grands écrivains est l'histoire » de leurs ouvrages. » Pierre d'Ailly fut l'un et l'autre. On trouvera donc ici séparément tout ce qu'il a été possible de rassembler, et sur sa personne, et sur ses travaux. Trop heureux si, en évitant ces phrases louangeuses et ces mots sonores, mais souvent vides de sens, l'on a rendu avec la simplicité convenable, un hommage digne de celui qui, sans contredit, a jetté le plus de lustre sur la ville de Cambrai, après l'immortel Fénelon. Le lecteur attentif démêlera peut-être plus d'un rapport entre ces deux Prélats qui occupèrent le même siége à trois siècles de distance: tous deux s'y firent remarquer par l'exercice des mêmes vertus pastorales; tous deux acquirent une réputation européenne; tous deux ont des droits incontestables au souvenir et à la reconnaissance des Cambrésiens!

La vie de Pierre d'Ailly présente un de ces phénomènes bisarres, qui ne sont pas sans exemple dans l'histoire des hommes célèbres. Après qu'il eut parcouru une partie de l'Europe civilisée, fait retentir son nom dans les Conciles, enrichi la France de ses écrits, semé ses bienfaits dans

un grand nombre de villes, croira-t-on que les biographes ne sont nullement d'accord sur les lieux où ce personnage important reçut, et cessa de voir le jour? Je parlerai du second point de cette dissidence d'opinions, après avoir tracé la vie de ce vertueux Prélat; quant au premier, s'il m'était permis de manifester mon sentiment, je me rangerais de préférence à l'avis du petit nombre des historiens, qui, au détriment de la ville de *Compiègne*, désignent comme son berceau, le village d'*Ailly-haut-clocher*, à trois lieues d'Abbeville. Cette assertion d'ailleurs est soutenue par l'auteur de l'histoire d'Abbeville, qui l'affirme positivement (1). Sur un point en litige, il est

---

(1) *Histoire du Comté de Ponthieu et de la ville d'Abbeville* (par de Vérité) Abbeville, 1767, tome 2, page 257, dans le chapitre des *Hommes de Ponthieu dignes de mémoire*. L'auteur, en tête de ce chapitre, met ces mots qui donnent une certaine force à son assertion : « Je ne fais ici mention que des habitans nés » dans le Ponthieu ; on en chercheroit d'autres en vain » qui y ont été bien connus. S'ils n'y ont pris nais- » sance, ils ne doivent point entrer dans cette Notice. » En admettant *Pierre d'Ailly* dans sa liste, on voit que M. de Vérité n'a pas seulement voulu parer son ouvrage d'un nom célèbre, et l'on ne doit pas croire qu'il ne l'a cité que sur la simple similitude du nom d'un bourg avec celui d'un Cardinal.

assez plausible, ce me semble, de suivre les indications des écrivains locaux, qui, plus que les étrangers, sont à même de trouver autour d'eux des matériaux ou des traditions authentiques. On objectera peut-être que le nombre des auteurs qui font naître d'Ailly à Compiègne est considérable; il sera toujours facile de répondre qu'il suffit qu'une autorité littéraire de quelque poids, telle que *Moréri*, par exemple, ait avancé le fait, pour qu'il soit répété aveuglément et sans autre examen, par tous les biographes qui se succèdent et se copient d'année en année.

Soit que *Pierre* reçut le jour dans la commune 1350.
d'*Ailly*, soit qu'il fut le fils d'un boucher de *Compiègne* (1), presque tous les annalistes

(1) Il est de mon devoir de signaler ici avec impartialité tout ce qui peut appuyer le sentiment de ceux qui font naître d'Ailly à *Compiègne* : 1° On voit que *Gilles Samsonnet*, ancien élève du collége de Navarre, et pasteur de l'église S[t] Benoît de Paris, mourut subitement en 1391 à Compiègne, y étant envoyé par d'*Ailly*, Chancelier de l'Université, pour y régler quelques affaires. 2° MM. de *Sainte-Marthe*, non-seulement disent d'Ailly né à Compiègne, sur la paroisse de S[t] Antoine, mais ils citent aussi le nom de son père, qui s'appelle *Colard*. 3° *Léonard Pipart*, avocat de Cambrai, prétend avoir lu, à Compiègne, l'épitaphe de ce même *Colard*.

1350. s'accordent à le faire naître en l'an 1350, d'une famille obscure, mais honnête, de la classe plébéienne. Il est permis de croire que *Jean le Carpentier*, qui n'était pas avare de titres de noblesse, s'est grossièrement mépris en lui dressant une généalogie qui remonte à l'an 1020 (1). La Croix-du-Maine erre également en disant qu'il sortait d'une très noble et très ancienne maison de Picardie; mais le savant *de Launoy* (2), plus

---

Mais *Gilles Samsonnet* était-il à Compiègne pour les affaires de famille de Pierre d'Ailly, ou pour celles de l'Université? Le père du Cardinal n'a-t-il pu mourir à Compiègne sans que son fils y soit né? Qui sait si cette famille n'est pas venue s'établir en cette ville par suite des bienfaits du Chancelier de l'Université? Peut-être même y était-elle venue pendant la jeunesse du personnage qui nous occupe. N'osant rien décider affirmativement, je cite les autorités pour et contre, et je les abandonne à la sagacité du lecteur.

(1) *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, tome 1er page 403. On connaît le goût de cet auteur pour les généalogies conjecturales. Cependant *Chauffepié* raconte qu'au congrès de Cambrai, le *Comte d'Ailly* assura à un ministre plénipotentiaire d'Angleterre, que le Cardinal Pierre d'Ailly n'était pas de sa famille : il fallait bien que cela fût vrai, pour qu'on refusât l'honneur de lui appartenir.

(2) Dans son ouvrage intitulé : *Regii Navarræ*

instruit et plus croyable qu'eux, en annonçant sa naissance obscure, trouve au contraire un mérite de plus à l'homme qui, sortant de parens sans nom, sut s'en faire un par ses vertus et ses talens : cette noblesse, toute entière à celui qui la créa, vaut bien les généalogies forgées par Jean Le Carpentier. 1350.

La famille de *Pierre* était loin de jouir des dons de la fortune ; cependant il paraît que *Colard*, son père, appréciait les bienfaits de l'instruction, puisqu'il parvint, à l'aide de quelques privations, à lui faire donner une éducation préparatoire. Peut-être la reçut-il à Compiègne, ce qui aurait déterminé les historiens à regarder cette ville comme son lieu de naissance. Quoiqu'il en soit, il fit ses humanités avec succès. Presque sans guide, et sans autre secours que ses dispositions naturelles, il réussit assez bien pour obtenir d'aller étudier en théologie, en qualité de *boursier* (1)

Gymnasii Parisiensis Historia. Parisiis, 1677, 2 vol. in-4°, qui m'a fourni plusieurs renseignemens utiles, et que je citerai plus d'une fois.

(1) *André Thévet* se trompe lorsqu'il dit que Pierre d'Ailly fut d'abord forcé d'être *portier* du collége de Navarre ; il était déjà instruit lorsqu'il y entra, et ce ne fut qu'en qualité de *boursier*, et comme étudiant en théologie.

1372. au collége de Navarre, déjà un des plus célèbres de l'Université de Paris. C'est en 1372, à l'âge de 22 ans, qu'on le voit figurer, pour la première fois, sur les registres de ce collége, parmi les Théologiens, avec le surnom de *Alliaco*, que l'on croit tiré du lieu qui l'a vu naître, selon la coutume généralement adoptée dans ces temps reculés (1).

---

(1) Cette coutume était tellement suivie jadis, que les anciens biographes qui ont donné des dictionnaires, par ordre alphabétique, rangent les hommes dont ils parlent, selon leurs noms de baptême, ne considérant les autres que comme des surnoms de patrie. Tous les contemporains célèbres de Pierre d'Ailly adoptèrent ces noms patronimiques. *Nicolas de Clamenges*, ou *de Clamengiis* (mal-à-propos nommé *de Clémangis*), prit son nom d'un village de Champagne, près de Châlons, où il était né; *Jean Gerson*, dont le vrai nom était *Charlier*, le quitta, pour adopter celui d'un petit hameau près de Réthel, où il vit le jour; et ainsi des autres. Je croirais assez que si d'Ailly fût né à Compiègne, il se serait plutôt nommé *Pierre de Compiègne*, ou *de Compendio*, que *Pierre d'Ailly*, tant cette mode était usitée, à une époque où les noms n'étaient pas encore fixés irrévocablement dans les familles.

Une fois qu'on a prouvé que Pierre d'Ailly n'était pas noble, (ce qui n'est plus révoqué en doute aujourd'hui), il paraît assez convenable de lui faire tirer

Il est à remarquer que, parmi les hommes d'une basse extraction qui deviennent célèbres par la suite, il en existe très peu sur les premières 1372.

---

son nom de celui de son village latinisé en *de Aillaco*; l'orthographe de ce mot a souvent varié : il est écrit *Alliaco*, *Alyaco*, *Eliaco*, *Haliäco*, *Aliaco*, etc. Quelques-uns même ont remis le nom en français d'après le latin ; ce qui fait qu'on lit quelquefois *Pierre d'Alliac*, *d'Alciac* (comme dans la *Démonomanie de Bodin*), et même *d'Arliac*, en changeant le *l* en *r*, comme on fait *Varlet* de *Valet*. On verra ces différentes variations, dans la seconde partie, parmi les titres des productions du Cardinal, où l'on a copié les noms tels qu'ils existent sur ses ouvrages.

Des auteurs sont tombés dans d'étranges bévues à l'égard du nom et de la naissance de Pierre d'Ailly. *Possevin*, dans son *Apparatus sacer*, au mot *Petrus*, en fait deux hommes différents ; l'un, *Petrus de Aliaco*, *Episcopus Cameracensis*, etc. ; et l'autre, *Petrus ab Aliaco*, *Navarrici Gymnasii Archididascalus*, etc. *Gesner*, auteur bien plus exact, est à-peu-près tombé dans une pareille erreur, en ces termes : *Petrus de Aliaco*, *Episcopus Cameracensis et Cardinalis*, etc. Et *Petrus de Aliaco*, *natione Allemannus*, *vixit*, *abhinc annis centum*, etc. *Gélic* veut qu'il soit né à Paris; d'autres que ce soit dans un village d'*Ailly*, mais ils placent ce village dans la Basse-Allemagne, ou la Belgique. Il n'y eut pourtant qu'un seul Pierre d'Ailly célèbre, c'est celui qui nous occupe. De Launoy avoue bien

1372. années desquels on ait quelques détails circonstanciés. Confondus dans la foule pendant un laps de temps, ils repoussent plutôt qu'ils n'attirent les regards, pour les fixer bientôt, lorsque des étincelles de génie viennent déceler le feu sacré qui les anime. Cette vicissitude trop ordinaire s'est présentée pour les vingt premières années de Pierre d'Ailly, dont il ne nous est presque rien parvenu.

Au moment où il entra comme boursier dans le beau collége de Navarre, les écoles étaient divisées entre plusieurs sectes qui combattaient entr'elles avec les armes de la dialectique. Les Philosophes *Réaux* et les *Nominaux* se livraient la guerre, et formaient comme deux bandes scholastiques continuellement en présence. Ainsi que

que, pendant la jeunesse de notre d'Ailly, il y avait dans l'Université de Paris, un second *Pierre* d'Ailly; mais ce dernier n'acquit jamais d'autre célébrité que celle de voir son nom consigné sur le registre des écoliers de Navarre. On connait deux chanoines de Cambrai du nom de d'*Ailly* : *Raoul d'Ailly* y posséda une prébende depuis l'an 1370 à 1382, et *Jean d'Ailly*, de 1382 jusqu'en l'année 1390. Enfin il exista encore un chirurgien du nom de *Pierre d'Ailly*, mort le 9 août 1681 ou 1684, mais il n'a point de rapport de parenté avec la famille de notre Cardinal

tous ses collégues, d'Ailly dut marcher sous une bannière; il se rangea sous celle des *Nominaux* (1), dont le parti fut fortifié par sa présence. Ce choix ne devint pas seulement l'effet du hasard; en entrant dans le sein de l'Université de Paris, cette mère féconde de tant d'hommes célèbres, notre 1372.

(1) Les *Nominaux* furent des philosophes, sectateurs d'*Occam*, prodigues de noms, et qui n'expliquaient point les choses, en sorte qu'on les appellait *vendeurs de noms*, ou en latin, *nominales*. Les Nominaux soutenaient aussi, contre les *Réalistes*, ou *Réaux*, que l'objet de la dialectique sont les paroles et non les choses. On s'échauffa si fort sur cette question puérile du temps de *Louis XI*, que les Réaux, qui avaient alors beaucoup de crédit à la cour, obtinrent un édit du Roi, daté de Senlis le 1[er] mars 1473, aussi sanglant contre les Nominaux que s'il se fût agi du renversement de la Religion et de l'Etat. Cet édit, rendu en latin, est rapporté par *Naudé*, dans son addition aux Mémoires sur l'histoire de Louis XI. Par cette ordonnance, on rejette la doctrine de *Pierre d'Ailly*, et celles de tous ses imitateurs ou adhérens, et le Roi défend d'enseigner leurs opinions dans l'Université, imposant le bannissement aux contrevenans. Cette interdiction, aussi sévère que ridicule, fut levée en 1481. On peut consulter sur la secte des Nominaux, la dissertation de Jacques Thomasius, *De Doctoribus scholasticis latinis*, Leipsig, 1676, chap. XVII, et l'Histôire critique de la philosophie, par *Brucker*.

1372. théologien fut, dès la première année, nommé *Procureur de la Nation de France* (1) par les écoliers des cinq provinces françaises faisant alors une portion considérable de l'Université. Cette nation avait adopté les principes des *Nominaux*, et d'Ailly dut nécessairement suivre la même Doctrine.

Le jeune boursier de Navarre eut pour professeur en Théologie, *Simon Fréron*, qui tint pendant vingt ans les rênes de ce collége. Heureux le maître dont les leçons sont consacrées à de tels disciples ! L'instituteur se vit bientôt surpassé par son élève, dont la célébrité rejaillit sur lui et fit conserver son nom. En même temps que

(1) Les étudians de l'Université de Paris étaient alors divisés en quatre nations; celles de France, de Picardie et de Normandie formaient les trois premières; les élèves de l'Allemagne et de l'Angleterre composaient la quatrième. Ces nations étaient des espèces d'associations séparées les unes des autres, ayant chacune leurs lois, leur régime et leur chef. La nation française élisait son *Procureur* le jour de Saint Julien le Pauvre. L'histoire de l'Université, par *Crévier*, nous apprend « qu'en 1372, Pierre d'Ailly étant Procureur » de la nation de France, cette nation acheta, dans » la rue du Fouarre, deux écoles sous le même toît, » qui étaient auparavant occupées par la nation de » Picardie. »

d'Ailly s'instruisait dans la science divine, il s'appliquait à la philosophie et à la physique. Il débuta par se faire connaître avantageusement, en composant quelques petits traités sur l'*Ame*, où l'on remarquait un jugement déjà sain et profond. Presqu'au même instant, il mit au jour d'autres opuscules sur les *Météores*, qui annonçaient ce penchant décidé pour l'Astronomie, qu'il cultiva dans la suite avec tant de succès. C'est ainsi qu'il suivait plusieurs genres d'étude à la fois, et qu'il exerçait toutes ses facultés par des veilles laborieuses. Quoique bien jeune encore, on le citait comme l'étudiant le plus heureux dans ses découvertes, le plus habile à comprendre, et le plus ingénieux dans la controverse. Tels furent les précurseurs de cette immense réputation, et de ces insignes honneurs, auxquels nous allons le voir arriver rapidement, en homme qui ne connait point d'obstacles. 1372.

Après avoir étudié avec distinction, pendant trois ans, différentes branches des connaissances humaines, il expliqua le *Maître des sentences;* c'est ainsi qu'on appelle le cours de théologie du fameux *Pierre Lombard*, premier docteur de l'Université. D'Ailly en fit une étude particulière, et suivant l'exemple des plus fameux esprits de son siècle, il voulut aussi l'illustrer de 1375.

1375. commentaires; ses notes sont si judicieuses, qu'on les eût pensées l'œuvre d'un professeur consommé, plutôt que le résultat des investigations d'un jeune théologien (1). C'est vers la même époque qu'il donna une première idée de ses moyens oratoires, en s'exerçant sur de pieux sujets, tantôt dans la tribune de l'école, tantôt dans la chaire de l'église. Ces premiers essais développèrent le germe de son éloquence, accrurent sa réputation naissante, et le firent choisir pour assister à un synode d'Amiens, dans lequel il prononça un discours adressé aux prêtres de ce diocèse, quoiqu'il ne fut lui-même que *sous-diâcre* (2). Dès-lors on apprécia dignement cette force de logique et cette rare éloquence que d'Ailly avait reçues de la nature : éloquence, qu'il employa si constamment, dans le cours de sa vie, à faire triompher les plus

---

(1) En commentant le *Maître des sentences*, qui jouissait alors de la plus grande vogue dans les écoles, Pierre d'Ailly fut imitateur d'une foule d'autres, et ensuite imité par un plus grand nombre encore. Le comte *Jean-Raphaël* compte près de 500 commentateurs de *Pierre Lombard*. Les plus célèbres sont *Saint Thomas d'Aquin* et *Estius*.

(2) Ce sermon, prononcé à Amiens, avait pour titre : *Sacerdotes tui induantur justitiam*. Il reposait MSS. dans la Bibliothèque du collége de Navarre.

saines doctrines de la religion de nos pères. Qu'il 1375.
est beau de voir ce jeune orateur, revêtu seulement de la plus mince des dignités de l'Eglise, captiver l'attention d'une assemblée imposante, et prodiguer de solides conseils et de fortes instructions à un clergé nombreux!

Le 11 avril 1380, Pierre d'Ailly, âgé de trente 1380.
ans, reçut le bonnet de *docteur* avec toute la solennité que l'on déployait à cette époque, dans les écoles, pour accorder à un théologien ce grade important. Rappellons-nous que les degrés académiques n'étaient point alors des distinctions purement honorifiques; le nom de docteur emportait avec lui l'engagement de se vouer à l'enseignement public, et ceux qui le portaient remplissaient leur noble tâche en instruisant dans les écoles, ou en prêchant devant le peuple. Ce fut aussi le premier soin de l'érudit d'Ailly; mais il ne tarda pas à être pourvu d'un canonicat dans l'église de Noyon; toutefois, il n'y alla résider qu'après une circonstance qui n'est point sans gloire pour lui : voici à quelle occasion.

Depuis près de trois ans, la chrétienté était divisée par ce grand schisme d'Occident, pendant lequel on vit deux et quelquefois trois compétiteurs, se disputer la thiare et partager les suffrages des puissances et l'obédience des peuples.

1380. Le Pape *Urbain VI* en fut l'origine et le prétexte : élu à Rome d'une manière peu convenante, il ne tarda point, avec un caractère dur et hautain, à indisposer contre lui le conclave auquel il devait sa nouvelle dignité. Les Cardinaux, presque tous Français, se réunirent à *Fondi*, et ayant remarqué que *Robert de Genève*, ancien évêque de Cambrai, était doué d'un courage inébranlable et d'une fermeté d'âme, capable de mépriser toutes sortes de périls, pour persister dans ce qu'il avait une fois résolu, ils le nommèrent pape tout d'une voix, et le reconnurent sous le nom de *Clément VII.* Toute l'Europe chrétienne se trouva donc partagée entre les deux pontifes; une lutte scandaleuse s'ensuivit bientôt, et l'on vit chaque parti, pour soutenir ses prétentions, employer tous les moyens qui se présentaient, permis ou illicites. Les Papes se lançaient réciproquement les foudres de l'Eglise, devenues presqu'un objet de dérision; ils créaient des Cardinaux chacun de leur côté pour se former une cour; des impôts injustes étaient levés sur les peuples afin d'acheter des partisans; de doubles nominations aux plus gros bénéfices les rendaient la proie du plus astucieux ou du plus puissant. Cependant l'Université de Paris ne voyait pas sans chagrin le scandale de l'Eglise; ces excès éveillèrent toute

sa sollicitude, et lui firent imaginer un projet de réunion, qu'elle chargea Pierre d'Ailly d'énoncer publiquement, en son nom.

Ce fut le 20 mai 1381 que notre jeune docteur remplit cette mission avec succès, devant un concours d'auditeurs nombreux et choisis, au milieu desquels siégeait le duc *d'Anjou*, régent du royaume, pendant la minorité de *Charles VI*. L'orateur démontra, avec son éloquence ordinaire, la nécessité d'assembler un Concile général pour mettre un terme aux dissentions de l'Église, toujours si fatales à la religion. Cette matière, du plus haut intérêt, fut traitée avec un talent envié par les hommes blanchis dans les écoles. Tel fut le premier pas de d'Ailly vers l'extinction du schisme, à laquelle il eut tant de part dans la suite et qu'il eut le bonheur de voir terminer avant de mourir. 1381.

Il prit bientôt possession de son bénéfice à Noyon, où il vécut tranquillement jusqu'en 1384 qu'on le rappella à Paris pour prendre les rênes du collége de Navarre. Il rentra donc en qualité de *Grand-Maître* dans cette même maison où il était venu douze ans auparavant comme écolier. Cette circonstance fut pour lui un motif de plus de s'attacher à ce collége pour lequel il conserva toujours une prédilection particulière. L'historien de cet 1384.

1384. antique établissement (1) nous a conservé les beaux réglemens donnés par Pierre d'Ailly aux théologiens, le 23 septembre 1384.

Ainsi qu'on l'a souvent remarqué, le vrai mérite fait toujours naître l'envie, et peu de beaux jours s'écoulent sans nuages. *Jean de Trélon*, sous-chancelier de Sainte-Géneviève, mû par une basse jalousie, tint des propos outrageants sur le Grand-Maître, et crut, par de viles calomnies, atténuer une réputation qui s'élevait déjà de manière à lui faire ombrage. Instruit de cette lâche conduite, d'Ailly cita son calomniateur, et obtint bientôt une réparation solennelle en pleine assemblée de la Faculté des Arts réunie à Saint-Julien-le-Pauvre. L'Université de Paris, charmée de la manière dont il s'était défendu pour son propre compte, le chargea de soutenir les droits et la liberté de la Compagnie, contre le Chancelier *Blankaert*, qui lui avait suscité une querelle que l'éloquent Grand-Maître termina facilement.

Sous l'influence d'un administrateur si éclairé, le collége de Navarre prit un accroissement extraordinaire, et la célébrité dont il jouit plus tard est autant due à l'homme qui le dirigeait alors, qu'aux disciples qu'il sut y former. En effet,

---

(1) M. *de Launoy*.

l'élite des doctes de l'époque se pressait en foule 1386.
autour de la chaire de philosophie et de théologie qu'occupait Pierre d'Ailly, et venait puiser, dans les discours du professeur, une partie de sa science. Parmi eux brillaient d'un éclat tout particulier, l'illustre *Gerson*, surnommé le *Docteur très chrétien*, *Nicolas de Clamenges*, appellé le *Cicéron de son siècle*, et *Gilles des Champs* (1), qui devinrent dans la suite les plus fameux théologiens du XVe siècle et augmentèrent par leur brillante renommée celle de leur maître commun.

Tandis que Pierre d'Ailly s'attirait les regards et les suffrages du monde savant par ses leçons et ses prédications éloquentes, l'Université de Paris jettait les yeux sur lui pour soutenir un de ses arrêts auprès du Pontife. Elle venait de condamner *Jean Monteson*, dominicain, accusé d'avoir avancé des propositions trop hardies concernant

(1) « Ce dernier fut plutôt son collègue que son disciple, dit le docteur *Vonder Hardt*, dans sa notice sur Pierre d'Ailly, puisque l'année 1384, qui vit d'Ailly, Grand-Maître du collége de Navarre, fut aussi celle où *Gilles des Champs* devint docteur en théologie. » Cette raison n'est pas péremptoire; à l'époque où d'Ailly vivait, des hommes âgés et déjà gradués ne dédaignaient pas d'aller écouter les leçons des professeurs célèbres.

1388. la conception de la Vierge. Monteson en avait appellé au Saint-Père, et d'Ailly fut député à Avignon, vers l'anti-Pape *Clément VII*, alors reconnu par le Clergé français, pour demander la confirmation du premier jugement. L'avocat de l'Université se rend aussitôt au tribunal du Pontife; il plaide sa cause en plusieurs séances devant le Consistoire; il appuye ses discours d'un long traité qu'il compose et publie à Avignon, par l'ordre et au nom de toutes les Facultés de l'Université de Paris (1); enfin, il met tant de force et de vérité dans ses paroles et ses écrits que le Pape et les Cardinaux entrainés confirment la décision des Docteurs français. Par suite de
1389. cet arrêt, le 17 février 1389, le Roi étant en son palais du Louvre, fit venir, devant une assemblée de théologiens, *Guillaume*, évêque d'Evreux, son confesseur, qui suivait les erreurs de Monteson. Là, Pierre d'Ailly, servant encore en cette occasion d'organe à l'Université, somma, sous le bon plaisir du Roi, l'évêque d'Evreux de faire sa rétractation pleine et entière, ce que celui-ci exécuta de bonne grâce et avec sincérité.

---

(1) Ces discours et ce traité, et d'autres pièces sur l'affaire de Monteson, se voyaient jadis MSS. dans la Bibliothèque du collége de Navarre.

L'Université attachait le plus grand prix à gagner le procès qui devait abattre l'orgueil de Monteson et des Dominicains. Elle fut ravie de triompher, et ne crut pas trop récompenser son heureux défenseur, en le décorant de la plus haute dignité qu'elle eût à sa disposition. En conséquence, peu après son retour, d'Ailly fut proclamé *Chancelier de l'Université* (1). Ce poste était alors de la plus haute importance. L'Université de Paris, tant par la capacité de ses maîtres, que par le nombre de ses écoliers, pouvait se dire toute puissante en France. Elle osait souvent faire des remontrances au Monarque, et se mêler, peut-être un peu trop, du gouvernement de l'Etat. Dès qu'on n'accédait pas aux demandes de cette chère fille des Rois de France, on voyait tout-à-coup les collèges fermés et les leçons suspendues. C'est précisément ce qui arriva l'année de la nomination de Pierre d'Ailly, à l'occasion des charges que l'on voulait établir sur les professeurs et docteurs qui en avaient toujours été exempts jusques là. Le Roi céda; le calme se rétablit. 1389.

La même année, le Chancelier d'Ailly retourna à Avignon, pour solliciter, au nom de Charles VI,

(1) Il succéda à *Jean de Guignecourt.*

1387. de l'Université et du Clergé de Paris, la béatification du Cardinal *Pierre de Luxembourg* (1), mort à l'âge de 18 ans d'une maladie de langueur, suite de ses austérités. Le député prononça, à ce sujet en plein Consistoire, deux discours (2) dans lesquels il foudroya les incrédules opposés au jeune Cardinal. Les troubles qui agitaient alors l'Eglise empêchèrent seuls Clément VII de déférer de suite les honneurs de la béatification au digne Pierre de Luxembourg (3).

Dans le cours de cette année, Pierre d'Ailly fut nommé confesseur et aumônier du Roi

(1) Il était né à Ligny en Barrois, le 20 juillet 1369 et n'était guères âgé de plus de dix ans, lorsqu'il fut nommé archidiacre de *Bruxelles*, dans la Cathédrale de Cambrai. Ce jeune prince de l'Église, parent de presque tous les souverains de l'Europe, mourut le 2 juillet 1387. On raconte que, peu de jours après sa mort, son tombeau devint le témoin de miracles signalés et fréquents, ce qui fut la cause de la démarche de Pierre d'Ailly. Dans la suite, le Pape permit d'exposer son corps à la vénération des fidèles et autorisa son invocation.

(2) Du Boulay les a fait imprimer dans son Histoire de l'Université de Paris, publiée en latin, en 1665, 6 vol. in-f°.

(3) 140 ans après un autre *Clément VII* lui donna le titre de *Bienheureux*.

Charles VI, dit le *Bien-Aimé*. Cette nouvelle dignité jetta un grand éclat sur le Chancelier de l'Université; elle fut d'autant plus honorable pour lui, qu'il la dut à son mérite personnel, à une époque où la naissance, lorsqu'il s'agissait d'une place de cour, était presque la première condition exigée. Sans autre protection que ses vertus, sans autre fortune que son savoir, il sut se frayer une route à des honneurs qui eussent été les colonnes d'Hercule pour un génie médiocre, mais auxquels il ne s'arrêta point. Nous le voyons dès lors avancer rapidement vers le faîte des grandeurs ecclésiastiques. 1389.

On se demande si tant d'occupations essentielles et diverses ne doivent point outrepasser les forces d'un seul individu? Mais elles sont confiées à un homme qui n'a pas son égal pour l'emploi du temps. Pierre d'Ailly remet d'abord la direction de la maison de Navarre entre les mains de *Gilles des Champs*, et, selon le droit que sa nouvelle charge lui confère, il fixe son domicile dans le palais de nos Rois (1). Tantôt, il décerne des palmes dans toutes les parties de l'instruction publique; la sévérité de

(1) *Dutillet*, dans son *Recueil des Rois de France, leur couronne et maison*, Paris, 1607, in-4°, contient cette phrase remarquable qui dénote la simplicité de nos anciens souverains. « Par les états des Rois Philippes

1390. ses réglemens bannit des colléges l'indocilité; il en expulse les provocateurs au désordre, et ramène, par sa douce persuasion, ceux que l'erreur égare; tantôt, les aumônes royales sont répandues, par ses mains, avec sagesse et discernement chez l'indigence malheureuse; il apprend à tous, et surtout aux princes, que la bienfaisance est l'œuvre la plus agréable à Dieu; enfin, il parvient à rendre la miséricorde, une vertu familière dans le palais des Rois, d'où elle avait été trop long-temps bannie. L'exercice des fonctions de Chancelier de l'Université et d'Aumônier du Roi, fonctions qui mettent d'Ailly en contact avec des personnages si différents, lui forment un caractère propre à parvenir à tout. Déjà initié dans les mœurs scholastiques, il étudie celles de la cour; il sait tempérer l'apreté de la science par le vernis de la politesse, et finit enfin par posséder cet heureux mélange de courtoisie et de savoir, qui en font un des hommes remarquables de son siècle.

1391. Le 27 mai 1391, l'église de Cambrai reçut

» tiers, Philippes le Bel et Philippes le Long, les » grands aumosnier et confesseur du Roy avoient » chacun une chambre et logeoient en l'hostel dudict » Roy, auquel n'y en devoit avoir que *quatre* autres, » oultre celles pour la personne et Majesté. »

Pierre d'Ailly en qualité d'Archidiacre majeur (1), 1391.
en remplacement de *Louis d'Orléans*, fils naturel de Philippe de France (2). Le Chancelier de l'Université préludait ainsi à une plus haute dignité qu'il devait bientôt obtenir et exercer dans la même ville. Il tint l'Archidiaconat de Cambrai pendant quatre ans, et y fut remplacé par *Gérard de Montagu* que Benoit XIII y nomma pour lui succéder.

Pierre d'Ailly, qui d'abord n'était riche que des 1394.
trésors de l'étude, commença bientôt à le devenir par la cumulation des bénéfices; en 1394, il fut nommé *Trésorier de la Sainte Chapelle* (3). Cette charge le mettait à la tête des chanoines de la chapelle du palais, et le rendait gardien d'un des monumens les plus marquants de la piété de Saint Louis. Ce fut encore pour

---

(1) L'*Archidiacre* était primitivement le premier et le chef des Diacres, mais depuis long-temps ce titre était conféré à des prêtres. L'*Archidiacre* visitait les églises de son district, surveillait l'emploi de leur revenu, faisait rendre les comptes aux marguillers, connaissait des matières provisionnelles, et qui devaient se juger sur-le-champ, mais pour la plupart de peu d'importance.

(2) Il fut légitimé dans la suite, et créé Évêque de Poitiers, et en dernier lieu, de Beauvais.

(3) Le trésor de la Sainte Chapelle était considérable, [illegible] têtes couronnées [illegible]

1394. lui une occasion de faire le bien : pendant trois ans qu'il garda ce bénéfice, il força les chanoines à mettre plus de régularité dans leurs offices, et régla si bien leurs momens qu'il en resta peu pour l'oisiveté.

Au commencement de l'année 1394, Pierre d'Ailly et Gilles des Champs adressèrent un mémoire au Roi sur le schisme, au nom de l'Université. Il resta sans effet; Clément VII éluda par ses promesses la mesure de cession qu'on cherchait à faire exécuter. Le Pape se borna à prier Charles VI de lui envoyer Pierre d'Ailly et Gilles des Champs, qui avaient parlé le plus vigoureusement sur le schisme, « voulant, disait » il, donner de l'emploi à ces hommes habiles ». Ces deux docteurs se gardèrent bien d'aller chercher l'emploi qu'on leur réservait, et peu après, Clément VII, à qui leur proposition causa un violent chagrin, tomba malade et mourut frappé d'apoplexie, le 16 septembre 1394, après un pontificat d'environ seize ans.

Le Patrimoine de Saint-Pierre continuait à être

---

consistait en précieuses reliques acquises par l'intermédiaire de *Baudouin*, Empereur de Constantinople. L'importance qu'on y attachait était cause qu'on ne donnait la charge de *Trésorier* de la Sainte Chapelle, qu'à un personnage éminent.

déchiré par de cruelles divisions; après la mort 1394.
de Clément VII, le désordre allant toujours croissant, le Roi de France songea sérieusement à ramener la tranquillité dans l'Eglise, qui doit la première donner le bel exemple de la concorde. Ce monarque jetta les yeux sur son Aumônier, et le choisit comme le seul en état de travailler dignement à ce grand ouvrage. D'Ailly fut donc député vers *Pierre de Lune*, qu'une portion des Cardinaux venait d'élire à Avignon. Le Chancelier devait en même temps se mettre à la tête d'une députation solennelle que l'Université de Paris envoyait à ce sujet. Tous les docteurs français soupiraient après l'union de l'église, et le fameux de Clamenges adressa au nouvel Anti-Pape, une lettre vigoureuse sur le même objet. Il la terminait par l'éloge de Pierre d'Ailly, en engageant le Saint-Père à se servir des avis de ce docteur éclairé et à lui accorder toute sa confiance. Pierre de Lune reconnut le mérite du député que le Roi et l'Université avaient investi de leur confiance, et lui donna de si belles promesses de paix et d'union, qu'au retour de Pierre d'Ailly, et, sur son rapport, il fut reconnu en France, comme Pape légitime, sous le nom de *Benoît XIII*.

L'Aumônier de Charles VI, dont la droiture 1395.

1395. faisait la base du caractère, ne soupçonna aucune fraude, aucune arrière-pensée, de la part du Pontife, et fut complétement la dupe de ses dehors artificieux. Cependant Benoît XIII, reconnaissant du service qu'il venait de recevoir, et, pour s'assurer davantage un homme dont l'influence avait suffi pour faire reconnaître son pouvoir papal en France, le nomma Evêque *du Puy*, en Velay (1), le 2 avril 1395. D'Ailly, que des affaires importantes retenaient à Paris, n'eut pas le loisir de prendre de suite possession de ce siége, et plus tard, les événemens se succédèrent si rapidement qu'ils le dirigèrent vers une route toute opposée.

Le diocèse de Cambrai, quoiqu'en partie sous la protection d'un Empereur qui soutenait le Pape de Rome, suivait l'obédience de celui d'Avignon. Cet état de choses avait été établi par le Pontificat de Clément VII, ancien Evêque de Cambrai, sous le nom de *Robert de Genève*;

(1) Quelques écrivains, et *Jacques Lenfant* lui-même dans ses Histoires des Conciles de Pise et de Constance, disent que Pierre d'Ailly fut d'abord nommé évêque d'*Annecy*; ils se trompent, et voici la cause de leur erreur : *le Puy* se nomme en latin *Anicium*, et il aura paru fort simple de traduire ce dernier mot par *Annecy*.

le Clergé Cambrésien crut devoir suivre le parti de son ancien chef; et si l'on considère que, dans ces temps de troubles, l'intérêt faisait souvent faire un choix, on applaudira celui qui eut la reconnaissance pour motif. 1396.

Depuis 1390, *André de Luxembourg*, frère du Cardinal Pierre de Luxembourg, tenait le siége épiscopal de Cambrai. Vers la fin d'octobre 1396, il termina ses jours d'une manière frappante et bien inattendue. Une simple piqûre au doigt, négligée pendant long-temps, amena la gangrène, qui fit des progrès effrayants et emporta ce Prélat (1). La vacance d'un évêché aussi important devint le mobile de plusieurs intrigues. *Philippe-le-Hardi*, Duc de Bourgogne, écrivit au Chapitre de Cambrai pour l'engager à proposer au Pape, l'évêque de Tournai, son protégé. Benoît XIII, recevant la requête du Chapitre, vit bien qu'il n'agissait pas de son plein gré, et qu'il était influencé par le Duc de Bourgogne dont il redoutait le pouvoir; il ne tint donc aucun compte de cette recommandation et nomma l'Evêque de Noyon à Cambrai; en même

(1) Il fut inhumé en l'Eglise *Notre-Dame*, où l'on voyait, dans une chapelle, sa statue à genoux, aux pieds de la Vierge à qui Saint André le présentait.

1396. temps, il transféra Pierre d'Ailly à l'Evêché de *Noyon* (1).

Le Roi de France fut d'abord enchanté de la fortune de son aumônier qu'il estimait beaucoup; mais le Duc de Bourgogne, vassal alors plus puissant que certains Rois, vint à Paris, et engagea le monarque à écrire au pontife en faveur de l'évêque de Tournai. Benoît XIII résista (2) à toutes les instances, avec cette opiniatreté qu'on

---

(1) Ce n'est qu'en tremblant que j'avance ce fait, rapporté par le seul abbé *Dupont*, dans son *Histoire de Cambrai*. Cependant il paraît l'avoir tiré d'un manuscrit assez ancien qui traite spécialement de l'histoire de Pierre d'Ailly.

(2) Le Pape répondit à ceux qui lui parlaient en faveur du protégé du Duc de Bourgogne, « qu'il soufferoit » avant que on luy arrachat un des deus de sa bouce » que contre son ordonnance il promeut ledit de » Tournay à Cambray. » Telles sont les propres paroles de Benoît XIII, rapportées par le MSS. anonyme cité dans la note précédente, et qui reposait jadis dans les archives du Chapitre métropolitain de Cambrai; il est intitulé : *Histoire des difficultez que Pierre d'Ailly essuya pour sa prise de possession de l'évêché de Cambray, et pour ses ordonnances concernant les monnoyes.* Ce MSS., écrit sur vélin par une main du XV[e] siècle, a beaucoup servi à l'abbé Dupont dans l'histoire qu'il donne de l'épiscopat de notre savant Prélat.

lui reconnaissait déjà. Le timide Evêque de Noyon, ayant craint d'occuper un poste qui ne lui offrait que des tribulations en perspective, d'Ailly fut nommé pour le remplacer, avec intimation expresse d'accepter, sous peine d'encourir l'indignation du Pape. Les bulles parvinrent au nouvel évêque, en mai 1397; il se hâta d'envoyer ses procureurs à Cambrai pour la prise de possession qui eut lieu le 2 juin suivant (1), au grand contentement du Clergé et du peuple Cambrésien flattés de recevoir pour Evêque un personnage aussi généralement estimé. 1396. 1397

C'est ici que d'Ailly eut occasion de développer son grand caractère; il fallut toute sa fermeté, alliée à sa prudence, pour surmonter les difficultés sans nombre qu'on lui suscita. Il remplaçait d'ailleurs un Evêque bien différent de lui;

---

(1) Les historiens diffèrent ici d'une année : Le MSS. du Chapitre, qui est cité plus haut, marque le 2 *juin* 1397, et De Launoy indique le 2 *juin* 1396. « C'est ce que j'ai vu, dit-il, dans un vieux MSS. » de la propre main de Pierre d'Ailly. » Ce même auteur ajoute, dans un autre passage, qu'on lisait dans les actes publics de l'Eglise de Cambrai, la date de 1398. Ainsi donc, lui-même n'était pas certain de l'année véritable de la prise de possession du siége de Cambrai par Pierre d'Ailly.

1397. son prédécesseur était aussi distingué par sa naissance, que lui-même par son savoir; c'était la science qui succédait à la noblesse. L'un avait gouverné son diocèse en souverain absolu; l'autre arrivait avec des vues paternelles, pour conduire son troupeau dans la voie du salut, et le sauver des périls que la tempête politique de l'époque lui préparait. On verra bientôt quelle heureuse influence un seul homme eut sur toute une province.

Après s'être démis de sa charge de Chancelier de l'Université en faveur de l'illustre Gerson, jadis son élève et depuis son ami, Pierre d'Ailly se dirigea vers Soissons pour prêter serment au Pape entre les mains de l'Evêque désigné pour cette cérémonie. Une courte maladie l'y retint quelques jours; puis, il se mit en marche pour son diocèse, quoiqu'il eût reçu à Soissons, une missive du Duc de Bourgogne, remplie des plus virulentes menaces contre lui, s'il persistai: à vouloir occuper le siége épiscopal de Cambrai D'Ailly, aussi ferme dans ses desseins, que pruden dans sa conduite, décidé d'ailleurs à suivre l: volonté du Souverain Pontife, ne fut nullemen ébranlé par cette vive opposition de Philippe il lui répondit en peu de mots, avec une extrêm modération, et ne s'en rendit pas moins à *Thun l'Evêque*, et peu après au *Câteau-Cambrésis*.

lieux où les chefs de l'Eglise de Cambrai possédaient des maisons. Il célébra avec pompe et dignité la fête du Saint-Sacrement dans la petite ville du Câteau, au milieu d'un peuple ivre de joie, accouru de toutes parts pour voir son illustre évêque. Enfin, le 26 août suivant fut le jour fixé pour faire son entrée solennelle dans le chef-lieu de son diocèse. 1397.

Pendant que l'on faisait les apprêts de cette cérémonie, le Duc de Bourgogne de son côté se préparait à jeter à la traverse quelqu'incident de sa façon. Foulant aux pieds les droits et les libertés de l'Eglise, il fit défense expresse au Chapitre de recevoir le nouveau Prélat; tout injustes que parussent ses prétentions, comme il était puissant, il trouva des partisans jusques dans le Clergé et les vassaux mêmes de l'évêque (1); bien plus, ne pouvant appuyer ses ordres sur de bonnes raisons, il les fit soutenir par la présence de quelques hommes d'armes qui devaient provoquer une sédition. Cependant l'imperturbable d'Ailly, instruit de ce qui se passait, s'était avancé jusqu'à Thun-l'Evêque, dès le 25 août; de là,

(1) Le sieur *d'Enne*, quoique vassal de l'Evêque, et malgré la foi jurée de le reconnaître, se rangea tout-à-coup du parti du Duc de Bourgogne.

1397. il vint à *Cantimpré*, où il reçut des députations de chanoines et de bourgeois de Cambrai, qui l'engagèrent à différer son entrée. L'Evêque ne tint pas compte de ces avertissemens : plus l'orage grondait sur sa tête, plus la sérénité régnait dans son âme, et plus il désirait accomplir la mission que le chef de l'Eglise lui avait confiée. Il se rendit donc à pied au Château de Selles, sans la moindre défiance, quoiqu'environné d'une foule avide de nouveauté. Le lendemain, jour fixé pour sa prise de possession, il monte à cheval, traverse la ville, prend dans une maison ses ornemens pontificaux et va processionnellement en l'Eglise de S[t] Géry prêter le serment ordinaire; puis il descend (1) vers l'antique Cathédrale pour y célébrer la grand'messe, qui ne se termine pas sans quelque trouble (2); enfin, ce n'est

(1) L'Eglise de Saint-Géry, où d'Ailly prêta son serment, était alors située sur l'emplacement actuel de la citadelle de Cambrai, dans un lieu appellé *le Mont des Bœufs*.

(2) L'écuyer du Duc de Berri, autrefois enfant de chœur de l'Eglise de Cambrai, accabla l'Evêque d'injures jusqu'à la porte du vestiaire. Le *Gavenier*, ou collecteur du Duc de Bourgogne, traita plusieurs seigneurs assistant d'Ailly à l'office, de rebelles à son maître, et finit par obliger l'abbé de S[t] Aubert à se retirer avant l'élévation.

qu'avec peine, et en traversant les flots agités du peuple, que Pierre d'Ailly prend possession du palais épiscopal, où le repas de l'entrée a lieu selon l'antique usage. 1397.

Peu de jours après cette solennité où l'Evêque de Cambrai courut mille dangers, il signifia au Chapitre et au Magistrat de venir prêter le serment de fidélité qu'ils lui devaient. Cette cérémonie se fit sans résistance de leur part : toutefois, les agens du Duc de Bourgogne ne cessaient de tramer dans l'ombre contre les jours du Prélat, ce qui l'obligea, pour quelque temps, à se retirer au Câteau, ville où il se croyait plus en sûreté, parcequ'elle était sous la garde du Comte de Hainaut, qui lui avait voué un véritable attachement.

D'un côté, un homme revêtu d'un caractère sacré, poursuivi par des sbires; de l'autre, un siége épiscopal pris, pour ainsi dire, d'assaut, sont des circonstances qui, d'après nos mœurs actuelles, pourraient paraître exagérées et même peu d'accord avec la vérité de l'histoire; mais reportons-nous à ces temps malheureux : n'oublions point qu'alors, la force ou la ruse décidait des choses les plus saintes, et que c'était aussi à cette époque, qu'un Evêque, nouvellement élu, demandant où était la bibliothèque de ses prédécesseurs, fut mené dans un arsenal qui renfermait

1397. toutes sortes d'armes. « Ce sont là, lui dit-on, » les livres dont ils se sont servis, et dont vous » devez user aussi pour défendre votre Eglise » contre les usurpations de vos voisins (1). »

Sans cesse poursuivi par Philippe le Hardi, et toujours protégé par une main divine, Pierre d'Ailly persista. La Providence, qui le destinait à de pieux travaux, ne voulut point permettre que les jours d'un si digne Prélat fussent tranchés au milieu d'une carrière qu'il devait tant illustrer. L'Evêque de Cambrai entreprit et acheva plusieurs voyages où il parvint à éviter les embûches que lui tendait sans cesse un Grand injuste, dont l'amour propre blessé le poursuivait partout. Sa première absence de son diocèse eut lieu, comme nous allons le voir, à l'occasion de son investiture; la seconde se fit pour concourir au rétablissement de la paix de l'Eglise.

L'Empereur *Wenceslas* et le Roi de France Charles VI, tous deux d'un parti opposé, et les plus puissants souverains de chaque obédience, s'étaient réunis à Rheims, pour aviser ensemble aux moyens de faire cesser le schisme régnant. En sa qualité de vassal du Roi des Romains,

(1) *Ce fait arriva à Hildesheim* dans le même temps que d'Ailly prenait possession de son Evêché.

d'Ailly voulut profiter du séjour de Wenceslas dans une ville peu éloignée, pour lui jurer foi et hommage, comme seigneur temporel de Cambrai. L'Empereur lui donna rendez-vous à *Ivoi* (1), ville de sa domination, où il devait se transporter vers le commencement du mois d'avril 1390. Ce fut donc le 13 de ce mois, qu'il reçut le serment du Prélat et lui accorda cette investiture, refusée par lui aux deux derniers Evêques de Cambrai, comme suivant une autre obédience que la sienne. Cette différence d'opinions existait aussi entre lui et Pierre d'Ailly, mais le mérite reconnu de ce dernier triompha aisément de cet obstacle. Bien plus, dans les conférences tenues à Rheims entre les deux Monarques, il fut décidé que l'Evêque de Cambrai serait choisi pour être Député auprès du Pape *Boniface*, à Rome. En 1398.

(1) Pour se rendre à *Ivoi*, Pierre d'Ailly devait traverser le Réthelois, qui appartenait au Duc de Bourgogne. Ce Prince vindicatif avait ordonné à un de ses Officiers de l'y surprendre, de le conduire prisonnier à son château de *Rupelmonde*, de le tuer même, s'il se défendait. Heureusement, cet Officier avait été un des disciples de l'illustre Evêque de Cambrai, et, connaissant les vertus de son ancien professeur, et l'injustice du Duc, il se garda bien de mettre à exécution ses ordres sanguinaires.

1398. conséquence, il reçut des instructions pour amener ce Pontife à faire une nouvelle élection, avec promesse que, s'il était réélu, les Souverains le reconnaîtraient comme véritable successeur de Saint Pierre; sinon, il devait déposer la thiare de bonne grâce. Le Roi et l'Empereur avaient juré de se coaliser, et d'entraîner toute l'Europe chrétienne, contre celui des deux Papes qui ne prendrait pas cette voie de cession.

Pierre d'Ailly revint à Cambrai pour se préparer à cette ambassade, et partit peu après, accompagné de l'Evêque de Bethléem, confesseur de Wenceslas, et du Doyen de Notre-Dame d'Aix, son Conseiller. Malgré les archers apostés sur sa route par le Duc de Bourgogne, le Député des deux monarques arriva sain et sauf en Italie. Boniface reçut ses lettres de créance à Fondi, mais il ne voulut faire aucune réponse avant d'avoir consulté les Cardinaux qui suivaient son parti. D'Ailly poussa jusqu'à Rome, où le Pape ne tarda pas à se rendre.

Cependant l'arrivée du négociateur avait causé une vive sensation parmi le peuple de cette capitale du monde chrétien. Sitôt que le bruit se répandit qu'un Prélat était envoyé pour engager leur chef temporel et spirituel à se démettre de la Papauté, les Romains, craignant que leur ville

ne perdît le Siége de Saint-Pierre, source inépuisable pour eux d'honneurs et de fortune, se portèrent en foule près du palais du Pontife, et lui envoyèrent une députation, l'assurant qu'ils étaient prêts à sacrifier leurs vies pour soutenir ses droits. De leur côté, les Cardinaux conseillèrent à celui qu'ils avaient revêtu de la dignité papale, de chercher un détour adroit pour gagner du temps, et de répondre qu'il était préparé à déposer la thiare, si l'Anti-Pape d'Avignon abdiquait également. 1398.

Tel fut l'*ultimatum* que l'Evêque de Cambrai fut chargé de porter aux Souverains qui l'avaient envoyé. Il quitta Rome brusquement, et revint par l'Allemagne, où il rendit compte de sa négociation à Wenceslas, dans la ville de *Coblentz*. L'Empereur le chargea alors de dire au Roi Charles, « qu'il suivrait en tout son exemple, et » le ferait suivre aux peuples de sa domination, » mais qu'il convenait que la France prît l'initia- » tive; et que, dès qu'elle aurait soumis son Pape » d'Avignon, l'Allemagne soumettrait celui de » Rome. »

Le Roi Charles VI n'eut pas plutôt reçu par l'Evêque la réponse de l'Empereur, qu'il la porta au Concile national de France, réuni en juillet 1398. Ce fut dans cette fameuse assemblée, où d'Ailly assista, que la soustraction totale du Royaume

1398. à l'obédience de Benoit fut décidée à la majorité de 247 voix sur 300. L'édit en fut publié le 28 juillet. De ce jour date la confirmation des libertés de l'Eglise Gallicane que nos Rois furent toujours si jaloux de conserver.

D'Ailly avait rendu un compte clair et exact de sa mission et de l'état de l'Eglise; personne ne connaissait mieux que lui, et les désordres amenés par le schisme, et les moyens d'en arrêter le cours; le Concile l'appréciait à sa juste valeur. Il proposa à Charles VI de l'envoyer à Avignon avec le Maréchal de Boucicaut, vers Benoît XIII, pour l'engager à abdiquer. C'était réunir deux moyens de réussite bien différents: d'Ailly devait convaincre par le charme de son éloquence; Boucicaut avait l'ordre d'appuyer ses argumens par la force des armes. Ces deux Ambassadeurs, presqu'étonnés de se trouver ensemble, marchèrent de compagnie jusqu'à Lyon. Là, l'Evêque prit les devants et alla remplir sa mission près de Benoît: mission d'autant plus délicate, qu'il tenait son évêché de ce même Pape auquel il allait annoncer que le Clergé français refusait de lui obéir. Néanmoins, il fit ce qu'il devait: il harangua le Pape en français et en latin, et lui exposa, d'une manière noble et franche, le sujet de sa présence à Avignon. Au premier abord, son message

courrouça Benoît qui ne voulait entendre parler 1398.
d'aucune soumission. D'Ailly fit observer que toute résistance aux puissants Souverains de France et d'Allemagne serait inutile, et l'engagea à assembler ses Cardinaux pour s'éclairer de leurs conseils. Deux Prélats présents appuyèrent l'avis de l'Evêque, et le lendemain le Consistoire s'ouvrit. L'envoyé de Charles VI y prononça, en latin, un discours fait pour entraîner ceux qui désiraient réellement la fin des troubles; puis il se retira pour laisser délibérer. La séance fut longue et orageuse; le Pape refusa toutes les voies d'accommodement qui lui furent proposées, et termina sa réponse au négociateur, par ces mots prononcés presqu'en fureur: *Pape je demourray tant que je vivray.*

L'Evêque de Cambrai voit avec regret que la tâche de l'orateur est finie, tandis que celle du guerrier est au moment de commencer; il se retire peiné, et rejoint le Maréchal de Boucicaut au Port-Saint-André; il confère quelque temps avec lui, et la présence d'un homme d'église étant devenue désormais inutile dans une discussion que les hommes d'armes vont terminer, il reprend le chemin de Paris, et bientôt après, celui de son diocèse où ses ouailles le réclament, et où il va se livrer à des occupations, peut-être moins éclatantes, mais non moins utiles.

1399. Rentré dans le Cambrésis au commencement de l'année 1399, il parcourt une partie de son diocèse alors très étendu; il visite tous les monastères avec détail, et le résultat de ses observations est un mandement énergique qu'il donne en son palais de Cambrai, le 24 mars 1399 (1). Cette ordonnance est particulièrement dirigée contre les membres du Clergé, qui, dans ces temps de troubles, avaient négligé les principaux devoirs de leur état. D'Ailly y renouvelle toutes les peines canoniques, entr'autres la suspense, l'excommunication et la privation des fruits des bénéfices, contre ceux qui résisteraient à ses remontrances.

C'est par de telles réformes que Pierre d'Ailly commença à signaler son épiscopat. Il s'attacha surtout à maintenir la paix et les bonnes moeurs parmi le troupeau dont la garde lui était confiée. Quoique vive et zélée, sa piété n'était ni superstitieuse ni crédule; aussi, remplit-il avec discernement et exactitude tous les devoirs de sa noble charge. Les vices et les abus corrigés, sans tomber

---

(1) Il se trouve dans les *Decreta antiqua synodi Cameracensis*, page 167. Ce mandement, curieux dans ses détails, fut affiché aux portes des Eglises de *Sainte Croix* et de *Saint Géry* de Cambrai. En 1550, sous l'Episcopat de *Robert de Croy*, il fut lu publiquement dans un synode de Cambrai.

dans des excès contraires; la foi restaurée dans 1399.
toute sa pureté, sans mélange de fanatisme; la discipline religieuse remise en vigueur, en respectant les droits de l'humanité; voilà quels furent les bienfaits qui découlèrent de l'administration paternelle de ce pieux et savant prélat. Pour remplir cette tâche, toute difficile qu'elle était, l'Evêque de Cambrai rencontra de puissants auxiliaires dans sa volonté ferme, et dans son éloquence persuasive. Partout il répandait le vif éclat de ses lumières, et l'on conçoit que l'homme qui trouvait des argumens pour combattre des Pontifes et convaincre des Rois, pouvait facilement persuader des ouailles soumises.

Comment se refuser au plaisir de citer quelques-unes des heureuses innovations qu'il s'efforçait d'introduire dans le diocèse de Cambrai? Par ses soins, les bénéfices n'étaient donnés qu'à de dignes sujets; il évitait tout ce qui avait la moindre apparence de simonie, et les Sacremens étaient administrés sans la plus petite offrande; modérant les lois de l'église, épurant l'office divin, il diminuait le nombre des fêtes secondaires et faisait disparaître une partie des images peu séantes qui couvraient les parvis des Eglises. Il prétendait aussi qu'il ne devait exister de monastères de femmes qu'autant que leurs revenus auraient

1399. suffi pour les entretenir, afin que les religieuses ne dussent jamais en sortir par nécessité.

L'instruction, cette branche si précieuse de l'administration temporelle et spirituelle d'un diocèse, ne fut point négligée; il était au contraire réservé à l'érudit d'Ailly de la pousser à un haut degré de perfection, pour une époque antérieure d'un demi-siècle à l'invention de l'imprimerie. C'est à son crédit auprès de Benoît XIII, que les Eglises principales de France, et celle de Cambrai en particulier, doivent l'établissement d'un *Théologal;* c'est lui, qui le premier, mit dans un ordre convenable le bréviaire de son diocèse, et tel qu'on l'imprima dans la suite. Il réglait lui-même les études de son Clergé, lui enjoignant la lecture des bons livres : il présidait des conférences tenues par ses curés, où l'on discutait les points les plus essentiels de la Religion, tantôt en latin, tantôt en français. Ses attentions allèrent jusqu'à ordonner qu'il y eût un certain nombre de livres dans chaque chapître. D'Ailly fut ainsi le premier qui forma, dans sa Cathédrale, une espèce de bibliothèque, si l'on peut qualifier de ce nom, la réunion d'un petit nombre de manuscrits. On trouvera néanmoins que c'était déjà avoir fait un grand pas vers la lumière, si l'on considère dans quelles profondes ténèbres son

diocèse était encore plongé : quel éclat un tel génie eut produit de nos jours! 1399.

Le commerce des livres introduit par l'Evêque, devint une ressource infaillible contre l'inaction, et adoucit le caractère de ses clercs; il les ramena à la sévérité des anciennes mœurs, et son Eglise cessa de rougir de la corruption de ses ministres. Cette heureuse réforme, en dissipant l'ignorance du clergé, influa sur les laïcs, dont la plupart, entraînés par l'exemple, avaient méconnu jusqu'alors les plaisirs innocents de l'esprit et du cœur. Heureux les peuples qui obtiennent des pasteurs éclairés! Heureux les pasteurs qui conduisent des brebis dociles!

Vers l'année 1400, le Prélat éprouva quelques contrariétés à Cambrai, à l'occasion d'un conflit 1400.
de jurisdiction pour l'exécution d'une de ses ordonnances sur le change des monnaies; ordonnance toute à l'avantage du pays, mais qui faillit manquer son but par l'obstination d'une femme(1), qui exerçait le change à Cambrai. C'est ainsi qu'avortent souvent les fruits des meilleures

(1) Elle se nommait *Marie de Cavech*. De longs détails assez insipides, sur cette affaire peu importante au fond, se lisent dans l'Histoire de Cambrai par *Dupont*. J'ai cru ne pas devoir les reproduire ici.

1401. institutions par l'entêtement ou la mauvaise foi de quelques récalcitrans.

L'activité de Pierre d'Ailly était prodigieuse; en cet instant, il menait de front deux affaires bien importantes, auxquelles il donnait toute sa sollicitude : l'extinction du schisme, et la conduite de son troupeau. En suivant pas-à-pas les actes de sa vie, il semble souvent qu'il se soit multiplié. Chaque année, on le voit faire quelque chose pour les intérêts de la Chrétienté en général, et pour ceux de son Evêché en particulier. Les annales historiques nous le montrent, à des époques rapprochées, dans la ville de Marseille, occupé de la paix de l'Eglise; et dans son diocèse, où il soumet, en 1401, les prieurés de *Rouge-Cloître*, de *Sept-Fontaines* et autres, à la discipline de *Groenendael*, autre prieuré de la forêt de Soignes, qui était devenu d'une grande importance.

1402. Il n'est personne de nos contrées qui ne connaisse, au moins en partie, l'histoire du *Saint Sacrement de Miracle* de Bruxelles, qui a donné lieu, dans cette ville, à tant de fêtes où l'on déploya toutes les pompes et les richesses de l'Eglise Brabançonne. L'origine en remonte au sacrilége commis par des Juifs, en 1370, sur des hosties consacrées. Ces solennités religieuses, que nous

avons vu renouveller de nos jours (1), furent fondées par l'Evêque de Cambrai, et n'eurent lieu que d'après une information authentique ordonnée par lui. Le 12 août 1402, Jean de St Géry, Doyen de Chrétienté de Bruxelles, assembla par son ordre, le Chapitre de Sainte Gudule, et fit dresser un procès-verbal que signèrent des témoins oculaires du fait; il remit ces pièces à Pierre d'Ailly, que l'on doit considérer comme l'auteur de la vénération populaire apportée depuis lors au *Saint Sacrement de Miracle* (2). 1402.

(1) Elles eurent lieu le 14 juillet 1820, pour célébrer le Jubilé de 450 ans, du *Saint Sacrement de Miracle*. Les plus belles fêtes connues à Bruxelles avaient été célébrées en 1720., à la même occasion. Il reste des ouvrages et des gravures qui donnent une idée des dépenses consacrées à cette solennité.

(2) Dans la suite, les pièces dont on vient de parler furent mises en ordre par *Théodore Lover*, chartreux brabançon, et imprimées à Cologne en 1532 et 1584; elles sont suivies d'un écrit intitulé: *Acta contra perfidos Judæos anno Dni M. CCC. LXX. per duces Brabantiæ*, etc.

L'Histoire du *Saint Sacrement de Miracle* de Bruxelles, souvent réimprimée, est entre les mains de tout le monde. *Pierre de Cafmeyer*, Chanoine de Sainte Gudule, l'a publiée en flamand; elle a été traduite par *George de Backer*, Bruxelles, 1720, in-8° et in-f°,

1403. Cependant Benoît XIII ayant montré un désir vrai ou feint de concourir à la paix de l'Eglise par la voie de la cession, avait envoyé deux Cardinaux légats auprès de Charles VI, afin de le ramener dans son parti. Le Monarque prit conseil du Duc d'Orléans et de Pierre d'Ailly qui soutinrent le Pape. La France rentra donc sous son obédience, vers la fin de mai 1403. Cette réintégration spirituelle se fit avec une pompe éclatante, dans l'Eglise Cathédrale de Paris, en présence du Roi, des Princes du sang, et d'un clergé nombreux. L'Evêque de Cambrai, un des soutiens de Benoît, tant que celui-ci paraissait disposé à la paix, n'avait pas été étranger à cette restitution; il en eut tout l'honneur: aussi fut-il choisi pour en faire la publication devant la brillante assemblée qui renfermait l'élite de la France. Il prononça, à ce sujet, un long discours dans lequel il fit valoir, avec beaucoup d'art, les belles promesses de Benoît; promesses qu'il était bien décidé à ne pas garder : mais le coeur noble et droit de Pierre d'Ailly ne concevait pas la

imprimée avec luxe et ornée de gravures d'*Harrewyn*. Antérieurement, *Antoine Ydens*, Prêtre de Bruxelles, en avait donné une histoire française, imprimée à Bruxelles, 1605, in-8° fig. et 1644, petit in-8°. Enfin *Donker* nous a laissé, in-f°, la relation des fêtes qui eurent lieu en 1735, enrichie de gravures.

duplicité. Sa bonne foi lui avait alors fait prendre le parti de ce Pape ; sa conviction le lui fit quitter plus tard, quand il vit clairement que l'ambition seule le dirigeait. 1403.

Avant de quitter Paris, l'ancien Grand-Maître de Navarre, voulut laisser un premier monument de sa reconnaissance au Collége qui l'avait reçu dans sa jeunesse ; le 22 juin 1403, d'accord avec les chefs de cette maison, il y érigea plusieurs pieuses fondations que ses exécuteurs testamentaires ne manquèrent pas de perpétuer. Peu de temps après, le Roi de France renvoya l'Archevêque d'Aix et l'Evêque de Cambrai en ambassade vers le Pape pour le sommer de tenir sa parole. L'astucieux politique éluda encore la demande du Roi, et chercha à gagner du temps. Cette mission se termina sans fruit. Ce fut aussi à peu-près vers la même époque, que le Duc de Bourgogne, ce vieil ennemi de Pierre d'Ailly, se rapprocha de lui dans une entrevue qu'ils eurent à Conflans. Ce Prince finit, peu avant sa mort, par le prendre sous sa protection, et l'admit au nombre de ses conseillers.

En 1404, nous voyons encore notre Prélat négociateur, pour ainsi dire se doubler; au commencement de l'année, il était en cour de Rome, puisqu'il y reçut une lettre de Gerson touchant 1404.

1404. le schisme; et le 11 juin suivant, il confirma, dans son Evêché, la transaction passée entre Jean II, Seigneur d'Assche, *Amman* ou *Mayeur* de Bruxelles, et Henri de St Géry, pour la collation de la marguillerie de l'Eglise paroissiale d'Assche.

1405. Dès l'entrée de l'année suivante, le diocèse de Cambrai se vit de nouveau privé de son Pasteur; Benoît l'appella à Marseille, pour l'accompagner à Gênes, où les deux Papes devaient conférer. Ce voyage fut une nouvelle occasion pour d'Ailly d'acquérir de la gloire. Arrivé à Gênes avant Benoît, il attira à son obédience, non seulement la République et son Archevêque, mais même le Cardinal de Fiesque qui y était en qualité de légat du Pape de Rome. Quand Benoît XIII arriva dans cette ville, au mois de mai, il fut fort étonné de trouver tous les esprits disposés en sa faveur; Il croyait entrer dans les domaines de son rival, et il se trouvait sur son propre terrain. Un seul homme avait produit ce changement par l'entraînement irrésistible de ses discours! Ce fut aussi à Gênes que d'Ailly prononça son beau sermon sur le *Mystère de la Sainte Trinité,* qui fit tant d'effet sur l'auditoire et sur le Pape, que ce Pontife en institua la fête dans son obédience, où elle ne se trouvait pas encore établie, quoiqu'on la

célébrât en un assez grand nombre d'Eglises depuis plusieurs siècles. 1405.

La mission de notre Evêque, à Gênes, le tint assez long-temps éloigné de Cambrai; il y revint après avoir obtenu du Pape, une bulle qui lui accordait la démolition de la *Malmaison*, ancien château-fort situé dans les environs du Câteau. Quoique cette forteresse fût sous la domination des Evêques et de l'Eglise de Cambrai, qui y entretenaient une garnison commandée par un châtelain de leur choix, elle causa souvent de l'inquiétude à ses maîtres. Sous l'Episcopat de d'Ailly, ce fut un sujet de troubles et la cause de la dévastation entière du Cambrésis; voilà ce qui engagea l'Evêque et le Chapitre à en demander la suppression : toutefois, la résistance de *Grard de Simousies*, châtelain d'alors, apporta des retards à la démolition de cette antique citadelle.

L'année 1406 allait se terminer, lorsque l'anti-Pape Benoît, promettant toujours, et n'exécutant jamais, excita enfin les murmures de l'Université, qui ne voyait plus en lui qu'un ambitieux se jouant de toute la Chrétienté. Le Roi Charles VI convoqua à Paris une assemblée générale du Clergé pour le 11 novembre. Pierre d'Ailly s'y rendit. L'importante affaire de la soustraction y fut discutée contradictoirement par douze docteurs, 1406.

1406. dont six défendaient la cause du Pape. L'Evêque de Cambrai était de ce nombre. Il se croyait attaché à Benoît par la reconnaissance ; il n'en devait peut-être pas moins à l'Université qui l'avait nourri dans son sein et élevé aux dignités ; sa position devenait délicate : il s'en tira adroitement en appuyant le Pape, et en louant l'Université, tout en plaidant contre elle (1). Celle-ci fut un instant blessée de voir un de ses enfans dans des rangs opposés aux siens ; elle voulut même, pour un moment, le faire poursuivre par le Docteur Jean Petit ; mais d'Ailly ayant abandonné la défense de Benoît à Guillaume Fillastre et à l'Archevêque de Tours, il ne fut plus question de cette affaire.

(1) D'Ailly prit la parole le 11 décembre 1406; ce fut le troisième orateur qui parla en faveur de Benoît. Au commencement de son discours, il s'excuse sur son *reume*, et sur son peu de *faconde;* puis, il exalte beaucoup l'Université, mais il taxe quelques uns de ses membres d'emportement contre le Pape. « Je dy que c'est cose ben abhominable, s'écrie-t-il, » que en ceste matière l'en use de paroles injurieuses, » et especiallement contre la personne du Pape, avant » qu'il soit jugié tel comme l'en l'y met sus. J'ay » leu et estudié les livres des conseaux generaux, esquels » conseaux a moult Papes jugiez de plusieurs crimes, » et condemnez; mais je n'ay point treuvé que l'en » y treuvast de telles injures. Immo cestes injures que

Ce plaidoyer remarquable (1) se continua pendant tout le mois de novembre et de décembre; enfin, le 7 janvier 1407, la soustraction fut confirmée. Toutefois, on ne la publia pas de suite, dans l'attente que la mort d'Innocent VII, qui venait d'avoir lieu à Rome, ferait naître quelque changement capable d'empêcher cette mesure violente. Dans cet espoir, le Roi envoya une nombreuse députation, dont Pierre d'Ailly fit encore partie, aux deux (1) Papes contendans, pour les amener à la cession volontaire. Charles signa les lettres-patentes de l'Evêque de Cambrai le 18 février 1407, et le 17 juillet suivant, *Grégoire XII*, successeur d'Innocent, reçut, en audience solennelle, toute l'ambassade française. 1407.

» l'en dit y a, que l'en dit ez predications et libelles » diffamatoires, reduuderont jusques à vous, Sire; et » pour Dieu, fuyons-les, et traitons nostre matiere » honnestement et paisiblement. » (*Extrait d'un MSS. appartenant jadis à la Bibliothèque de Saint Victor, à Paris.*)

(1) C'est dans cette discussion que les orateurs des deux partis donnaient à l'Université le titre de *très belle Dame*.

(2) Les Cardinaux partisans d'Innocent VII, sitôt après sa mort, élurent Grégoire XII pour le remplacer; ce qui continua la division de l'Eglise en laissant toujours deux successeurs de S[t] Pierre à la fois.

1407. Les argumens des membres influents qui la composaient, vinrent échouer contre l'intérêt personnel du Pape; tous les efforts de Pierre d'Ailly restèrent sans effet: il revint comme il était parti.

Notre négociateur ne fut pas plus heureux auprès de Benoît, qui le retint long-temps, à Gênes, sans lui donner de réponse satisfaisante; l'Evêque perdit enfin patience, et demanda une audience de congé: « Saint-Père, dit-il, puisque l'espé-
» rance de réussir dans ma mission m'est ravie,
» qu'il me soit permis du moins d'aller donner
» mes soins à ce troupeau que vous m'avez confié,
» et qui gémit de ma trop longue absence (1). »

L'intolérance en matière d'opinions religieuses ou politiques, n'est pas nouvelle; aussi ancienne que les révolutions, elle les suit toujours, et les précède quelquefois. Partout où il y a des troubles, elle les nourrit, les augmente, et les

(1) Voici les propres paroles de Pierre d'Ailly:
» Ceterùm, Pater Beatissime, cùm pro nunc non
» sperem hic me posse perficere: ideo hac aliisque
» de causis satis urgentibus; quas exprimere non est
» opus, compellor ad vestram *Cameracensem* Ecclesiam
» reverti, in quâ multi de grege Christi, cujus regi-
» men mihi indigno a Sanctitate Vestrâ commissum
» est, meam non æquanimiter ferunt tam diuturnam
» absentiam. »

fait revivre même, quand ils sont près de s'éteindre. 1408.
Vers le milieu de l'année 1408, Pierre d'Ailly faillit devenir une des victimes de cette passion aveugle. L'opposition contre Benoît étant à son comble, on alla jusqu'à rechercher ceux qui l'avaient soutenu; les plus nombreux et les plus forts alors, voulurent que les amis de l'anti-Pape, devenus plus faibles, adoptassent leur manière de voir : ils prétendaient les rendre passibles de certaines peines, et leur firent supporter des condamnations arbitraires. L'Université entreprit de faire arrêter l'Evêque de Cambrai; le comte de S[t] Pol, avait même reçu l'ordre de l'arracher de son diocèse et de l'amener à Paris. En ce péril extrême, notre Prélat obtint un sauf-conduit de Charles VI, et des lettres pour n'être jugé que par ce Monarque et son conseil. Tel fut le second embarras que lui causa son attachement, peut-être trop prononcé, pour l'opiniâtre Benoît XIII. Il est vrai qu'il n'était pas seul de son sentiment; on a remarqué que les trois hommes les plus célèbres de l'époque, Gerson, de Clamenges, et notre Evêque, n'approuvaient point les formes trop acerbes de l'Université, quoiqu'ils fussent d'ailleurs portés comme elle pour la paix de l'Eglise.

Pierre d'Ailly donna des preuves ostensibles

1409. de cet amour pour la paix, très peu de temps après, dans le Concile de Pise, qu'il avait appellé de tous ses voeux, et avancé par tous ses moyens. Il y sacrifia au bien public ses intérêts particuliers et l'affection qui le liait à des Papes dont il reçut des faveurs. Il avait quitté, sans éclat, le parti de Benoît, reconnu généralement comme trop ambitieux, et il apporta dans le Concile un esprit dégagé d'intrigues et d'entêtement. Cette assemblée générale du Clergé, si long-temps attendue, eut enfin lieu le 25 mars 1409, dans la belle nef de la Cathédrale de Pise. D'Ailly y prit place à la tête des députés du Chapitre de Cambrai; il s'y fit remarquer par sa vaste érudition et sa prudence consommée; sa modération surtout lui attira l'amitié des Cardinaux et lui fraya la route qui devait le faire arriver dans leurs rangs. Le Concile de Pise se sépara le 7 août 1409, après avoir élu un nouveau pontife qui prit le nom d'*Alexandre V*, et déposé les deux anciens, qui se maintinrent cependant dans leurs étroites obédiences malgré la déchéance qu'ils avaient encourue. Delà vint qu'à cette époque, la Chrétienté se trouvait à la fois gouvernée par trois Papes.

1410. Après avoir employé presqu'une année entière aux affaires générales de l'Eglise, Pierre d'Ailly

rentra dans son Evêché où d'autres soins le rappellaient, et qu'il devait bientôt quitter encore pour aller remplir des fonctions plus éminentes. Dans une visite de son diocèse, il bénit, à Mons, la chapelle de S[t] Jacques, que des bourgeois de cette ville avaient commencé de bâtir en 1403, après leur retour d'un pélérinage à Saint-Jacques de Compostelle en Galice. L'Evêque de Cambrai y attacha plusieurs indulgences. Dans le même temps, il publia par tout le Cambrésis et le Hainaut, un mandement accordant des faveurs célestes aux guerriers qui iraient secourir les Chevaliers Teutoniques, en Prusse. Ces braves avaient imploré le soutien de la Chrétienté contre les Polonais, les Lithuaniens et les Tartares avec lesquels ils étaient en guerre. Simon de Lalaing, et plusieurs autres Seigneurs du pays, répondirent à l'appel de leur Evêque et partirent pour cette espèce de croisade qui n'eut pas une heureuse issue. 1410.

Toutes ces occupations pastorales du chef de l'Eglise de Cambrai ne l'empêchèrent point, le 12 août de la même année, de mettre la dernière main à un de ses ouvrages sur la description de ce globe terrestre qu'il avait parcouru en tant de sens divers dans ses nombreux voyages. D'autres sujets occupaient aussi sa plume ; il préparait alors

1410. ces lumineux traités sur le pouvoir pontifical, qui firent tant d'effet au Concile de Constance et lui valurent l'honneur d'être regardé comme un de ceux qui étouffèrent le grand schisme d'occident. Ce sont ces ouvrages, fruits de ses méditations dans la ville de Cambrai, qui font encore citer son nom aujourd'hui, lorsqu'il est question d'assigner des limites au pouvoir du Saint-Siége. Des ultramontains exclusifs ont voulu récuser son autorité, ainsi que celles de Gerson, sous prétexte qu'ils avaient écrit dans un temps de schisme : « Mais, dirons-nous avec le grand Bossuet, ni » l'un ni l'autre n'ont pu être suspects sur les » droits du Saint-Siége, puisqu'ils furent les plus » intrépides défenseurs du Siége apostolique et » de la Majesté Pontificale contre Wiclef et les » Hussites, et qu'après l'extinction du schisme, » ils rétablirent l'autorité du Pontife dans l'état » d'où le schisme l'avait fait décheoir. »

1411. Le 3 mai 1411, Pierre d'Ailly dédia une chapelle de la paroisse d'Ittre, près de la forêt de Soignes, et lui accorda des grâces et des indulgences, à l'occasion d'un fait extraordinaire que tous les annalistes de Hainaut racontent ainsi. En juin 1405, *Pierre Ost*, Curé d'Ittre, célébrant la messe, laissa tomber une parcelle d'hostie sur le corporal; il en sortit du sang qu'on vit couler

pendant cinq jours de suite. Le bruit de ce prodige vint jusqu'à l'Evêque de Cambrai, qui n'y crut que lorsqu'on lui eut apporté le corporal sanglant. Il le garda deux ans, le fit passer par plusieurs épreuves, et employa de fortes lessives sans que les traces rougeâtres disparussent. D'Ailly voulait retenir cette relique pour en honorer son Eglise Cathédrale; mais il la remit, à la prière du Seigneur du Haut-Ittre, pour être rendue à la chapelle où le miracle était arrivé; depuis elle est devenue l'objet d'une grande vénération pour les fidèles (1). 1411.

En ce temps là, l'Evêque s'aperçut qu'il s'était glissé, dans son diocèse, une certaine secte qui, se décorant du titre d'*Hommes d'Intelligence*, avait beaucoup de rapports avec celle des *Picards*, des *Adamites* et des *Turlupins*. *Guillaume de Hildernissem*, l'un des fauteurs de cette secte

(1) Les Chroniques du temps ont donné à cet événement une importance qui serait peut-être mal accueillie aujourd'hui. Les lecteurs qui tiendront à connaître les moindres circonstances de ce miracle, pourront les rencontrer dans les ouvrages suivants auxquels il a donné naissance : 1° *Histoire originelle du Saint Sang de Miracle, advenue au Bois-Seigneur Isaac*, par le R. P. Jean Bernard. Bruxelles, 1635, in-8°. — 2° *Historia Septifontana. Accedit Historia monasterii ejusd. Ordinis dicti à Sylva Domini Isaac*, auctore R. D. Jo. Wiaert. Bruxelles, 1688, in-8°.

1411. indécente, débitait ses erreurs dans la ville de Saint-Quentin ; le Prélat de Cambrai mit tous ses soins à déraciner cette hérésie nouvelle, s'empara de *Guillaume*, et lui fit faire abjuration entre ses mains, le 12 juin 1411, en lui imposant une pénitence de trois ans à subir dans le château de Selles, ou d'un temps illimité dans un couvent de Carmes, hors du diocèse de Cambrai.

Tandis que Pierre d'Ailly faisait triompher la foi dans son Evêché, Jean XXIII, Pape seulement depuis le 14 mai 1410, le récompensait selon son mérite. Le 6 juin 1411 (1), il le comprit dans une promotion de quatorze Cardinaux qu'il nomma pour se fortifier dans son siége. Il espérait que cette milice sacrée, élevée par lui aux honneurs, le protégerait de son égide puissante, contre les attaques de ses rivaux; il n'ignorait pas tout ce que pouvait l'Evêque de Cambrai ; instruit de la pureté de sa doctrine, de la vigueur de son esprit, et de l'étendue de ses connaissances, il crut ne pouvoir mieux faire que de s'attacher un homme de ce mérite, et quoiqu'absent, il le créa Cardinal-

(1) Dans un tableau exposé à l'entrée du chœur de l'ancienne Métropole de Cambrai, on lisait que l'élévation de Pierre d'Ailly au Cardinalat, avait eu lieu en mai 1411 ; mais ce tableau a quelquefois été reconnu fautif pour ce qui regarde les anciens Evêques de Cambrai.

Prêtre du titre de *Saint Chrysogone*. Cette nomination se fit aussi à la recommandation du Roi de France, et reçut l'applaudissement de tout le sacré Collége (1). 1411.

Par cette exaltation de Pierre d'Ailly, le siége de Cambrai demeura vacant, au grand regret de ses diocésains, qui, tout en jouissant de la haute fortune de leur Evêque, regrettaient de le perdre. Le Pape pourvut à son remplacement le 13 juillet 1412, en nommant Jean de Lens, de la noble famille des *de Gâvre*, pour lui succéder. Ces deux Prélats eurent pour *suffragant* de leur Evêché, le *P. Jean Grigniart*, Evêque de Gébalde, qui sortait du couvent des Dominicains de Valenciennes, où il fut enterré : c'était un homme très recommandable, et, pendant les nombreuses absences de son premier titulaire, il sut diriger ses utiles institutions (2).

(1) Erasme a écrit que d'Ailly avait été chassé de son Eglise épiscopale, et il ajoute que cet exil lui procura le chapeau de Cardinal. Erasme est le seul qui parle de cette anecdote, peu vraisemblable.

(2) On donne à *Jean Grigniard* le titre de *Suffragant* de Pierre d'Ailly et de Jean de Lens, et cependant on ne doit l'appeller que leur *coadjuteur*, mot qui signifie : adjoint à un Prélat pour lui aider à remplir ses fonctions.

Du temps de Pierre d'Ailly, outre des suffragans,

1411. Pierre d'Ailly est sans contredit un des Evêques de Cambrai qui y fit le plus de bien; quoiqu'il voyageât beaucoup et résidât trop peu, il sut mettre tout son temps à profit. Tantôt, il allait vers l'un et l'autre Papes pour calmer les haines, rapprocher les partis, et ramener la tranquillité; tantôt il corrigeait les abus, et faisait jouir son peuple des meilleures innovations qu'il découvrait dans ses nombreux voyages. Nommé Cardinal, il n'en conserva pas moins toute son affection à la ville de Cambrai, sa patrie d'adoption. Il en prit le nom, et jusqu'à son dernier soupir, il lui donna des marques d'un attachement inviolable.

1412. Le nouveau Cardinal se rendit l'année suivante à Rome, afin d'assister à un Concile oecuménique qui fut obligé de se séparer sans avoir produit

---

il y avait des *administrateurs* d'Evêchés, qui dirigeaient le tout ou partie d'un diocèse, lorsque le titulaire était d'une autre obédience que le peuple. Pendant que Pierre d'Ailly tenait le parti de l'Anti-Pape Clément VII, la partie du diocèse de Cambrai qui est en Brabant, suivait celui du Pape Urbain VI et de Grégoire XII son successeur, et elle fut gouvernée pour le spirituel, par Jean de Bavière, Evêque de Liége, qui prit aussi le titre d'*Administrateur* de l'Evêché de Cambrai.

le moindre résultat. Il se joignit à une députation 1412.
du Roi de France pour supplier le Pape de soulager l'Eglise Gallicane des décimes et autres charges qui pesaient sur elle depuis la naissance du schisme. En même temps, il présenta à Jean XXIII un projet, qu'il avait conçu l'année précédente, sur la réformation du calendrier. Depuis maintes années, on s'était apperçu du désordre qui régnait dans les fixations des fêtes, par les défauts du calendrier julien; on célébrait quelquefois la solennité de Pâques un mois avant le terme fixé par le Concile de Nicée; les autres jours fériés n'étaient pas mieux établis. Pierre d'Ailly, frappé de cette irrégularité toujours croissante, travailla à un traité, qui réformait la manière usitée de supputer les jours. Le Pape approuva son projet, mais il en renvoya judicieusement l'exécution après l'entière union de l'Eglise sous une même obédience. Les idées du réformateur furent suivies depuis, à peu de chose près, mais un autre en tira toute la gloire.

Le *Cardinal de Cambrai*, car c'est ainsi qu'il 1413.
se faisait appeller, sortit de Rome, revêtu de la dignité de légat *à latere*, pour la Basse-Allemagne et les Pays-Pas. Tout en remplissant cette mission, et en jettant son coup-d'œil d'aigle sur les abus monastiques, il perfectionna son fameux

1413. traité de la réforme de l'Eglise (1), le plus important de ses ouvrages. C'est le fruit de ses longues observations sur les inconvenances religieuses existantes de son temps, et contre lesquelles il ne craignit point d'élever souvent son éloquente voix. C'est aussi en sa qualité de légat, qu'il fit faire de nouvelles informations publiques sur le miracle arrivé à *Itre* et mentionné ci-dessus : il accorda alors de plus grandes grâces spirituelles à ce lieu de dévotion, par ses lettres données à *Honnecourt*, le 18 octobre 1413 (2).

Le Cardinal ne resta pas seulement attaché à la ville de Cambrai par les liens du cœur, il le fut aussi par ceux de l'intérêt : le 15 septembre 1413, il avait obtenu un des canonicats de son ancienne Eglise Cathédrale, qu'il conserva jusqu'à ce qu'il en fût évincé en juillet 1414, par une sentence apostolique, conférant cette prébende au Cardinal Guillaume Fillastre, ancien Archevêque

(1) Ce traité est l'abrégé et la réunion de plusieurs autres que Pierre d'Ailly avait composés précédemment et qu'il divisa en six chapitres : il parut avec les Œuvres de Gerson.

(2) Ces lettres, munies du sceau de la légation apostolique, se conservaient avec soin, et se montraient encore, dans le siècle dernier, au prieuré de *Bois-Seigneur-Isaac*.

d'Aix. Enfin, le 21 juin 1415, il jouit encore d'un autre bénéfice dans la même Eglise, qu'il résigna trois ans après (1). 1414.

Presqu'à la fin de sa carrière, Pierre d'Ailly retrouve un goût de son adolescence; il s'occupe particulièrement d'astronomie, et divers traités très curieux, sur cette science incertaine, sortent de sa plume, presqu'à la fois. En parcourant l'Allemagne et la Belgique, selon les ordres du Saint-Père, il travaille sans cesse à ses livres; nous voyons que le 14 mai 1414, il termine à Bâle un écrit sur les *Rapports de l'Astronomie avec la Théologie;* en juillet, il finit dans la même ville des commentaires sur le 42[e] Pseaume, et sur l'Oraison Dominicale; le 26 septembre suivant, il achève à Cologne un autre ouvrage, dans le genre du premier, pour prouver les rapports existant entre l'Astronomie et l'Histoire. Malheureusement, cette étude d'une science alors si obscure, jette bientôt d'Ailly dans un travers qui la touche de très près,

(1) Il n'est pas sans exemple que des Cardinaux aient obtenu et conservé des canonicats dans l'insigne Eglise de Cambrai. *Antoine Perrenot,* Cardinal de Granvelle, revêtu de la pourpre Romaine en 1561, garda un canonicat à Cambrai, avec l'Archidiaconé de Cambrésis, jusqu'en 1560. Il serait facile de citer d'autres faits de cette nature.

et que les auteurs contemporains ne nous ont
1414. pas dissimulé, malgré le cas qu'ils en faisaient eux-mêmes.

S'il est un moment pénible pour l'historien, c'est celui où il se trouve forcé de découvrir les faiblesses d'un homme estimable qu'il s'est plu à entourer de tous les hommages qu'il méritait. Tout en gémissant sur les devoirs qui lui sont imposés, l'écrivain impartial met également au grand jour, et les opinions erronées, et les titres à la gloire du personnage dont il est appellé à retracer l'histoire. Il faut donc avouer ici que le savant d'Ailly a fait beaucoup trop de cas de l'Astrologie judiciaire; il rapportait à l'influence des astres, non seulement les événemens civils, mais aussi les changemens de religion et l'origine des hérésies. Il a même été jusqu'à croire, que par les principes de cette science, on aurait pu prédire la naissance des hérétiques fameux, des Prophètes et de Jésus-Christ même, ce qu'il prouvait par l'étoile qui apparut aux mages lorsque le Sauveur du monde reçut le jour (1). Ajoutons, pour

(1) Par un hasard singulier, Pierre d'Ailly conclut de ses observations astrologiques, que l'*Anté-Christ* devait venir en 1789. Si l'*Anté-Christ* signifie l'*Ennemi de Jésus-Christ*, ainsi qu'on l'explique, on pourrait considérer comme tel la *Révolution française* commencée en 1789.

rassembler dans la même page la somme des torts de Pierre d'Ailly, qu'on lui reproche aussi sa fausse doctrine sur la puissance Ecclésiastique, à laquelle il soumettait les sceptres et les couronnes. 1414.

Ces opinions bisarres sont sans doute une tâche que l'on ne peut effacer entièrement; mais elle deviendra moins marquante, lorsque l'esprit se reportera aux temps où vivait le Cardinal. On verra qu'il n'a fait que sacrifier, un instant, à l'idole dominante de son siècle, et qu'il devait nécessairement montrer qu'il était homme, par quelque faiblesse; sa belle carrière offre du reste assez de gloire pour faire encore des envieux.

Mais passons à des travaux plus honorables; le Concile de Constance est convoqué pour le 1er novembre 1414, et la qualité de Pierre d'Ailly l'y appelle. En attendant la réunion de cette imposante assemblée, que demandaient à grands cris tous les théologiens fatigués du schisme, le Cardinal avait composé, sur la paix de l'Eglise, plusieurs traités où Jean XXIII lui-même n'était pas épargné. Ce Pape avait voulu le gagner en le couvrant de la pourpre Romaine, et en le nommant légat, en Allemagne, mais d'Ailly, que nous avons vu mollir sur certains chefs par rapport

---

pour cette fois du moins d'Ailly n'aurait pas été tout-à-fait un faux prophète.

1414. à Benoit XIII, suivit ici, avec une fermeté parfaite, le parti de travailler efficacement à l'union générale.

Après avoir, pendant l'année 1414, ménagé les intérêts de l'Eglise beaucoup plus que ceux du Pape, dans les villes de Mayence, Trèves, Saltzbourg, Prague, Cologne et Bâle, il arrive à Constance le 17 novembre, et le premier décembre suivant, il est nommé commissaire dans l'affaire de *Jean Hus*. Le 7 du même mois, il présente un mémoire pour prouver que le Concile de Constance est indépendant de celui de Pise; le 10, un second mémoire de lui presse la cession des Papes concurrens, et le 28 il retrace éloquemment, à la tribune, les devoirs de l'Empereur, du Pape, et des autres dignitaires de l'assemblée. Chaque jour enfin, il lance des écrits qui préparent l'opinion, et se montre aussi bon écrivain dans le cabinet, qu'excellent orateur en public; il combat de sa plume comme de sa parole, et l'une trace avec justesse ce que l'autre a commenté avec abandon. C'est ici que les bornes d'une notice se font trop sentir; il faudrait écrire l'histoire entière du Concile, pour démontrer complétement la part active que d'Ailly eut à tout le bien qui s'y fit.

Le Concile avait à peine commencé ses

opérations, que le Pape Jean XXIII vit l'opinion générale tourner contre lui; en effet, ce Pontife méritait peu la confiance des Pères du Concile, et le respect des fidèles (1). Resté presque seul de son parti, il s'échappa de Constance, et se retira à Schaffouse; on n'en tint pas moins l'assemblée, et la troisième session s'ouvrit sous la présidence de Pierre d'Ailly, le 26 mars 1415. L'Empereur Sigismond y assista revêtu de la dalmatique impériale; le Cardinal de Cambrai y célébra la messe; celui de Florence y fit la prière. Cette troisième session fut très agitée; la santé du Président en souffrit cruellement, et une maladie, suite de ses fatigues, vint l'empêcher d'assister à la session suivante. Au mois de mai, le Pape fugitif le chargea d'être un de ses défenseurs dans le sein de l'assemblée; le Cardinal, ayant émis l'opinion que le Concile était au dessus du Pape, refusa cette commission, mais consentit à se réunir aux Princes de l'Eglise, qui se portèrent vers lui pour l'engager à céder de bonne grâce; et bientôt après, il rapporta la nouvelle de sa soumission au Concile. 1415.

(1) Jean XXIII avait été *Corsaire* dans sa jeunesse; parvenu aux dignités ecclésiastiques, il ne perdit point les vices de sa première profession; sa conduite scandaleuse força le Concile de le déposer.

1415. Après avoir perdu long-temps sa peine et ses paroles en exhortant *Jean Hus* à se rétracter, Pierre d'Ailly fut choisi, le 15 juin, pour être un des trois cardinaux composant le *Collége réformatoire;* cette commission devait examiner les matières de foi, et entr'autres les propositions de *Jean Petit*, qui avait prétendu que le meurtre du Duc d'Orléans, par les ordres du Duc de Bourgogne, était licite et même nécessaire. Comme membre de ce Collége, et tout en soutenant la cause de la saine raison, Pierre d'Ailly eut de vifs démêlés avec *Martin Porée*, Evêque d'Arras, confesseur de Jean, Duc de Bourgogne, et son ambassadeur au Concile. Le Cardinal de Cambrai fut puissamment secondé par l'illustre Gerson, qu'une ancienne fraternité littéraire liait à lui; ils combattirent ensemble les propositions de Jean Petit, et il ne tint pas à eux que les écrits de ce lâche apologiste de l'assassinat ne fussent flétris par les décisions du Concile. Pour ménager ce Prince puissant, on se contenta de condamner en général une doctrine qui cherchait à justifier le meurtre sous le titre de *tyrannicide*, et le nom du Duc de Bourgogne, principal auteur du crime, ne fut même pas prononcé dans le jugement!

1416. L'année 1416 vit éclore le traité de la puissance

ecclésiastique, écrit par Pierre d'Ailly, à Constance, 1416
pour réfuter les mémoires et les discours tendant à ébranler l'autorité suprême du Concile. Ce traité fut répandu dans toute l'Europe par la voie de l'impression, dans le siècle même où il fut composé, et peu après la naissance de l'art typographique.

Le 7 novembre 1416, le Cardinal de Cambrai courut le danger de perdre la vie, par suite d'un démêlé avec les Anglais, contre lesquels il s'était exprimé avec véhémence. Il s'opposait de tout son pouvoir à ce qu'ils figurassent comme une nation particulière dans le Concile; il soutenait qu'il était de l'intérêt et de la gloire du Roi de France de les en empêcher. Cette proposition irrita extrêmement les insulaires; ils s'en plaignirent hautement comme d'un complot contre leur honneur national, et se répandirent en déclamations virulentes sur le Cardinal, tant en public qu'en particulier. Leur ressentiment ne s'en tint pas aux menaces; on les vit parcourir les rues de Constance, le fer à la main, cherchant leur antagoniste; ces forcenés croyaient sans doute vaincre un vieillard plus facilement par les armes, que par la force des raisonnemens.

Dans la séance du 17 mars de l'année suivante, 1417
Pierre d'Ailly pensa saisir l'occasion favorable de

1417. reproduire ses propositions touchant la réforme du calendrier. Son traité, composé sur ce sujet six ans auparavant, fut lu publiquement dans l'église de Saint Paul, à Constance. On applaudit généralement aux intentions du réformateur, mais en même temps, on trouva de la difficulté à faire accueillir son projet par toute la chrétienté, encore trop divisée. Le Cardinal n'en pria pas moins *Hubert de Hantschilt*, Abbé d'Eeckout à Bruges, présent au Concile, de joindre ses connaissances astronomiques aux siennes, pour opérer cette réforme qui devenait de plus en plus urgente (1). Cette année se termina par l'élévation du Cardinal *Othon Colonne* au Pontificat; il fut proclamé Pape le 11 novembre, sous le titre de *Martin V*. L'honneur de cette nomination qui faisait enfin naître l'espoir de la paix de l'Eglise, doit rejaillir en partie sur Pierre d'Ailly, comme l'ayant amenée par trois discours entraînants, prononcés peu auparavant sur la réformation, et sur l'élection d'un Pontife (2).

---

(1) Ce ne fut toutefois que bien plus tard et sous le Pontificat de Grégoire XIII, que l'on réforma le *Calendrier Julien* tel qu'il est suivi maintenant par presque tous les peuples civilisés, sous le nom de *Calendrier Grégorien*.

(2) Ces trois discours, en forme de sermons, furent prononcés le 21 mars, le 30 mai et le 25 août 1417.

Après l'exaltation de Martin V à la dignité papale, l'abdication volontaire de Grégoire XII, et les dépositions forcées de Jean XXIII et de l'Anti-Pape Benoît XIII, l'Eglise commença à respirer, et l'ordre revint peu-à-peu; le Concile ne s'occupa plus que de réformes générales. Le Cardinal de Cambrai, en particulier, fut chargé avec Gerson, par le Souverain Pontife, d'examiner une dénonciation d'un moine, nommé *Grabon*, contre les *Frères de la vie commune*, cette association estimable, qui, par ses mœurs exemplaires et ses travaux utiles, avait encouru la haîne de quelques moines déréglés et fainéants. La vertu et la science eurent toujours des droits sacrés sur le cœur de Pierre d'Ailly; aussi prit-il avec ardeur la défense des pieux et savants cénobites, et la plus éclatante justice leur fut rendue par les deux délégués du Pontife, qui foudroyèrent de leur éloquence cet impur dénonciateur. Le Cardinal de Cambrai était loin de prévoir que cet ordre auquel il accordait une si juste protection, devait un jour éclairer la jeunesse de la ville favorite dont il portait le nom. Plus tard, peut-être, en parcourant cette Cathédrale, décorée du tombeau de leur illustre défenseur, ces clercs reconnaissants ont-ils plus d'une fois honoré sa cendre (1)? 1418

(1) Dans le commencement du 16ᵉ siècle, les *Frères de la vie commune* eurent à Cambrai une maison

1420. dans Avignon : il ne devait plus, hélas, en sortir que privé de la vie !

C'est ici que les annalistes diffèrent entr'eux d'une manière étonnante sur l'histoire des derniers jours de Pierre d'Ailly. Le savant *de Launoy*, ordinairement si exact, le fait retourner à Cambrai immédiatement après le Concile de Constance; *Ellies du Pin* suit cette version, et affirme qu'il expira dans la même ville en 1425; il est imité, à son tour, par le digne *Fleury*, qui y ajoute seulement la date du 28 août; *Bayle* avance que les registres de la Métropole de Cambrai indiquent qu'il termina sa vie à Avignon, le 9 octobre 1425, et qu'au mois de juillet suivant, on transporta sa dépouille mortelle à Cambrai. D'un autre côté, *Wharton* commet un double anachronisme, et ne se trompe guères que de cent ans, en faisant mourir le Cardinal dès l'an 1325, et en plaçant le Concile de Constance en 1314; c'est la première erreur qui a occasionné une seconde. Le 8 août 1419 est l'époque finale choisie par *Desessarts*, dans ses *Siècles littéraires*; d'autres s'écartant davantage de la vérité, avancent sa mort, et la font arriver en 1416, en Allemagne; enfin, les années 1423, 24 et 26 ont aussi été marquées comme le terme de la vie glorieuse du

Cardinal de Cambrai (1). Chose étonnante ! Celui qui a rempli le monde chrétien de son nom, meurt ignoré ; quatre siècles se sont écoulés, et l'opinion est à peine fixée sur le temps et le lieu où ce personnage célèbre cessa d'exister ! Il se peut que la naissance de l'homme de génie demeure environnée de ténèbres ; mais quand son existence s'est liée à tous les grands événemens de son temps, quand ses jours sont comptés par le nombre de ses bienfaits, sa mort, qui devient alors un désastre général, doit-elle rester inconnue à ceux pour qui sa vie fut un présent du Ciel ? 1420.

Parmi tant de sentimens divers, émis par des historiens de nations et de croyances différentes, on a suivi assez généralement celui qui fixait la mort de Pierre d'Ailly à l'an 1425. Vers le milieu du siècle dernier, le dictionnaire de *Chauffepié*,

(1) Entre les diverses opinions sur la mort de Pierre d'Ailly, il en est une assez extraordinaire, que je consigne ici pour montrer combien on peut s'égarer lorsqu'on est une fois entré dans le vaste champ des conjectures. Le docteur *Vonder Hardt*, dans sa vie du Cardinal de Cambrai, pense qu'*Avignon* est trop loin de *Cambrai* pour que d'Ailly y ait rendu le dernier soupir, et qu'il est plus probable qu'*Avesnes*, ville du Hainaut, non loin de Cambrai, est le lieu de sa mort. Les historiens, ajoute-t-il, auront lu *Avenionem* où il y avait *Avennam*.

1420. et *le Moréri* de 1759, se rapprochant de la réalité, ont, les premiers, clos la carrière du Cardinal en 1419 ou 20, sans préciser l'une ou l'autre de ces années. Ils étaient ramenés à cette opinion par la découverte d'une convention, faite en 1421, entre le Chapitre de Cambrai et les exécuteurs du testament de Pierre d'Ailly, à l'occasion de son anniversaire, et par la date des actes d'un Chapitre général des Chartreux, faisant mention de sa mort, et portant le millésime de 1420 : comme il était prouvé qu'en 1418, le Cardinal vivait encore, il ne restait donc plus que deux années douteuses. Enfin, peu de temps après (en 1764) l'Abbé *Dupont,* auteur d'une histoire de Cambrai, trouva dans le manuscrit de *Jean le Robert,* Abbé de Saint-Aubert, une relation des obsèques de Pierre d'Ailly, écrite au moment où elles furent célébrées, et par cela même digne de foi. Depuis cette époque, il est reconnu que le Cardinal de Cambrai cessa de vivre à Avignon, le 9 août 1420, à l'âge de 70 ans; c'est aussi l'opinion émise par l'Abbé *Paquot* en 1784 (1),

(1) Dans l'édition qu'il a donnée du *Traité de l'origine des Ducs et du Duché de Brabant*, à Bruxelles, en 1784, in-8°, où il dit page 529, « c'est le célèbre » Pierre d'Ailly, qui mourut le 9 août 1420, comme » on l'a découvert, il y a peu d'années. »

et suivie par les auteurs de la *Biographie Universelle*, qui forment une autorité respectable en histoire. 1420.

La mort de Pierre d'Ailly fut encore le signal de nombreuses faveurs, dans la distribution desquelles la ville de Cambrai ne fut pas oubliée. Le Cardinal laissa un testament, monument curieux de piété et de bienfaisance, et choisit, pour l'exécuter, ses fidèles amis les Cambrésiens auxquels il confia le soin de faire inhumer sa dépouille mortelle, sous l'autel du petit chœur de leur antique cathédrale. A la tête de ses exécuteurs testamentaires, on remarque le digne *Raoul le Prêtre*, Chanoine de Cambrai, Archidiacre de Hainaut, qui, comme parent du Cardinal, jouissait de toute sa confiance (1); pour suivre les dernières volontés de son illustre allié, il eut pendant plusieurs années,

(1) Les autres exécuteurs du testament de d'Ailly furent *Pierre le Prêtre*, *Nicolas Lavende*, de Cambrai, *Jean Calvi*, *Arnoud Logier*, chantre et chanoine, *Pierre Berbielle*, écolâtre et *Pierre Polit*, chanoines de Saint Géry de Cambrai, et enfin, *Michel le Charron*, de Noyon. Ce testament fut long-temps à être mis complettement à exécution, puisqu'on trouve une convention, qui y a rapport, entre *Raoul le Prêtre* et les maîtres du Collége de Navarre, datée de Cambrai, le 18 avril 1429.

1420. bien des aumônes à répandre et des bénédictions à recevoir.

Le testament de Pierre d'Ailly établit d'abord des fondations pieuses, pour le repos de son âme, dans les églises de Soissons, de Noyon, du Puy, de la Sainte Chapelle du Palais, du Collége de Navarre, de Compiègne et de Cambrai : il contient ensuite des legs particuliers aux hôpitaux de cette dernière cité, à sa maison de Saint Ladre, et en général aux plus pauvres églises de sa ville chérie et des environs. Le reste de sa fortune est divisé en deux parties égales; la première, destinée à doter de jeunes époux indigents et vertueux, qu'on devra choisir de préférence dans sa famille, et la seconde sera partagée entre ses quatre plus proches collatéraux.

Le Collége de Navarre reçut aussi des marques de la munificence du Cardinal de Cambrai; dès l'an 1403, il en était devenu un des bienfaiteurs: il y fit élever des bâtimens pour les théologiens, y établit une chaire nouvelle, lui légua en mourant sa bibliothèque et ses propres manuscrits, et de plus, laissa une somme fixe et annuelle pour y acheter des livres. Telle fut l'origine de la belle bibliothèque de cet établissement, pour laquelle, dans la suite, le Roi Charles VIII fit

construire des salles (1). Pierre d'Ailly, après avoir figuré, dans sa jeunesse, au nombre des redevables du Collége de Navarre, mérita justement, après sa mort, d'en être regardé comme le second fondateur; il l'enrichit d'abord par ses bienfaits, et plus encore de la gloire de son nom. 1420.

Selon les dernières volontés du Cardinal, ses restes, héritage précieux pour une ville qui le pleurait encore, sont transportés soigneusement à Cambrai. Le 6 août 1422, on y célèbre ses obsèques avec la plus grande solennité; son cercueil, recouvert d'un drap d'or, surmonté des insignes de sa dignité, est d'abord conduit à l'Eglise de S[t] Géry; de là, le Clergé réuni de la ville et des environs, les notables citadins, les écoles et un peuple nombreux, depuis long-temps appris à bénir son nom, l'accompagnent à la Cathédrale, où un service pompeux est exécuté, des aumônes distribuées, et son corps religieusement déposé à l'endroit désigné par lui-même (2). On grave 1422.

(1) L'emplacement de l'ancien Collége de Navarre est, dit-on, occupé aujourd'hui par l'Ecole Royale Polytechnique, établissement envié par nos voisins, et qui fournit, dans un autre genre, des hommes non moins illustres que ceux qui sont sortis de l'antique maison de Navarre.

(2) A la fin de la 5[e] partie de l'histoire de Cambrai, par Dupont, on lit une relation détaillée de l'enterre-

1422. sur sa tombe, en caractères du temps, cette épitaphe que le vandalisme révolutionnaire n'a pas plus respectée que le monument qui la contenait :

« Mors rapuit PETRUM, petram subiit putre corpus.
» Sed petram Christum spiritus ipse petit.
» Quisquis ades, precibus fer opem, semperque memento
» Quod præter mores omnia morte cadunt.
» Nam quid amor regum, quid opes, quid gloria durent?
» Aspicis : Hæc aderant nunc mihi, nunc abeunt. »

Pierre d'Ailly a fourni une carrière digne d'être enviée par tous les mortels ; né dans les derniers rangs de la société, il prit une course rapide vers les plus hautes dignités, et ne s'arrêta que sur les marches du trône de l'Eglise ; irréprochable dans ses mœurs à toutes les époques de sa vie, il eut le droit de tonner contre les déréglemens de son siècle. Son érudition était vaste, son crédit immense, son éloquence entraînante ; son génie l'ayant placé bien au dessus de ses contemporains, il fut souvent consulté par des monarques ; et des

ment de Pierre d'Ailly, extraite des MSS. de St Aubert. On voit, par cette pièce, que les exécuteurs testamentoires du Cardinal mirent tant de magnificence dans cette pompe funèbre, qu'on usa 700 livres de cire en un seul jour.

Souverains Pontifes ne dédaignèrent point de s'éclairer de ses lumières. Toujours attentif à maintenir la discipline de l'Eglise, on ne l'en vit pas moins se montrer plein d'humanité et de modération, lorsqu'il fut question de régler les intérêts d'une secte malheureuse (1) ou de ramener à la véritable croyance, des infortunés qui l'avaient abandonnée. Le peuple a été sans cesse l'objet de sa plus tendre sollicitude (2); homme d'état autant

(1) Du temps de Pierre d'Ailly, on traitait les Juifs avec la dernière rigueur: en 1407, on en fit un horrible massacre à Cracovie; dans d'autres lieux, on les chassait, et lorsqu'il s'en trouvait ayant le désir de se convertir, on les recevait au baptême, mais en les dépouillant entièrement de leurs biens. D'Ailly proposa au Concile de Constance de laisser la totalité des biens aux Juifs qui se convertiraient; l'assemblée décida qu'on leur en abandonnerait la moitié, tant en meubles qu'en immeubles, pour leur entretien et celui de leur famille, et que l'autre moitié serait retenue en restitution des usures faites sur les Chrétiens.

(2) Pierre d'Ailly voulait que l'on permît au peuple de travailler les jours de fêtes, après le service divin, tant à cause des excès et débauches auxquels les dernières classes de la société se livraient ces jours là, que par considération pour les ouvriers qui ont besoin de tout leur temps pour gagner leur vie et soutenir leur famille : encore exceptait-il les dimanches et quelques fêtes solennelles.

n'a pu concevoir l'idée de rassembler ses écrits en un corps d'ouvrage ; après lui, personne n'y a donné les soins qu'ils méritaient, à une époque où ils étaient encore pleins de l'intérêt du siècle; aujourd'hui que cet intérêt est loin de nous, et qu'un autre ordre de choses a changé nos mœurs et nos occupations, à peine lira-t-on sans fatigue les titres seuls de ces productions, qui, à leur naissance, retentirent dans toute la chrétienté. Toutefois, j'ai cru devoir réunir en masse les monumens de piété et de savoir, laissés par notre illustre Cardinal; leurs titres seuls montreront qu'il travailla toujours dans le but d'être utile aux autres : assez d'hommes n'écrivent que pour eux.

Les œuvres de Pierre d'Ailly se composent d'une infinité d'opuscules, quelquefois réunis, quelquefois imprimés séparément, plus souvent restés manuscrits : quant à ces derniers, on ne trouvera ici que les principaux; il eût été fastidieux d'énumérer tous les sermons prononcés dans les synodes de Cambrai ou ailleurs, et de rappeler les listes de cette foule de petits traités que la bibliothèque du collége de Navarre conservait manuscrits, comme souvenir de son bienfaiteur; pour les livres imprimés, je me suis attaché à décrire exactement tous ceux dont j'ai pu avoir connaissance; et je l'ai fait avec

d'autant plus de raison, qu'ils deviennent presque tous très rares, étant pour la plupart imprimés dans le XVe siècle. S'ils ne sont pas tous remarquables aujourd'hui par la matière qu'ils traitent, ils le seront du moins comme anciens monumens de l'art typographique.

Dans une série d'ouvrages, en grande partie dénués de dates, l'ordre alphabétique était le seul à suivre; le premier qui se présente est précisément un morceau en vers français que j'ai cité en entier pour donner une idée des talens poétiques de Pierre d'Ailly; ces trente-deux vers sont les seuls que j'aie pu découvrir. On assure toutefois que le Cardinal en a composé d'autres qui sont tombés dans l'oubli.

I. Combien est misérable la vie du tyran, par Pierre d'Ailliac, évesque de Cambray.

« Ung chasteau sçay, sur roche espouvantable,
» En lieu venteux, sur rive perilleuse.
» Là vis tyran, séant à haute table,
» En grand palais, en sale plantureuse,
» Environné de famille nombreuse,
» Pleine de fraud', d'envie, et de murmure;
» Vuide de foi, d'amour, de paix joyeuse;
» Serve, subjecte, en convoiteuse ardure.
» Viandes, vins, avait-il sans mesure,
» Chairs et poissons occis en mainte guise;
» Sausses, brouëts, de diverse teincture;
» Et entremets faicts par art et diverse.
» Le mal (*mauvais*) Glouton partout guette et advise,
» Pour appetit trouver; et quiert (*cherche*) manière
» Comment sa bouch', de lescherie esprise,

» Son ventre emplit en bourse pautonière. (1)
» Mais, sac-à-fien, patente cimetière,
» Sepulchre-à-vin, corps bouffi, crasse panse,
» Pour tous ses biens en soy n'a lie chère;
» Car, ventre saoul n'a en saveur plaisance,
» Ne le delit (*délecte*) jeu, ris, ne bal, ne danse;
» Car, tant convoit, tant quiert, et tant desire,
» Qu'en rien qu'il ays n'a vraye suffisance.
» Acquirer veult, ou royaume, ou empire;
» Pour avarice sent douloureux martyre.
» Trahison doute, (*redoute*), en nully ne se fye.
» Cœur a félon, enflé d'orgueil et d'ire,
» Triste, pensif, plein de mélancolie.
» Las! trop mieulx vaut de *Franc-Gontier* la vie,
» Sobre liesse, et nette povreté,
» Que poursuivir, par orde gloutonnie,
» Cour de tyran, riche malheureté. »

Cette petite pièce de vers est aussi appellée *les contre-dicts de Franc-Gontier*, parce que Pierre d'Ailly la composa à l'imitation des *Dicts de Franc-Gontier*, où *Philippe de Vitry* décrit dans un même nombre de vers, les agrémens de la vie champêtre. Nicolas de Clamenges a traduit également en latin ces deux pièces; celle du Cardinal porte le titre de *De miseriis vitæ tyrannorum* et contient 40 vers dont quelques-uns sont rimés, quoique latins. La pièce originale et la traduction se trouvent : 1° à la fin d'un livre d'Antoine de Guevare, trad. en français sous ce titre: *Mespris de la court, et louange de la vie rustique, par Antoine Alaigre*, Lyon, Dolet, 1543, in-12, ou Paris, 1551 in-16; 2° à la fin d'un recueil de poésies intitulé : *La muse guerrière, en deux livres de divers poëmes sur plaisans argumens, avec les hymnes et*

(1) Aussi ouverte que celle d'un *Pautonier* ou *Péager*.

cantiques de l'hermitage, et, pour plus grand enrichissement de cest œuvre, y ont été adjoutés les vers françois des évesques de Meaux et de Cambray, etc. Paris, 1591, in-16; 3° Dans le livre de Guevare, augmenté de l'original espagnol et d'une traduction italienne, Lyon, de Tournes, 1592 in-16. 4° Dans le même, avec une traduction allemande, Genève, de Tournes, 1605, in-12; 5° Dans les *Meditationes historicæ Philippi Camerarii*; 6° et enfin, dans le *Dictionnaire historique de Prosper Marchand*, tom. 2, La Haye, 1758, in-f°.

Pierre d'Ailly composa sans doute d'autres vers français, si l'on doit en croire La Croix du Maine, lorsqu'il avance qu'il avait *veü quelques-uns de ses vers imprimés il y avait plus de cent ans*. Bayle en a parlé d'une manière désobligeante en disant qu'*il se méla même de rimailler en langue vulgaire*; mais Prosper Marchand en fait l'éloge, et remarque « que » l'ordre, l'arrangement, la clarté, la diction, et » surtout la mesure de ces pièces de vers sont si » nettes, si exactes, et si approchantes de notre » poésie moderne, quoiqu'écrites dans des temps si » reculés, que, si Despréaux les avait connus, il » est à croire qu'il leur (1) aurait accordé, préféra» blement à Villon, la gloire

« D'avoir sçu les premiers
» Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers. »

II. Compendium Philosophiæ. MSS.

Reposant à la Bibliothèque publique de la ville de Cambrai.

---

(1) A d'Ailly et à Ph. de Vitry.

III. Concordatia astronomie cu theologia, concordatia astronomie cu hystorica narratione, et elucidariu duorum precedentium. *Augustæ Vindelicorum*, 1490, in-4° Goth.

Le tout contient 7 feuilles d'impression ; chaque page comprend 39 lignes lorsqu'elle est entière. A la seconde page se trouve une gravure sur bois représentant un théologien et un astronome disputant avec vivacité, ainsi que l'indique la légende de la gravure. A la fin du premier traité on lit : *Explicit tractatus de concordantia theologie a Domino Pet. Cardinali Cameracen. Copilat. et copletus in civitate Coloniensi ano XPI. 1414.* A la fin du second traité on lit : *Explicit tractatus de cocordia astronomie veritatis et narrationis historice a dno Petro Cardinali Cameracen. completus in civitate Basilien. anno XPI. 1414. Mensis maii die decima.* et à la dernière page de l'ouvrage l'imprimeur a placé cette souscription : *Opus explicit feliciter, magistri Johannis Angeli viri peritissimi diligeti correctione. Evhardique Ratdolt mira imprimendi arte : quâ nuper Venetiis nuc Auguste Vindelicorum excellit nominatissimus. 4 nonas januarii 1490.*

Une autre édition fort rare fut imprimée à Venise, 1494 in-4°. David Clément, qui la cite parmi les livres difficiles à trouver, dit que tous les traités de d'Ailly sont rares, parce qu'ils furent confisqués, comme le dit Gundling. Toutefois si cette confiscation n'eut lieu qu'autant qu'ils tenaient à la secte des *Nominaux*, dès 1481, on leva la défense qui les regardait et la lecture en fut permise.

L'ouvrage qui vient d'être cité fut réfuté par Pic de la Mirandole qui en dit peu de bien.

(Bibl. Magliabechiana. — Catal. de Delambre, 1824, n° 866.)

IV. De Animâ, *Parisiis*, 1494, in-4°.

Réimprimé en 1505. Ce traité se voyait MSS. dans la bibliothèque publique de la ville d'Utrecht.

V. De Emendatione Ecclesiæ liber unus. *Boloniæ*, 1490.

Ce traité se trouve dans la 13[e] pièce de celles qui composent le volume de *Pragmatica sanctio Caroli VII Francorum Regis*, édition donnée par *François Pinssonius*, Paris, Clousier, 1666, in-f°

VI. De Jure eligendi Papam et de Jure Concilii in Papam. Argentinæ, 1490.

VII. De reformatione Romanæ Ecclesiæ tractatus longè optimus, editus à Rev. Patre Petro de Alliaco, Cardinale Cameracensi, in-4° (sine anno).

Cet ouvrage, le plus célèbre de tous ceux de Pierre d'Ailly, est inséré dans la dernière édition des œuvres de Gerson. Il est divisé en six chapitres dans lesquels l'auteur s'élève avec force contre le grand nombre des ordres mendians, contre le faste des prélats, contre les excommunications et la multiplicité des fêtes. Il est assez extraordinaire de trouver de telles idées dans un livre écrit vers l'an 1400. (Voyez n° XVIII).

(Catal. de *la Vallière*, 1[ere] partie, n° 580. Gaignat, 509).

VIII. Descriptio imaginariæ visionis de horto sacræ scripturæ, MSS.

Se voyait dans la Bibliothèque du collége de Navarre. Cet écrit est précédé d'une ample préface et fut composé sur le cantique : *Veni in hortum meum*, en 1374, lorsque d'Ailly n'était âgé que de 24 ans.

IX. De vita Christi. *Parisiis*, 1483. In-4°.

X. Errores sectæ hominum intelligentiæ et processus factus contra fratrem *Willelmum de Hildenissem* ordinis Beatæ Mariæ de Monte Carmeli, per Petrum de Alliaco Episcopum Cameracensem, Anno Christi M. CCCC. XI.

Se trouve inséré dans les *Miscellanea* d'Etienne Baluze, tome 2, pages 277-297. Paris, 1679 in-8°. (Paquot, tom. 8, pag. 95 et suiv.)

XI. Extrait abrégé et libre du traité de Pierre d'Ailly, Cardinal de Cambrai, touchant la réformation du calendrier, traduit du latin par *M. des Vignoles*, membre de la Société Royale des Sciences de Berlin.

Cette traduction a été imprimée dans l'histoire du *Concile de Constance*, par J. Lenfant, Amst. 1714, in-4°, page 695 et suiv.

XII. Imago mundi, seu ejus imaginaria descriptio. (sine anno) in-f°. (*Lovanii*, 1480 seu 1483).

Magnifique édition imprimée sans noms de lieu,

ni d'imprimeur, mais évidemment avec les caractères de Jean de Westphalie, vers 1480, selon la Serna Santander, et 1483 suivant Lambinet. Ce livre est divisé en plusieurs traités. 1° *Tractatus de ymagine mundi*, achevé le 12 août 1410. C'est un extrait fidèle et concis des anciens auteurs qui ont décrit le globe terrestre, tels que Ptolomée, Aristote, Pline, Lucrèce, Isidore de Charax, Averroès de Cordoue, Séneque, etc. dont Pierre d'Ailly compare les opinions avec le récit de Moïse et de ses commentateurs. 2° *Epilogus mappe mundi*. 3° *Tractatus de legibus et sectis contra supertitiosos astronomos*, daté du 24 décembre 1410. L'auteur, tout en croyant à l'astrologie judiciaire, fait ici la guerre aux astronomes superstitieux. 4° *Exhortatio ad Concilium generale super Kalendarii correctionem*. Traité curieux sur les défauts du calendrier et sur la nécessité de le réformer ; il est dédié au Pape Jean XXIII et adressé au Concile de Constance. 5° *Compendium cosmographie*, divisé en 22 chapitres avec les climats et les degrès de longitude et de latitude du globe. 6° *Vigintiloquium de concordia astronomice veritatis cum theologia*, achevé à Cologne en 1414, lorsque le Cardinal y était Légat. 7° *Elucidarium astronomice concordie cum theologica et historica veritate*. Supplément nécessaire à la concorde des vérités astronomiques avec la théologie et les faits historiques, qui fut terminé le 10 mai 1414. 8° Et enfin, *Apologetica defensio astronomice veritatis a Dom. P. Cardinali Cameracen.*; cette apologie de la vérité astronomique fut faite à Cologne le 26 septembre 1414 (1).

(1) De Launoy indique une seconde apologie inti-

A la suite de ces traités qui sont des plus curieux et mériteraient la peine d'une ample analyse, on en trouve trois autres sur des sujets analogues et qui font partie du même ouvrage : ils sont de *Gerson ;* le 1er est daté de Lyon, 1419, et adressé par Gerson, du lieu de son exil volontaire, au Dauphin de France, fils de Charles VI.

Lambinet, dans son *Origine de l'imprimerie*, assure que tous les traités de d'Ailly que je viens de citer, forment un des ouvrages les plus précieux qu'il ait vus, relativement à la géographie, l'astronomie et la cosmographie au commencement du XVe siècle. C'est une des plus belles éditions exécutées par Jean de Westphalie.

Ce volume curieux est imprimé à longues lignes de 40 à 41 dans les pages entières, qui sont au nombre de 338 avec signatures, points et virgules en lignes obliques ; et seize planches qui représentent le système terrestre et céleste de Ptolomée, la carte des terres habitées, la figure du ciel au commencement du monde, les degrés de longitude des trois parties du globe alors connu, etc.

Le libraire *Ermens* de Bruxelles possédait cet ouvrage ;

---

tulée : *Alia secunda apologetica defensio ejusdem compilata Coloniæ*, *anno M. CCCC. XVIII*, *die* IIIa *octobris*. La date de 1418, que de Launoy met à ce traité ainsi qu'à deux autres, est fautive, quoique l'indication des jours et des mois soit juste; c'est 1414 qu'il faut lire. Cette erreur, répétée par Bayle et plusieurs autres, est une suite de l'opinion, accréditée par plusieurs auteurs, que d'Ailly avait été en Allemagne après le Concile de Constance.

il provenait des Chartreux de Bruges. La bibliothèque de Cambrai a en MSS. presque tous les traités qui composent ce volume intéressant; il n'y aurait rien d'étonnant qu'il s'en trouvât parmi eux quelques-uns écrits de la main même de l'illustre Cardinal, puisqu'il est certain que les premiers énumérés furent composés dans la ville de Cambrai.

XIII. Invectiva Ezechielis contra Pseudo Praedicatores. MSS.

Se voyait dans la bibliothèque de la maison de Navarre.

Cette attaque de Pierre d'Ailly, composée vers 1390, est écrite *ex abrupto*, et ne manque ni de force, ni d'élégance. Voici comme il traite les *faux-Pasteurs* de son temps : « Nullum eis (*Pseudo-Pastoribus*) sacræ » scripturæ studium, nullum divinæ sapientiæ colloquium, sed tota erat eorum occupatio circa sapientiam hujus mundi, quæ stultitia est apud Deum : » quia si fortè de sacris theologicis scripturis Parisiis » aliquid murmurabant, hoc inter epulas, hoc inter » pocula, hoc inter cænas et prandia, hoc non jejunâ » mente, sed ventre saturo ructabant, unde eis poterat illud ironicum convenire : *Ecce inter pocula » quærant Romulidæ saturi, quid dia poëmata narrent?* O viles quæstionum disputationes? O inutilis » argumentorum collatio? Ibi erat frequentiùs quæstio » vinolenta, nec deerat solutio virulenta. Ibi audiebantur blasphemiæ; damnabantur probatæ sententiæ; ibi theologia, quasi sentilogia, et doctores » catholici velut phantastici spernebantur. Ibi lex

» Constantini ultra legem Christi : et decreta Gratiani » supra præcepta Domini colebantur. »

XIV. Jo. Gersonis doct. Theologi et cancellarii Paris. opera omnia; accesserunt Henr. de Hassiâ, *Petri de Alliaco*, Jo. Brevicoxæ, Jo. de Varennis, etc. Opuscula. Operâ et studio Ellies Dupin. *Amsterdam*, 1706, 5 vol in f°.

Outre divers opuscules de Pierre d'Ailly qu'on trouve dans ces œuvres, on y lit, tome 1er, page 37, une notice sur ce Cardinal (1).

XV. Libellus sacramentalis Petri de Alyaco

(1) Les œuvres de Gerson que je viens de citer, ont dû plusieurs fois être imprimées en France *avec privilége du Roi;* vers la fin du 17e siècle, l'ouvrage était sous presse avec permission du grand Chancelier, lorsque Louis XIV reçut en même temps un billet anonyme, où on lui donnait cet avis : « Sire, votre » archevêque et vos ministres veulent vous ôter la » couronne : on réimprime dans Paris les œuvres de » Gerson. » Le Roi fit supprimer l'édition commencée, et elle ne se fit qu'en Hollande bien des années après. Les œuvres de Gerson ne s'en répandirent pas moins dans tous les monastères et les grandes bibliothèques; seulement des étrangers en eurent le profit. Au reste, si Gerson s'élève quelque fois avec force contre les ultramontains et les abus de son temps, sa fermeté et sa droiture lui feront toujours des partisans parmi les hommes sensés. M. A. M. H. *Boulard*, de Paris, vient de remettre au jour une Harangue prononcée par Gerson en 1405 devant la cour de France. Cette harangue française, devenue introuvable, n'avait pas été insérée dans les œuvres du Chancelier de l'Université, sans doute à cause de sa hardiesse.

Cardin. et Episcop. Cameracensis. *Lovanii*, Ægid. Vanderheerstraten, 1481, in-4°.

— Idem — Lovanii — id. — 1486, in-4°.

— id. — id. — id. — 1487, — id.

Ce sacramentel est, je crois; le second ouvrage de Pierre d'Ailly, livré à l'impression. La dernière édition porte cette souscription : *Explicit sacramentale Dom. Pet. de Alyaco, Card. et Episcopi cameracen. Alma in universitate Lovaniensi impressum per Ægidium Vanderheerstraten. Anno Domini M. CCCC. LXXX. VII, die XIV Aprilis.* Lambinet a vu cette édition chez les frères Gasparoli. (*Catal. d'Ermens*, n° 1088.)

XVI. Liber instrumentorum perutilium optimo stilo conceptorum, etc. (sine anno, sed ad calcem, 1483 legitur) in-f°.

Voici la souscription : *Instrumentorum perutilium optimo stilo conceptorum ac vigili curâ correctorum circa negocia et contractus hominum occurentium liber finit. Per ingeniosum artis impressorie uirum magistrum Johannem de Westfalia in insigno opido Lovaniensi residentem. Anno Domini M. CCCCLXXXIII.* Ce volume de 460 pages est imprimé à longues lignes de 40 à 42 dans les pages pleines, avec signatures, les virgules et les traits d'union en lignes obliques, les points et deux points en étoiles; les lettres initiales en rouge et jaune au pinceau. Ce volume n'a pas de titre.

Il traite de la manière de procéder en matières civiles et canoniques. Ces formules sont datées de

Rome l'an 1476, mais généralement on les regarde comme l'ouvrage du Cardinal de Cambrai, qui les fit sous le pontificat de Martin V. Il paraît que, dans cette édition de Jean de Westphalie, on a corrigé les fautes des précédentes ou collationné avec d'autres MSS. *Lambinet* en a vu un bel exemplaire dans la bibliothèque de Bruxelles.

XVII. Magnum œcumenicum Constantiense concilium de universali Ecclesiæ reformatione, unione et fide; ex variis manuscriptis diligentissimè erutum ac recensitum, operâ Hermanni Vonder Hardt. *Francofurti* et *Lipsiæ; Genschius*, 1700, in-f°, 6 vol.

Ce volumineux ouvrage contient une foule de sermons et de petits traités de Pierre d'Ailly, dont quelques-uns n'avaient pas encore vu le jour. Un des principaux que le docteur Vonder Hardt a tirés des MSS. de la Bibliothèque de Vienne porte le titre de *Traité touchant la nécessité de la réformation de l'Eglise, dans son chef et dans ses membres;* le savant éditeur l'a distribué en 30 chapitres pour la commodité des lecteurs.

Vonder Hardt a aussi intercalé dans son ouvrage une vie entière de Pierre d'Ailly, pleine de recherches curieuses, mais non dépourvues d'erreurs. On la trouve dans la 8ᵉ partie du recueil cité, page 450.

XVIII. Petri de Alliaco, Cardinalis cameracensis, tractatus de reformatione ecclesiæ nec non libellus de squaloribus Curiæ Romanæ, cum

præfatione Wolfgangi Wuissemburgii. *Basiliæ*, apud Nicolaum Bryling, 1551, in-8°.

La date de cette réimpression du N° VII et les augmentations dont on l'a chargée, démontreraient assez qu'elle fut faite par les partisans de la nouvelle religion prétendue réformée, pour jetter de la défaveur sur la cour de Rome. c'est ainsi qu'on se serait servi des observations faites par d'Ailly, dans de bonnes intentions et dans l'intérêt de l'église, pour chercher à sapper les fondemens de cette même église.

(Catal. de *Gaignat*, n° 510.)

XIX. Petri de Allyaco, Episcopi cameracensis, expositio super cantica canticorum. Edita anno 1483 die 16ª septembris (absque loci et typographi indicatione) in-4°.

Valère André, Swerte, Foppens, n'ont pas eu connaissance de cette édition, ce qui dénote assez sa rareté. (Catalogue d'*Ermens*, n° 400.)

XX. Petri de Ayliaco meditationes in septem psalmos pænitentiales. (Absque notâ editionis) in-8° Goth.

(Catal. de Van Bavière. tom. 1er n° 1431.)

XXI. Petri de Allyaco opera. *Argentorati*, 1490 in-f°.

— Idem, apud *Nicolaum Wolff*, 1500. in-4° Goth.

La plupart des six traités qui composent ces œuvres furent imprimés séparément à la fin du 15me siècle, à Paris.

XXII. Petri de Aliaco opuscula spiritualia. *Duaci*, 1634. in-8°.

Ce recueil contient 17 opuscules; il fut publié par les soins de *Léandre de Saint-Martin*, docteur en théologie et professeur de langue hébraïque à l'Université de Douai. (Catal. d'Ermens, n° 1464).

XXIII. Petri de Alliaco responsio ad Bonifacii Cartusiæ Prioris tractatum. MSS.

Il existe dans la Bibliothèque du Vatican.

XXIV. Petri de Alliaco tractatus varii de schismate. — Appointement final auquel sont d'accord le conseil du Roi et l'église de France, le 28 may 1404. — Tres cedulæ disputativæ in concilio regis per Petrum Alliaco. — Cedula brevis super propositis in Janua per Episc. cameracensem. MSS.

Ce beau manuscrit est dans la Bibliohèque du Vatican et provient de la Reine Christine de Suède. (Montfaucon, Bibl.[a] MSS.[a])

XXV. Propositiones factæ coram Papâ et in consistorio contra fratrem Joannem de Montesono. MSS.

Ce MSS. se voyait dans la bibliothèque du Collége de Navarre; les écrits contre Jean de Monteson sont insérés dans les œuvres de *Gerson*, et dans celles de *Charles Duplessis d'Argentré*, évêque de Tulle, tome 1[er].

XXVI. Petri de Aillyaco commentarius in IV libros sententiarum. (Sine indicatione), in-f°.

Ce volume est sans contredit le plus ancien de tous les ouvrages imprimés de Pierre d'Ailly; il est regardé comme une des premières éditions sorties des presses des *Frères de la vie commune* de Bruxelles. On voit avec plaisir que les honneurs de l'impression soient donnés d'abord au Cardinal par ceux qu'il défendit jadis au Concile. La date de ce volume remonte à 1478 à peu près; il est imprimé sur deux colonnes de 39 lignes chacune dans les pages entières; sans titre bien distinct, sans chiffres et sans réclames, mais avec signatures. Le papier est blanc et fin; les points sont en étoiles et les virgules en lignes obliques. Le prologue de cet ouvrage, comme celui de plusieurs autres productions de Pierre d'Ailly, commence par un éloge du Cardinal: *Incipit prologus super lecturam sententiarum Rev. in XPO. Patris et Dom. magistri Petri de Aillyaco in sacrâ paginâ professoris, famâ super æthera noti, nec non Cardinalis quondam Cameracensis meritissimi.* Le volume finit sans souscription et par un cahier de 4 folios, signaturé L, et contenant la table des questions et des articles de tout l'ouvrage.

Cette belle édition se trouvait chez M. *La Serna-Santander;* le libraire *Ermens*, de Bruxelles, en possédait aussi un exemplaire, qui, en 1484, appartenait déjà aux *Croisiers*, ou Religieux de Ste Croix de Namur.

Le catalogue de Mutte, Doyen de Cambrai, annonce un in-8° goth. sans date, intitulé : *De Aillaco super sententiarum quatuor libri.* Ce catalogue, peu soigné, ne donne pas d'autre indication.

Jean Bodin remarque dans la préface de son livre de la *Démonomanie*, que Pierre d'Ailly a soutenu dans son livre des sentences, qu'excepté l'unité d'un seul Dieu, les ouvrages d'Aristote ne contenaient pas une seule démonstration nécessaire. Opinion bien hardie, pour un siècle où l'on rendait presqu'un culte superstitieux à Aristote, et deux cents ans avant que *Ramus* perdît la vie pour avoir soutenu la même chose. Plus tard on en est revenu à l'opinion de Pierre d'Ailly; on a même été plus loin, et notre théâtre a tourné en ridicule le philosophe péripatéticien.

(Catal. d'*Ermens*, n° 1011; de *Santander*, n° 484; de Mutte, n° 1099.)

XXVII. Questiones magistri Petri de Aylliaco Cardinalis Cameracensis super libros sententiaru. una cu. laudibus Theologie. Et quibusdam qstionibus de potestate Ecclesie in suis vesperijs disputatis. Impressum per *Nicol. Wolff*, Allemanum, anno Dni, 1500, in-4° Goth.

Le nom de l'imprimeur et la date se trouvent à la fin; le livre fut achevé le 8 août 1500; imprimé en fin caractère, sur deux colonnes de 50 lignes chacune à la page entière; avec titre et signatures, mais sans chiffres ni réclames; le volume contient en tout 239 feuillets. L'exemplaire de cette édition que je possède a appartenu à la Bibliothèque de l'Abbaye de St Martin de Tournai.

Une autre édition imprimée vers le même-temps est intitulée: *Petri de Alliaco questiones super primum*,

tertium et quartum sententiarum. Principia quatuor in quatuor libros sententiarum, Theologie laudes, una cum principio in cursum Biblie, et questiones in vesperiis et resumpta disputatis, in-8°. Goth. sans date, imprimé très fin sur deux colonnes; il contient 295 f^os^ sans les tables. Sous le titre se voit la marque de *Jehan Petit*; à la fin du volume on lit : *Impresse arte ac industriâ Johis Barbier expesis honesti viri Johis Petit Emēdate noviter studio ac vigilatia. J. M. Victurnacensis.*

(Bibl. Magliabechiana, tome 1er; Santander, n° 485).

XXVIII. S'ensuyvent les 7 degrez de l'eschelle de penitance, figures et exposes au vray sur les 7 Psaulmes penitentielz, composes par ung tres souverain Docteur en Theologie, nommé M^e^. Pierre de Aliaco, approuvé en toutes ses œuvres, publiquement alegue, in-4°. Gothique (sans date).

Ce petit traité, de 36 feuillets seulement, est rarissime; il faisait partie de la belle bibliothèque du Duc de la Vallière. Il est possible qu'il ait été écrit en français par d'Ailly lui-même, son ancienneté favorise cette opinion. La Croix du Maine a attribué au Cardinal un petit volume bien plus récent, qui n'est qu'une traduction. (Voyez plus bas : *Traité très-utile*, etc.)

(Catal. de la Vallière, 2de part. n° 807).

XXIX. Sermo de Sanctâ Trinitate, factus per magistrum Petrum de Alliaco, Episcopum cameracen. MSS. in-f°.

Ce discours est le sermon célèbre qui fut prêché à

Gênes en 1405, par d'Ailly. Il se trouvait dans un beau MSS. sur peau de vélin, provenant de la Chartreuse de Valenciennes. Il a été imprimé avec d'autres œuvres de Pierre d'Ailly.

XXX. Tractatus de Astronomiâ, Domino Cardinale Cameracensi auctore. MSS.

Composé en 1415.

XXXI. Tractatus de Ecclesiasticâ potestate. MSS.

Ce traité a été imprimé avec les œuvres de Gerson; il se trouvait transcrit en entier à la fin de l'un des MSS. de la bibliothèque publique de Cambrai, mais il a été mutilé. Ce MSS. est un petit in-f° sur peau de vélin, enrichi de miniatures anciennes et d'initiales en or. Au haut de la première page, le Cardinal d'Ailly est représenté à genoux devant la Vierge et l'Enfant Jésus. Une banderole sort de la bouche du Cardinal, avec ces mots : *O mater Dei memento mei!*

(Rech. sur l'Eglise Métrop. de Cambrai, par le Docteur Le Glay).

XXXII. Tractatus de Sphæra mundi Joannis de Sacro Busto (Bosco) Anglici. unà cum additionibus ac commentario Petri Cirueli Darocensis; atque insertis persubtilibus quæstionibus *Cardinalis Petri de Aliaco*, *Parisiis*, in Campo Gallardo, *Guido Mercator*, 1498, in-f°. Goth.

— Joannis de Sacro Busto (Bosco) sphæræ mundi opusculum. Intersertis etiam quæstionibus *Petri de Aliaco*. (*Parisiis*) *Joannes Parvus*, in-f°. fig. (Sine Anno).

— Idem—*Venetiis*, 1508.

(Catal. de la Vallière, n°s 1812 et 1813.)

XXXIII. Tractatus et sermones compilati à Rev. Dom. Petro de Aillaco. *Parisiis*, 1490, in-f°.

— Idem—*Argentinæ*, 1490, in-f°.

(Catal. de *Mutte*, n° 1479, et d'*Ermens*, n° 1370).

XXXIV. Tractatus, meditationes et sermones super festa ecclesiæ et sanctorum, Petri de Ayl-liaco. MSS.

Reposant à la Bibliothèque publique de Cambrai.

XXXV. Tractats Petri de Ailliaco Epi. Ca-meracen. de duodeci. honoribus scti. Joseph.

Pour *Claude Jaumar*, in-8° cum figuris.

Cet opuscule contient 32 pages, avec dix gravures en bois; dans l'exemplaire que je possède les gravures sont grossièrement enluminées. On a réimprimé ce traité dans le volume publié à Douai, en 1634.

Pierre d'Ailly avait une vénération particulière pour Saint-Joseph; c'est au moins ce que Gerson affirme dans un sermon prononcé publiquement dans l'Eglise de Notre Dame de Paris, en 1413, en l'honneur de ce Saint.

XXXVI. Tractatus Petri de Aillaco de potestate Pape et auctoritate Car[illegible]lium factus per eum in concilio Constantiensi, post depositionem Johannis Pape vicesimi tertii : (sine Anno) in-4° Goth.

Ce traité contient 29 feuillets, et a été imprimé à

la fin du 15e siècle, à en juger par son aspect; d'Ailly l'avait composé en 1417.

Cet ouvrage peu commun est fort bien exécuté et imprimé à longues lignes de 33 dans les pages entières; sans chiffres ni réclames, mais avec points et virgules obliques. J'en possède un exemplaire provenant d'un couvent de Valenciennes.

XXXVII. Tractatus super libros meteororum, de impressionibus aeris, ac de iis quæ in prima, secunda et tertia regionibus aeris fiunt, sicut sunt sydera cadentia, stellæ, cometæ, pluvia, ros, etc. deque generatis infra terram. *Argentinæ*, apud *Joannem Prüs*, 1504.

— Idem. *Viennæ Austriæ*, 1509.

XXXVIII. Tractatus super tribus Evangelii canticis, editus à Domino Cardinali Cameracensi. MSS.

Se voyait dans la bibliothèque de l'Eglise Cathédrale de Metz. (Bibl. manuscr. Montfaucon).

XXXIX. Tractatus utilis et amplus super Boetium de consolatione Philosophiæ. MSS.

Ce traité est précédé d'une élégante préface adressée par Pierre d'Ailly à ses maîtres, qu'il traite ainsi : *Reverendissimi Patres, Magistri ac Domini carissimi, mihi ardua scandere volenti.* Cet écrit fut fait par d'Ailly dans sa jeunesse, car il met lui-même cette observation : *sequentia juvenis scripsit, ideo parcite senes.* Ce MSS. se ouvait dans la bibliothèque du Collége de Navarre.

XL. Traité très utile des sept degrés de l'eschelle de péuitence, figurés au vrai sur les Sept Psalmes Penitentiels. *Lyon*, Denis de Harsy, 1542, in-16.

Dans sa *Bibliothèque française*, La Croix du Maine avance que ce traité a été composé en français par Pierre d'Ailly; mais le savant La Monnoie a prouvé clairement que c'était une traduction faite par *Antoine Belard*. Si d'Ailly a composé un traité en français, ce serait plutôt le n° XXVIII qui est bien autrement ancien que celui-ci, et que ni Lacroix du Maine, ni Bayle n'ont connu. Il existe au Vatican un MSS. de Pierre d'Ailly qui est le véritable original des deux traités français; il provient de la bibliothèque que la Reine Christine de Suède a donnée à la Cour de Rome; son titre est : *Petri de Alliaco*, *de septem gradibus scalæ*. MSS. (Bibl. Française de La Croix du Maine).

XLI. Verbum abbreviatum super psalterio. MSS.

A la bibliothèque publique de Cambrai.

XLII. Vita Beatissimi Patris D. Petri Celestini quinti, Pontificis maximi, ordinis Celestinorum Institutoris eximii, qui summo tandem Pontificatui renuntiavit, conscripta à doctissimo theologo Cardinale Cameracensi, imprimis reverendo Domino Petro ab Alliaco, Navarrici Gymnasii quondam Archididascalo, nec non Caroli *Quinti* (sic) Celestinorum Parisiensium fundatoris confessario dignissimo. *Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*, 1539, in-4°.

Cette vie de Célestin V a été copiée textuellement par Surius et les Bollandistes; elle se trouvait manuscrite dans la Bibliothèque Colbert, elle est aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Paris. c'est par erreur que le titre cite Charles *cinq* au lieu de Charles VI.

(*Montfaucon*, Bibliotheca manuscripta).

Cette nomenclature des principaux ouvrages imprimés et manuscrits de Pierre d'Ailly, dans laquelle il y a sans doute encore des omissions notables, prouve l'étendue des connaissances du Cardinal, qui sut embrasser plus d'un genre avec succès. Ses écrits se font remarquer par une grande modération, qui n'est pas toujours ordinaire aux écrivains instruits comme lui, dès leur jeune âge, à se servir des armes aigues de la controverse. Le lecteur parcourant les pages où Pierre d'Ailly peint ses sentimens avec abandon et vérité, trouvera en lui une *philosophie* vraiment *religieuse*, car ces deux mots doivent toujours marcher ensemble. On sera étonné de rencontrer au XVe siècle, des idées grandes et nouvelles sur la religion; les ouvrages de Pierre d'Ailly nous la peignent telle qu'elle doit être, c'est-à-dire sublime, et dépouillée des abus dont un Clergé, alors trop peu rigide, l'avait entourée. Qu'on ne soit pas surpris d'après cela, si tous ses écrits n'ont pas plu aux ultramontains, dans ces temps malheureux où l'Eglise était divisée;

voilà pourquoi on en trouve trois ou quatre insérés dans le *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum*, imprimé à Londres en 1690.

Thevet dans ses *Hommes illustres*, page 90, attribue aussi à d'Ailly un livre intitulé le *Bouclier de Pauvreté*, où l'on fait l'apologie des moines mendians, ce qui est tout-à-fait contraire à ses doctrines. Le Cardinal, bien loin de les défendre, les attaque souvent et dit quelque part « que cette multitude de vêtemens divers » n'est propre qu'à exciter, entre les ordres dif- » férents, des rivalités toujours nuisibles aux pro- » grès de la religion. » Le *Bouclier de Pauvreté* n'est attribué à Pierre d'Ailly que par le seul Thevet, qui n'est pas très croyable; quel fond faire en effet sur un auteur qui vous assure qu'il a un livre de Pierre d'Ailly *achevé d'imprimer l'an mil quatre cens dix, le douzième aoust au commencement que l'art d'imprimerie fut en usage en France, dans lequel il y a grand nombre de figures de mathématiques*, tandis qu'on n'imprima en France que soixante ans après?

Après les manuscrits du Cardinal possédés jadis par le collége de Navarre, que le vandalisme révolutionnaire n'a peut-être pas respectés, les plus importants sont maintenant dans la bibliothèque publique de Cambrai; ensuite, on peut

40

citer ceux du collége d'*Emmanuel*, à Cambridge, puis un petit nombre à Utrecht. On trouve une liste minutieuse de ceux du collége de Navarre, dans les œuvres de *De Launoy;* et M. le docteur *Le Glay* a décrit les MSS. de Cambrai dans sa *Biographie littéraire* de l'Église de cette ville. La nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques par *Ellies du Pin*, 1700, in-4°, tom. 12, donne une liste française assez étendue des ouvrages de Pierre d'Ailly, mais cette nomenclature n'est nullement bibliographique; tous les titres sont traduits du latin, et l'on n'y trouve même pas une seule indication de format. *Valère André* et *Foppens* sont plus fidèles, quoiqu'incomplets; les *Siècles littéraires* de la France, par Dessessarts, n'offrent que peu d'ouvrages, et l'on doit regretter que la petite notice de *d'Ailly*, dans la *Biographie universelle*, soit si courte, pour la partie littéraire surtout, comparativement à celles d'hommes d'un intérêt moins réel, qui remplissent quelquefois plusieurs colonnes : le regret qu'on en éprouve est d'autant plus vif, que l'article est bien traité, et fait honneur à l'exactitude de M. l'abbé *Tabaraud* qui en est l'auteur. Enfin, la *Bibliothèque nouvelle* des manuscrits de Dom Montfaucon, et le *Gersoniana*, sont les livres offrant les notes les plus complètes

des ouvrages qui ont servi à élever la haute réputation dont jouit le Cardinal de Cambrai.

Après avoir parlé des productions de Pierre d'Ailly, il ne reste plus qu'à indiquer les endroits où l'on pourrait démêler encore les traits de ce grand homme. La chapelle du collége de Navarre possédait jadis son portrait, où il était représenté en habit de Cardinal; on y lisait sa devise : *veritas vincit*, et au dessous cette inscription également honorable pour d'Ailly et pour le Collége de Navarre. « Memoria est Reverendissimi in Christo
» Patris Domini Petri de Alliaco, tituli quon-
» dam sancti Chrysogoni Cardinalis Presbyteri,
» Cameracensis Episcopi, hujus pridem Domûs
» præceptoris seu magistri ac benefactoris am-
» plissimi, cujus gesta atque legata in litteris
» super his confectis atque tabellis suppositis
» continentur » (1).

(1) La seconde inscription, mentionnée dans la première, est une longue énumération en latin, qui se lisait dans la chapelle du collége de Navarre, au dessus de l'effigie du Cardinal; elle retraçait tous les bienfaits que Pierre d'Ailly avait versés sur cet établissement, et se terminait par l'épitaphe suivante en vers latins :

« Funera quæ captat hinc felix urbs *Cameraci*,
» Munera contrectat ejus venerandi *Alliaci*.
» Hæc domus, in quâ auctus et tanto est schemate fultus,
» Ut studiis clarus, claros superaret, adeptus

De Launoy raconte qu'on apercevait dans l'Eglise de St Antoine, un tableau fort bien peint, représentant Pierre d'Ailly, revêtu de la pourpre Romaine, et placé entre son père et sa mère; on voit qu'au plus haut degré de sa splendeur, le Cardinal ne rougissait point de sa basse extraction, et qu'il avait assez d'éclat pour en faire rejaillir une partie sur les auteurs de ses jours.

Balthasar Montcornet fut le premier qui grava le portrait de Pierre d'Ailly; après lui, *Michel Odieuvre*, peintre de Paris, le fit entrer dans la belle suite de six cents portraits de personnages célèbres, dont il a enrichi les six volumes de l'*Europe illustre*, de *Dreux du Radier*, collection non moins remarquable par la beauté des planches, que par le texte qui accompagne chaque figure.

En 1713, *Bernard Picart* dessina les traits de Pierre d'Ailly, gravés depuis par *Mathey*. On rencontre ce portrait dans les histoires des Conciles de

» Ecclesiæ gradibus apicem usque ad Cardinalatus.
» Quis non ingratus larga attulit, ut legis intus,
» Exemplo exemplum dans ædem augereque templum,
» Quem jam cum sanctis ideo Deus adjice cælis? Amen.
» Qui legis hic, claude, discedens claudere gaude,
» Quo sic continue stem quoque perpetuo.
» *Veritas vincit.* »

Pise et de Constance, par Jacques Lenfant, in-4°. Le buste du Prélat s'y trouve au-dessus d'un emblême où l'on remarque une balance, contenant d'un côté, les tables de la loi, et de l'autre, une mître, une crosse et un chapeau de Cardinal; les tables de la loi font pencher la balance, et emportent de beaucoup les insignes des grandeurs ecclésiastiques.

Enfin tout récemment, le crayon de M. Rogé, de Cambrai, a retracé avec élégance la partie principale du monument funéraire de Pierre d'Ailly, retrouvée dans les déblais de l'ancienne Cathédrale, où ses restes avaient été déposés. Cette pierre représente le Cardinal couché, les mains jointes, et la tête posée sur un coussin. Autour de son effigie, on lit ces mots gravés en caractères gothiques : *Hic jacet Reverendus Dominus Petrus de Alliaco theologie Doctor quondam Episcopus Cameracensis*, *orate pro eo* (1). Le dessin de M. Rogé a été lithographié et forme une des planches de l'intéressant et instructif ouvrage de M. le Docteur *Le Glay*, sur l'histoire de l'Eglise Métropolitaine de Cambrai.

Une statue de Pierre d'Ailly était placée à côté

(1) La pierre tumulaire d'après laquelle ce dessin a été tracé est aujourd'hui déposée dans le jardinet de l'Hôtel-de-Ville de Cambrai.

de l'arcade gothique formant l'entrée du couvent des Récollets, au haut de la rue de Cantimpré, à Cambrai (1). Cette figure du Cardinal se trouvait à gauche et un peu élevée, et tenait en main une petite église sculptée, surmontée d'une flèche : Le reste du portail présentait la Vierge, St Pierre, St François, St Louis de Tortose et Ste Claire. Le cloître et ces statues ont entièrement disparu en 1791, et l'on ne retrouve plus d'Ailly, à Cambrai, que dans le souvenir de ses habitans. Mais ce souvenir est immortel comme la gloire du Cardinal, et l'on doit de la reconnaissance à l'Académie qui a cherché à le perpétuer, en mettant son éloge au concours. Ce n'est qu'un juste hommage rendu à la mémoire d'un homme trop peu connu, hors des lieux où il fit le bien, et qui mérite pourtant de l'être par toute la France dont il fut l'honneur (2).

---

(1) Ce portail, qui avait été commencé par ordre de Pierre d'Ailly en 1409, offrait les armoiries du Pape Alexandre V, celles de France, de Cambrai et du Cambrésis.

(2) Un journaliste, sans doute peu versé dans l'histoire, a prétendu que l'éloge de *Pierre d'Ailly* était un sujet mal choisi; il serait cependant à désirer que les villes de province proposassent souvent l'éloge des personnages qui les ont illustrées : c'est une noble manière de s'acquitter envers eux.

LETTRE

De M. LE BEAU, *Procureur du Roi à Avesnes, Membre correspondant de la Société,*
à M. LE GLAY.

Avesnes, le 5 juillet 1824.

MONSIEUR,

M. Tordeux m'a remis l'exemplaire des Mémoires de la Société, que vous avez eu la bonté de me conserver. J'y ai lu votre Notice sur *Hermoniacum* avec un intérêt que la variété des détails, la justesse des aperçus, et les charmes du style ne pouvaient manquer de porter au plus haut degré.

Lorsqu'on n'avait encore sur *Hermoniacum* que des conjectures, voici celles que j'avais hazardées :

« Entraînés par le penchant qui nous porte à vouloir retrouver dans les lieux aujourd'hui habités, ceux qui l'étaient autrefois, la plupart des antiquaires, qui se sont occupés d'*Hermoniacum*, en ont cherché la trace loin de l'endroit où elle devrait se rencontrer, si le temps, depuis quinze siècles peut-être, ne l'avait effacée

entièrement. D'Anville pense que l'emplacement de Bermerain était autrefois celui d'*Hermoniacum*. Le P. Wastelain juge qu'on peut placer *Hermoniacum* à Sommaing. M. Guilmot en fait un temple consacré à Neptune, et le place dans le territoire de Vendegies-sur-Escaillon. Un érudit plus ancien, cité par d'Outreman, *a voulu prendre*, comme le dit ce dernier, *cet Hermoniacum pour Valentiennes*. Ces diverses opinions, inconciliables entre elles, ne s'accordent pas mieux avec la table de Peutinger, le seul monument qui nous reste de l'existence ainsi que de la situation d'*Hermoniacum*. Sommaing, Vendegies et Bermerain sont à une distance à peu près égale de Bavai et de Cambrai, conséquemment plus rapprochés de Cambrai et plus éloignés de Bavai de plusieurs centaines de pas que ne l'était *Hermoniacum*, d'après les mesures exprimées dans la table de Peutinger. Valenciennes est située, dans une autre direction, à plus de 9 milles de Bavai et plus de 14 de Cambrai. C'est, suivant Bergier, une vérité de fait universellement reconnue *que, comme nous apprenons de Plutarque et de plusieurs autres, la mesure des grands chemins militaires estoit certaine et déterminée, estant faite à la verge et au cordeau, et marquée par pierres qui en designoient les extrémités et les nombres*. La ligne

de démarcation des arrondissemens de Cambrai et d'Avesnes passe un peu en deçà de la 9eme pierre en partant de Bavai, ou de la 10eme en venant de Cambrai : la conséquence qui dérive de là c'est que l'emplacement d'*Hermoniacum* est dans les limites de l'arrondissement d'Avesnes.

» Mais qu'était-ce qu'*Hermoniacum ?* Une ville ? une bourgade ? un temple ? une mansion ? une mutation ? A moins qu'une nouvelle découverte ne nous l'apprenne un jour, il faut nous résoudre à l'ignorer.

» Les savans qui ont cru y reconnaître, celui-ci un temple consacré au génie des eaux, celui-là une ville sous la protection de Mercure, au bord d'un fleuve, ont été guidés tous deux par l'étymologie, guide peu sûr et plus capable d'égarer que de conduire à la vérité ceux qui sont réduits à la chercher dans le vaste champ des conjectures, et c'est en s'attachant, l'un à la racine, qui lui a paru grecque, l'autre à la terminaison, qu'on a supposée latine, d'un nom peut-être entièrement barbare, qu'ils y ont trouvé des significations si différentes, quoiqu'il n'en comporte qu'une seule. Aussi, malgré toute l'érudition qu'ils ont fait briller, n'ont-ils pas dissipé le nuage qui nous dérobe *Hermoniacum.* »

Grâce aux soins de la Société, et particulièrement aux vôtres, l'emplacement d'*Hermoniacum*

ne peut plus être controversé; il ne reste de doutes que sur l'étendue et la qualité du lieu qui portait ce nom. Personne n'étant plus en état que vous, Monsieur, d'éclaircir tout-à-fait un point d'archéologie sur lequel vous avez répandu tant de lumière, permettez-moi de vous adresser à ce sujet un petit nombre de questions.

La grande quantité d'ossemens, qui ont été exhumés dans les fouilles, n'indiquent-ils pas un de ces champs de sépulture qu'on rencontrait aux portes des villes, ou aux issues des lieux habités dans lesquels il n'était licite ni de bruler ni d'inhumer les morts? *Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito* (1).

Quelques temples, entr'autres ceux des divinités malfaisantes, étaient aussi relégués hors de l'enceinte des mêmes lieux, presque toujours sur des hauteurs, et souvent dans le voisinage des grands chemins. Les débris de toit qui se sont d'abord offerts à vos regards, et les énormes pierres bleues isolées que vous avez ensuite remarquées çà et là sur divers points du terrain, ne peuvent-ils pas avoir appartenu à quelqu'un de ces édifices? On a découvert il y a plusieurs années, à Floursies, et on vient de découvrir récemment à Saint-Hilaire, dans l'arrondissement d'Avesnes, des pavés composés de pierres bleues semblables à

celles que vous avez décrites : ces pierres, artistement rapprochées, sans être liées entr'elles par aucune sorte de ciment, formaient, quoique d'inégale grosseur, une aire très unie.

Sans examiner quelle put être la destination de plusieurs autres objets, à quoi bon dans une hôtellerie ou dans une étape isolée, cet amas de styles, qui vous a fait douter s'il n'y avait pas une école publique à *Hermoniacum?* Assurément, quoique l'usage de l'écriture soit maintenant universel, on aurait peine à trouver, dans nos campagnes, soit une caserne, soit une auberge aussi abondamment pourvue de plumes ou de crayons. Que de communes sont moins bien approvisionnées! Il fallait sans doute des tablettes, ou du moins des *tessères*, aux chefs, puisque le mot de l'ordre, ou du guet, se donnait sur un *tessère;* mais il est douteux qu'un style fît essentiellement partie du bagage d'un soldat. Ne peut-on pas inférer du grand nombre d'instrumens de cette espèce qui ont été recueillis dans les fouilles de *Clair-Ménage,* et dont l'emploi vous a paru devoir accompagner celui du *palimpseste,* qu'il y avait à *Hermoniacum* plusieurs personnes en état d'en faire usage, et que cela suppose une population quelconque (2)?

On est assez généralement d'accord sur l'origine

du nom d'Hermoniacum, que les étymologistes considèrent comme celtique ou tudesque. S'il n'est pas probable que les Romains aient imposé un nom barbare à des constructions temporaires et élevées à la hâte, soit pour y recevoir les troupes destinées à protéger les communications entre Cambrai et Bavai, soit pour héberger les envoyés impériaux qui parcouraient la Gaule dans tous les sens, n'est-il pas naturel de croire qu'en donnant cette destination à un assemblage d'édifices traversé par la chaussée de Bavai à Cambrai, ils laissèrent à ce lieu le nom sous lequel il était connu, avec un léger changement dans la désinence. De tels établissemens ont dû nécessiter de nouvelles constructions, agrandir *Hermoniacum*, en augmenter les ressources, y exciter l'industrie, y attirer de nouveaux habitans, y répandre une sorte d'aisance. M. le Président de la Société, l'un des membres de la députation qui s'est rendue sur les lieux, déclare qu'on y a découvert plusieurs effets de luxe appartenant à la toilette des dames (3) : c'est qu'apparemment les maîtres du monde y avaient apporté, comme Desroches assure qu'ils l'avaient fait à Bavai, sinon le goût des arts et celui des lettres, au moins quelque peu du faste de l'Italie. On sait qu'avant leur arrivée, nos dames, aussi simples dans leur

parure que dans leurs goûts et dans leurs mœurs, n'avaient point d'autre luxe que celui d'une propreté poussée jusqu'à la recherche; que vêtues, en toutes saisons, d'une robe de lin nuancée de pourpre et sans manches, qui leur laissait les bras et le haut de la poitrine entièrement découverts, elles se contentaient d'y ajouter, dans les temps froids, des fourrures moins riches qu'élégantes; et que des fleurs, enlacées dans leurs cheveux, étaient le seul ornement qui fût consacré aux grâces. Ceux qui ont attiré l'attention de M. le Président, n'avaient pas appartenu sans doute à des vivandières ni à des logeuses, et s'il y avait dans *Hermoniacum* des dames parées à la romaine, n'est-il pas indubitable qu'*Hermoniacum* était au moins une jolie bourgade?

Vous n'avez aperçu, dans les environs de *Clair-Ménage*, aucune trace de maçonnerie, aucune ruine de quelque importance : est-ce une preuve qu'il n'y en a jamais eu, ou ne doit-on pas conclure de là qu'il faut les chercher plus loin, le long de la voie romaine, en descendant vers Bavai (4)?

Ayant cru jusqu'aujourd'hui pouvoir comprendre les vestiges, ou plutôt, le souvenir d'*Hermoniacum* au nombre des richesses archéologiques de l'arrondissement d'Avesnes, il me paraît pénible, je

l'avoue, d'être obligé d'y renoncer : toutefois je doute qu'un semblable motif eût suffi pour m'inspirer la confiance de vous écrire; mais j'en avais un plus puissant dans le besoin de vous exprimer le plaisir que la lecture de votre Notice m'a fait éprouver, et le désir de trouver une occasion de vous offrir l'hommage des sentimens très distingués avec lesquels je suis, etc.

NOTES DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

(1) Si, comme le conjecture le savant et respectable auteur de cette lettre, l'emplacement de *Clair-Ménage* avait été jadis occupé par un de ces champs de sépulture que les anciens établissaient hors des villes, les fouilles auraient fait découvrir quelques vestiges de tombeaux, des vases lacrymatoires, des lampes sépulcrales, etc.

(2) La quantité des styles trouvés n'était pas tellement considérable qu'on dût en conclure l'existence d'une population nombreuse dans cet établissement. Il semble assez naturel qu'il y ait eu à *Hermoniacum* un bureau de comptabilité et d'agence militaire où l'on faisait usage de styles à écrire.

(3) C'est par erreur que M. le Président, dans son rapport, a dit que, parmi les objets trouvés, il se rencontrait des effets de luxe, appartenant à la toilette des dames. Cette erreur provient de ce que d'abord on avait pris les styles pour des épingles destinées à maintenir les cheveux.

(4) Nous pensons avec M. Le Beau que des fouilles nouvelles, effectuées dans la direction qu'il indique, produiraient des résultats intéressants.

OBSERVATION D'HYDROPHOBIE

Recueillie au grand hôpital de Madrid,

Par M. PEYSSON, *Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Cambrai.*

Le 21 Juin 1823, à neuf heures du soir, m'étant rendu avec le Docteur Dupuy à l'hôpital militaire de Madrid pour y voir une pneumonie très grave, nous fûmes avertis, à la chambre de garde, qu'il était entré dans la soirée un officier atteint de la rage. On nous remit même une lettre de M. le Chirurgien major du 28ème régiment d'infanterie de ligne, qui nous informait que M. R....., lieutenant dans son régiment, avait été mordu, à la main droite, par un chien inconnu soupçonné d'être enragé, le jour même de l'entrée de l'armée à Madrid, c'est-à-dire le 24 mai; que ses blessures au nombre de plusieurs et assez profondes, n'avaient été qu'incomplètement cautérisées, lui, chirurgien major, se trouvant malade à cette époque; que les plaies s'étaient facilement cicatrisées, mais qu'il y était toujours resté une croûte qui se renouvelait aussitôt qu'elle était enlevée; enfin que M. R....., depuis deux jours,

présentait des symptômes qu'il croyait être ceux de la rage; qu'ils avaient été précédés d'une douleur dans la plaie et d'une sensation de froid incommode se propageant jusqu'à l'épaule.

D'après ces informations nous fûmes voir cet officier qu'on avait eu soin de placer dans un appartement isolé avec deux infirmiers pour le servir et le garder. Nous le trouvâmes dans l'état suivant : anxiété générale; grande agitation; mouvemens brusques et rapides; le malade s'assied, se tourne et se retourne dans son lit avec une vivacité incroyable; yeux brillants et hagards, quelque fois frappés de mouvemens convulsifs, surtout à la vue des liquides; conjonctive injectée; vomissemens fréquents de ses boissons et de matières vertes et muqueuses; en même temps langue plutôt pâle que rouge, humide, plate.

Je fixai l'attention de M. Dupuy sur ce singulier contraste des symptômes de la langue avec ceux qui annonçaient une vive irritation de l'estomac. Il est bien évident, me dit ce confrère, que cette irritation n'est que symptômatique de celle de l'encéphale ; et en effet, quoique ces vomissemens fussent accompagnés d'efforts considérables, l'épigastre n'était ni chaud ni douloureux, même à la pression. Mais le symptôme le plus prononcé était l'horreur qu'il éprouvait pour tous

les liquides. Il avait de la limonade dans une gourde recouverte d'une peau qui lui cachait le verre et la boisson; et cependant, que de prières ne lui adressâmes nous pas pour le déterminer à porter la main à cette bouteille? Il ne put même le faire qu'en frémissant et en détournant la tête : ses angoisses augmentèrent encore quand il appliqua ce vase fatal sur ses lèvres pour tâcher de boire quelques gorgées. Dans ce moment nous vîmes les muscles des yeux et du pharynx dans un état convulsif et tous les traits de la face comme crispés, symptômes dont l'ensemble faisait tellement horreur que le Docteur Dupuy me dit en nous retirant : *savez vous qu'il faut être médecin et s'armer de courage pour contempler sans effroi une pauvre machine humaine tourmentée de la sorte par le virus rabique!...*

Le pouls était petit, serré, vite plutôt que fréquent, et il n'y avait pas de soif. Sa morsure examinée ne nous offrit rien de particulier; il n'en souffrait point et, à l'entendre, on eût dit qu'il n'avait aucune inquiétude sur ses suites. Cependant il s'en occupait sans cesse; la nuit même, dans son sommeil agité, il se voyait souvent en proie à toutes les horreurs de la rage, ce qui aggravait beaucoup son état.

Quand nous sortîmes de l'hôpital, je jugeai à

propos d'aller chez M. le médecin en chef pour lui faire part de l'entrée dans mon service de cet infortuné, et en même temps pour le prier de m'éclairer de ses sages conseils. M. Rampont prenait un trop vif intérêt à tous nos malades pour ne pas accueillir avec sa bienveillance ordinaire ma communication. En effet, après avoir long-temps causé de l'état de M. R..... il me promit de venir à ma visite du lendemain. J'eus l'honneur de l'y voir.

Le 22 juin, second jour de l'entrée du malade, troisième jour de l'invasion, les symptômes étaient à peu près les mêmes que la veille. L'horreur pour les liquides et la difficulté de les avaler n'avaient pas augmenté. Mais le pouls était devenu encore plus petit, plus vite; il avait même un peu de fréquence; les vomissemens continuaient et les traits étaient profondement altérés : toutefois, dans les momens de calme, le malade ne souffrant pas, était plein d'espoir.

Persuadé que nous avions à combattre une véritable hydrophobie communiquée, mais sans guides dans la méthode de traitement à suivre contre cette épouvantable maladie, les meilleurs auteurs n'offrant qu'incertitude et versatilité sur ce point de médecine pratique, je proposai les moyens curatifs suivants qui furent adoptés.

1° Limonade gommée pour boisson habituelle

avec ordre aux infirmiers de l'engager, de le forcer même à en prendre.

2° Application d'un grand nombre de sangsues aux tempes et au cou.

3° La potion suivante à prendre par cuillerées d'heure en heure : opium gommeux—deux grains. Eau dist. de tilleul—huit onces. Gomme arabique-une once. Sirop d'althéa—une once et demie. Eau de fleurs d'orangers—une demie once. Je retournai voir le malade à midi : secondé par le zèle et la complaisance de l'intéressant sous-aide M. Thorali, j'examinai avec beaucoup de soin le dessous de la langue pour m'assurer s'il y existait véritablement dans ces-cas là (comme l'a avancé un médecin russe, le Docteur Marochelli) des pustules granulées renfermant le venin, que je me proposais de cautériser, ainsi qu'il le recommande, afin de suivre en tous points le traitement qu'il a préconisé et dont on a beaucoup parlé dans les journaux.

Nous ne pûmes rien découvrir de semblable à ces pustules; il est vrai que, selon ce praticien, elles se manifestent du neuvième au cinquantième jour de la morsure, et que nous étions déjà au vingt-huitième.

L'état du malade étant à peu près le même que celui du matin, je ne changeai rien au traitement.

A ma visite du soir, à laquelle voulurent bien encore se trouver M. le médecin en chef et tous mes confrères de l'hôpital, les symptômes hydrophobiques paraissant avoir un peu diminué, nous continuâmes les mêmes moyens, en recommandant seulement de donner la potion dans un peu de limonade, et même de la supprimer entièrement si les vomissemens persistaient : ce qui arriva.

Une circonstance particulière fixa notre attention dans cette visite. M. le Médecin en chef, voyant l'extrême agitation du malade, lui proposa un bain. Aussitôt, frappé de convulsions et dans un trouble extraordinaire, le malheureux s'écria : *que l'idée seule d'un bain lui faisait horreur, et qu'il se croirait perdu s'il recevait l'impression d'une seule goutte d'eau*...

Je retournai le voir dans la soirée; les symptômes étaient encore les mêmes, à part qu'il buvait avec un peu moins de difficulté. Mais les vomissemens devenaient de plus en plus fréquents, ce qui avait fait cesser l'usage de la potion, et me décida à lui faire appliquer vingt-cinq sangsues sur l'épigastre. La nuit suivante n'en fut pas moins on ne peut plus mauvaise.

A ma visite du 23, je le trouvai plus agité que jamais : ses traits étaient totalement décomposés ;

ses yeux hagards ne pouvaient plus se reposer sur aucun objet, ni supporter la moindre lumière; il buvait assez facilement et cependant la seule impression de l'air agité (ce qui eut lieu en lui changeant de chemise) le jetait dans d'horribles convulsions; la salive, sécrétée en abondance, était lancée au loin sous la forme de petits globules écumeux et blanchâtres; les vomissemens se succédaient rapidement; la respiration était courte et suspirieuse; le pouls plus vite et plus petit; la peau couverte de sueur; les extrémités devenaient froides et, chose étonnante, malgré l'exaspération de tous les symptômes, le malade conservant à peu près l'intégrité de ses facultés intellectuelles, demeurait maître de sa volonté, comme il l'avait toujours été : en effet, dans tout le cours de sa maladie, il n'a point manifesté le désir de mordre ni de faire aucun acte répréhensible. Cet infortuné a même conservé la raison jusqu'au dernier moment. Interrogé sur son état, une heure avant sa mort, il me répondit : *qu'il n'éprouvait aucune douleur et qu'il allait fort bien.* Il me demanda même quelque aliment et, comme il avalait avec assez de facilité et que son pouls était imperceptible, je lui fis donner un bouillon coupé qu'il prit assez bien, mais qu'il vomit sur-le-champ, de même qu'il vomissait tout ce qu'il

avalait, même l'eau sucrée, ce qui me détermina à prescrire un liniment opiacé pour lui faire des embrocations sur l'épigastre.

Je le trouvais en ce moment bien mal : mais j'avoue que je ne croyais pas qu'il fût si près de sa fin. Cependant la suffocation devint bientôt imminente, sans qu'il y eût de mouvemens convulsifs bien marqués, si ce n'est dans les muscles de la face; il éprouva de nombreuses syncopes et il mourut, sans agonie, deux jours et trois nuits après son entrée à l'hôpital, et dans le cinquième jour de sa maladie.

Autopsie cadavérique faite, vingt heures après la mort, en présence de M. le Médecin en chef de l'armée et de tous les Officiers de santé de l'hôpital.

Habitude du corps décolorée; lèvres livides; souplesse des grandes articulations (1).

Endroit de la morsure un peu livide; on y sent par le toucher quelque dureté.

Moelle épinière un peu ramollie, ce qui peut être l'effet de la percussion opérée pour l'ouvrir : assez de sérosité entre la moelle et ses enveloppes

(1) Cette dernière circonstance ne se trouvait pas dans mes notes; mais elle se rencontrait dans celles qu'avait prises M. Thorali.

vers le milieu de sa longueur; ses membranes légèrement injectées.

Crâne. Sinus gorgés de sang : faux du cerveau adhérente aux méninges dans presque toute son étendue. Injection des vaisseaux de la dure mère et surtout de l'arachnoïde : concrétions albumineuse dans ses anfractuosités : un peu plus de sérosité qu'on en rencontre ordinairement dans les ventricules latéraux et à la base du crâne : cervelet sain.

Cœur petit; tissu très rouge et tellement ramolli qu'il se déchire avec la plus grande facilité. Au reste, tous les autres tissus, comme celui du cœur, étaient d'un rouge vif bien digne de fixer l'attention.

Pharynx. Muqueuse d'un rouge violet, qui se prolonge un peu dans l'æsophage.

Estomac. Muqueuse enflammée surtout dans sa portion cardiaque où l'on observe, sous cette membrane, un grand nombre de vésicules emphysémateuses; le reste de la muqueuse gastrique légèrement et uniformément rouge.

Intestins grêles. Quelques traces de phlogose dans ces intestins (le duodénum excepté) surtout vèrs la valvule iléo-cæcale.

Quelques ganglions dans le mésentère.

Foie, naturel, seulement plus rouge que de

coutume. Vésicule du fiel gorgée d'une grande quantité de bile noire et épaisse.

Rate : naturelle mais rouge.

Gros intestins : quelques légères traces d'inflammation.

REMARQUES.

Cette observation nous paraît devoir surtout intéresser par les résultats de l'autopsie cadavérique, sur lesquels on peut parfaitement compter.

D'après ces résultats, on se fait naturellement cette question : peut-on se rendre compte des symptômes de la maladie, par les lésions trouvées dans les organes après la mort ? On le peut, je crois, jusqu'à un certain point : ainsi, les vomissemens s'expliquent par l'inflammation de l'estomac; l'horreur pour les liquides et la difficulté de les avaler, par celle des méninges et de la muqueuse du pharynx; les convulsions et l'agitation excessive du malade, par celle de l'arachnoïde; la petitesse du pouls et les fréquentes syncopes qui ont précédé la mort, par le ramollissement du tissu du cœur, etc.

D'un autre côté, comment se fait-il que ces diverses inflammations n'ont pas offert tous les symptômes qui les caractérisent ordinairement ? Pourquoi dans cette gastrite, assez intense pour produire des vomissemens continuels, n'y a-t-il point eu de soif, et la langue a-t-elle été

constamment pâle, humide et plate? Pourquoi cette pharyngite a-t-elle existé sans douleur à la gorge; cette arachnoïdite, sans véritable délire; cette cardite, sans points de côté? Il faut donc qu'il y ait, dans ces cas, quelque chose de plus qu'inflammation, ou du moins qu'elle soit d'une nature particulière, et qu'elle diffère autant des phlegmasies ordinaires que leurs causes diffèrent entr'elles.

Je viens de parler de cardite comme cause de ce singulier ramollissement du cœur, qui est propre, à ce qu'il paraît, à l'hydrophobie (1). Peut-on bien attribuer à l'inflammation cette étonnante altération? Que la substance cérébrale se ramollisse par suite de phlegmasie chronique, cela se conçoit; mais que le tissu du cœur, cette substance musculeuse si ferme, puisse perdre sa consistance par l'effet d'une phlogose de quelques jours, voilà ce qu'on ne peut concevoir aussi facilement. La couleur d'un rouge vif, observée dans les tissus et qui, je pense, n'a point encore été signalée par les auteurs, existe-t-elle dans tous les corps morts de rage, ou ne s'est-elle rencontrée, dans ce cas, qu'accidentellement? Faut-il aussi la regarder comme signe d'un état

(1) Voyez le bel article de M. Gorcy, sur la rage, tome 10, page 84 des Mémoires de médecine militaire.

phlogistique général ? . . . . . Quant au traitement, il est facile de voir qu'il a été entièrement symptômatique. N'ayant aucune idée précise de la cause prochaine de l'hydrophobie; et, d'ailleurs, connaissant l'inutilité de tous les remèdes empiriques employés jusqu'alors, pouvions-nous faire autre chose que de combattre les principaux phénomènes de la maladie ? Cependant j'avoue qu'aujourd'hui, avec les notions que j'ai acquises par cette observation, et, jusqu'à ce que de nouvelles connaissances aient avancé le traitement de la rage, je n'hésiterais pas à employer, dans un cas semblable, la méthode antiphlogistique dans toute son extension. Je ferais de nombreuses applications de sangsues aux tempes, au cou, à l'épigastre : je saignerais même jusqu'à défaillance et, quand mon malade aurait perdu connaissance, je le plongerais dans un bain chaud, en même temps que je lui couvrirais la tête de glace. Plus tard, au sortir du bain, je lui prescrirais une forte friction stibiée sur la partie interne de l'un des membres, que je ferais renouveler de temps en temps.

Les injections aqueuses sont sans doute aussi de puissants anti-phlogistiques ; mais l'eau, introduite dans les veines, comme corps étranger, ne doit-elle pas bouleverser les fonctions ?

Sans doute par ce traitement, je ne serais pas

sûr de réussir, mais du moins il me paraît beaucoup plus rationel que celui employé jusqu'à ce jour. En effet, la plupart des lésions trouvées dans les principaux viscères de notre hydrophobe n'annoncent-elles pas qu'ils avaient été en proie à des inflammations? À la vérité, il existe, je crois, des inflammations *spéciales*, qui ne peuvent pas se guérir *complètement* par les seuls anti-phlogistiques, telles sont les inflammations syphilitiques, psoriques, etc. toute-fois, il est certain qu'en combattant un des élémens de ces affections, ils en diminuent l'intensité et favorisent ainsi l'action des révulsifs *spéciaux*.

Mais quelque soit l'espoir de voir un jour la médecine triompher de la rage déclarée, il vaudra toujours mieux recourir à la cautérisation, *moyen sûr*, *mais unique* de la prévenir.

La mort de notre malade prouve de quelle importance il est non seulement de cautériser, mais encore de cautériser *convenablement* les plaies faites par des animaux enragés. C'est dans ces cas que les demi-moyens, *toujours dangereux en médecine*, le deviennent surtout en laissant les personnes mordues dans une funeste sécurité: aussi, l'homme de l'art qui n'a pas le courage de brûler profondement de telles plaies, et de manière à en atteindre toutes les surfaces, ne doit-il jamais se charger d'un soin si important.

NOTE

Sur une épidémie de Gastro-entérite,

Par M. le Docteur DE BEAUMONT.

Après l'été constamment chaud et sec de 1822, on vit se déclarer à Béthencourt, village du canton de Carnières, une maladie grave qui sévissait particulièrement sur les adultes les mieux constitués et, après une durée de huit à vingt jours, en conduisit plusieurs au tombeau. Ceux qui échappèrent au danger éprouvaient ordinairement une longue convalescence. Il était rare qu'une seule personne fût malade dans la même maison; plusieurs l'étaient à la fois ou successivement. Ce fait fut bientôt remarqué et porta à croire que la maladie était contagieuse. La crainte d'en être frappé empêchait les voisins de venir offrir leurs services pour garder les malades pendant la nuit, comme cela se pratique ordinairement dans nos campagnes. De-là résultait un surcroit de fatigue pour les gens de la maison, et une plus forte disposition à devenir malades à leur tour. Après s'être beaucoup ralentie dans le mois de janvier 1823, l'épidémie reprit toute sa force dans le mois de février et ne se termina qu'en août.

Cette affection débutait par une douleur fixe à l'épigastre avec perte de l'appétit, sentiment de langueur indéfinissable, céphalalgie gravative et douleurs contusives dans les membres. Les symptômes augmentaient graduellement et, après quinze jours, trois semaines et même un mois de cet état douteux, dans lequel on pouvait encore se promener et même vaquer à de légères occupations, tous les accidens s'aggravaient; la fièvre se déclarait, et il fallait garder le lit. Alors la peau était brûlante, principalement à l'épigastre, et cette région tellement douloureuse que la plus faible pression n'y pouvait être supportée. La langue se séchait, devenait plus rouge, la soif vive, la céphalalgie intolérable, les yeux très sensibles à la lumière; en même temps l'urine était limpide, citrine, peu abondante; le ventre constipé, les matières rendues, avec le secours des lavemens, étaient noires, dures, ovillées. Les malades se plaignaient d'une anxiété continuelle, accompagnée de présages sinistres et ne pouvaient gouter un seul instant de repos, même pendant la nuit.

Plus tard, survenait un délire sourd, une sorte de coma vigil; quelques malades, surtout quand de copieuses saignées veineuses avaient été pratiquées, se trouvaient dans un état assez semblable à l'ivresse, avec la face d'une pâleur jaunâtre,

les conjonctives injectées, le regard abattu : alors l'abdomen était un peu tuméfié, mais mou et comme pâteux ; l'excrétion de l'urine lente et difficile.

Chez une jeune fille de 18 ans, une diarrhée avec coliques vives, ténesme, annonça que la phlogose s'était propagée au gros intestin. La malade resta dix jours dans un état de coma vigil, laissant aller, sans le sentir, les urines et les matières fécales. L'irritation, combattue avec persévérance sur tous les points où elle s'était développée, finit par se résoudre complètement.

D'autres fois, une bronchite assez intense venait compliquer l'affection principale ; mais on devait l'attribuer au froid que les malades avaient ressenti, parce qu'on les laissait trop long-temps découverts, en leur appliquant des sangsues ou les fomentations prescrites.

La durée de la maladie était fort variable. Un traitement convenable pouvait la prévenir, en faisant cesser l'irritation latente des voies digestives, et empêchait ainsi l'explosion des phénomènes fébriles. Quand la fièvre était déclarée, un traitement bien dirigé amenait une terminaison heureuse dans le courant du second septénaire ; mais, dans les cas les plus graves et surtout lorsque des vomitifs ou des purgatifs avaient été administrés, la convalescence ne se déclarait pas avant

la fin du troisième ou même du quatrième septénaire.

La guérison était annoncée par le retour d'un sommeil paisible, la diminution graduelle des symptômes, sans crise notable; seulement l'urine cessait d'être claire et citrine; elle devenait plus foncée en couleur, légèrement trouble, et, dans cet état, elle ressemblait assez bien à une faible solution de gélatine.

J'ai cependant observé un mouvement critique bien évident, ou, si l'on veut, un transport salutaire de l'irritation intérieure sur un organe extérieur. Une jeune femme, d'une bonne constitution, parvenue heureusement au sixième mois de sa grossesse, ressentit une céphalalgie déchirante et les autres symptômes précurseurs de l'épidémie. Une copieuse saignée du bras ne lui procura presqu'aucun soulagement. Quand je la vis, elle avait la peau terne, sèche, la langue rouge, l'épigastre douloureux, la tête pesante, elle se plaignait d'une langueur générale et du défaut d'appétit : néanmoins elle pouvait encore s'occuper de son ménage. Je lui prescrivis la diète, des boissons douces et une application de sangsues à l'épigastre. Trois jours après, lorsque je la revis, une inflammation phlegmoneuse avait envahi les deux mamelles; je la combattis par des applications réitérées de

sangsues. Ce traitement réussit complètement; l'inflammation se résolut : seulement un petit abcès se forma à l'un des seins, s'ouvrit spontanément et fut cicatrisé en quelques jours. Cependant l'irritation de l'estomac avait été déplacée et il suffit du régime pour ramener la santé. Plus tard cette femme accoucha heureusement et à terme, et elle allaita son enfant.

Les forces revenaient assez vite chez ceux qui n'avaient point abusé des émétiques ou des purgatifs : leur appétit se faisait sentir impérieusement et devait être modéré avec beaucoup de soin, pour prévenir les rechûtes.

Les symptômes étaient si caractéristiques et si uniformes qu'on ne pouvait méconnaître une gastro-entérite d'autant plus opiniâtre qu'elle avait été plus long-temps latente, et que toujours la phlogose était propagée à l'encéphale, mais à des degrés différents. L'exaspération constante, produite par les vomitifs et les purgatifs, venait confirmer notre opinion sur la nature inflammatoire de l'épidémie.

Un maçon éprouvait depuis quelque temps les symptômes précurseurs de la maladie; il avait la langue d'une rougeur intense, sans enduit, une douleur fixe à l'épigastre, et très peu d'appétit; jusque-là il avait pu continuer ses travaux accoutumés. Il prit, contre mon avis, des bols purgatifs qui

augmentèrent beaucoup son malaise et provoquèrent la fièvre. Deux ou trois applications de sangsues à l'épigastre conjurèrent l'orage et la santé se rétablit au bout de quelque temps.

La nature de la maladie étant bien déterminée, on ne pouvait hésiter dans le choix de la méthode thérapeutique. Pendant les prodromes, quelque douloureuses que fussent les sympathies, comme elles étaient mises en action par la phlogose latente des voies digestives, c'était à étouffer cette affection principale que l'on devait s'appliquer, afin de ramener le calme dans l'exercice des fonctions. On y parvenait en ordonnant une diète plus ou moins rigoureuse; des boissons mucilagineuses, très légèrement acidulées, et l'application de sangsues à l'épigastre. Mais l'irritation étant souvent ancienne, quoique obscure, la saignée locale devait être réitérée deux ou trois fois et avec une abondance proportionnée aux forces du sujet.

La fièvre une fois déclarée, si le malade était pléthorique et que l'encéphale ou les poumons fussent menacés d'une forte congestion, la saignée générale devenait utile; mais alors même il fallait se garder de la faire aussi copieuse que dans les inflammations idiopathiques des viscères parenchymateux et chercher à éteindre le foyer du mal, en plaçant des sangsues sur l'épigastre, à deux ou

trois reprises différentes, sauf à répéter les saignées locales au col ou sur les clavicules, quand le cerveau ou les poumons continuaient à être fortement irrités.

En toute autre circontance, la saignée générale n'était pas nécessaire : trop abondante elle devenait nuisible, parce que, malgré l'affaiblissement qui en résultait, la maladie principale continuait son cours. Néanmoins chez deux sujets qui, à la vérité, éprouvaient la maladie dans toute sa simplicité et à un degré assez modéré, j'obtins la guérison avec une ou deux petites saignées du bras, secondées par la diète et les moyens ordinaires, quoique déjà la fièvre fût déclarée.

Les boissons mucilagineuses devaient être froides, sauf le cas où il existait de la toux : à cette température, elles calmaient mieux la soif et ne provoquaient point de nausées. La susceptibilité de l'estomac permettait rarement d'y ajouter un peu d'acide végétal. On les préparait avec le chiendent, l'orge, la graine de lin, la racine de guimauve. Dans l'état avancé de la maladie, il fallait souvent y joindre de la bourrache ou de l'avoine pour exciter un peu la sécrétion de l'urine, ainsi que l'expérience l'a démontré.

Les lavemens adoucissants, avec addition de vinaigre, facilitaient l'expulsion des matières fécales

et rémédiaient au sentiment de brûlure intérieure dont quelques malades se plaignaient.

Les lotions d'oxicrat tiède, sur les membres et sur le ventre, m'ont toujours paru fort utiles; elles diminuaient la sécheresse et la chaleur de la peau, enlevaient une moiteur grasse qui la couvrait quelquefois, facilitaient une légère transpiration et prévenaient toute émanation malsaine. Pour le même motif, je faisais souvent changer le linge des malades et renouveller l'air de leurs chambres.

De semblables lotions, mais froides, étaient faites sur la figure pour ralentir l'afflux du sang vers le cerveau. Dans le cas de délire, à défaut de glace, on mettait sur la tête une vessie à demi-pleine d'eau fraiche qu'on renouvellait assez souvent pour l'empêcher de s'échauffer, et, afin d'en rendre l'impression plus sensible, on avait soin de couper les cheveux auparavant.

Les cataplasmes sur la poitrine soulageaient dans les complications de bronchite; plus tard il pouvait être nécessaire de les rendre rubéfiants en y ajoutant de la moutarde ou même de les remplacer par un vésicatoire.

Après douze ou quatorze jours, lorsque la réaction était presque nulle, durant une partie de la journée, le pouls petit et mou, les extrémités

froides, le temps des évacuations sanguines un peu abondantes était passé. Alors les sinapismes promenés sur l'étendue des membres abdominaux opéraient une dérivation utile. J'en ai retiré un grand avantage chez un jeune homme dont la maladie prit, au bout de vingt et quelques jours, le type intermittent, et revenait par accès quotidiens précédés d'un long frisson, suivi d'une exacerbation de plusieurs heures. Les sinapismes appliqués sur les membres inférieurs, assez tôt pour que leur effet fût commencé à l'heure du frisson, en empêchèrent le retour au bout de quelques jours, sans l'emploi d'aucun autre moyen : la convalescence suivit immédiatement et fut très courte.

Pour compléter l'esquisse que je viens de tracer, il eût fallu décrire les altérations que la maladie laissait chez ceux qui y succombaient. Mais n'ayant traité que treize malades dont aucun n'a péri, quoique sept d'entre eux aient été fort gravement affectés, je n'ai point eu occasion de faire cette recherche, et je ne sache pas qu'on l'ait entreprise.

A l'appui de la description que j'ai donnée des caractères de la maladie, je puis invoquer le témoignage de M. le Docteur Le Glay qui, le 12 juin 1823, fut appelé en consultation avec moi, visita

différents malades et partagea entièrement mon avis tant sur le diagnostic que sur la méthode curative.

Ne pouvant constater avec quelque certitude le nombre de ceux qui ont été malades, ou qui ont succombé, j'ai consulté les registres de l'état civil des années 1820, 1821, 1822 et 1823, afin de m'assurer si le nombre des décès avait éprouvé une augmentation marquée pendant le cours de l'épidémie. Voici le résultat de cet examen, abstraction faite des enfans morts en naissant et pour lesquels on ne dresse qu'un seul acte.

En 1820 — 19 décès, parmi lesquels quatre vieillards de 95, 85, 83 et 73 ans.

En 1821 — 12 décès . . . . . deux vieillards de 75 et 74 ans.

En 1822 — 19 décès; pendant les seuls mois de novembre et décembre sont mortes dix personnes toutes dans la force de l'âge, à l'exception d'un homme de 69 ans. Parmi les 9 décès des mois antérieurs, se trouvaient sept vieillards de 85, 82, 79, 75, 69, 69 et 61 ans. Plus un enfant d'un an et un de quatre jours.

En 1823 — 27 décès, dont 17 ont eu lieu jusqu'en août, époque où la maladie a cessé : dans ce nombre on compte 15 adultes, un vieillard de 82 ans et un enfant. Les dix autres décès

survenus jusqu'à la fin de l'année ont presque tous eu lieu chez des enfans.

Le résultat précédent confirme ce que nous avons avancé sur la durée de l'épidémie et sa funeste prédilection pour les adultes. L'augmentation de la mortalité est assez marquée par la différence qui existe entre le nécrologe des années 1822 et 1823 et celui des deux années antérieures, d'où il est permis de conclure que le nombre des malades a du être considérable, relativement à la population de ce village qui ne compte guère que six cents habitans.

Il convient, sans doute, d'ajouter à l'exposition fidèle des faits quelques conjectures sur les circonstances qui ont déterminé la maladie dont nous nous occupons. Le village de Béthencourt est situé sur un plateau dominant une campagne fertile où ne se trouvent ni eaux stagnantes, ni autres causes d'insalubrité; les maisons sont assez bien construites et tenues proprement. Mais presque tous les habitans s'occupent à tisser diverses étoffes et cette profession les retient une grande partie du jour dans des caves humides. On connaît les inconvéniens attachés à ce genre de vie et surtout l'obstacle qu'il apporte à l'entier développement des organes. Aussi est-il ordinairement très aisé de distinguer, dès le premier aperçu,

si un homme est livré à ces occupations sédentaires, ou s'il est consacré aux travaux de l'agriculture. D'après cela, ne serait-il pas permis de croire que des artisans habitués à la température assez fraiche des caves auront été fort incommodés des chaleurs constantes et insolites que nous avons éprouvées durant l'été de 1822, chaleurs dont ils auront d'autant plus vivement ressenti l'influence, que, pendant la belle saison, chacun interrompt par intervalles ses occupations habituelles pour cultiver quelques portions de terre ou en récolter les produits. Or il est bien avéré que la chaleur atmosphérique détermine souvent des gastro-entérites latentes chez ceux qui ne sont point habitués à une température élevée. Cette phlegmasie négligée dans le principe aura pu s'aggraver un mois ou deux plus tard et donner naissance aux phénomènes que nous avons décrits. Une telle conjecture parait d'autant plus vraisemblable qu'il a été bien constaté que, dans la plupart des cas, la maladie n'a point débuté subitement, mais qu'elle a été précédée de cet état de malaise dont nous avons présenté le tableau.

RECHERCHES

Sur la composition chimique de quelques liqueurs extraites d'enfans nouveau-nés attaqués d'ictère,

Par M. J.-L. LASSAIGNE, *Membre correspondant.*

En entreprenant des expériences chimiques sur l'analyse de plusieurs liqueurs extraites d'individus attaqués d'ictère, nous avons eu pour but principalement de rechercher si cette singulière maladie était caractérisée par la présence du liquide biliaire dans le sang et si d'autres sécrétions en contenaient également. M. Breschet, Chirurgien en chef de l'Hospice des enfans malades, Membre de l'Académie Royale de Médecine, et à qui il importait d'avoir des notions exactes à ce sujet, a bien voulu nous procurer tous les matériaux nécessaires pour résoudre cette question.

LIQUEUR CONTENUE DANS LE PÉRICARDE.

Cette liqueur était jaune, sans odeur; elle rétablissait la couleur du papier de tournesol rougi. Soumise à l'action de la chaleur elle était coagulée en une masse jaunâtre ; le même effet était produit par les acides excepté les acides acétique

et phosphorique : le coagulum formé par la chaleur se redissolvait dans une solution de potasse caustique et produisait une dissolution verdâtre qui était précipitée en flocons jaunes salés, par l'acide hydrochlorique.

La petite quantité de liqueur que nous avions à notre disposition ne nous a pas permis de multiplier nos expériences, comme nous l'aurions désiré; néanmoins l'on peut regarder celle-ci comme assez semblable au sérum du sang.

LIQUEUR CONTENUE DANS LES VENTRICULES DU CERVEAU.

Cette liqueur était incolore, légèrement louche elle bleuissait subitement le papier de tournesol rougi, et se troublait par l'action de la chaleur sans se coaguler. L'acide nitrique y formait un précipité blanc, floconneux, peu abondant; l'infusion de noix de galles y occasionnait un dépôt jaunâtre; enfin l'acide acétique n'y produisait aucun précipité.

Cette liqueur était donc formée de beaucoup d'eau, d'une petite quantité d'albumine et de quelques sels.

Avant de commencer nos recherches sur le sang, nous avons cru devoir examiner premièrement la bile, afin que, connaissant bien sa composition, nous pussions mieux décider si ce liquide existait dans le sang du même individu.

BILE.

Cette liqueur était verte, épaisse et visqueuse. Nous l'avons délayée dans l'eau distillée et ensuite filtrée. Il est resté sur le papier une matière jaune visqueuse qu'on a reconnue pour du mucus coloré par de la matière jaune.

La solution aqueuse était jaune verdâtre, alcaline; elle ne se troublait point par la chaleur. Les acides y donnaient naissance à un précipité jaune verdâtre, et la liqueur surnageante conservait une légère teinte de la même couleur. Le précipité formé par ces derniers, étant soluble entièrement dans l'alcool qu'il colorait en beau vert, n'était rien autre chose que la résine verte particulière à cette sécrétion.

Après avoir été précipitée par les acides, cette solution n'était plus troublée par l'acétate ni le sous-acétate de plomb; ce qui annonce qu'elle ne contenait point de picromel, principe dont l'existence a été constatée, il y a quelques années dans la bile des adultes, par mon collègue et ami M. Chevallier.

SANG EXTRAIT DES VENTRICULES DU CŒUR.

Ce liquide, exposé dans un endroit frais pendant vingt-quatre heures, a fourni un sérum fortement coloré en rouge et une petite quantité de caillot très foncé en couleur.

Une partie du sérum desséché à l'air libre a laissé un résidu qui formait les 6/100 du sérum employé; par conséquent la quantité d'eau était de 94 c'est à dire 4/100 en plus que dans l'état sain, comme nous l'avons constaté.

L'autre partie, coagulée par la chaleur et traitée ensuite par l'alcool bouillant et l'eau, a donné tous les principes fixes du sérum ordinaire; en vain on y a cherché les principes élémentaires de la bile.

Le caillot lavé dans un nouet de linge a fourni de la fibrine fortement colorée en jaune orangé. Le principe colorant, combiné à la fibrine, était insoluble dans l'alcool, soluble avec la fibrine dans les solutions alcalines, en colorant celles-ci en jaune et d'où les acides les précipitaient ensemble.

Le sang d'un adulte, attaqué de la même maladie, nous a présenté les mêmes résultats. Nous avons retrouvé cette même matière jaune du sang dans l'urine du même individu, sans aucune trace de principe biliaire; ce qui nous porte à croire qu'elle est le résultat d'une altération de la matière colorante du sang.

ANALYSE

De l'aluminite trouvée aux environs d'Epernay, département de la Marne,

Par M. J.-L. LASSAIGNE, *Membre correspondant.*

L'année dernière, M. Basterot me remit un échantillon d'une substance blanche, douce au toucher, mamelonnée à sa surface qu'il avait trouvée, dans ses recherches géologiques, à la montagne de Bernon près Epernay, département de la Marne.

Cette substance est tendre et friable comme de la craie; elle se laisse tailler facilement avec le couteau; chauffée au chalumeau, elle est infusible, mais elle répand, au commencement de la calcination, des vapeurs blanches acides. Sa densité, que nous avons déterminée à + 16° — est de 1,670.

Nous nous sommes assurés, d'après plusieurs essais chimiques, que ce minéral jouissait de toutes les propriétés de l'alumine sous sulfatée semblable à celle de Halle et de Morl que M. Stromeyer a analysées.

Nous avons estimé le rapport des principes par le procédé suivant :

5 grammes de cette substance réduite en poudre fine ont été chauffés dans un tube de verre qu'on avait recourbé en forme de cornue. Il s'est dégagé, pendant cette calcination, de la vapeur d'eau qui est venue se condenser dans la partie courbe du tube. Son poids a été évalué à 1gr, 997 ou 39gr, 94 pour cent.

Le résidu traité par l'acide hydrochlorique s'est entièrement dissous sans effervescence. La dissolution était incolore; on en a précipité l'acide sulfurique par le chlorure de barium qui en a indiqué 1gr, 003 ou 20, 06 pour 100.

L'alumine extraite par les moyens ordinaires pesait après la calcination 1, 985 ce qui fait 39, 70.

En évaporant la liqueur d'où l'alumine avait été précipitée, nous en avons retiré seulement une petite quantité de sulfate de chaux dont le poids se levait à 0gr, 003.

Il résulte de cette analyse que l'aluminite trouvée aux environs d'Epernay est composée ainsi qu'il suit :

Alumine	39, 70
Acide sulfurique	20, 06
Eau	39, 94
Sulfate de chaux	, 30
	100, 0

La même géologue (M. Basterot) m'a remis une substance qui lui était inconnue par les propriétés physiques et qu'il avait trouvée disséminée dans l'argile plastique à Epernay. J'ai reconnu par l'examen chimique que cette substance était un hydrate d'alumine et de chaux coloré par une matière végétale.

Sa composition que nous avons déterminée est ainsi qu'il suit :

Eau	37, 5
Matière végétale	8, 5
Alumine	29, 5
Chaux	20,
Silice	2, 5
Perte	2,
	100, 0

ANALYSE

Des cendres noires,

Par M. H. FENEULLE, *Pharmacien à Cambrai.*

Personne ne conteste l'influence qu'exerce la chimie dans la science de l'agronomie et l'agriculture elle même. Les services qu'elle a rendus, soit en guidant les cultivateurs dans la connaissance intime des sols, soit en leur dévoilant une foule de secrets qui servent, en les éclairant à éloigner la routine, en est une preuve convaincante.

Les écrits que des chimistes célèbres, comme MM. Davy, Chaptal, etc., ont publiés sur la chimie appliquée à l'agriculture, prouvent encore combien ces hommes attachent d'importance à cette source de toute prospérité.

Sans porter mes vues aussi loin que ces savans, je vais simplement dans ce Mémoire chercher à prouver la manière d'agir des cendres noires dans la végétation.

J'ignore si jusqu'ici des recherches ont été faites sur cet objet; c'est M. Dusaussoy, notre

confrère, aussi modeste qu'éclairé, qui le premier me donna ses conjectures sur cette matière; il me dit que sûrement c'était en se formant en plâtre, que leur effet se produisait.

Son opinion étant conforme à la théorie, j'ai entrepris d'abord l'analyse des cendres, ensuite des expériences propres à fixer mes idées.

Les cendres noires sont un produit minéral que l'on rencontre abondamment dans les départemens de l'Aisne, de l'Oise et de l'Aveyron, à la profondeur de 10, 20, 30 et 50 pieds; cette substance sert en général à la préparation du vitriol et de l'alun; mais cependant une portion, du moins dans ce département, est employée par l'agriculture, surtout pour les prairies artificielles.

Les cendres noires ne sont pas constantes dans leur composition; elles sont toujours mêlées de plus ou moins d'argile et quelquefois d'une substance organique, que j'ai trouvée analogue à la tourbe; ce qui établit les différences que les cultivateurs ont soin de faire dans le choix de ce produit.

ANALYSE.

1° 10 gr. de cendres réduites en poudre, séchées à une température de 60 à 70° cent., ont été introduits dans un tube bouché à une

extrémité, communiquant à l'aide d'un collet de caoutchoux à un autre tube, contenant des fragmens de chlorure de calcium; en chauffant avec précaution, avec une lampe à esprit de vin, on eut une perte consistant en eau, dont la moyenne de trois opérations fut de 12, 5 pour 0/0. En augmentant la température, on obtint des produits analogues à ceux que donnent une matière organique, plus du soufre et de l'acide sulfureux.

2° On traita par l'eau distillée bouillante, une portion de ces mêmes cendres à plusieurs reprises; la liqueur filtrée était colorée; elle avait une saveur styptique et astringente; elle rougissait le tournesol, précipitait abondamment par l'ammoniaque et les sels de baryte solubles. Concentrée et mise à refroidir, il se forma deux espèces de cristaux, l'une, d'un vert émeraude, est un mélange de proto et persulfate de fer, et d'un autre sel blanc, sous forme de mamelon, que j'ai reconnu être du sulfate d'alumine.

On épuisa 10 gr. de cendres par l'eau distillée; on fit bouillir le liquide avec un peu d'acide nitrique, pour porter l'oxide de fer au maximum, et on précipita par l'ammoniaque. Le dépôt se trouva formé de 0, 17 d'alumine et de 0, 734 de peroxide de fer = à 0, 509 de fer. On satura l'excès d'ammoniaque ajoutée dans la liqueur, par

quelques gouttes d'acide hydrochlorique et on versa du chlorure de barium qui donna un précipité de sulfate de baryte pesant 4 gr. 06 = 1, 4 d'acide sulfurique. Les 0, 17 d'alumine, prennent 0, 398 d'acide sulfurique pour former le sulfate d'alumine et les 1 gr., 002 d'acide restants, saturent sensiblement 0, 699 d'oxide de fer pour donner aussi naissance au sulfate dont nous avons parlé plus haut.

3° On fit bouillir dans l'acide hydrochloronitrique, 10 autres grammes de cendres; après quelques heures d'action, la dissolution n'étant pas complète, on jeta le tout sur un filtre, et on calcina fortement le résidu dans un creuset de platine, avec un excès de sous carbonate de soude; on délaya la masse dans l'eau; on satura par l'acide hydrochlorique et on réunit le tout à la première dissolution; on obtint par l'analyse :

Silice . . . . 1 gr, 935
Peroxide de fer 1 gr, 565 = 1, 0852 de fer.
Alumine . . . . . 1 gr, 247
Sulfate de baryte 7 gr, 375 = 2 gr, 54 d'acide et 1 gr, 02 de soufre.

Si, d'après ces résultats, nous calculons les proportions de nos cendres, nous trouvons que, si nous retranchons 1 gr 4 d'acide sulfurique du n° 2, de 2 gr 54 du même acide du n° 3, la différence 1, 14 = 0 gr, 458 de soufre, se trouvait

dans la cendre, combiné avec o gr, 386 de fer, en forme de per sulfure. Ici le résultat du calcul ne se trouve pas tout à fait d'accord avec l'expérience; nous avons un léger excès; en effet, la quantité de soufre représentée par l'acide sulfurique est de 1 gr, 02, qui se combinent avec o, 86 de fer pour faire le persulfure, les o, 699 d'oxide de fer . . . . = , fer o 509

Et le fer du sulfure = o, 386

o, 895

forme un excédant d'environ o, o3 qui n'est pas d'accord avec la composition théorique du persulfure, donnée d'après l'analyse de la pyrite naturelle.

D'après cette analyse, nous trouvons

1° Sulfate de fer sec 1 gram. 701 (1)

---

(1) Les sulfates de fer et d'alumine, n'existent pas tous formés dans les cendres; leur exposition à l'air humide fait que le persulfure de fer, absorbant l'oxigène de l'atmosphére, se change d'une part en acide sulfurique et de l'autre en oxide de fer; mais, comme la proportion d'acide est trop grande pour la seule saturation de l'oxide de fer, l'excès se porte sur l'alumine, d'où résulte du sulfate d'alumine; aussi, selon que les cendres ont été plus ou moins exposées au contact de l'air, la proportion de ces sels, va en augmentant ou en diminuant.

On conçoit donc que les cendres lixiviées ont

[illegible]

[illegible] toujours [illegible]

[illegible] l'homme.

[illegible] tropicale [illegible]

[illegible] les conserves [illegible]

sel de fer qui se forme dans les cendres, analogue à celui que M. Thénard a nommé sel acidule a aussi un excès d'acide. Lorsque l'on fait un mélange de craie, de cendres et d'un peu d'eau, aussitôt une vive effervescence a lieu, l'acide carbonique de la craie est éliminé et du sulfate de chaux se forme. C'est donc par le sulfate de chaux que les cendres exercent principalement leur action. Les cultivateurs ont depuis long-temps remarqué, que ce produit minéral, comme le plâtre, ne donnait de bons résultats en général que pour les trèfles et luzernes; et la plupart savent que, dans les terres fortes, où le calcaire est peu abondant, il faut, avant de semer les cendres, y joindre une portion de chaux vive.

La formation des sulfates et leur décomposition, ne pouvant être instantanée, il est encore à présumer, que ces sels agissent aussi de leur côté en stimulant le végétal; et sans doute, la matière organique qui se trouve dans beaucoup de cendres noires se change à la longue en engrais et devient par cela même corps alimentaire.

Voulant me rendre compte de la quantité de sulfate de chaux, qu'une portion donnée de cendres pourrait fournir, en ayant évalué le persulfure, j'ai entrepris à cet effet quelques essais.

1° Du sulfate d'alumine neutre, préparé en faisant bouillir de l'alumine en gelée avec de

l'acide sulfurique, filtrant et précipitant la dissolution par l'alcool, lavant le dépôt avec de ce même véhicule, jusqu'à ce que les dernières gouttes ne présentassent plus de traces d'acidité, a été mêlé avec du sous carbonate de chaux et de l'eau distillée; il y eut effervescence; l'action passée, j'essayai le liquide surnageant, je n'y trouvai aucune trace d'alumine; d'où je conclus que le sulfate d'alumine avait été totalement décomposé (1).

2° Du persulfate de fer a été mêlé avec de la craie, ce sel étant toujours acide, il y eut aussi effervescence; la liqueur se décolora et il se forma un précipité de sous sulfate de fer et de sulfate de chaux.

3° J'ai mélangé une dissolution de proto et de persulfate de fer à de la craie; le liquide qui surnagea ne rougissait plus le tournesol, et ne contenait que le sel de fer au minimum d'oxidation.

(1) Il n'est peut-être pas exact de dire que *toute la* sulfate d'alumine est décomposée; en effet, lorsque l'on fait bouillir de l'alumine en excès avec de l'acide sulfurique on obtient une sorte de sous sulfate; les proportions de ce dernier sous sel, varient selon qu'il est plus ou moins mêlé mécaniquement d'alumine; s'il en est ainsi dans mon expérience, j'ai préféré considérer le sulfate comme complettement décomposé. Dans tous les cas si la décomposition n'est pas parfaite avec la craie, au moins, est-il certain qu'elle l'est avec la chaux.

Il résulte de ces expériences que le sulfate d'alumine est décomposé par la craie ou la chaux; que le *sulphas ferroso-ferricus* est changé en sous-persulfate de fer, en proto sulfate de la même base et en sulfate de chaux.

Dans l'analyse dont je viens de rendre compte, nous trouvons que 10 gr. de cendres, nous ont donné 2 gr. 54 d'acide sulfurique = 1 gr, 02 de soufre, qui, d'après nos expériences, sont équivalents à 0, 895 de fer. Nous trouvons que 0, 895 de fer, se combinent à 0, 35 d'oxigène, pour former l'espèce d'*oxium ferroso ferricum*, lequel prend 1 gr, 80 d'acide sulfurique et que le restant de l'acide, c'est-à-dire, 0 gr, 74 saturent assez exactement 0 gr, 3155 d'alumine; par conséquent, admettant tout le persulfure de fer décomposé, nous aurons :

Sulfate de fer . . . . 3, 045 = acide 1, 80
Sulfate d'alumine . . . 1, 055 = acide 0, 74

Le sulfate de fer est formé de :

Protoxide	0, 385 =	acide 0, 48
Peroxide	0, 860 =	acide 1, 32
	1, 245	1, 80

Dans la décomposition du sulfate de fer par le carbonate de chaux, le sulfate de peroxide seul est d'abord décomposé, de façon, que les 0, 86 d'oxide, restent seulement combinés à 0, 22

d'acide et que le reste de l'acide 1 gr, 10 se porte sur le champ pour former le sulfate de cette base.

Le proto-sulfate de fer neutre, ne demeure pas stationnaire; l'expérience nous prouve, qu'exposé à l'air, il absorbe de l'oxigène et se change en persulfate soluble et en sous persulfate insoluble.

Or, les 0, 297 de fer, contenus dans l'oxide de ce sel, prennent 0 gr, 131 d'oxigène pour passer à l'état de peroxide et, suivant les lois de la combinaison, il se divise de façon, que 0, 131 d'oxide sature 0, 358 d'acide pour donner naissance au per sulfate, et que les autres 0, 285, absorbent 0, 122 d'acide pour le sous-sulfate. Le premier sel réagit alors sur le champ pour donner lieu à du sulfate de chaux.

0, 131 de peroxide de fer = 0, 0 33 d'acide pour le sous-sulfate. Par conséquent, récapitulant les quantités d'acide sulfurique propres à la formation du sulfate de chaux, nous aurons :

1° du sulfate d'alumine . . . . 0 gr, 740
2° du persulfate de fer. . . . . 1 , 100
3° du proto-sulfate de fer qui se change
en persulfate . . . . 0 , 325
2 , 165

2 gr, 165 d'acide sulfurique, saturent 1, 527 de chaux.

Or, 2, 165 + 1, 527 = 3, 692 de sulfate de chaux.

ANALYSE

Des cendres de houille,

Par M. H. FENEULLE.

L'agriculture de ce département, employant avec succès, comme amendement les cendres de la houille, j'ai cru devoir les soumettre à l'analyse, afin de me mettre à même d'apprécier les principes de ces cendres, qui dans l'acte de la végétation, agissent avec plus d'activité. MM. Vauquelin et Klaproth, dans l'examen d'échantillons de houilles anglaises, ont aussi donné la composition des cendres de ces charbons; mais à ma connaissance, les cendres de la houille d'Anzin n'ont pas encore fait le sujet d'un travail particulier; ce sont ces motifs réunis qui m'ont engagé à entreprendre leur analyse; analyse, qui servira, en quelque sorte de complément à celles que M. Lassaigne et moi, avons publiées sur les charbons de Mons et d'Anzin.

Les cendres qui ont servi à mes expériences, proviennent d'une mine de charbon d'Anzin, qui porte le nom de *fosse du poirier ;* pour les

gouttes d'acide nitrique; la liqueur étant acide, on précipita par le sous carbonate d'ammoniaque; le précipité pris sur le filtre fut traité par la potasse qui enleva o gr, 002 d'alumine et laissa o gr, o 3 de peroxide de fer.

Le liquide d'où le dépôt précédent avait été séparé, fut porté à l'ébullition pour chasser le sous carbonate d'ammoniaque en excès, saturé par l'acide nitrique et ensuite précipité de nouveau par l'eau de chaux, qui occasionna un sédiment floconneux de magnésie; lequel recueilli et porté au rouge, pesait o, gr. o 34; il ne contenait pas de traces appréciables de chaux.

La chaux introduite dans l'expérience précédente fut éliminée par le sous carbonate d'ammoniaque et l'excès de ce dernier par la chaleur. Pour évaluer la quantité d'acide sulfurique, après avoir versé quelques gouttes d'acide nitrique, on ajouta de l'acétate de baryte, qui donna un précipité de sulfate de baryte, du poids de 1, 292 représentant o, gr. 67 63 d'acide sulfurique.

Quelques gouttes d'acide sulfurique, mises dans la liqueur, séparèrent la baryte, ajoutée en trop; et enfin, mettant à siccité et portant au rouge, je trouvai 1, gr o 20 de sulfate de soude. Maintenant, faisant la part de l'acide sulfurique obtenu, par expériences, aux diverses bases, je conclus

pour ma masse saline les proportions suivantes :

(1) Sulfate d'alumine et de fer .	0, 0647	
— de magnésie	0, 009	
— de soude	1 gr,024	
	1, 1877	

(1) Le sulfate d'alumine et de fer, a été rencontré pour la première fois, par M. Philips, chimiste anglais, sous forme cristalline, filamenteuse, sur des schistes houilleux.

M. Philips, trouva que le protoxide de fer, contenu dans le sel, renfermait juste, une proportion d'oxigène, égale à celle de la potasse de l'alun; d'où il inféra, qu'il avait à faire à une sorte d'alun à base de fer, sel nouveau, que, jusqu'ici, on n'est pas parvenu à imiter dans les laboratoires.

C'est ce corps que je pense avoir trouvé; en effet l'analyse exacte que j'ai faite du sel, préparé par lixiviation des cendres, confirme cette opinion; cepenpendant, ce sel, ce sulfate d'alumine et de fer existe-t-il tout formé dans la houille? C'est ce que je ne pourrai affirmer que lorsque de nouvelles expériences, opérées directement sur la houille, me permettront de porter un jugement plus certain. On sait que tous les charbons de terre contiennent du per sulfure de fer, et qu'entr'autres principes, ils renferment encore beaucoup d'alumine; on sait aussi, que les sulfures de fer alumineux, soumis au grillage, se transforment en peroxide de fer et en sulfate d'alumine; c'est même ainsi, soit dit en passant, que l'on prépare l'alun à Liège.

On versa de l'ammoniaque dans la liqueur privée de silice; celle-ci donna lieu à un précipité gélatineux, formé de 1 gr, 345 d'alumine et de 0 gr, 72 de peroxide de fer, sans trace de manganèse.

De la potasse, ajoutée dans cette même liqueur, que l'on porta à l'ébullition, précipita 0 gr, 026 de magnésie.

Enfin, en saturant de nouveau toutes mes liqueurs par un acide, je décidai la formation d'un nouveau dépôt, par quelques gouttes d'hydrosulfate d'ammoniaque. Ce précipité, soumis au grillage, était du manganése, mêlé d'un peu de fer; il pesait, 0 gr. 0 22.

Calculant d'après les résultats que j'ai obtenu, la composition des cendres de la houille, j'ai trouvé les quantités suivantes :

Sulfure de calcium	0,00113
Sulfate de chaux	0,0598
Sulfates de soude, d'alumine et de fer; de magnésie	0,025
Silice	2,196
Alumine	1,494
Peroxide de fer	0,869
Oxide de manganése	0,093
Sous-carbonate de chaux	0,159
Magnésie	0,045
	4,94193

Ou sur 100 parties :

Sulfure de calcium	0,0226
Sulfate de chaux	1,196
Sulfates de soude, d'alumine et de protoxide de fer, de magnésie	0,5
Silice	43,92
Alumine	29,88
Peroxide de fer	17,38
Oxide de manganèse.	1,86
Carbonate de chaux	3,18
Magnésie	0,9
	98,8386

OBSERVATIONS

Sur la structure et la germination du bled,

Par M. LECOQ, *Membre correspondant.*

Deux tégumens superposés recouvrent la matière farineuse du grain. Ces deux tégumens, dont l'un fait l'office de péricarpe, et l'autre de membrane propre à la semence, sont adhérents et forment la partie nommée son, lorsque la meule et le blutoir ont séparé la farine. On peut par la macération, séparer ces deux pellicules et les examiner avec attention On observe que la plus extérieure est formée d'un réseau à mailles très alongées et disposées selon la longueur du grain. La seconde qui recouvre le gluten est formée de vaisseaux très fins, reployés les uns sur les autres et anustomosés à chaque corde, qu'ils font. L'embryon reçoit sa nourriture par le moyen de ces petits vaisseaux qui adhèrent au placenta. Cette membrane intérieure est la seule qui adhère à l'embryon; car après une légère macération, on enlève ce dernier en enlevant cette seconde pellicule. On remarque même que l'embryon tient

très peu au périsperme. Il y est fixé par l'intermède du cotylédon. Sous les deux pellicules se trouve le périsperme, formé de deux substances qui paraissent en partie séparées : le gluten et l'amidon. Cette dernière substance est dans le centre de la semence, entourée par le gluten qui se trouve immédiatement sous la pellicule. Ces deux matières ne sont cependant pas isolées; mais la partie la plus extérieure contient beaucoup de gluten, tandis que l'intérieure contient plus de fécule. L'embryon est placé du même côté que l'ombilic. La radicule est dirigée du côté du sillon qui se trouve sous la graine et la plumule du côté opposé à la radicule et par conséquent à ce sillon. L'embryon est partout entouré d'une légère pellicule qui peut se dilater. On voit sur le second tégument du grain des points assez sensibles; mais sur le premier on ne peut en appercevoir. La germination est le commencement de la vie d'une plante. La semence est un œuf dont le germe se développe, quand il se trouve placé dans des circonstances favorables. Que la température soit assez élevée, que l'oxigène puisse y pénétrer et qu'il se trouve placé dans un milieu qui, par sa densité, permette aux radicules de s'étendre et à la plumule de se développer, on verra bientôt ce faible rudiment végétal absorber les alimens

qui lui seront nécessaires et parvenir, après un temps plus ou moins long, au plus brillant degré de la végétation.

En privant les plantes du contact de l'oxigène, on s'oppose au développement de l'embryon et on parvient à leur faire conserver très long-temps la faculté de germer.

Si, après avoir placé un certain nombre de semences dans des circonstances propres à leur développement, nous les examinons chaque jour attentivement, nous pourrons suivre avec facilité les progrès de la germination.

J'ai placé dans les mêmes circonstances, plusieurs grains de bled, et voici ce que j'ai pu observer sur la marche de la germination.

PREMIER JOUR.

L'influence des trois agens de la germination, (le calorique, l'oxigène et l'eau) ont stimulé l'embryon qui était enseveli dans la semence, sans donner aucun signe de vie. Les tégumens de la graine ont absorbé l'humidité de la terre qui a pénétré dans le périsperme et a humecté le gluten et l'amidon; l'embryon a reçu aussi par les vaisseaux de la membrane intérieure de la graine, une portion d'humidité qui, s'interposant entre ses fibres serrées et entrant dans ses vaisseaux délicats, y a occasionné un gonflement très

sensible; enfin la semence commence à vivre; toutes ses parties sont tendues et sur le point de briser les enveloppes qui les protégeaient.

DEUXIÈME JOUR.

Le second jour, la vie s'accroît de plus en plus dans l'embryon, et bientôt ayant absorbé une nouvelle quantité d'humidité, il est forcé de s'accroître et brise les tégumens qui ne sont plus dilatables. Trop faible encore pour soutenir la présence de la lumière, il reste enfoui sous terre pendant les premiers jours de sa naissance. N'ayant ni feuilles, ni racines développées, il périrait bientôt si le périsperme ne lui présentait pas un aliment approprié à sa structure délicate. Le gluten et l'amidon se sont mêlés, ont éprouvé une combinaison dont la nature n'est pas bien connue, et ont produit un liquide sucré et laiteux, qui nourrit la plantule pendant plusieurs jours.

TROISIÈME JOUR.

La plumule est grandie et tourne sa pointe vers le ciel; trois radicules sont sorties et se dirigent dans le sens opposé à la plumule; le périsperme se resout de plus en plus en une liqueur laiteuse et sucrée qui doit continuer à nourrir l'embryon, jusqu'à ce que les radicules soient assez fortes pour y suffire.

Cette liqueur arrivée auprès de l'embryon,

éprouve un obstacle à surmonter; c'est le cotylédon qui tient à la plantule. Le liquide est obligé de traverser son tissu serré avant d'arriver à sa destination. Là, il subit une nouvelle élaboration et la jeune plante n'a plus qu'à l'absorber. Ses organes délicats n'ont pas la peine de préparer leurs alimens; ce travail est fait par un autre organe que la nature a destiné à cet usage.

QUATRIÈME JOUR.

La vie croissant toujours ses effets deviennent plus sensibles; la plantule est accrue dans toutes ses dimensions.

CINQUIÈME JOUR.

On observe le cinquième jour, les mêmes phénomènes que les jours précédents, mais toujours augmentés. La pointe de la plumule commence à verdir, preuve certaine que la lumière a pénétré jusqu'à elle. Elle sortira bientôt de terre, si la semence n'a pas été profondément enfouie, et si elle s'est trouvée dans la position convenable. Cette dernière circonstance cependant augmente fort peu le temps que le bled met à lever, tandis que, dans les plantes dicotélydonées, elle influe beaucoup sur le nombre des jours qui s'écoulent entre le semis et le lever de la graine.

SIXIÉME JOUR.

Les radicules apprennent à se nourrir d'elles-

mêmes ; elles absorbent un peu d'eau et s'habituent à vivre de leurs propres forces. L'extrémité de la plumule sort de terre, mais aucune feuille n'est encore développée.

En disséquant la plantule, on y remarque, avec un bon microscope, une assez grande quantité de germes, qui sont attachés au collet des radicules. Ces germes doivent produire des tiges et des fleurs et contiennennt de quoi former un individu parfait. Plus tard, une partie d'entr'eux se développe et donne des épis. Il s'en développe d'autant plus que le sol est plus riche en humus et que cet humus se trouve dans un état de division tel qu'il puisse être facilement absorbé par ces germes qui tiennent toujours à la plante mère, mais qui ont, pour ainsi dire, une existence particulière et indépendante de la sienne. C'est au développement de ces germes que l'on doit la beauté de ces champs de bled que le cultivateur a pris la peine de planter grain à grain. Chaque semence isolée absorbe tous les principes nutritifs qui l'entourent, et ces principes, au lieu de servir à développer quelques germes sur plusieurs plantes peu vigoureuses, servent à en développer un grand nombre autour d'une seule tige, dont le trop de vigueur reflue vers la partie où sont placés ces germes, et en développe quelquefois un nombre étonnant

La chaux, employée comme engrais, agit encore en dissolvant, pour ainsi dire, les matières organiques qu'elle rencontre, et les mettant ainsi dans un tel état de division qu'elles puissent être absorbées en grande quantité par les racines des plantes, et donner par là un plus grand développement à ces germes dont chacun contient un épi visible au microscope, quelques jours après le développement de ce même germe.

SEPTIÈME JOUR ET SUIVANTS.

La pellicule qui enveloppait l'embryon et qui jusqu'ici s'était toujours dilatée, a cédé aux efforts que faisait la première feuille et s'est déchirée pour la laisser sortir.

Les jours suivant la première feuille grandit peu à peu, la seconde parait et ainsi de suite. La liqueur laiteuse produite par le périsperme se rassemble autour du cotylédon, se consomme entièrement et il ne reste plus aucun vestige de la semence. Les radicules poussent des rameaux et deviennent des racines, de nouvelles feuilles se développent, et la plante vivant d'elle-même par les principes qu'elle absorbe dans l'air et dans la terre, devient un nouvel être que la germination a produit.

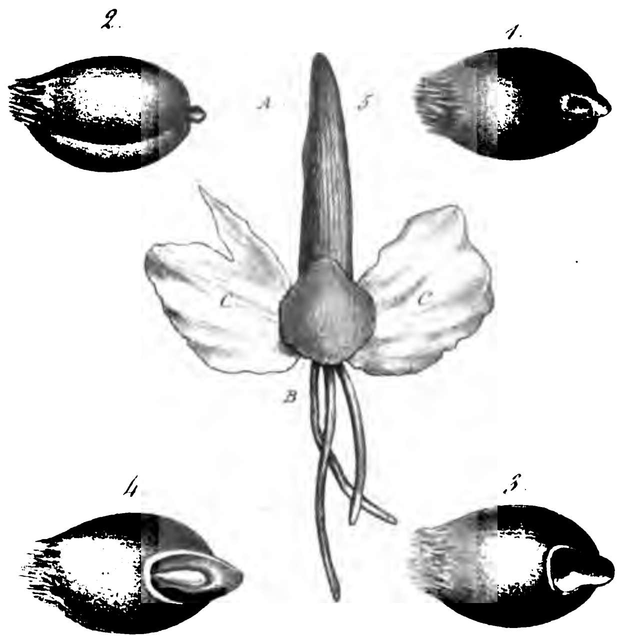
Tels sont les phénomènes que nous offre le bled dans le commencement de sa végétation, lorsque

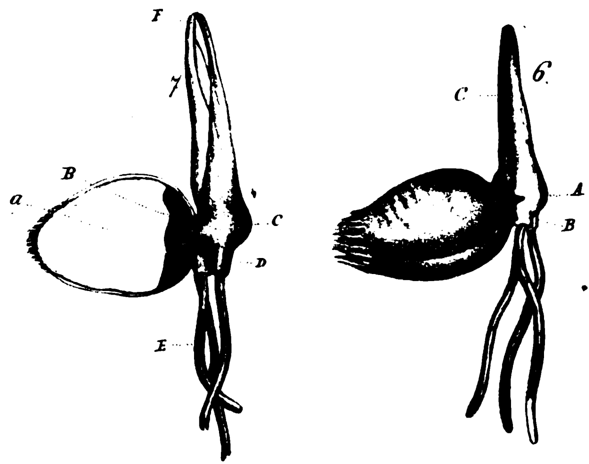
la graine confiée à la terre se développe pour former un nouvel individu. Nous voyons la plumule sortir latéralement du cotylédon, car dans les plantes dites monocotylédonés, il arrive très souvent que la gemmule se trouve placée au centre du cotylédon, ou qu'elle s'y trouve enveloppée sans en occuper précisément le milieu; quelquefois même elle se développe, ayant de chaque côté une portion inégale de cet organe, et des personnes peu exercées pourraient alors regarder ces plantes comme dicotylédonés. Dans le Zamia (famille des Cycadées) l'embryon se développe, ayant avec lui deux cotylédons bien distincts ou au moins deux divisions d'un seul de ces organes, tellement marquées que l'on classerait sans la moindre incertitude cette plante dans les dicotylédonés, si l'organisation de toutes ses parties ne s'y opposait entièrement; de sorte que, l'organisation des tiges qui est le dernier caractère différentiel que l'on ait trouvé entre ces deux grandes divisions des végétaux est peut-être le seul sur lequel on puisse compter pour ne pas commettre d'erreurs. Dans le bled la gemmule placée dans le cotylédon en sort latéralement ayant cependant du côté opposé au cotylédon un très petit organe peu apparent auquel on a donné le nom de lobule. Les radicules obligées

de percer, pour sortir, la masse dont elles sont enveloppées, semblent sortir d'une espèce d'étui auquel on a donné le nom de *coléorhise*, et la première feuille fermée de toutes parts qui enveloppe l'embryon a reçu celui de piléole.

EXPLICATION DES FIGURES.

1 Grain de bled dans son état naturel (grossi).
2 Le même en dessous (grossi).
3 Le même, le premier jour de la germination (grossi).
4 Le même, le second jour de la germination (grossi). La gemmule a percé la pellicule du grain et commence à se montrer.
5 Embryon déjà développé (grossi). Quatrième jour de la germination.
A Gemmule enveloppée dans la piléole.
B Cotylédons.
CC Portions du tégument de la graine.
6 Semence dans l'état où elle se trouve le quatrième jour de la germination. (grossie).
A Lobule.
B Coléorhise.
C Plumule enfermée dans la piléole.
7 La même semence coupée verticalement (grossie).
A Périsperme.
B Cotylédon.
B Lobule.
D Coléorhise,
E Radicules.
F Plumule enfermée dans la piléole (sa coupe verticale).


2.
1.
A
5
C
C
B
4
3.


F
7
6.
C
B
a
C
D
E
A
B

DISCOURS

Prononcé aux obsèques de M. le Docteur DELBARRE, *le* 15 *novembre* 1823,

Par M. LE GLAY, *D. M., Secrétaire perpétuel.*

MESSIEURS,

Souffrirons-nous que cette tombe se referme, sans adresser un dernier et public adieu à celui que nous venons d'y déposer? Croirons-nous avoir suffisamment acquitté la dette de l'amitié, de l'estime et de la reconnaissance, si nous quittons ce funèbre asyle sans y faire entendre l'expression de nos regrets et de notre douleur? Hélas! si MICHEL-JOSEPH DELBARRE (1) n'a point assez

(1) Né à Cambrai, le 29 septembre 1775. Il n'avait pas encore quinze ans que ses heureuses dispositions et son amour pour le travail lui firent obtenir de M. Senac de Meilhan, intendant du Cambrésis et du Hainaut, une commission d'employé à l'hôpital militaire de Cambrai. Plus tard, quand la révolution attira dans nos contrées le fléau de la guerre, il fut appelé

prolongé sa carrière pour jouir en paix ici bas du fruit de ses travaux, puisse du moins la voix de ses nombreux amis, se mêlant aux accens de

aux fonctions de chirurgien, dans l'armée du Nord, par commission des inspecteurs généraux du service de santé. Malgré les moyens d'instruction offerts à la jeunesse dans une telle carrière, Delbarre ne les trouva pas proportionnés au désir qu'il éprouvait d'acquérir des connaissances; il sollicita donc et obtint la faveur de venir suivre les cours de l'hôpital militaire établi à Lille. L'arrêté qui l'y autorise est daté du 12 janvier 1797. Delbarre fut un des élèves les plus distingués de cette école de perfectionnement où il remporta un premier et un second prix. Le 23 mai 1800, le ministre de la guerre le commissionna de nouveau et lui assigna un poste dans l'armée du Rhin. Les deux années qu'il y passa, furent employées utilement pour l'humanité et pour l'instruction de notre confrère. Mais une vie errante et la dissipation des camps convenaient peu au caractère de cet homme pacifique et ami de l'étude. Il quitta la carrière militaire, au commencement de 1802 se rendit à Paris pour y subir les examens probatoires à effet d'obtenir l'un des grades établis par la législation qui était alors en vigueur. Le 31 mai 1802, il soutint publiquement une thèse intitulée *Essai sur l'Hydrothorase*. Ce fut alors qu'un seigneur russe (le baron de Pléchef) fit à Delbarre les offres les plus séduisantes pour l'amener en Russie, en lui assurant un traitement de 1200 roubles (4000 francs), avec

la religion, pénétrer jusque dans la patrie nouvelle où il est maintenant, et l'environner d'un murmure doux et consolateur. Qu'est-ce donc, Messieurs, que la vie humaine? Un long labeur et de courtes joies. L'homme que nous pleurons aujourd'hui s'était dévoué à la plus utile, mais la plus ingrate des professions. Les années de son bel âge s'étaient écoulées dans des travaux pénibles et rebutants. Il consacrait à l'étude des nuits et des jours, trop fugitifs au gré de son désir d'apprendre. Il accumulait des connaissances et des talens, comme s'il eût dû fournir la carrière d'un siècle. Ah sans doute il faudrait le plaindre, si tant de soins ne lui avaient procuré qu'un savoir oiseux et des talens stériles. Il faudrait même alors le blamer d'avoir consumé sa vie par des veilles

d'autres avantages. L'amour de la patrie l'emporta, et Delbarre revint se fixer à Cambrai, avec le titre de Docteur en chirurgie que lui conférait la loi du 10 mars 1803. Depuis cette époque, la confiance publique ne cessa point de l'environner; et, en acquérant des droits à la gratitude des familles, il travaillait efficacement à s'assurer celle de l'autorité, par les efforts toujours heureux avec lesquels il propagea le bienfait de la vaccine. Sa famille conserve soigneusement les nombreuses médailles qui lui ont été délivrées, à diverses époques, pour ses succès dans cette partie si intéressante de la médecine.

infructueuses; mais la mémoire de notre ami n'encourra pas un semblable reproche. Ses années ont été peu nombreuses, mais elles ont été bien remplies; il n'a fait que passer, mais il a passé en faisant le bien. Dans cette multitude qui se presse autour de son tombeau, je vois, pour ainsi dire, autant de témoins qui viennent déposer en sa faveur au tribunal suprême, et leur voix serait, dans ce moment, plus éloquente que la mienne, si chacun d'eux rappelait les services qu'il a reçus de cet ami de l'humanité. Il manque pourtant quelque chose à ce concert d'hommages et de regrets. C'est la présence de ce sexe auquel le docteur DELBARRE avait spécialement consacré ses veilles. Oui, Messieurs, si les usages reçus avaient permis aux mères de famille de s'introduire dans ce cortége funéraire, combien n'en auraient-elles pas augmenté le triste appareil par leurs larmes et leurs sanglots?

Quelque soit cet élan de la reconnaissance publique, il ne saurait être supérieur aux droits que DELBARRE y avait acquis. Et, si c'en était ici le temps et le lieu, je le suivrais dans sa vie médicale; je ferais voir en lui cette réunion de qualités qui constitue le véritable praticien, joignant la modestie au savoir, la prudence à l'activité, le désintéressement à l'amour de son art, faisant

divorce avec le monde heureux, pour n'habiter en quelque sorte qu'au milieu des souffrances et des angoisses de l'infortune; je vous rappellerais, Messieurs, cet imperturbable sang-froid qu'il savait si bien allier avec le désir n'être utile, et ce tact délicat, ce sentiment précieux des convenances en vertu duquel il s'abstenait de parler de ses succès, persuadé qu'aux yeux de bien des gens, le bonheur est un tort qui ne se fait pardonner qu'à force de modestie.

Mais il se présentera d'autres occasions pour faire un éloge raisonné de cet excellent homme. Aujourd'hui, il n'y a de place que pour l'expression des sentimens douloureux dont nos cœurs sont remplis. Et pourtant la catastrophe que nous déplorons n'était que trop prévue. Depuis longtemps nous avions poussé un cri d'alarme à la vue des premiers symptômes de la cruelle maladie qui nous enlève ce digne confrère. Disons-le en gémissant, il n'a pas senti assez tôt le besoin de prendre un repos réparateur, ou, pour m'exprimer plus justement, il a été emporté trop loin par son zèle; il avait déjà la mort dans le sein, qu'il allait encore rendre aux autres la santé et la vie. Il fallut céder enfin, mais il était trop tard. En vain la meilleure des épouses lui prodigua ses soins touchants; en vain il reçut les

conseils assidus de ses confrères et surtout de deux médecins (1) dont nous nous plaisons tous à vénérer le savoir et le noble caractère. Le coup était porté. L'amitié lui offrit un asile dans une des plus riantes campagnes qui nous environnent. Vaine sollicitude! le coup mortel était porté; et DELBARRE lui-même et trop éclairé pour se faire illusion. Il raisonnait son mal, si je puis le dire, et en prévoyait la funeste issue. Il vit approcher la mort avec le calme du sage et la paix d'une bonne conscience, mais non pas avec la stoïcité de l'incrédule. Il tourna ses yeux vers le ciel, et la religion en descendit pour adoucir ses derniers momens. Cette ineffable consolatrice s'approcha de son lit de souffrance, lui tendit une main maternelle, en lui disant : *partez, âme chrétienne*, et en lui montrant l'auréole de l'immortalité.

---

(1) MM. les docteurs *Bavelaer* et *Évrard*.

LE CAPTIF

DU FORESTEL;

Nouvelle historique du quatorzième siècle,

Par M. LE GLAY.

Sur les confins de la Flandre, de l'Artois, du Hainaut et du Cambrésis, dans la vallée marécageuse que baigne la Sensée, s'élevait autrefois le château du Forestel. Situé au sud-est de la petite ville d'Arleux (1) et au nord de l'abbaye du Verger (2), il semblait avoir été bâti pour protéger l'un et l'autre contre les entreprises des gens de guerre, qui désolèrent si souvent nos provinces.

Cette forteresse qui, avec la seigneurie d'Arleux, avait appartenu successivement aux maisons de Montmirel, de Coucy et de Flandres, était enfin échue à Philippe de Valois qui, en 1340, l'acheta de Béatrix de St Paul. Le Forestel était un fief relevant de l'évêché de Cambrai; mais, comme les rois de France n'ont jamais été dans le cas de rendre hommage à personne, Philippe donna Arleux, ainsi que ses dépendances, au Duc

50

de Normandie, son fils, qui, à son tour, étant monté sur le trône, en investit le Dauphin, depuis Roi sous le nom de Charles V.

A cette époque, le Roi de Navarre, Charles, surnommé à juste titre *le Mauvais*, s'appliquait de tout son pouvoir à fomenter en France les troubles et les séditions. *Doué*, comme l'a dit un historien, de *toutes les qualités qu'une méchante âme rend pernicieuses*, il était parvenu à séduire par son esprit et son éloquence, sa bravoure et sa libéralité, ce peuple inquiet et turbulent qui, se faisant nommer *Jacques Bonhomme*, menaçait en rugissant toutes les supériorités sociales, et faillit plonger le royaume dans une suite de calamités dont l'histoire n'a offert qu'un seul mais terrible exemple.

Charles de Navarre, souillé du meurtre d'un descendant de St Louis (3), convaincu d'avoir excité les Français à la révolte et d'avoir porté les armes contre le Roi de France, son seigneur et beau-père, avait enfin épuisé la clémence royale. Il fallut employer la ruse pour arrêter ce prince félon. On l'attira, sous prétexte d'une fête, au château de Rouen; on se saisit de sa personne, et, après l'avoir détenu quelque temps à Château-Gaillard, dans les Andelys, on jugea qu'il était nécessaire de confiner un captif si redoutable dans

une prison plus inaccessible; il fut donc amené à la tour du Forestel.

On n'avait laissé au roi de Navarre qu'un seul de ses courtisans pour l'accompagner dans ce triste séjour. C'était le fidèle Corbaran, guerrier troubadour, digne de servir un meilleur maître. Corbaran avait toutes les vertus qui distinguaient, dans ces temps antiques, un preux et courtois chevalier. Spirituel et loyal, plein de grâce et de franchise, de courage et gaîté, il charmait les ennuis du Prince, quelquefois par les sons mélodieux qu'il tirait de sa mandoline, plus souvent à l'aide d'une conversation où l'amitié s'épanchait en saillies d'une ingénieuse naïveté.

Deux autres personnages formaient la société de Charles; Tristan du Bois (4), gouverneur du château, et le Père Mathias, ermite octogénaire qui habitait une grotte au pied du mont d'Arleux.

Tristan s'était signalé à la malheureuse bataille de Crécy, où il lutta, à la tête d'une compagnie d'arbalétriers, contre les premières pièces d'artillerie qu'on eût vues en Europe. Cette action d'éclat et d'autres traits de bravoure lui avaient concilié la bienveillance de Jean, alors duc de Normandie, qui lui confia le gouvernement d'Arleux et le décora de son ordre de l'Etoile (5).

Tristan était donc un vaillant capitaine, mais

il manquait de cette politesse, de cette fleur d'urbanité qui n'était connue alors que des hommes de cour. Pénétré de respect pour le monarque commis à sa garde, il ne savait le lui exprimer que par le salut de l'épée et la génuflexion. Du reste, c'était plutôt la majesté royale qu'il vénérait dans la personne de Charles que la personne elle-même; car il connaissait tous les griefs justement reprochés à ce monstre couronné.

Le P. Mathias était un homme plein de jours et plein de savoir. Après avoir prêché, pendant quarante ans, la parole divine aux infidèles de la Syrie et du Mont-Liban, il avait reçu de ses supérieurs l'ordre de venir rétablir sa santé aux lieux qui le virent naître. Le saint vieillard, à son retour sur les rives de la Sensée (6), n'avait plus retrouvé ni famille ni amis. La génération de ses contemporains était presqu'entièrement disparue. Le cœur rempli d'émotions graves et tristes, il résolut de finir ses jours dans la solitude, et établit sa demeure, comme nous l'avons dit, dans une espèce de grotte que la nature avait creusée sur le revers oriental du mont d'Arleux (7). C'est là que, détaché des choses terrestres, il continuait de se livrer à la méditation et à l'étude. Sa physionomie austère et douce, son grand âge, sa fervente charité et sa longue expérience le

rendaient un objet de vénération pour tout le canton, et, lorsqu'un livre en main, il errait, soit dans la plaine qui s'étend vers le Nord jusqu'au Mont des Vignes, soit dans les prairies que la Sensée fertilise du superflu de ses eaux, les bons villageois, croyant que sa rencontre leur portait bonheur, se pressaient autour de lui pour recevoir sa bénédiction. Le P. Mathias avait été récemment nommé, malgré lui, aumônier du Forestel, sur la recommandation de l'Evêque de Cambrai, Pierre d'André (8), qui connaissait les vertus et la science de ce solitaire.

Tous les soirs, quand le clepsydre avait marqué huit heures, que la cloche du beffroi avait sonné la retraite, que des sentinelles avaient été placées aux neuf tourelles du château et que le cri de prévoyance avait été répété neuf fois, le gouverneur et l'aumônier se rendaient dans la chambre du captif. Le roi, qui avait l'esprit cultivé, trouvait un charme particulier dans la conversation du P. Mathias et aimait à le questionner sur ses voyages, sur les dangers qu'il avait courus et les personnages célèbres qu'il avait rencontrés en Orient et en Italie. Il aimait surtout à entendre de lui la description des lieux remarquables qui environnaient sa prison. L'ermite de son côté, espérant par ses récits naïfs et ses tableaux pleins

de vérité, tempérer un peu le caractère ardent et inquiet du Prince, ne voyait aucun obstacle à satisfaire sa curiosité.

Souvent, quand la clarté du jour le permettait encore, il lui montrait dans le lointain quelque antique monument de la contrée; tantôt c'était le tombeau du Gaulois Chawatte (9) à l'entrée du bois d'Hamel, ou l'aiguille mystérieuse qui s'élève comme un obélisque sur le terroir du bourg de de l'Ecluse (10); tantôt il lui montrait la direction dans laquelle se trouvaient ces fameuses *pierres jumelles* (11), monument grossier mais durable, élevé au proconsul Canusius qui enseigna aux Nerviens, habitans de ces plaines, l'art de cultiver et de façonner le lin.

Le bon et savant anachorète rappelait quelquefois le événemens mémorables qui s'étaient passés dans le pays. Il parlait de *Vitri sur la Scarpe* (12), où Sigebert fut proclamé roi de Neustrie, et où il fut assassiné par les sicaires de Frédegonde; de *Lambres* (13) où ce même prince reçut les honneurs de la sépulture; d'*Evain* (14) où les Francs amenés par Clodion essuyèrent un échec terrible, de *Sains* (15) et de *Caudry* (16) où deux vierges souffrirent le martyre pour la conservation de leur honneur, de *Boiry* (17) où une grande dame se consacra à la vie religieuse, en présence de

toute la Cour, et à la suite d'un festin qu'elle venait d'offrir au roi de France.

A une demi-lieue au nord-ouest du Forestel, entre le village d'Estrées et le hameau de Flesquières (18), on apercevait une colline dont le triste aspect formait un contraste singulier avec la riante fécondité des champs et des côteaux voisins. Les flancs calcinés et noircis de cette colline étaient couverts de décombres. On eût dit que c'était un lieu de réprobation et de malheur. Les pâtres avaient soin de s'en détourner pour ne point y faire passer leurs troupeaux. Nulle créature humaine n'en approchait, si ce n'est pourtant un insensé qui venait souvent s'y asseoir sur un seuil de marbre. Charles voulut un jour connaître l'histoire de ce côteau qui, dans le pays, porte encore aujourd'hui le nom de Mont ardent ou Mont brûlé. Le P. Mathias remit alors à Don Corbaran la romance suivante que celui-ci chanta en s'accompagnant de sa mandore :

Sur le sommet de la colline
Qui protége au loin ce hameau,
Du vicomte de Sainte-Hermine,
S'élevait jadis le château.
Courtois, discret, plein de vaillance,
Tel était le preux châtelain ;

Mais on conte qu'à l'indigence
Souvent il refusait du pain.

Un jour dans la grande avenue
Comme il errait silencieux,
Un mendiant s'offre à sa vue,
L'œil fier et le front sourcilleux.
— « Fuis, ta présence m'importune,
Lui dit le vicomte irrité,
» Que par l'aspect de l'infortune,
» Ce lieu ne soit pas attristé. »

— « Homme cruel, orgueilleux maître,
» Adieu, je t'attends à demain;
» Demain, l'on te verra peut-être,
» Envier mon triste destin. »
De cet inconnu plein d'audace
Tels sont les sinistres adieux,
Et le châtelain qu'il menace,
En souriant, le suit des yeux.

Mais voici venir la nuit sombre;
Tout dort dans l'opulent manoir,
Quand tout-à-coup, du sein de l'ombre
S'élance un cri de désespoir.
Sur le château l'ardente flamme
Se déroule comme un torrent;

Chartes, trésors, enfans et femme,
Rien n'échappe au feu dévorant.

Le vicomte à cet incendie
Fut arraché par nos secours;
Mais guérira-t-on la folie
Qui depuis lors mine ses jours?
Du fond des bois vers son domaine
Il reparait chaque matin,
Et vient aux bergers de la plaine,
A deux genoux, offrir du pain.

Cependant l'attention que le Prince accordait aux entretiens de son aumônier ne le distrayait pas assez pour l'empêcher de méditer des projets d'évasion, de tramer même pour l'avenir de sinistres complots. Dix-huit mois s'étaient écoulés depuis qu'il languissait dans cette forteresse, et ni les audacieuses entreprises de son frère, Philippe de Navarre, secondé par Geoffroi d'Harcourt (19), ni les démarches multipliées de sa sœur Blanche d'Evreux, surnommée la *dame de belle sagesse*(20), n'avaient pu briser ses fers. Plusieurs fois cette héroïque princesse était venue dans les environs du Forestel. Du moins Guillaume de Beaufort, grand Bailly d'Arleux, naguères présent à son mariage avec Philippe de Valois, et qui l'avait

vue depuis dans sa retraite de Gisors, déclarait l'avoir reconnue s'avançant dans les marais de Brunemont, montée sur une haquenée blanche et suivie d'un vieux chevalier.

D'ailleurs les partisans de Charles n'étaient point certains qu'il fût détenu au château d'Arleux. Ils n'avaient à cet égard que de vagues soupçons, et le peu de personnes qui étaient dans le secret avaient juré sur leur tête de le garder inviolablement. Les habitans du pays s'épuisaient en conjectures sur le nom et la qualité du mystérieux prisonnier, à qui on ne permettait de se promener sur la tour que le front couvert d'un voile noir, orné de franges d'or.

Charles concevait bien que son évasion serait impossible tant qu'il ne pourrait faire savoir au dehors en quel lieu il était captif. Or on l'avait privé de tout moyen de correspondance. On ne lui laissait ni plumes, ni encre, ni crayon. Son esprit inventif, aidé de la sagacité du fidèle Corbaran, lui suggéra le moyen d'y suppléer.

Il advint un jour qu'un paysan apporta au château un héron qu'il avait pris vivant dans les tourbières d'Ecourt-St-Quentin (21) et demanda si le prisonnier au voile noir voulait acheter ce noble oiseau. L'offre fut acceptée à l'instant, et

l'animal *au long bec emmanché d'un long cou* fut placé dans la chambre du roi. Corbaran ayant arraché des aîles de l'oiseau mélancolique une plume, à l'extrémité de laquelle suintait une goutte de sang, s'en servit pour dessiner sur un morceau de parchemin les armes du royaume de Navarre. Cela fait, on attacha le parchemin ainsi blasonné au cou de l'oiseau et, quand la nuit fut venue, on fit prendre, non sans peine à travers l'étroite lucarne, son essor au héron qui alla s'abattre dans le marais natal.

Un tel expédient était bien hasardeux, et nos deux captifs l'avaient employé sans compter en tirer un grand parti. Il réussit pourtant au delà de leurs espérances. Deux chevaliers Navarrois, Don Hernando d'Ayana et Don Roderic d'Urris, déguisés en charbonniers, venaient d'arriver dans ces marécages et cherchaient à pénétrer jusqu'au Forestel, lorsqu'ils virent, immobile sur les bords du ruisseau de l'Agache, le héron, porteur de son plastron armorié. Saisir une arbalète et décocher le trait meurtrier à l'oiseau pêcheur fut pour Roderic l'affaire d'un instant. Jugez de leur surprise et de leur joie quand ils reconnurent, sur l'écusson de parchemin, ces chaînes entrelacées en croix, en sautoir et en orles, adoptées par

Sanche le fort, après la bataille où il défit une armée de quatre-vingt mille infidèles (22). Nul doute maintenant que le Roi ne soit dans ces quartiers; nul doute qu'il ne soit ce prisonnier au voile noir enfermé dans le donjon du Forestel.

Les deux Chevaliers, ayant pris un guide à Palluel, pour les conduire à travers ces terrains fangeux et remplis de fondrières, parvinrent au pied du château, en examinèrent toutes les avenues et se convainquirent qu'on ne pourrait le prendre que par ruse. Ils expédièrent, sans délai, un courrier à Philippe de Navarre qui habitait sa ville d'Evreux. Entre temps une flèche fut lancée dans la chambre du Roi avec un billet qui contenait ces mots :

Quand sur minuit fillettes chanteront,
Devers ces lieux Chevaliers paroîtront.

Cet avis inattendu rendit au roi de Navarre l'énergie qu'il commençait à perdre. Sûr déjà de sa liberté et l'esprit rempli de projets ambitieux, il cessa de prêter l'oreille aux entretiens de l'ermite. Il parla même avec jactance de sa vie passée, et chercha à entraîner dans son parti l'intègre gouverneur. Tristan du Bois ne put entendre sans horreur les propositions qui lui furent faites.

Pressé un jour par les instances de Charles, il rompit son silence accoutumé et lui parla en ces termes : « En bonne vérité de Dieu, Sire,
» il m'est advis que ne devriez mie faire tel
» oultrage à votre serviteur que de l'inciter à
» être parjure et foi mentie. Sire Charles, sçachiez
» bien que suis un pauvre chevalier, comblé
» de graces par Monseigneur le Roi à qui toute
» gloire appartient, et honoré de la confiance
» de Monsieur son fils, lieutenant du royaume et
» Daulphin de Viennois. Par ainsi, je garderai
» Votre Altesse en icelui château jusqu'à ce qu'il
» plaise à mondit Seigneur Roi d'en ordonner
» autrement. »

Tandis que le loyal châtelain résistait ainsi à la séduction, d'autres français tramaient sourdement la délivrance du Navarrois et avec lui appelaient sur la France tous les malheurs qui accompagnent la révolte et l'anarchie. Jean de Pecquigny, gouverneur d'Arras, et Gérard, son frère, chanoine de S[t] Quentin, vendus aux factieux, devinrent les principaux agens de l'évasion de Charles.

Durant une belle nuit du mois de novembre, le roi de Navarre et son compagnon de captivité étaient assis auprès de l'étroite fenêtre qui, de leur chambre, donnait sur les bois d'Oisy. Ils répétaient à voix basse, pour abréger les heures

de l'insomnie, la romance que nous transcrivons ici :

Terre de mes aïeux, vallons des Pyrénées
Où devaient s'accomplir mes hautes destinées,
Du roi que loin de vous on ose retenir
Avez-vous pour jamais perdu le souvenir ?
Pour t'admirer encor, beau ciel de ma patrie,
Je forme des vœux superflus;
Lieux fortunés, terre chérie,
Terre de mes aïeux, vous ne me verrez plus.

Vous que j'ai si souvent conduits à la victoire,
Chevaliers Navarrois, compagnons de ma gloire,
Dans ce triste donjon, sous ces affrèuses tours,
Votre roi prisonnier finira donç ses jours!
Ah! les preux du Béarn ont déposé la lance;
Je m'épuise en cris superflus;
Je compte envain sur leur vaillance:
Chevaliers Navarrois, vous ne m'entendez plus.

Tout-à-coup leur oreille est frappée par des chants lointains; ils écoutent, ils regardent et aperçoivent, à plus d'un quart de lieue, sur l'un de ces nombreux étangs qui, dans le canton, portent le nom de *claires* une nacelle pavoisée et montée par un groupe de jeunes filles. C'était

de ce point que partaient les chants, dont nos prisonniers distinguèrent seulement le refrain, que voici :

De l'amour tout subit la loi,
La bergerette,
La bachelette,
La fille du Roi.

Quoique ces paroles n'eussent aucun rapport avec leur situation, les deux captifs furent persuadés que c'était là les chants de minuit dont parlait le mystérieux billet qui leur était parvenu peu de temps auparavant. Ils se tinrent donc pour avertis des tentatives qu'on allait faire en leur faveur. Cependant la nuit et le jour suivant se passèrent dans une vaine attente, toutefois, vers le soir, un jeune garçon vêtu du costume de varlet ou damoiseau, et portant la livrée du Dauphin, se présenta au pont-levis du Forestel et remit pour le châtelain une lettre que celui-ci, peu versé en cléricature, se fit lire par le P. Mathias. La lettre était conçue en ces termes : CHARLES, *fils aisné du Roy, duc de Normandie, Daulphin de Viennois, vicomte d'Arleux, sire de Crèvecœur, Rumilly, St Souplet, etc. à nostre amé et féal Tristan du Bois, gouverneur de nostre ville d'Arleux et chasteau du Forestel, salut.*

Bien amé, sçavoir vous faisons que sitôt qu'aurez reçeu la présente, ayez à venir nous treuver en nostre ville de Crèvecœur où sommes arrivé ce jourd'huy pour conférer avec vous touchant affaire de nostre service. Entre temps donnez ordre que vostre prisonnier soit bien et seurement retenu. Cette lettre n'estant à autre fin, prions Dieu, bien amé, qu'il vous ait en sa garde.

Cette missive présentait tous les caractères de l'authenticité. Le sceau du Dauphin était imité à s'y méprendre (23). Le brave gouverneur donna donc dans le piége, et le P. Mathias lui-même, ce vieillard d'une prudence si consommée, ne soupçonna point la fraude. Tristan partit sans retard pour Crèvecœur situé à cinq lieues du Forestel.

En cheminant le long de la forêt d'Oisy, il entendit un certain bruit d'hommes et de chevaux, et apperçut, à travers les taillis, plusieurs feux allumés; mais il y prit peu garde, croyant que c'était quelques uns de ces chasseurs nocturnes qui, au grand déplaisir de Messire Guillaume de Coucy, fourrageaient de temps en temps ces retraites fécondes en gibier. Empressé de se rendre aux ordres du Dauphin, Tristan hâtait les pas de son coursier; il ne mit pied à terre que lorsqu'il fut parvenu aux portes de Crèvecœur.

Le hallebardier qui montait la garde sonna une petite cloche pour avertir qu'un chevalier demandait à entrer dans la ville. Les lenteurs qu'éprouva Tristan, avant de parvenir au château, avaient pour ainsi dire, épuisé sa patience. Que devint-il quand on lui apprit que Monsieur le Dauphin n'avait point paru à Crèvecœur et que, depuis plusieurs mois, aucun page, varlet ni damoiseau n'avait été expédié pour le Forestel? Notre loyal châtelain fut comme frappé d'un coup de foudre; mais, sans perdre le temps en vaines délibérations, il fit, avec le consentement du Gouverneur de Crèvecœur, assembler la garnison. Trois officiers qui avaient fait leurs preuves de bravoure et de fidélité furent désignés pour marcher à la tête de cette troupe dévouée; c'étaient Adam de Gardevacque, Simon de Sart et Gérard de Thieffries. On se dirigea en toute hâte vers Arleux. A peine étaient-ils sur les hauteurs d'Oisy qu'ils entendirent le tocsin d'alarme du Forestel. Furieux alors, Tristan enflamme l'ardeur des guerriers qui le suivent par les cris de *vive France! mort aux ennemis du Roi!* Cette vaillante poignée d'hommes répète avec enthousiasme le cri de son chef et se précipite sur ses pas vers la forteresse en danger. On arrive; il était trop tard. La garnison du Forestel, privée par une ruse

détestable du chef habile qui devait la commander, avait eu peine à se rallier. Ses efforts héroïques, mais tardifs et peut-être mal combinés, n'avaient pu repousser une attaque aussi imprévue. Néanmoins tout le monde avait fait son devoir. Le pieux ermite lui-même s'était élancé sur le rempart pour animer et seconder le courage des assiégés; frappé d'un coup de lance par Hernando d'Ayana, il était mort en priant le Ciel de détourner les malheurs qui allaient fondre sur la France et en prédisant une mort terrible au roi de Navarre (24).

Ce dernier, enlevé par Hernando et Roderic de la tour où il était enfermé, s'était porté à l'instant sur les terres de Picardie où la trahison des Pecquigny lui assurait un asile et des partisans.

NOTES.

(1) *Arleux*, qui est aujourd'hui un bourg, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Douai, était autrefois une ville forte du Cambrésis. Les chroniqueurs anciens la nomment tantôt *Alloes*, *Alux*, *Alers*, et tantôt *Alluex* ou *Alleux*, en latin *Allodium* et plus souvent *Arlodium*. On ne trouve rien de satisfaisant sur l'origine de cette ville qui était déjà florissante au onzième siècle. « Elle se glorifioit, dit Jean Carpentier, de ses murailles et de ses tours qui sembloient la pouvoir conserver dans une tranquillité durant plusieurs milliers d'années, mais il faut qu'elle confesse que, pour avoir esté forte, elle n'estoit pas des plus assurées, et que ses pierres, pour n'avoir peu résister au feu, n'ont pas esté presque plus durables que ses habitans, et qu'on pourroit aujourd'huy moissonner sur la plupart de ses édifices. » Cette dernière assertion est confirmée par les dénominations que portent encore maintenant certaines parties du terroir d'*Arleux* vers le nord et l'est. Des portions de terrains en labour y sont désignées par les noms de *Rue Crue*, *Rue Margelle*, *Rue Félix*, et il n'est pas rare de rencontrer des débris de construction dans les champs ainsi appelés.

Dans l'origine, la terre d'*Arleux*, au lieu d'être possédée à titre héréditaire, formait une propriété viagère annexée à la charge de châtelain du Forestel; et ces gouverneurs ajoutaient le nom d'*Arleux* à celui qu'ils portaient déjà. Le plus ancien châtelain dont

nos chartes fassent mention est *Bauduin d'Arleux* qui vivait en 1100. Deux autres *Bauduin d'Arleux*, peut-être descendans de celui-ci, se retrouvent à la fin du douzième siècle et vers le milieu du treizième. Le premier, du consentement de sa femme, *Agnès de Wancourt*, donna en 1198 à l'abbaye du Verger six mencaudées de prairie situées près de Palluel. L'autre, avec *Marguerite de Hambures*, sa femme, affranchit, en 1250, la même abbaye du droit de péage qu'il prétendait sur la chaussée et les chemins de sa châtellenie.

Il paraît néanmoins que la châtellenie d'*Arleux* était, dès le douzième siècle, héréditaire dans la maison d'Oisy-Crèvecœur et qu'elle formait l'apanage des cadets de cette famille. Depuis, Jean de Montmirel en devint possesseur du chef d'Hildiarde d'Oisy, sa mère. En 1272, Enguerrand IV, Sire de Coucy, qui avait hérité ces biens de Marie de Montmirel, sa mère, les céda à Guy, comte de Flandres. Béatrix de St Paul, veuve de Jean de Flandres, tué dans une bataille le 2 mai 1325, transporta au roi de France, Philippe de Valois, les villes, terres et châteaux d'*Arleux*, de Crèvecœur, de Rumilly, de St Souplet, avec la châtellenie de Cambrai, en échange de la terre et châtellenie de Chauny-sur-Oise et de 700 livres tournois de rente sur la prévôté de Péronne. Dès lors, les fils aînés du Roi prirent le titre de *Vicomte d'Arleux* jusqu'en 1406, époque où Charles VI mit ce domaine dans l'apanage de son deuxième fils, Jean de France, duc de Touraine.

Le traité conclu à Arras, en 1435, fit passer la seigneurie d'*Arleux* dans la maison de Bourgogne; mais

le roi de France se réserva le droit de la retraire, moyennant une somme convenue. Antoine de Bourgogue, fils naturel du Duc Philippe le Bon, était vicomte d'*Arleux*, lorsque Louis XI opéra le retrait, en soldant la redevance stipulée. Dès cette époque, le domaine d'*Arleux* fut un sujet de contestations et de procès entre le roi de France et les héritiers d'Antoine de Bourgogne. Le traité du Câteau-Cambrésis, qui eut lieu en 1559, porte que le Roi Dauphin entrera en possession de ce fief, pour en jouir comme avant l'envahissement, sans préjudice des droits que pourrait faire valoir la famille de Bourgogne. Il paraît que ces derniers ne donnèrent pas alors de suite à leurs prétentions, puisque les rois de France continuèrent de rester possesseurs des propriétés en litige et d'en donner l'usufruit à différents seigneurs. Henri III vendit les terres d'*Arleux* et de Crèvecœur, en novembre 1578, à François d'Espinay de St Luc. Timoléon de St Luc, Maréchal de France, les céda à Jean d'Anneux, Seigneur d'Abancourt; mais *Arleux* ne tarda pas à entrer par acquêt dans la maison de Habart, puis dans celles de Ricametz et de Berghes. Enfin M. le Comte du Saillant, qui en était devenu propriétaire par son mariage avec Mademoiselle de Berghes, a vendu dernièrement sa terre d'*Arleux* à divers particuliers, de sorte que cet antique domaine de nos Rois se trouve aujourd'hui morcelé en six ou huit portions.

Les armoiries d'*Arleux* ont souvent varié. Celles qu'on rencontre le plus communément sont d'*argent aux trois tours de gueules*. Certains seaux figurent un lion avec des billets et un lambeau; d'autres trois aigles.

Depuis la captivité de *Charles le Mauvais*, la ville d'*Arleux* a éprouvé des vicissitudes que nous allons indiquer rapidement.

Le 8 juillet 1386, Philippe, fils du roi de France, époux de Marguerite, 26e Comtesse de Flandres, ordonne aux habitans d'*Arleux* d'établir des digues assez fortes pour tenir les eaux en leur cours accoutumé, et de telle manière que l'eau qui tombait des moulins dudit *Arleux* ne pût se rendre dans la rivière, du côté de Palluel, et qu'elle descendît entièrement vers Douai, afin d'assurer la défense de la forteresse et de favoriser la circulation des marchandises. Les lettres patentes qui contiennent cette injonction reposent aux *registres en halle* à Douai.

Durant la neutralité qui était accordée au Cambrésis par François I[er] et Charles-Quint, le Seigneur de Bèvre, Amiral de l'Empereur, et descendant de la maison de Bourgogne, tenta de se réintégrer dans la possession d'*Arleux* et y créa des officiers pour rendre la justice en son nom. L'Empereur, qui ne voulait pas que la neutralité fût enfreinte par cet acte de l'un de ses parens, enjoignit, le 3 décembre 1522, à Jacques de Montigny, Seigneur de Noyelles, de se transporter audit *Arleux*, d'annuller les nominations faites par l'Amiral et de rétablir les choses sur l'ancien pied.

Au mois d'août 1581, le Duc d'Alençon, qui venait d'entrer triomphant à Cambrai, après avoir forcé le Duc de Parme à en lever le siége, se hâta de se porter sur *Arleux* d'où il chassa sans peine la garnison espagnole qui s'y était établie.

Le samedi 23 juillet 1583, une partie de la cavalerie

de Cambrai et quelques gens de pied se dirigèrent nuitamment sur *Arleux*, prirent le fort, l'incendièrent, ainsi que plusieurs maisons de la ville, et emmenèrent 42 prisonniers avec un butin convénable en chevaux et en bestiaux.

En 1645, les Maréchaux de Gassion et Rantzau, s'emparent d'*Arleux*.

Le 12 juillet 1711, défaite d'un corps considérable de l'armée alliée auprès d'*Arleux*. Une digue, construite par les pionniers français auprès de cette petite ville, coupait les communications de la Sensée avec la Scarpe, et incommodait ainsi beaucoup les ennemis, en faisant chommer les moulins de Douai, et en interrompant la navigation. Les alliés essayèrent deux fois de prendre le fort d'*Arleux*, ainsi qu'une redoute qui couvrait la digue. Repoussés avec perte, ils reparurent pour la troisième fois, le 6 juillet, à deux heures du matin, avec 5500 fantassins, 2500 chevaux et quatre pièces de canon. Les soixante-dix hommes qui occupaient le fort firent une résistance héroïque, mais ils furent emportés d'assaut (1) et faits prisonniers. L'ennemi, voulant protéger le poste important qu'il venait de conquérir, établit sans délai, au devant d'*Arleux*, un

(1) Au moment de l'assaut, des soldats hollandais ayant aperçu, à l'entrée d'une maison, un petit coffret enjolivé de rubans et de fleurs, crurent que c'était un trésor offert à leur cupidité. Ils s'en emparèrent brutalement et allèrent l'ouvrir à quelque distance de là. Le prétendu trésor n'était autre chose que le corps d'un enfant décédé la veille, que ses parens avaient, suivant l'usage du pays, placé sur le seuil de leur porte, avant de le faire inhumer. Cette anecdote m'a été rapportée par des vieillards qui la tenaient de témoins oculaires.

camp de douze escadrons et de dix bataillons. Le 9, le maréchal de Villars alla de sa personne reconnaître le camp et chargea le comte de Gassion de l'enlever. Ce dernier se présenta le 11 de grand matin à l'ennemi, fit tailler en pièces par sa cavalerie la garde de l'étendard, et pénétra dans le camp d'*Arleux*, où ce corps détruisit la plus grande partie des troupes qui n'avaient pas eu le temps de se rallier. Le marquis de Coigny, lieutenant général, qui avait puissamment coopéré à cette action, eut son cheval blessé sous lui, ainsi que le marquis de Beaufremont qui poursuivit les fuyards jusqu'aux portes de Douai. Un colonel de dragons y fut tué. Les alliés perdirent 1900 hommes, tant tués que blessés, et laissèrent entre les mains des Français leurs timbales et leurs étendards. Malgré ce succès, le comte de Gassion ne put le même jour attaquer le Forestel qui fut dès lors entouré de trois nouveaux fossés pour couvrir trois ouvrages fraisés et palissadés. La garnison, commandée par le colonel Savary, était forte de cinq cents hommes, plus un poste de cent trente soldats placé dans le moulin à eau qui se trouvait près de là. Le matériel de la défense consistait en dix pièces de canon et une quantité de munitions de guerre. Quand Villars eut reconnu que l'armée ennemie s'était éloignée d'une marche, il ordonna d'investir le fort. Le maréchal de Montesquiou, qui se chargea de l'expédition, fit ses dispositions avec tant d'habileté que, le 23 juillet, au lever du soleil, il avait cerné le poste d'*Arleux* sans que les ennemis eussent pu apprendre son arrivée. Les assiégés se défendirent avec vigueur; mais l'attaque fut si impétueuse qu'avant la fin du jour, le

moulin et le fort étaient emportés d'assaut. La garnison qui eut cent cinquante hommes de tués, fut faite prisonnière de guerre et dépouillée, en représailles de ce qu'on en avait usé ainsi à l'égard des Français surpris dans le même fort trois semaines auparavant. On admira dans cette occasion la valeur de nos soldats qui se précipitèrent dans les fossés et les traversèrent sous le feu de l'ennemi, en ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Nous ne perdimes que 15 ou 20 soldats; mais le brigadier des armées du Roi, du Thil, eut la jambe cassée et le colonel de Lafont fut blessé dangereusement.

En 1791, lorsque la révolution eut attiré sur nos provinces du nord le fléau de la guerre, un camp fut établi à *Arleux*. On évalue à près de 24,000 hommes la forces de ce camp, levé le 31 août 1793. Le 27 juillet précédent, deux représentans du peuple firent reconnaître, sur la place de Douai, le général Guillemain pour commandant de l'armée du Nord, en remplacement de Custine. Les troupes d'*Arleux* qui devaient intervenir à cette cérémonie, se présentèrent lorsqu'elle fut terminée. On ne sait si ce retard eut lieu à dessein ou par l'effet du hasard.

Pour compléter les documens que nous désirons présenter ici sur *Arleux*, nous allons nommer les principaux Gouverneurs de cette ancienne ville du douzième au quatorzième siècle :

Arnould d'Orville en 1191; Guy de Miraumont en 1201; Watier de Flavy (1) en 1207; Jean de Nédonchel

(1) Iduberge, sa femme, fut inhumée à Cambrai dans l'abbaye de St Aubert. Son épitaphe était ainsi conçue : « Hac sub urnâ jacet nobilis mulier Domina Iduberga, » conjux quondam nobilis militis Walteri de Flaviaco.

mort en 1251, et inhumé dans l'abbaye du Verger avec Jeanne de Ruymont sa femme; Raoul du Mortier, en 1252; Arnoul du Rœux en 1280; Regnier de Wallon-Capelle en 1282; Simon de la Pierre en 1286; Amaury de la Tour en 1290; Godefroy de Postelles en 1295; Raoul de la Salle en 1296; Watier Quiéret en 1304; Jean de Masmines en 1308; Rasse de Beaumont en 1318; Raoul de Mancicourt en 1328; Watier de Longueval, en 1329; Guillaume de Failly en 1332; Tristan du Bois 1356; Guillaume de Beaufort, bailly à la même époque; Mathieu de la Rivière mort en 1362; Pierre Sohier, surnommé *très preux et très noble*, bailly en 1392; Jean de Longueval, vers 1435, obtint le gouvernement d'*Arleux* pour en avoir assuré la possession à la maison de Bourgogne. Le dernier gouverneur dont il soit parlé dans nos chroniques est Pierre de Chanteraine qui vivait vers le milieu du quinzième siècle, et dont le fils, Jean de Chanteraine, se distingua par plusieurs actions héroïques et parvint aux grades les plus éminents dans les armées impériales.

Il resterait à rechercher si, parmi les personnages qui ont appartenu à la ville d'*Arleux*, il n'en est pas quelques uns qui ont laissé des écrits ou acquis une certaine renommée littéraire. Un généalogiste peu connu, en parlant du fameux Jean Le Maire des Belges, né à Bavai en 1473, avance que son père était *manant* d'*Arleux*.

M. Arthur Dinaux possède une histoire du Chapître de Denain, écrite par Jean d'*Arleux*. C'est un MSS.

» Crepicordii et Arlodiì Capitanei. Obiit a° M. CC. XI.
» Mense aprili.

in-4°, de 94 feuillets, d'une écriture du 16e siècle. La note suivante est placée à la fin du volume : *ce présent livre at esté de nouveau mis en escript et renouvellé par Pasquier Pamart, natif de Denaing, fils de Calixte et de Anne de Roussy, l'ayant collationné à cestuy qu'en at escript sire Jean d'Arleux, en son temps chapelain de l'église de Nostre-Dame audit Denaing.*

Sire Jean d'Arleux fait remonter un peu haut sa chronique du chapitre de Denain, dont la fondatrice, selon lui, tire son origine de Priam, dernier roi d'Ilion.

Arleux a donné naissance à M. Merlin connu par ses immenses travaux en jurisprudence.

(2) *Le Verger*, en latin *Viridarium* ou *Virgultus Beatæ Mariæ*, était une abbaye de femmes, de l'ordre de Citeaux. On ne sait rien de positif sur l'époque où ce monastère fut fondé. Guillaume Gazet en fixe l'origine à l'année 1232; mais il est facile de voir que cette date est fautive, puisqu'il existe une charte de 1227 par laquelle Jean de Mont-Mirel, seigneur d'Oisy, donne à l'abbesse et aux religieuses du *Verger* une pièce de terre et un pré renfermés dans leur enclos. En 1229, Godefroi de Fontaines, évêque de Cambrai, approuve et confirme les donations faites à cette maison par Jean de Mont-Mirel et Baudoin d'Aubencheul qui en sont considérés comme les fondateurs.

Un grand nombre de personnages distingués du pays ont été inhumés dans l'église du *Verger*, et il est à croire que des fouilles pratiquées avec intelligence sur ce terrain offriraient des résultats intéressants.

(3) Charles d'Espagne, petit-fils de Ferdinand de la Cerda, gendre de Saint-Louis, étant réfugié en France, avait obtenu du roi Jean la charge de connétable. Cette faveur et d'autres bienfaits encore éveillèrent la jalousie du Navarrois qui chercha l'occasion de faire périr son rival. Ayant appris le 6 janvier 1553, que la Cerda se rendait au château de l'Aigle pour y rejoindre Marguerite de Blois, sa jeune épouse, il prit avec lui une centaine de cavaliers armés, fit escalader le château, et poignarder le Connétable, au moment où il venait de s'endormir. Après cet assassinat, Charles osa s'en vanter comme d'une action utile à l'état, en écrivant des lettres apologétiques de sa conduite au conseil du Roi et aux bonnes villes du Royaume.

(4) Tristan du Bois ou du Bos appartenait à une famille noble d'Artois qui s'appelait aussi *de Fiennes* et qui portait *d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules*. Avant d'être gouverneur d'Arleux, Tristan avait eu la charge de bailly d'Oisy. L'évasion de Charles le Mauvais ne fit point perdre à ce loyal serviteur les bonnes grâces de son souverain, puisqu'on le retrouve en 1369 gouverneur des villes de Lille, Douai et Orchies. Carpentier lui donne aussi le titre de seigneur de Famechon et de Raincheval.

(5) L'ordre de l'*Etoile*, appelé d'abord *l'ordre de la Vierge Marie*, fut institué en 1351 par le Roi Jean qui voulait l'opposer à l'ordre de la *Jarretière* qu'Edouard III venait d'établir en Angleterre. La devise était : *monstrant regibus astra viam*, par allusion à l'étoile des Mages. Le signe honorifique était une étoile dorée portée au

fermail du manteau. La première nomination fut de cinq cents chevaliers, ce qui contribua à faire tomber cet ordre dans une sorte de mépris. Charles VIII le supprima, ou plutôt l'incorpora dans l'ordre de S[t] Michel que Louis XI, son père, avait créé.

(6) La *Sensée*, nommée autrefois *le Senset*, prenait d'abord sa source dans le village de Fontaine, au dessus de Cérisy; mais depuis plusieurs siècles, son cours est d'environ sept lieues depuis Haucourt, sa source actuelle, jusqu'à Bouchain où elle se jette dans l'Escaut après avoir reçu les eaux de l'Agache et de l'Hirondelle.

(7) Quelques Géographes, entr'autres Baudrand, désignent Arleux sous le nom de *Mont d'Arleux*; mais cette dernière dénomination doit être réservée pour la petite montagne qui se trouve au sud de la commune. Une chapelle connue sous le nom de *Chapelle Mathias* se voyait, avant la révolution, sur la pente de ce mont. Sa construction portait des traces d'une haute antiquité. A peu de distance de la chapelle, il existait une grotte dans laquelle étaient représentés *les sept dormans*.

(8) Pierre d'André, après avoir été Evêque de Noyon et de Clermont en Auvergne, obtint l'évêché de Cambrai en 1330. Ce Prélat dont la devise était : *juste désir*, fut chargé de diverses missions politiques fort importantes; il mourut à Cambrai en 1358 et reçut la sépulture devant le grand autel de son Eglise cathédrale.

(9) *Hamel*, village du canton d'Arleux, est situé près une voie romaine dont il sera parlé ci-après. Sur le côteau boisé qui se trouve entre Hamel et Lécluse, on

remarque un monument que les habitans du pays nomment *Pierres Chawatte*. Voici comment M. Bottin décrit ce monument qu'il faut ranger dans la classe des *crom-lech*.

« Six pierres colossales le composent; quatre sont » posées de champ, laissant entre elles un espace vide » long de cinq mètres, et dont la largeur varie depuis un » mètre jusqu'à un mètre trente centimètres : une autre » pierre plate d'un volume plus que double et d'une forme » pentagone, couvre des trois cinquièmes de son éten- » due, une partie de cet espace, et en fait une grotte » profonde de trois mètres sur deux d'ouverture, à » laquelle ce qui reste à découvert, fournit une sorte » de vestibule. Cette pierre énorme, (1) qui pèse au « moins sept kilogrammes, ne repose que sur trois » pierres de champ, et, comme s'il y avait eu quel- » qu'intention mystérieuse dans l'assemblage, elle n'y » repose que sur les deux tiers de son étendue, et » n'a de contact avec celles-ci que par trois arrêtes, » l'une de treize, la seconde de cent-huit, et la der- » nière de cent vingt-deux millimètres; tout le reste » porte à faux. Cette circonstance donne lieu de soup- » çonner que cette table a, dans le principe, été une » de ces *pierres branlantes*, dont les oracles passent » pour avoir été si terribles. Les six pierres sont de » grès très-fin et très-dur, tel qu'on l'extrait dans » le pays; elles sont brutes et sans inscriptions; seu- » lement on apperçoit, sur la partie extérieure de » la table de recouvrement, des lignes très-légèrement

---

(1) Son plus grand diamètre est de 3,m400; dans un autre sens elle a 3 mètres; son épaisseur reste 0,m410.

» tracées, et qui semblent se rattacher, en divers sens,
» à une vingtaine de cavités obliques, de la capacité
» d'un verre à boire ordinaire, dont cette superficie
» est parsemée. La principale entrée de la grotte re-
» garde le midi; c'est dans cette direction que se
» trouve, au bas d'un côteau très-rapide, environ à
» cent trente mètres de distance, une fontaine abon-
» dante, d'une eau extrêmement limpide, qui est
» renfermée dans un bassin, formant un carré régulier
» de pierres de taille, et très-fréquentée, à cause de
» sa vieille renommée. » *Sur quelques monumens du département du Nord.* Lille, 1811.

(10) Ce monument est connu dans le pays sous le nom d'*Epierre*. « C'est une aiguille de grès, plantée
» perpendiculairement sur la partie la plus élevée
» d'un côteau, au penchant duquel est assis Lécluse.
» Mesurée avec la plus grande attention, elle offre
» quatre mètres trois quarts environ d'élévation, sur
» une largeur qui est de deux mètres vingt centimètres,
» jusqu'au tiers de sa hauteur, et va en diminuant,
» mais irrégulièrement jusqu'au sommet qui se termine
» par une échancrure oblique d'un mètre. Son épais-
» seur n'est que de moitié de sa largeur. De ses deux
» côtés longs, l'un fait face, du côté du nord, au
» *crom-leeh* du bois de Hamel, l'autre regarde le midi.
» Ce monument, entièrement brut, ne présente aucune
» inscription; seulement la sommité paraît être lé-
» gèrement excavée. En ne lui donnant de profondeur
» en terre que la moitié de sa hauteur, (1) la pierre

(1) Les habitans du pays assurent unanimement, qu'il y a environ trente ans, l'ancien Seigneur fit fouiller au pied de cette aiguille, et qu'il fut reconnu que la partie enterrée était égale à celle qui est au jour.

» aurait plus de sept mètres, et son poids ne pour-
» rait pas être évalué à moins de 15,000 kilogrammes;
« poids énorme, si l'on considère que cette masse n'a
» pu être placée là que de main d'hommes, le sol
» étant uni, dépourvu de carrières et de rochers.

(*Ouvrage cité*).

(11) Les *pierres jumelles* sont deux *men - hir* (1) que l'on remarque à la sortie de la porte Notre-Dame de Cambrai, près de la voie romaine qui conduisait de cette ville à Bavai. Les deux pierres sont distantes entr'elles de deux mètres sept décimètres; leur hauteur est d'environ trois mètres six décimètres sur six à huit décimètres de largeur et quatre à cinq décimètres d'épaisseur.

On a fait à diverses époques des excavations autour de ce monument pour chercher à connaître le motif qui a pu déterminer à placer là des masses de grès aussi énormes. Il paraît qu'au 16e siècle, on y trouva une inscription ainsi conçue: *Mercurio et Proc. Canusio Monumentum*. En 1684, on introduisit sous ces pierres, avec les médailles et autres objets précieux qu'on y avait jadis trouvés, quelques monnaies de l'époque. On y joignit l'inscription suivante, écrite sur parchemin:

« Mercurio et Proconsuli Canusio monumentum
» servari antistites episcopi volentes cum nummis et
» smagaritis, huc inventis petiere ne Gemelli move-

(1) Legrand d'Aussy est le premier, je crois, qui a donné le nom de *Men-hir* ou *Ménir* à ces pierres tumulaires isolées que le vulgaire appelle *pierres levées*, *pierres debout*, *hautes bornes*. Le *crom - lech* est un assemblage de plusieurs pierres rangées en cercle.

» rentur lapides, ut quorum ossa molliter quiescunt
» sepulchrum remaneat sub eorum tutelâ intactum
» cum monetâ à diversis episcopis et principibus dono
» deditâ, diversisque imperiis formatâ, quod urbis
» scabini pro curâ servari curabunt.

» Meritis cineribus pacem deprecare et Xti miseri-
» cordiam. »

De nouvelles fouilles eurent lieu en 1785, par les soins de M. l'Abbé de Carondelet, Chanoine de la Métropole de Cambrai. Les objets enterrés cent ans auparavant furent retrouvés, et la pesanteur des pierres évaluée à 36,000 livres.

Enfin la Société d'Emulation voulut encore explorer ce terrain au mois de juin 1805; mais les recherches ne produisirent aucun résultat.

La notice la plus complète qui ait été publiée sur les *pierres jumelles* est due à M. Arthur Dinaux; on peut la lire dans les *Petites Affiches de Valenciennes*, N°. du 1er novembre 1823.

(12) *Vitry*, *Victoriacum*, bourg du Pas-de-Calais, situé entre Douai et Arras, était, sous la première race, une maison royale. Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédegonde (1), y fut élevé.

(13) *Lambres*, auprès de Douai, sur la Scarpe, était aussi un domaine royal sous les princes Mérovingiens. Le roi Sigebert y fut enterré avant d'être transféré à Soissons. Charles le Simple donna ce village à l'Église de Cambrai avec le droit de percevoir un

(1) Cette reine trop fameuse a pris naissance, selon plusieurs historiens, au village de Haucourt, en Cambrésis.

tribut sur les marchandises qui s'y vendaient et la prérogative d'y battre monnaie. Aubert le Mire a commis une erreur en attribuant cette donation à Charles le Chauve.

(14) Les Francs, sous la conduite de Clodion, venaient d'envahir les pays des Atrébates; arrivés en un lieu nommé *Vicus Helena* par Sidoine Apollinaire, ils s'y arrêtent pour célébrer la noce d'un de leurs chefs. Tandis qu'ils se livrent avec une fatale sécurité aux plaisirs de cette fête, Aétius, grand-maître de la milice romaine, surprend ces barbares, défait leurs bandes intrépides et les force à signer une paix qui ne leur laisse que les villes de Cambrai et de Tournai pour siéges de leur empire naissant. Savaron, qui a commenté Sidoine Apollinaire, pense, ainsi que le P. Sirmond, que *Vicus Helena* est le vieil Hesdin. Selon Adrien de Valois, c'est la ville de Lens; le P. Boucher veut que ce soit ou le village d'Houdain, entre Arras et Térouanne, ou Olhain, situé dans la même direction. Il paraît que chacun de ces écrivains s'est trompé, et qu'il faut, avec M. Guilmot, chercher le *Vicus Helena* sur la voie romaine qui conduit de *Dispargum*, Diest, en Brabant, à Cambrai, route que les Francs ont dû suivre plutôt que celle de Terouanne. M. Guilmot trouve cet emplacement à Evain ou Evin (autrefois Hevic, Hevinch), village situé sur la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, à l'endroit où la chaussée était coupée par le Boulenrieu, et où devait exister un pont fortifié, tel que le décrit Sidoine. Ce pont est nommé *Clausula* par Baudri et Sigebert de Gembloux. Quant à la petite montagne sur laquelle les Francs s'étaient établis pour

célébrer la fête nuptiale, ce ne peut être que la colline où est aujourd'hui le village de Monchaux.

(15) *Sains lez Marquion*, en latin *Sancti*, village situé entre Cambrai et Arras. Saturnine, née dans la Germanie, de parens illustres, voulant se dérober aux poursuites d'un Seigneur qui la recherchait en mariage, vint se réfugier dans ce canton, et se mêler parmi les bergères qui y faisaient paître leurs troupeaux. Cette vie obscure et innocente ne put la soustraire à son persécuteur qui bientôt, irrité de la résistance que Saturnine lui opposait, trancha la tête à cette jeune vierge. Des miracles ayant fait éclater la sainteté de Saturnine, un monastère fut érigé en son honneur sur le lieu même où elle avait souffert le martyre. Ce coûvent n'existait plus déjà au onzième siècle. Les habitans du pays invoquent Ste Saturnine pour la conservation de leurs bestiaux.

(16) *Caudry*, *Calderiacum*, village du Cambrésis où Ste Maxellende reçut la mort vers l'an 670. En 1020, l'Evêque de Cambrai, Gérard, fonda au Câteau l'abbaye de St André à laquelle il donna les reliques de Ste Maxellende.

(17) *Boiry Ste Rictrude*, *Bariacum*, village situé à deux lieues d'Arras, vers le sud, appartenait au duc Adabalde qui, après avoir fondé l'abbaye de Marchiennes, vers 643, fut assassiné dans un voyage qu'il fit en Gascogne. Sa veuve, déterminée à se consacrer à Dieu, invita le roi Dagobert à un festin, dans son domaine de *Boiry* et là, en présence de toute la cour, elle fit vœu de ne plus vivre que pour le Ciel, se mit sur la tête le voile que St Amand lui avait

donné, et alla finir ses jours à l'abbaye de Marchiennes.

(18) *Estrées*, village du canton d'Arleux, ne tire pas son nom d'*externus*, comme l'assure M. Harbaville, dans les *Mémoires* de la Société royale d'Arras, mais de *strata*, nom donné communément aux chaussées construites dans les Gaules par les Romains. On remarque en effet que tous les lieux ainsi appelés sont situés sur d'anciennes voies romaines. Le village dont il est ici question est traversé par la chaussée dont nous avons parlé plus haut et qui conduisait de *Dispargum* à *Cameracum*. Hubert d'*Estrées* figure au nombre des chevaliers artésiens qui assistèrent en 1096 au fameux tournois d'Anchin.

Flesquières était un joli hameau situé entre Arleux et Cantin. Il se composait d'une église, d'un presbytère et d'une ferme; ces bâtimens furent rasés en 1793 par les troupes françaises et autrichiennes qui se livrèrent sur ce point divers combats.

(19) Geoffroi d'Harcourt était fils du comte d'Harcourt qui se trouvait à Rouen avec Charles de Navarre quand on arrêta ce dernier. Le comte d'Harcourt fut décapité sur le champ, par ordre du Roi.

(20) Mme Simons-Candeille, à qui l'histoire de la monarchie française a fourni le sujet de plusieurs ouvrages pleins de charme et d'intérêt, a publié en 1823 un Roman intitulé : *Blanche d'Evreux*. Il était difficile de peindre avec des couleurs plus vraies et plus animées les mœurs, les usages et les grands événemens de cette époque.

(21) Le héron se voit rarement aujourd'hui dans les marais de la Sensée; mais on y rencontre

fréquemment d'autres oiseaux *échassiers*. Les antiquaires savent que les marais d'Ecourt S[t] Quentin, d'Hamel et d'Arleux sont traversés par une portion de chaussée romaine qui, de nos jours, est enfoncée de plus de trois pieds sous l'eau, et dont la bâtisse est d'une construction si singulière qu'elle a mérité d'être décrite en détail par le comte de Caylus. Voyez *Hist. de l'Acad. des inscript. et b. lettres*, édition in-12 de 1770. t. 13.

(22) Voici comment l'historien de Cambrai raconte l'origine des armes de Navarre. « Sance le Fort VIII du nom, Roy de Navarre, ayant, à la bataille de Navas de Toulouse, donnée l'an 1212, mis en pièces la palissade quarrée et enchaisnée, qui enfermoit le corps de l'armée du grand Muhamet Miramelin, et par ce moyen défait quatre-vingt mille mores, toute l'armée chrestienne lui donna l'honneur de la victoire, après Dieu, et fut d'advis que désormais pour en conserver la mémoire, il prist l'escu de gueules aux chaines d'or mises en croix, en sautoirs et en orles. » Jean Carpentier prétend avoir vu ces armes taillées sur une voûte du château de Crèvecœur, et il conclut de cette circonstance que ce fut Crèvecœur et non pas Arleux qui servit de prison à Charles le Mauvais. Il fortifie son assertion du témoignage de Gélic, chroniqueur cambrésien qui écrivait au commencement du 16[e] siècle. C'est au lecteur judicieux à décider si l'opinion de deux écrivains que l'on a accusés souvent de peu de véracité peut prévaloir contre celle de presque tous nos historiens et surtout de Froissart, qui vivait à l'époque même de la captivité du roi de Navarre.

(23) Je possède une charte donnée à Arleux, en

1363, par Charles V, qui n'était encore que Dauphin. Ce prince s'y qualifie : *Charles, aisnez fils du Roy de France, Duc de Normendie et Dalphin de Viennois, et Seigneur de Crèvecœur, de Rumelly et d'Alleux.* Au bas de cette charte pend un grand sceau de cire verte, représentant un cavalier au galop, qui tient un bouclier d'une main et de l'autre une épée nue. La légende porte ces mots : *S. Caroli Primogeniti Regis Francie Ducis Normannie Delphini Viennensis.*

La contrefaçon des sceaux, au quatorzième siècle, consistait à apposer sur de fausses lettres un sceau véritable qui avait été *desseuré*, c'est-à-dire séparé avec un fer chaud du titre auquel il appartenait. *Jeanne de Divion* et *Jeanne du Pré Desquennes*, sa demoiselle suivante, furent condamnées au feu en 1331 pour avoir *desseuré* des sceaux et les avoir placés sur des lettres fausses produites par Robert III afin d'établir ses droits sur le comté d'Artois.

(24) « Si la justice des hommes l'épargna, dit » Anquetil, celle de Dieu le punit rigoureusement dès » cette vie. » Enervé par des excès de tout genre, il avait à cinquante-deux ans atteint la décrépitude. Un jour voulant réveiller ses forces languissantes, il se fit envelopper d'un drap imbibé d'esprit de vin. Son valet de chambre achevait de coudre le drap; des ciseaux ne se trouvant point auprès de lui pour couper le fil, il veut le diviser avec le feu d'une bougie; aussitôt la funeste enveloppe est embrasée, et le malheureux prince, brûlé profondément avant qu'on ait pu le débarasser du drap incandescent, ne tarda pas à expirer au milieu d'affreuses angoisses. Il cessa de vivre le 1er janvier 1387.

LE GANT,

Par M. F. DELCROIX.

J'irai, fût-ce le diable....
LE FESTIN DE PIERRE.
Act. IV, Sc. XV.

Flottez au gré des vents, légères banderoles;
Dans vos replis, à nos yeux satisfaits,
Offrez partout d'ingénieux symboles;
Vous, Pages, faites trève aux oiseuses paroles;
Disposez ces tapis et ces feuillages frais;
Du cirque il faut enfin terminer les apprêts.

Vers le balcon royal avec pompe s'avance
Le Monarque entouré de sa brillante cour;
Bientôt il s'est assis; et, dans l'enceinte immense,
Les belles, les guerriers ont pris place à leur tour.
Couvrant la longue galerie
Depuis que le jour a paru,
De tous côtés se presse une foule ravie,
Car, à ces jeux sanglants dans Lutèce accouru,
Le Français, ignorant les arts et l'industrie,
Des anciens temps encor gardait la barbarie.

Un cri circule aux environs
Qui redouble aussitôt l'ivresse populaire.
Tout dit qu'on ouvre enfin l'arène solitaire;
On entend la trompette et les aigres clairons . . .
Le tigre en a rugi du fond de son repaire.
Le signal est donné : soudain à tous les yeux
Un énorme lion s'offre dans la carrière,
Et, secouant les flots de sa large crinière,
D'un tranquille regard il contemple ces lieux.
Mais le roi des forêts au sommeil se dispose :
Sur ses ongles puissants avec calme il repose.

Cependant, appelé par un autre signal,
D'une porte qui s'ouvre un léopard s'élance;
Il a vu le lion ; et d'un combat fatal
Avec son ennemi le prélude commence.
Sa langue haletante est avide de sang;
Il bondit ; tout-à-coup l'animal menaçant
Au devant du lion se couche en rugissant.
Le Prince, d'un coup-d'œil commande, et dans l'enceinte
Un tigre, nouvel assaillant,
Accourt, de rage impatient,
Porter au léopard une effroyable atteinte.
Un sourd rugissement frappe alors les échos . . .
C'est le lion debout qui sort de son repos.

L'affreux combat commence à peine
Que, d'une belle main échappé par hasard,
Un gant des hauts gradins tombe, et gît dans l'arène
Près du tigre et du léopard.
Vers le vaillant Arthur la coquette Isabelle
Se tourne et dit d'un ton railleur :
« Chevalier, à ce coup l'occasion est belle!
» Espérez un destin meilleur.
» Vous me juriez tantôt une ardeur éternelle,
» Rapportez-moi mon gant, je vous croirai fidèle. »

Bientôt un bruit s'élève, un bruit inattendu.
De sa terreur ah! qui peut rester maître?
Chacun des spectateurs voit d'un œil éperdu
Le hardi chevalier dans le cirque apparaître.

Sa main relève avec bonheur
Le faible prix d'une incroyable audace;
Et, du gant désiré devenu possesseur,
Toujours calme, il s'apprête à regagner sa place,
Tandis qu'avec transport et pressant son retour,
Pour l'applaudir, une foule idolâtre
Ebranle de longs cris d'amour
Les loges de l'amphithéâtre.
Arthur à la beauté rend son futile atour.

Isabelle l'accueille avec un doux sourire,
Présage alors certain où ses yeux pouvaient lire;
Mais lui : « c'en est assez, noble dame, » et soudain
Le preux, sans l'écouter, s'éloigne avec dédain.

NOTA. La Société regrette beaucoup que l'abondance des matières qui composent ce volume ne lui permette pas d'y insérer divers mémoires qui lui ont été adressés par des membres correspondants. Tels sont une *Notice sur les traductions françaises du Manuel d'Epictète*, par M. HÉCART, et des *Observations de M. le Docteur* DEGLAND *sur l'empoisonnement par l'aconit napel.*

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

OFFICIERS DU BUREAU,

à l'époque du 1er Janvier 1825.

MM. Le Chevr *Pascal-Lacroix*, Président.
F. Delcroix, Vice-Président.
Le Glay, Secrétaire perpétuel.
Gobert-Alvin, Secrétaire annuel.
R. Evrard, Trésorier.
A. Tribou, Archiviste.

MEMBRES RÉSIDANS.

MM. *Bavelaer*, Docteur en médecine.
Belmas, (le Baron) Évêque de Cambrai, Officier de la Légion d'honneur.
Béthune-Houriez, Maire de Cambrai, Chevalier de la Légion d'honneur.
Boileux, (*Aimé*) Architecte de la ville.
Boucher, Régent au Collége de Cambrai.
Bouly, (*Eugène*) Membre du Conseil Municipal.
Bricout, (*H.*) Adjoint à la Mairie.
Cacheux, Avocat, Membre du Conseil municipal.
Cambray, Docteur en médecine.

MM. *Cardon de Garsignies*, Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Ste Anne de Russie, 2e classe.

Charlus, (le Baron de) Lieutenant de Roi, Chevalier de St Louis et de la Légion d'honneur.

Cotteau, Adjoint à la Mairie, Député du Nord, Chevalier de la Légion d'honneur.

Coupigny, (le Comte de) Chevalier de St Louis.

Courtecuisse, Architecte des hospices civils.

Debeaumont, Docteur en médecine, Membre du Conseil Municipal.

Defrémery, Notaire royal.

Delcroix, (*Fidèle*) Receveur municipal.

Douay, (*Fénelon*) Avocat.

Dubois, (*Louis*) Substitut du Parquet, Membre du Conseil Municipal.

Duhot, Avocat.

Dussaussoy, Chef de Bataillon, commandant l'artillerie de la Place, Chevalier de St Louis et de la Légion d'honneur.

Evrard, Conservateur des hypothèques.

Feneulle, Pharmacien.

François-Deloffre, Propriétaire.

Gobert-Alvin, Régent de rhétorique au Collége de Cambrai.

Hurez, Imprimeur-Libraire.

Laloux, Juge au Tribunal Civil.

Lardeur, Procureur du Roi.

Laurent, Entreposeur-Receveur central de la régie des contributions indirectes.

Le Glay, Docteur en médecine.

MM. *Legros*, Juge au Tribunal Civil, Membre du Conseil Municipal.

Legros, fils, Pharmacien.

Leroy, (*Cyrille*) Vétérinaire.

Leroy, (*Henri*) Avocat.

Noyan, (*de*) Chevalier de la Légion d'honneur, Membre du Conseil d'Arrondissement.

Pascal-Lacroix, Lieutenant-Colonel en retraite, Chevalier de St Louis et de la Légion d'honneur.

Pety, Sous-Intendant militaire, Chevalier de St Louis et de la Légion d'honneur.

Peysson, Médecin de l'hôpital militaire, Chevalier de l'Ordre de Charles III. (Espagne).

Poulet, Juge au Tribunal de Commerce.

Servois, Vicaire-général du Diocèse.

Taffin-Sauvage, Propriétaire.

Tordeux, Pharmacien.

Tribou, (*Auguste*) Négociant.

Vergé, Chirurgien-Major de l'hôpital militaire, Chevalier de la Légion d'honneur.

MEMBRES CORRESPONDANTS, AGRICULTEURS.

MM. *Béthune*, (*Aimé*) à Etrun.

Bricout, à Audencourt.

Canonne, (*Bernard*) à Saulzoir.

Caudron, à Gonnelieu.

Desmoutier, à Viesly.

Desvignes, à Iwuy.

Desvignes-Dinoir, à Raillencourt.

Devred, à Flines.

Dollez, à Crèvecœur.

Farez, à Villers-Plouich.

Havrincourt, (le Marquis d') à Havrincourt

MM. *Lobry*, à Villers-Plouich.
Macaine, à Saint Souplet.
Telliez, à Carnières.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. *Abrial*, (le Comte) Pair de France.
Allent, Conseiller-d'Etat, à Paris.
Altmayer, Naturaliste à St Avold (Moselle).
Alvin, Principal du Collége de Nivelle, (Pays Bas)
Anot, (*Cyprien*) Professeur de rhétorique au Collège royal de Rheims.
Audouard, D. M. à Paris.
Avoyne de Chanteraine, Membre de la Chambre des Députés.
Azuni, ex-Président, à Gênes.
Bailly, D. M., à Paris.
Barbié du Bocage, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
Barbié du Bocage, fils, membre de la Société de Géographie, à Paris.
Baudrand, Maréchal-de-Camp au Corps royal du Génie, à Paris.
Benoist, Membre de la Chambre des Députés.
Bérenger, Chef de bataillon d'artillerie, en retraite, à Montargis.
Berr, (*Michel*) Homme de lettres, à Paris.
Bignan, Homme de lettres, à Paris.
Bis, (*Hippte*) Homme de lettres, à Lille.
Blake, Chirurgien militaire anglais, aux Petites Indes.
Boinvilliers, Correspondant de l'Institut, à Claye.
Boissy d'Anglas, (le Comte) Pair de France.

de l'Académie des inscriptions et belles Lettres, à Paris.

MM. *Boniface*, (*Alex.*) Chef d'Institution, à Paris.

Boniface-Saintine, Homme de lettres, à Paris.

Bonnaire, ancien Préfet.

Booth, A. C. Général anglais.

Booty, Chirurgien anglais.

Botta, (*Charles*) Homme de lettres, ancien Recteur de l'Académie de Rouen.

Bottin, (le Chevalier) Secrétaire général de la Société royale des Antiquaires de France, à Paris.

Boucharlat, Homme de lettres, à Paris.

Boucher de Rollecourt, ancien Sous-Directeur du Génie, en retraite, à Metz.

Boulard, père, ancien Notaire, Homme de lettres, à Paris.

Bouly de Lesdain, Président du Tribunal Civil à Dunkerque.

Bricout de Cantraine, Député du Nord, Maire de la ville du Câteau.

Bricout-Auger, Avocat et Notaire royal, au Câteau.

Brigode, (le Comte de) à Paris.

Brown, Chirurgien Major dans la Gendarmerie anglaise.

Buckam, (Philip Wentworth) Officier dans la Gendarmerie anglaise.

Bully, (*de*) Député du Nord, Payeur du département, à Lille.

Caillard, D. M. à l'Hôtel-Dieu, à Paris.

Carra-St Cyr, (le Cte) Lieutenant-Général, à Paris,

MM. *Caventou*, Pharmacien des hôpitaux civils de Paris.

Charpentier, D. M., à Valenciennes.

Cherrier, l'aîné, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Bourg.

Cherrier, fils, Sous-Préfet à Neufchâteau, (Vosges).

Chevallier, Chimiste, à Paris.

Christin, (le Baron) Lieutenant-Colonel du Génie, à Soissons.

Cole, D. M., à Boulogne sur mer.

Collibeau de Champvallon, Sous-Intendant militaire, à Paris.

Constant, (le Baron de), Propriétaire, à Paris.

Cot, (*Auguste*) Adjoint à la Mairie d'Arras.

Cottret, (l'Abbé) Evêque de Caryste, à Paris.

Coupigny, (*de*) Homme de lettres, à Paris.

Cuvier, Conseiller d'État, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Membre de l'Académie française.

Daburon, (l'Abbé) Inspecteur général de l'Université, à Paris.

Dacier, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres, à Paris.

Danglemont, Homme de lettres, à Paris.

Daru, (le Comte), Pair de France, Membre de l'Académie française.

Darcet, Membre de l'Académie royale des sciences.

Debeaumont, D. M., Adjoint à la Mairie du Câteau.

Defitte de Soucy, Propriétaire, à Corbeil.

MM. *Degerando*, (le Baron) Conseiller d'Etat, Membre de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres, à Paris.

Degland, D. M., à Lille.

Delacroix, (le Chevalier) Juge au Tribunal Civil de Versailles.

Delagarde, (le Baron) ancien Préfet.

Delattre, ancien Préfet de Vaucluse.

Delaville, D. M., à Cherbourg.

Delcroix, Conseiller honoraire à la Cour royale de Paris.

Deleau, (le Colonel), Lieutenant de Roi en retraite, à Passy.

Delegorgue, Conseiller à la Cour royale de Douai.

Delesaulx, Conseiller à la même Cour.

Delhongue fils, Négociant, à Louvain.

Demasur, Propriétaire, à Douai.

Descamps, Régent de Seconde, à Lille.

Desmoutier, (*Ernest*) Conseiller de Préfecture à Lille.

Despretz, (*César*) Répétiteur à l'Ecole polytechnique, Professeur de Chimie, à Paris.

Desprez, Conseiller à la Cour royale de Caen.

Devilly, Secrétaire de la Société des sciences, arts et lettres de Metz.

D'Haubersart, Avocat-général à la Cour royale de Douai.

Dibos, (*Emile*) Receveur des finances à Provins.

Dinaux, (le Chevalier) Adjoint à la Mairie de Valenciennes.

Dinaux, (*Arthur*) Homme de lettres, à Valenciennes.

MM. *Doin*, D. M., Homme de lettres, à Paris.

Dollez, D. M., à Landrecies.

Dorigny, Avocat, à Paris.

Douay-Frémicourt, ancien Sous-Inspecteur de la navigation, à Condé.

Drapiez, Inspect[r] des ponts et chaussées, à Caen.

Drapiez, Professeur de chimie et d'histoire naturelle, à Bruxelles.

Druon, Bibliothécaire de la Chambre des Députés, à Paris.

Dronsart, D. M., à Bouchain.

Dubois, (*P.-J.*) Professeur de rhètorique à l'Athénée de Tournai.

Duburcque, Conseiller de Préfecture, à Lille.

Dupont, (*Aimé*) Chef de bataillon au corps royal du Génie.

Duquesne, (*Louis*) Propriétaire, à Douai.

Durand-d'Élecourt, Député du Nord.

Duthillœul, Homme de lettres, à Douai.

Emeric-David, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

Esmangart, Homme de lettres, à S[t] Quentin.

Esquirol, de l'Académie royale de médecine.

Fauris de S[t] Vincent, ex-Député.

Félix de Montredon, à Paris.

Flaugergues, ancien Député, (Aveyron).

Fouqueau de Pussy, Homme de lettres, à Paris.

Fouquay, Chef d'Institution, à Douai.

Français de Nantes, (le Comte) Député, à Paris.

Francœur, Professeur à la Faculté des sciences, à Paris.

François, D. M., à Paris.

François de Neufchâteau, (le Comte) de l'Académie française, à Paris.

Francoville, ancien Député du Pas-de-Calais.

Frazer, (*Sir Augustus*) de la Société royale de Londres.

Frémicourt, ancien Député, à Paris.

Garat, (le Comte) de l'Académie française, à Paris.

Gauldrée de Boilleau, Marquis *de la Case*, Membre de la Chambre des Députés.

Gay-Lussac, de l'Académie des sciences.

Gensoul, (*Justin*) Homme de lettres, à Paris.

Gillaboz, (de) Bibliothécaire, à Lille.

Girard-Janin, Homme de lettres, à Paris.

Gold, Lieutenant-Colonel d'artillerie anglaise.

Gosse, Jurisconsulte, à Douai.

Goubert, D. M., à Evreux.

Grant, (le Docteur) ancien inspecteur général du service de santé des armées anglaises.

Grappin, (l'Abbé) Secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon.

Grégoire, (le Comte) à Paris.

Gronnier, D. M., à Douai.

Gubert, Inspecteur des hôpitaux militaires.

Guillemin, Négociant, à Avesnes.

Guillié, D. M., à Paris.

Guilmot, Bibliothécaire à Douai.

Guinebert, Instituteur, à La Flèche.

Hay, Homme de lettres, à Lille.

Harduin-du-Parc, Président du Tribunal Civil, au Mans.

Hanteroche, (*L. A.* de) Chevalier de S[t] Jean de Jérusalem, etc., à Paris.

Hécart, Secrétaire de la Mairie, à Valenciennes.

Hill, (le Colonel *Hugh*) de la Société royale de Dublin, à Quebec. (Canada).

Hugo, (*Abel*) Homme de lettres, à Paris.

Huot, Homme de lettres, à Paris.

Hutin, Juge de paix, à Marcoing, (Nord).

Janet, (le Baron) à Paris.

Johanneau, (*Eloi*) Homme de lettres, à Paris.

Lacépède, (le Comte de) de l'Académie des sciences, à Paris.

La Condamine, Commissaire des guerres attaché à l'armée britannique.

Ladoucette, (le Baron de) de la Société royale des antiquaires de France, à Paris.

Lagier-Lacondamine, Procureur du Roi, à Die, (Drôme).

Lainé, (le Comte) Ministre d'Etat, Membre de l'Académie française, à Paris.

Lair, Conseiller de Préfecture, à Caen.

Lambert, Commissaire des poudres, à Lille.

Lamoureux, (*Justin*) Homme de lettres, à Bruxelles.

Lanjuinais, (le Comte) Pair de France, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

Lapisse, Colonel du Génie, à Verdun.

Lapostole, Professeur de physique, à Amiens.

Larroque, D. M., à Paris.

Lassaigne, Préparateur de Chimie à l'école d'Alfort.

Latour S[t] Igest, (le Comte de) à Paris.

Latreille, de l'Académie des sciences, à Paris.
Laugier, de l'Académie royale de médecine, à Paris.
Le Bailly, Homme de lettres, à Paris.
Le Beau, Procureur du Roi, à Avesnes.
Legrand-Mallet, Négociant, à Lille.
Leleux, Littérateur et Imprimeur, à Lille.
Lenglet, Président à la Cour royale de Douai.
Lenoble, Capitaine au 48e régiment de ligne.
Létang, (le Baron) Lieutenant-Colonel des Dragons de la Garonne.
Lucas, fils, minéralogiste, à Paris.
Marchangy, (de) Avocat général à la cour de cassation, à Paris.
Marchant, (le Baron) D. M., à Metz.
Maurin, (le Chevalier) Chef de bataillon du Génie, en retraite, à Paris.
Méchin, (le Baron) Membre de la Chambre des Députés.
Mercier, D. M., à Arras.
Mignot, Pharmacien, à Tourcoing.
Moland, Juge au Tribunal Civil de St Omer.
Molard, Chef de bureau au Ministère de la guerre.
Mondelot, Principal du Collége d'Hesdin.
Michelot, (*A.*) Chef d'institution, à Paris.
Monfalcon, D. M., à Lyon.
Monseignat, Conseiller de Préfecture, à Rhodez.
Moore, (*Edouard*) de la Société royale de Londres.
Mouronval, D. M., à Bapaume.
Murat, (le Comte de) Préfet du Nord.

Pagézy de Bourdeliac, Capitaine au corps royal d'Etat-major, à Montpellier.

Pardessus, Membre de la Chambre des Députés, Professeur à la Faculté de droit, à Paris.

Pariset, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine, à Paris.

Paroletti, Homme de lettre, à Turin.

Pastoret, (le Marquis de) Pair de France, Membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Payen, Chimiste, à Paris.

Pein, (*Th.*) ancien Receveur général, à Châlons sur Marne.

Pelletier, Chimiste, Membre de l'Académie royale de médecine.

Petit, Conservateur des Hypothèques, à Avesnes.

Pihorel, Chirurgien-Major, à . . . .

Polonceau, (l'Abbé) ancien Proviseur du Collége royal de Douai.

Poncelet, Capitaine du Génie, à Metz.

Préfontaine, Insp^r des contributions indirectes.

Prévost, Intendant Militaire.

Prouveur, (Baron *de Grouard*) ancien Préfet, à Escarmaing, (Nord).

Puibusque, (*Ad. de*) Homme de lettres, à Paris.

Quetelet, Homme de lettres, Professeur de mathématiques, à Bruxelles.

Quillet, Sous-Intendant-Militaire, chef au ministère de la guerre, à Paris.

Raepsaet, Conseiller-d'Etat du Royaume des Pays-Bas, à Oudenarde.

Raynouard, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Regnault, Intendant-Militaire, à Paris.

Reytier, D. M., à Douai.

Riboud, Secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation de Bourg.

Rivière, Propriétaire, à Gravelines.

Robert, (*Gaston*) Sous-Intendant-Militaire, à Paris

Roger, de l'Académie française.

Rougemont, (le Chevalier de) Homme de lettres, à Paris.

Rougier de la Bergerie, ancien Préfet de l'Yonne, à Paris.

Saint-Léger, Capitaine du Génie, en retraite.

Saint-Quentin, Inspect^r des douanes, à Dunkerque.

Selon, Notaire, à Câtillon, (Nord).

Serres, D. M., à Paris.

Servois, Propriétaire, à la Charité sur Loire.

Siméon, (le Comte) Ministre d'Etat, à Paris.

Silvestre, Secrétaire perpétuel de la Société royale et centrale d'agriculture, Membre de l'Académie des sciences.

Sylvestre de Sacy, (le Baron) de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Stassart, (le Baron de) Député aux Etats-Généraux des Pays-Bas, à Corioule, (Pays-Bas).

Tarangel, D. M., Recteur de l'Académie de Douai.

Teissier, (le Chev.) Sous-Préfet, à Thionville.

Tétard, ancien Receveur de l'Enregistrement, à Paris.

Tordeux, père, Propriétaire, à Avesnes.
Tordeux, (*C.-J.*) D. M., à Avesnes.
Torombert, avocat, à Lyon.
Trévise, (le Duc de) Maréchal de France.
Twining, Chirurgien anglais.
Vaidy, Médecin en chef de l'hôpital militaire d'instruction, à Lille.
Vallée, Ingénieur des ponts et chaussées.
Van Hultem, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles.
Van Millingen, Homme de lettres, à Paris.
Van Praet, Conservateur de la Bibliothèque du Roi, à Paris.
Vauquelin, de l'Académie des sciences, à Paris.
Walckenaer, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
Warenghien, (*de*) ancien Commissaire ordonnateur, à Lille.
Willmar, Ingénieur du Waterstaat (Ponts et chaussées), à Liége.

N. B. *S'il avait été commis quelque erreur ou omission dans cette liste, le Bureau de la Société accueillera avec reconnaissance les réclamations qui lui seraient adressées.*

TABLE

ALPHABETIQUE

DES PRINCIPALES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 44, ligne 25, *dſœufs*, lisez : *d'œufs*.

Page 55, ligne 11, *négativement*, lisez : *affirmativement*.

Page 69, ligne 9, *Caillot*, lisez : *Paillot*.

Page 147, vers 3, *fière*, lisez : *fièvre*.

Page 179, vers 14, *vengance*, lisez : *vengeance*.

Page 337, ligne 8, *qu'on en*, lisez : *qu'on n'en*.

Page 390, ligne 27, *hydrothorase*, lisez : *hydrothorax*.

Page 415, ligne 30, *seaux*, lisez : *sceaux*.

Page 440, ligne 13, *Bailly*, lisez : *Bally*.

Membre correspondant omis dans le tableau :

M. *Bra*, Statuaire, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, à Paris.

